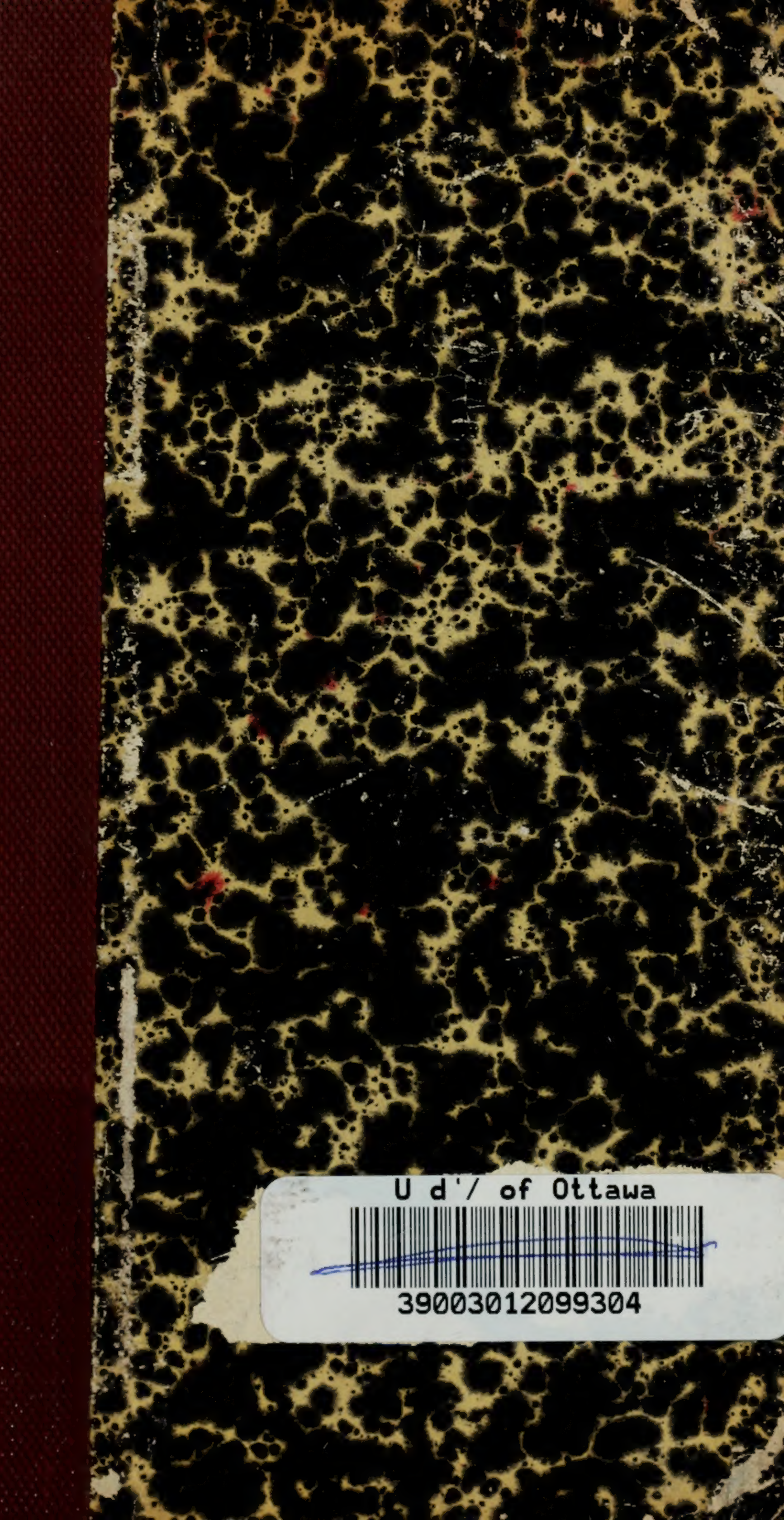


Jean Paul Vinay.
U. de M. Février 1948

Manuel de Phonétique

et de

Morphologie Historique du Français

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

Dictionnaire étymologique de la langue française.

Rutebeuf (dans la *Collection des Grands Écrivains français*).

LIBRAIRIE CHAMPION

Revue de philologie française. Paraît depuis 1887. Tables à la fin des tomes X et XX.

LIBRAIRIE LE SOUDIER

Grammaire raisonnée de la langue française, préface de Gaston Paris.

Notions d'histoire de l'orthographe.

Cours de grammaire française, en collaboration avec M. Gougère, directeur d'École normale.

Grammaire classique du français.

LIBRAIRIE GARNIER

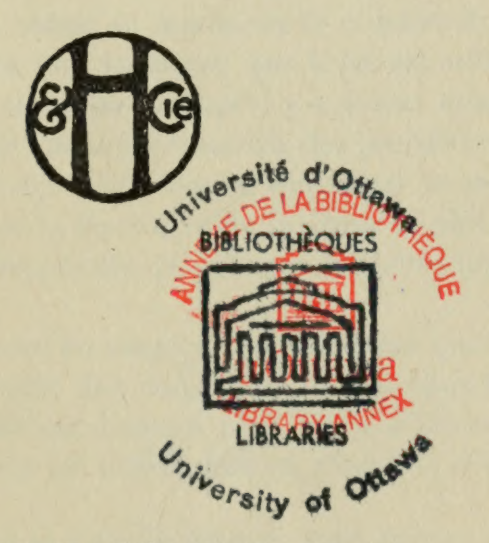
Grammaire élémentaire de la vieille langue française, et Grammaire historique.

L. CLÉDAT
Professeur à l'Université de Lyon.

Manuel de Phonétique

et de

Morphologie Historique du Français



LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
1917

PRÉFACE

Il nous a semblé qu'il y avait utilité à exposer successivement dans un même manuel les lois phonétiques de la transformation des mots latins en mots français et les conséquences morphologiques de ces lois, avec les simplifications analogiques qui sont intervenues dans la constitution de nos flexions.

Pour éviter qu'avec ce complément notre traité de phonétique ne dépassât les dimensions normales d'un manuel, nous avons réduit au minimum le nombre des exemples [1], toutes les fois du moins que la loi est solidement établie ; au contraire, lorsqu'il y a doute, nous donnons à nos lecteurs tous les éléments des problèmes à résoudre. Les études phonétiques que nous avons publiées dans différents fascicules de la *Revue de philologie française* nous ont permis de préciser quelques-uns de ces problèmes.

Nous avons consacré un chapitre spécial à une question trop négligée, celle des consonnes finales dans la langue moderne ; elle est d'autant plus digne d'intérêt que ces consonnes ont été maintenues ou rétablies sans

1. Pour les mots qui ne figurent pas dans notre lexique, et dont on trouvera l'étymologie, si on l'ignore, dans les dictionnaires autorisés, il sera facile de se reporter aux différents paragraphes de notre livre où sont expliquées les transformations de chacune des voyelles et consonnes qui les composent.

discernement dans l'orthographe, ce qui dissimule aux yeux leurs sorts divers. On trouvera aussi quelque nouveauté dans notre classement des faits phonétiques, où nous nous sommes efforcé, par le groupement des faits similaires, d'apporter plus de clarté et de simplicité dans l'exposé de phénomènes souvent fort complexes.

La phonétique expérimentale, dont les progrès ont été si remarquables, permet de mieux comprendre quelques-uns de ces phénomènes, et nous n'avons pas négligé les éclaircissements qu'on en peut tirer, mais sans oublier que cette science et la phonétique historique ont en principe des domaines distincts, la première étudiant les conditions physiologiques de la production et de l'évolution des sons dans une langue quelconque, la seconde se bornant à constater cette évolution dans une langue déterminée [1].

L. Clédat.

On verra, § 173, que le cas régime singulier de nos noms et adjectifs correspond à la fois à l'accusatif, où l'*m* ne se prononçait pas, et à l'ablatif latins ; nous donnerons aux mots latins du singulier la forme de l'ablatif, qui a sur celle de l'accusatif dépouillé de l'*m* finale l'avantage d'être une forme du latin classique.

Les mots du latin populaire seront distingués par un astérisque des mots du latin classique.

Quand il y aura lieu de différencier dans un mot la voyelle tonique et les voyelles semi-toniques, nous emploierons l'égyptienne pour la première et l'italique pour les autres.

1. Je suis redevable de plus d'une remarque intéressante aux excellents livres du grand philologue Danois Kr. Nyrop, l'ami de la France. Je dois aussi exprimer ma reconnaissance à M. Paul Porteau, qui a bien voulu m'aider pour la revision du texte de ce petit livre et pour la correction des épreuves.

MANUEL DE PHONÉTIQUE

ET DE

MORPHOLOGIE HISTORIQUES DU FRANÇAIS

PHONÉTIQUE

L'ACCENT, LES VOYELLES ATONES

1. La phonétique historique est l'étude des transformations des sons du langage. Nous commencerons par l'étude des voyelles. Toute la phonétique historique des voyelles, en français comme dans les autres langues romanes, est dominée par le phénomène de l'*accent*.

L'accent consiste à donner à une syllabe de chaque mot (ou de chaque groupe de mots) plus d'importance qu'aux autres. En grec ancien et en latin, l'accent se marquait très probablement par une intensité plus grande de la voyelle, mais surtout par une différence de hauteur ; c'est le caractère musical du phénomène qui avait le plus frappé les anciens et qui lui a fait donner le nom d'*accentus* (préfixe *ad-* et *cantus,* chant). L'intensité a prévalu dans les langues romanes et en grec moderne.

2. L'accent portait sur la pénultième longue, ou sur l'antépénultième quand la pénultième était brève (naturellement sur l'unique ou sur la première syllabe,

longue ou brève, dans les mots d'une ou de deux syllabes). On appelle *paroxytons* les mots accentués sur la pénultième, et *proparoxytons* ceux où l'accent frappait l'antépénultième. Beaucoup de proparoxytons étaient devenus des paroxytons en latin populaire, ainsi : vĭrĭde, prononcé vĭrde.

La voyelle accentuée est dite *tonique*. La voyelle tonique du latin est restée tonique dans les mots français d'origine populaire ou mots *héréditaires*, c'est-à-dire demeurés dans la langue sans interruption. L'accent a été souvent déplacé dans les mots *empruntés* au latin mal prononcé, à des époques diverses. Le mot latin « fragĭle » nous est resté sous la forme « frêle », le même mot a été emprunté sous la forme du doublet français « fragile ».

Remarque. — En latin populaire, dans la désinence -*erunt* des parfaits, l'*e* est bref (comme parfois chez les poètes, ce qui paraît être un archaïsme), et l'accent est reporté sur le radical, à la même place qu'aux personnes 1 et 3 du singulier, cf. §§ 232, 234. D'autre part, dans les mots comme *palpĕbra*, le groupe *br*, terminé par une liquide, n'allongeait pas la syllabe, et ces mots, en latin classique, sont proparoxytons, mais en latin populaire l'accent pouvait porter, dans ce cas, sur la pénultième quoique brève ; pour certains de ces mots il y a eu double prononciation, notamment pour *palpebra*, représenté en vieux français par « paupre » et « paupière ». — Enfin lorsque l'accent portait, dans un proparoxyton, sur un *e* ou un *i* suivi d'une autre voyelle, comme *e* ou *i* en hiatus se transforme en *ye* dans le latin populaire, l'accent glissait sur la voyelle de la pénultième bien qu'elle fût brève : *aviŏlo, ayŏlo, aïeul.

3. Lorsque l'accent ne portait pas sur la première

syllabe du mot, cette première syllabe recevait un accent secondaire.

Il y avait aussi un accent secondaire sur les préfixes, sur les mots proclitiques, ainsi que sur la dernière syllabe des proparoxytons, qui est toujours conservée en français sous forme d'*e* labial.

Les voyelles portant un accent secondaire sont dites *semi-toniques*, celles qui n'ont aucun accent sont *atones*.

La voyelle de la première syllabe a disparu exceptionnellement dans les cas suivants :

a. Elle a été en quelque sorte écrasée dans un petit nombre de mots entre une explosive (§ 63) initiale et un *r*, et c'est la syllabe suivante (quand elle n'était pas tonique) qui a reçu l'accent secondaire : qu*i*ritare, cr*i*tare, crier ; *corotulare, crotulare, crouler ; d*i*recto, drecto, droit ; d*i*rectiare, dr*e*ctiare, dresser. Le vieux français *verai* (v*e*ràco) est devenu semblablement *vrai*, cf. § 58, III, *a*.

b. L'*o* en hiatus du préfixe *co* s'est transformé en semi-voyelle dans *coagulare*, devenu *quagulare*, d'où *cailler*, cf. § 42, *e*.

c. Nous verrons (§ 93) que le *g* intervocalique tombe devant *e*, *i*, mais il est tombé plus tôt qu'ailleurs dans vĭginti, trĭginta, contractés en vinti, trinta, français *vint* (comme écrivait encore Vaugelas)[1], *trente*. Cf. la contraction de quadraginta, § 7, a.

Nous étudierons plus loin (§ 42) le cas des voyelles de première syllabe conservées en vieux français et disparues au cours du moyen âge.

4. En latin populaire, il y a très souvent, outre l'ac-

1. Le *g* de notre mauvaise orthographe n'occupe pas la même place que dans le mot latin ; il n'a pas plus de raison d'être dans *vingt* que dans *trente*, *quarante*, etc.

cent secondaire sur le préfixe, un accent secondaire aussi (ou l'accent tonique s'il y a lieu, même quand la voyelle est brève) sur la syllabe qui suit : s*u*bv*e*nire, s*u*bvĕnit. Le mot se trouve ainsi décomposé en ses éléments, c'est la raison psychologique du phénomène. Toutefois, dans certains composés, on avait conservé l'accentuation classique, c*o*llocare, collŏcat, où la voyelle du radical est dépourvue de tout accent, cf. § 6.

5. Dans les proclitiques de deux syllabes, l'accent secondaire avait une tendance à glisser de la première syllabe sur la seconde, la première devenant alors atone, cf. § suivant.

Loi de la chute des voyelles atones.

6. En principe, dans la transformation du latin en français, les voyelles atones sont tombées, la pénultième brève et la protonique à des époques diverses, l'ultième des paroxytons au VIIIe siècle ; des quatre syllabes du mot latin c*o*llocare, il n'est resté que deux, la tonique et la semi-tonique, français *coucher*.

De même p*u*ritate a produit *purté* (refait en *pureté* par analogie avec les formes savantes où *-té* a été ajouté à un adjectif terminé en *e*).

Le proparoxyton cubĭt*o* avait un accent secondaire sur la dernière syllabe (§ 3), la voyelle atone *i* est seule tombée, français *coude*.

Dans le démonstratif proclitique *illos*, où l'accent secondaire était passé sur la seconde syllabe (§ 5),

cette syllabe s'est seule maintenue, français *los*, *les* ; l'*i* atone est tombé. Dans l'emploi non-proclitique du même démonstratif, la première syllabe, étant régulièrement tonique (§ 2), s'est maintenue, et c'est l'*o* qui est tombé comme atone, français *els*, *eux*.

Comme, dans la déclinaison et dans la conjugaison, la même voyelle peut être successivement tonique et atone, la loi de la chute des atones a cette conséquence curieuse que la voyelle qui est tonique dans certaines formes d'un mot disparaît complètement dans d'autres : l'*u* de l'ancienne forme *il mandue* (mandŭcat) n'existe plus dans *manger* (manducāre), sur lequel *mandue* a été refait en *manjue*, puis en *mange* ; la diphtongue ou la voyelle tonique des infinitifs *devoir* (debēre) et *mourir* (*morīre) s'efface au futur, qui est cependant formé sur l'infinitif : *devra* (*deberhabet), *mourra* (*morirhabet). Cf. §§ 196, 206-208.

6 *bis*. Les mots d'emprunt ont généralement laissé tomber la finale atone, par imitation des mots héréditaires, mais ont conservé les autres voyelles atones. Dans les mots d'emprunt les plus anciens, ces voyelles ont pu disparaître ultérieurement. C'est ainsi que l'*e* atone de la seconde syllabe de benedicere a été maintenu dans *benedir*, et, comme le mot a été emprunté avant l'époque de la chute du *d* intervocalique, on a eu ensuite *beneïr*, qui s'est contracté en *bénir*. On explique de même les vieilles formes *preechier*, *empeechier*, de prædicare, impedicare, cf. § 136, *a* ; de même le maintien de la voyelle de la seconde syllabe dans imperatore, empereeur, empereur (compar. *temperare*, temprer, tremper ; *tempérer* est un mot d'emprunt, moins ancien qu'*empereur*).

7. Il y a plusieurs exceptions à la loi de la chute des atones.

a. L'*a* atone se maintient sous la forme d'un *e* labial, sauf dans la pénultième des proparoxytons : armat, arme, à côté de dormit, dort, et non *dorme* ; terra, terre, à côté de turre, tour ; ornamento, ornement[1], à côté de firmitate, ferté, doublet du mot savant *fermeté* ; mais *colăpo, colpo, coup (sans voyelle correspondant à la dernière syllabe parce que le mot était devenu paroxyton en latin populaire). *Glacie* et *facie* étaient devenus par analogie *glacia* et *facia*, français *glace* et *face*, sans quoi nous aurions *glas* et *fas*, comme *bras* de **bracio*.

C'est le maintien de l'*a* atone sous la forme d'un *e* labial, opposé à la chute des autres voyelles atones, qui explique les différences entre le masculin et le féminin de nos adjectifs, *bon bonne* (§ 179), entre les adverbes du type *bonnement* et ceux du type *savamment* (§ 180), entre l'indicatif *il pert* et le subjonctif *qu'il perde*, et au contraire entre l'indicatif *il garde* et l'ancien subjonctif *qu'il gart* : « Dieu vous gart ! » (§ 215).

Dès le latin populaire l'*a* protonique s'était exceptionnellement contracté avec la voyelle tonique, après la chute d'un *g* intervocalique (cf. § 3, *c*) dans : quadraginta, quarante ; quadragesimo, carême ; quinquaginta, cinquante ; sexaginta, soixante ; septuaginta, sètante ; nonaginta, nonante.

L'*a* devenu atone du radical de *habere* a disparu exceptionnellement dans le conditionnel des verbes et aux deux premières personnes du futur, § 196, n. 1.

1. Il faut voir un reste de l'*a* atone dans les suffixes tels que *-erie*, qui se sont d'abord formés sur des mots en *-ier* = -ario, — *chevalerie* sur *chevalier*, — de sorte que *-erie* représente le latin -aria. Il en est de même de tous les suffixes composés commençant par *-er-* (*quarteron* a été fait sur *quartier*, *tisserand* sur l'ancien *tissier*, etc.), bien que, pour la plupart des mots ainsi terminés, le primitif en *-ier* n'ait jamais existé : *moucheron* a été fait directement sur *mouche*. Cf. § 15, II, note 2.

L'*e* provenant d'un *a* atone a disparu ultérieuremen dans les cas suivants :

1° très anciennement à la 3e personne du subjonc tif présent du verbe *avoir* et de la flexion des imparfai et conditionnels[1] : *ait* pour *aiet*, *aie* (habeat), *-eit*, pu *-oit*, *-ait*, pour *-eiet*, etc. (-ebat). Il y a là vraisemblabl ment une analogie avec la 3e personne du subjonct présent du verbe « être », *seit*, *soit* (sit), à côté des pre mières personnes *seie*, *seies*, latin *siam, *sias, cf. § 216 Les imparfaits et conditionnels, comme le subjonctif d verbe « être », ont eu l'*e* aux deux premières personne jusqu'au XVIe siècle.

2° par élision, lorsque cet *e* s'est trouvé en hiatus suffixe *-aticio*, fr. -ediz, -eïs, -is (vent coulediz, cou leïs, coulis)[2] ; suffixe *-atore*, fr. -edor, eor, eeur, eu (emperedor, empereor, empereeur, empereur)[3] ; suffix *-atura*, fr. -edure, -eüre, -ure (armedure, armeüre armure). Sur la chute de la dentale dans ces différent mots, voy. § 95, 2°. A rapprocher l'élision de la semi tonique en hiatus, § 42, *b* et *c*.

L'hiatus peut se produire avec la voyelle qui pré

1. Plus anciennement encore dans la flexion populaire *-aissemu* *-aissetis*, de l'imparfait du subjonctif, si l'on admet l'explicatio donnée § 246.

2. L'*e* a aussi disparu dans paradiso, *paredis*, *pareïs*, mais apr intercalation d'un *v* de transition entre *e* et *i* : *parevis*, *parvis*.

3. Bien entendu, le suffixe français *-ateur* est savant, mais il pu s'ajouter à des formes populaires ; sur *courir* on a fait *coura teur*, et, par substitution de *-ier* à *-eur*, *couratier*, qui existe encor dans le français populaire au sens de « aimant à courir » et qu d'autre part, s'est contracté en *courtier*. Le mot *puisatier*, intro duit récemment dans les dictionnaires, est sûrement un mot popu laire ancien, qui doit s'expliquer de même.

cède, auquel cas l'*e* labial aboutit à un *i* semi-voyelle qui forme d'abord diphtongue avec la voyelle précédente: *a*damante, aemant, aimant, *pr*a*taria, praerie, prairie.

3° dans quelques mots, où la consonne qui précédait ou qui suivait était ordinairement une liquide (*r* ou *l*): *alabastra*, alebastre, vieux mot d'emprunt, albâtre ; *sacramento*, sairement, serment. Ajoutez les proclitiques *chés* (écrit *chez* sans raison) de *casa*, et *or*, d'abord *ore*[1], de *hac hora* (cf. §§ 14 et 42, *c*).

4° entre *st* et *s* final dans le proclitique ecc*i*stas, cestes, cez, ces ; cf. ci-dessous *c*, 1°, note.

b. — Les voyelles atones se sont maintenues quand elles étaient *entravées* (voy. § 11), et même suivies de deux consonnes qui ne forment pas entrave parce que la seconde est un *r* : p*au*pertate, poverté (refait en *povreté*, *pauvreté*, sur l'adjectif français, § 14) ; g*u*bernare, gouverner ; v*o*luntate, volonté ; p*e*regrino, pelèrin (puis *pelerin*, *pèlerin*, § 18, exc.) ; h*e*red(i)tare, erèter (devenu ensuite *ireter*, *eriter*, puis *hériter*, sous l'influence du mot savant très ancien *hérédité*). Après l'accent les atones, même entravées, ne peuvent se conserver en français que sous forme d'*e* labial : vendunt, ils *vendent*, comme vendant, qu'ils *vendent*.

Exceptions. — La voyelle atone entravée par *st* a disparu après *n*, en entraînant le *n*, dans *mestier* (m*i*nisterio), *moustier* (monasterio), à côté de *menestrier* = *m*i*nisterario).

1. *Ores* et *ors* avec l's dite adverbiale (§ 137). *Illa hora* (à ce moment -*là*) a produit de même *lors*.

Rapprocher *m*i*nuspretiat, donnant mesprise, et les autres verbes commençant par le préfixe *minus*.

L'*è* de *a*ppellare[1], vieux fr. *apèler,* est devenu *e* conformément à § 15, I, *exc*. de l'*è*. L'*o* atone entravé de *conoscente est devenu *oi* (puis *ai*), sous l'influence de la palatale, comme l'*o* tonique de conoscere, § 33.

Les voyelles suivies d'une consonne accompagnée d'un *e* ou *i* en hiatus sont traitées comme entravées, parce que l'*e* ou *i* en hiatus s'était consonnifié en *ye*: **e*ricione, hérisson ; s*e*necione, senèçon (puis seneçon, sèneçon, cf. § 18, *exc.*) ; *c*o*mpanione, compagnon. Toutefois, dans ce cas, 1° *-eignon*, *-eillon*, aboutissant à *-ignon*, *-illon* : p*a*pilione, en latin populaire p*a*pélione (voy. § 8), paveillon, pavillon ; *A*venione, Aveignon, Avignon ; S*a*biniaco, Savigny et Sévigné ; 2° le suffixe *-atione* devient *-eison*, *-oison*, *-aison* (cf. § 22, *exc.*, et *Note compl.*) ; il est resté *-oison* dans *pâmoison*.

L'entrave par consonne + *ye* semble ne maintenir l'atone que s'il y a une certaine difficulté de prononcer ensemble les consonnes que cette atone sépare. Ainsi Codiciaco a donné *Coucy* ; Camisiaco, *Chansy* ; Latiniaco, *Lagny* ; Cotoniarias, *Coignières* ; *A*urelianis, *Orliens* (plus tard *Orléans*) ; Nobiliaco, *Neuilly*. — Pour certains groupes, il y a hésitation : *Bogny,* de Boviniaco, à côté de *Juvigny,* de Juviniaco. — Quand l'atone tombe, il peut s'introduire entre les consonnes un son de transition, conformément à § 114 (un *b* dans les exemples suivants) : Camiliaco, *Chambly* et *Chemillé* ; *A*meliaco, *Ambly,* et Romiliaco, *Romilly.*

c. — La voyelle atone, autre que *a*, peut encore se

1. Cet è, de même que l'o de **conoscente,* peut aussi être considéré comme semi-tonique (§ 4), appartenant à la première syllabe après le préfixe.

maintenir, sous forme d'*e* labial, quand sa chute amènerait un groupe de consonnes plus ou moins difficile : s*e*pelire, s*e*velire, *sevelir*[1] ; *i*nimico, *enemi* (cf. § 120) ; p*a*vimento, *pavement* ; c*a*stitate, castidade, *chastedé, chasteé* (refait en *chasteté* par analogie avec *bonté*) ; *o*rdinare, *ordener* (refait en *ordonner*, d'après *donner*).

Après l'accent, comme l'atone pénultième ne peut se maintenir, la difficulté de prononciation est résolue par une modification de consonne : ordine, *ordre*. Comparez :

avant l'accent.

*C*a*ndelorum, Chandeleur.
*A*ndelavo, Andelot.
*A*ndeligo, Andely.

après l'accent.

*sclandalo, esclandre.
glandula, glandre, glande.
chartula, chartre, charte.
**a*myndala, amandre, amande.

Dans l'ancien futur *naissera* (à côté de *naistra*), on constate aussi le maintien de l'atone entre sifflante et *r*, *n*a*scere-habet[2] ; dans ce cas, l'atone peut tomber et une dentale s'intercaler, c'est ce qu'on constate toujours après l'accent : *naistre, paroistre, conoistre,* § 195, *c.*

D'autres groupes de consonnes, qu'on rencontre en

1. Le groupe *vr,* qui nous est devenu familier, mais qui n'existait pas en latin, a dû présenter d'abord, avant l'accent, une certaine difficulté de prononciation, attestée par le mot *souverain,* de *s*u*perano, soverano, bien qu'on ait *sevrer,* de **seperare.*

2. *Naissera* peut aussi être une forme analogique.

latin, peuvent difficilement se prononcer sans être suivis d'un son vocalique :

1° Ce sont d'abord les groupes terminés par une liquide, *tr*, *pl*, etc., et quelques autres tels que *mn*, *lm*, *labiale* + *ye*. La voyelle atone qui les suit en latin persiste en français sous la forme d'un *e* labial : duplo, double ; somno, somme ; *rubyo, rouge[1]. Cet *e* labial se maintient (toujours après l'accent, mais voy. ci-dessous Rem. II), alors même que le groupe de consonnes s'est ultérieurement réduit : patre, pédre, père, c'est à l'époque moderne que l'*e*, dans ce cas, est tombé de la prononciation ; qu*a*drifurco, carrefour ; m*a*tric(u)lario, madreglier, marreglier, marguelier, enfin *marguillier*, par une transformation expliquée § 30, *exc*.

Remarque I. — Si l'*e* d'appui est suivi d'une consonne mouillée, ce qui ne se produit qu'avant l'accent, il peut devenir *ei*, puis *oi* : *domnic^{y}ella, dameiselle, demoiselle[2] ; **au*ctorizare, *au*ctrid^{y}are, otreyer, otroyer, devenu *octroyer* sous une influence savante.

Remarque II. — L'*e* provenant d'une atone *avant l'accent* peut disparaître ultérieurement : *petrosilio, perresil, persil ; l*a*troc^{y}inio, larrecin (on attendrait *larroisin*, ci-dessus *c*, 1°, Rem. I), larcin, à moins que *larcin* ne soit la forme primitive, d'après § 97, 1°, *c*. On remarquera que dans ces exemples l'atone est après *r*, cf. ci-dessus *a*, 3°.

De même le proclitique s*u*per a produit *soure*, *sour*, *sur*

1. Il y a eu suppression, par contraction, de cet *e* labial devant *s*, dans les proclitiques nostros, vostros, nostres, vostres, devenus *noz*, *voz*, puis *nos*, *vos*, cf. ci-dessus *a*, 4°.

2. On rencontre aussi *dancelle* (§ 43), *doncelle*, qui remontent à *domicella (*donzelle* vient du provençal). La double prononciation *dominicella*, *domicella* est analogue à celle que l'on constate pour **seior* à côté de *senior*, ci-dessous 2°.

(§§ 19, *c*, et 107). *Dame*, proclitique masculin (§ 47), s'abrégeait en *dam*.

2° Dans un mot tel que maior, il est résulté de la chute de l'atone un groupe de consonnes, *y* + *r*, qui appelle une voyelle d'appui, d'où la forme française *maire*, où l'*e* final est une voyelle nouvelle, mais rendue nécessaire par la chute de l'atone. De même peior, pire, § 31, et par analogie *seior (pour *senior*), sire, à côté de la forme *sendre* (de *senior*, conformément à § 114), qu'on rencontre dans les Serments de Strasbourg.

Mais dans les proparoxytons tels que *aĕre*, *varĭo*, *corĭo*, *dormitorĭo*, l'*ĭ* ou *ĕ* pénultième transformé en *ye* s'est joint de bonne heure à la voyelle tonique en formant diphtongue avec elle, si bien qu'au moment de la chute de l'atone finale, il n'y avait plus de groupes de consonnes, et il n'y a pas de voyelle finale dans les mots français *air*, *vair*, *cuir*, *dortoir*[1]. Les mots **dotario*, *sudario*, *imperio*, *eboreo*, empruntés très anciennement, mais alors que les précédents avaient déjà évolué, ont été traités différemment et se terminent par un *e* labial comme *maire* et *pire*: *douaire*, *suaire*, *empire*, *ivoire*. Sur le suffixe *-ier*, voy, §§ 30 et 31.

d. — La voyelle tonique d'un mot peut protéger la même voyelle devenue atone dans un dérivé. Si l'on rapproche le vieux français *dolor* de l'adjectif dérivé *doloros*, on constate que l'*o* tonique du substantif latin

1. Les noms masculins en *-oire*, comme *réfectoire*, sont des mots savants.

d*o*lore, se trouve maintenu dans *doloros* (le latin *d*o*lo-roso, laissé à lui-même, aurait produit *doldros*, *doudreus*, § 114). Cette voyelle atone conservée est alors traitée comme une semi-tonique, de là d*ou*l*ou*reus, à côté de d*ou*leur ; ultérieurement, le primitif a pu encore réagir sur le dérivé, ou inversement : *chaloureus* est devenu *chaleureus* sous l'influence de *chaleur* ; sur *amour* et *amoureux*, voy. § 23, *a*, *exc*.

Une voyelle atone peut aussi être protégée par ce fait qu'on l'entendait prononcer à l'église dans la forme toute latine du mot ; c'est ainsi que le second *i* de *chrĭstĭano* s'est maintenu dans le vieux français *cresti-ien*, aujourd'hui prononcé *crétien* en deux syllabes[1].

e. — Nous avons vu (§ 2, *Rem.* et ci-dessus, *b*) que l'*e* et l'*i* atones en hiatus se consonnifient en *ye*, et alors, tout en disparaissant comme voyelle formant syllabe, ces atones peuvent se conserver dans une certaine mesure en mouillant un *l* ou un *n* (§§ 79 et 84), ou en formant diphtongue avec une voyelle maintenue (§§ 24 et suiv.). Le *ye* peut même se dédoubler en quelque sorte et agir à la fois sur une voyelle qui précède et sur une voyelle qui suit : la voyelle *i* du latin *medietate* est représentée par les deux *i* semi-voyelles du français *moitié* (§ 35), où la diphtongue *oi* s'est prononcée *o* + *y*.

L'*u* ou *o* atone en hiatus ou devenu en hiatus peut

1. Mais le premier ĭ a subi son changement normal, — § 15, II, — bien que le latin d'église *Christus* ait maintenu cet *i* dans *Jésus-Christ*, § 161, *b*, et à plus forte raison dans « le Christ », mot tout savant.

aussi se joindre comme semi-voyelle à la voyelle qui précède ; ainsi s'explique le mot *dieu*, latin *deu*(*m*), prononcé jadis *diew*, § 39.

Le groupe de voyelles atones *ui* peut, dans les mêmes conditions, se transporter tout entier dans la syllabe tonique : *placui*, après la chute du *c*, est devenu *plaui*, d'où *ploi*, 1re personne du prétérit du verbe *plaire* en vieux français (§ 39).

VOYELLES TONIQUES ET SEMI-TONIQUES

En principe, les voyelles toniques et semi-toniques, se maintiennent, tout en subissant certains changements qui portent principalement sur les voyelles toniques dites *libres* (suivies d'une seule consonne, voy. § 11).

SYSTÈME VOCALIQUE DU LATIN POPULAIRE ET DU FRANÇAIS

8. Mais il est nécessaire de savoir tout d'abord quel était le système vocalique du latin populaire. L'*e* long et l'*i* bref du latin classique s'étaient confondus en un même son qui était celui de notre *é* fermé ; il y avait aussi un *ó* fermé (comme notre *ô* de *tôt*), correspondant à l'*o* long et à l'*u* bref du latin classique. L'*e* bref était un *è* ouvert, l'*o* bref un *ò* ouvert (comme notre *o* suivi d'une consonne prononcée, par exemple dans *port*). Enfin l'*u* long, prononcé *ou*, était devenu, dans le latin des Gaules, mais tardivement, semble-t-il, un son voisin de notre *u* français, son inconnu du latin classique. En somme :

a correspond à l'*a* long ou bref du latin classique
é — *ē* et *ĭ*
è — *ĕ*
i — *ī*
ó — *ō* et *ŭ*
ò — *ŏ*
u (*u* fr.) — *ū* (*ou*).

Le son *ou* a été reconstitué en français, comme nous verrons, et nous l'écrivons avec deux lettres. Il s'est formé en outre en français un son nouveau, écrit également avec deux lettres, *eu*, qui est intermédiaire entre *é* et *ó* (Nous avons un *eú* fermé dans *jeu*, et un *eù* ouvert dans *fleur*). L'*e* dit muet est voisin du son *eu*. — Les diphtongues latines *ae* et *oe* étaient devenues *è* ou *é* en latin populaire. Dans les mots latins d'origine grecque, l'*y* (upsilon) se prononçait tantôt *ŭ*, tantôt *i*.

9. En prenant *a* comme point de départ de la série des sons vocaliques palataux (è, é, i), des sons labiaux (ò, ó, ou) et des sons intermédiaires (eù, eú, u), et en allant des sons les plus ouverts aux sons les plus fermés, on obtient le tableau suivant :

è — é — i
a — eù — eú — u
ò — ó — ou

10. *Voyelles nasales du français* (voy. § 50) :

ã, *a* nasal, écrit *an*, *en*.
ẽ, *è* nasal, écrit *ein*, *ain*, *in*, parfois *en* (examen).
õ, *o* nasal, écrit *on*.
eũ, *eu* nasal, écrit *un*.

11. Les voyelles n'ont pas été traitées de la même manière quand elles étaient *libres* et quand elles étaient *entravées*. Une voyelle est dite entravée quand elle est suivie de plusieurs consonnes : le latin *parte* se prononce *par-te*, l'*a* est entravé ; dans le latin *pare* l'*a* est libre parce qu'il n'est suivi que d'une seule consonne, qui s'appuie sur la voyelle suivante, on prononce *pa-re* ; mais il est libre aussi dans le latin *patre*, qu'on prononce *pa-tre*. On peut donc dire qu'une voyelle est libre quand elle est suivie d'une seule consonne ou de deux consonnes dont la seconde est un *r*. Les voyelles suivies de deux consonnes dont la seconde est un *l* sont traitées comme entravées, bien que quelques cas aient paru douteux.

Il est remarquable que la voyelle tonique qui précède la consonne finale d'un monosyllabe latin est toujours traitée comme libre, bien qu'elle fût réellement entravée quand le mot suivant commençait par une consonne et dans la prononciation à la pause.

L'entrave est dite *romane* quand elle ne s'est produite qu'après la chute d'une voyelle (alors même que cette chute daterait de l'époque latine), par exemple dans *vir(i)de*. Mais en aucun cas l'atone de la finale des paroxytons n'est tombée à temps pour empêcher l'évolution de la tonique comme voyelle libre.

L'i et l'u du latin populaire, ī et ū du latin classique.

12. L'*ī* s'est conservé sans changement, qu'il fût tonique ou semi-tonique, libre ou entravé :

Rīpa, rive, hībernо, iver[1];
-īre, -īto : -ir -i, (partir, parti) ;
vīlla, vile (écrit auj. *ville,* § 99).

C'est seulement au XVIe siècle que s'est réalisée sous la forme d'un *ẻ* nasal (§§ 10 et 43) la nasalisation de l'*i* entravé par *n* (prince) ou suivi de *n* final (vin).

Exceptions. L'*i* semi-tonique a subi une dissimilation [2] dans quelques mots où la voyelle tonique était aussi un *i*: dīvīno, devin ; dīvīsat, devise. Sur mīsīsti, mesis, meïs, voy. § 238. — *Premier,* au lieu de « primier », de prīmario, n'est pas encore expliqué, non plus que l'ancien français *se* proclitique = *sī* latin ; *se* est redevenu *si*, peut-être sous l'influence de *s'il*, prononcé *s'i* devant une consonne.

L'*i* tonique, devenu en hiatus avec la voyelle semi-tonique qui précède, s'est contracté avec cette voyelle : v*a*gīna, gaïne, gaine ; r*e*gīna, reïne, reine ; ajoutez le mot d'emprunt traditre, traïtre, puis traître, cf. § 42, *c*, note 3.

13. L'*ū* est devenu partout *u* français :

suff. -ūto, -u (couru)	sūrsum, sus	nūllo, nul
dūro, dur.	d*ū*rare, durer.	

Le français *pucelle* ne peut s'expliquer que par **pūllicella,* (au lieu de *pŭllicella*), sous l'influence de **pūto,* **pūta,* jeune garçon, jeune fille.

Il faut noter l'adjonction d'un *i* semi-voyelle, qui a produit la diphtongue *ui*, sous l'influence d'une pala-

1. Écrit aujourd'hui *hiver,* § 65, note.
2. La *dissimilation* est une tendance à modifier l'un des deux sons identiques de deux syllabes voisines. L'*assimilation* est une tendance contraire, qui a fait par exemple que l'ancien verbe *cercher* est devenu *chercher*.

tale (§ 33), dans les mots tels que *dūcente* : duisant, *frūctu* : fruit[1], **pūleo* (class. *pŭteo*) : puis (écrit auj. *puits*, autrement que *puiser* et *puisatier*).

C'est seulement au XVI[e] siècle que s'est réalisée, sous la forme d'un *eu* nasal (§ 10), la nasalisation de l'*ū* suivi de *n* final : *un* (§ 50). Le mot *onze* (par *o* nasal) ne peut s'expliquer que par le changement de l'*ū* de *ūndecim* en *ó* (*ŭ*) dans le latin populaire.

L'*u* long semi-tonique est exceptionnellement devenu *e* dans quelques mots comme *genièvre*, latin classique *jūnipero*.

La diphtongue au.

14. La diphtongue *au* est devenue *ò*, qu'elle fût tonique ou semi-tonique, libre ou entravée. Toutefois, lorsque cet *o* s'est trouvé en hiatus, il s'est changé en *ou*[2].

1° auro, or ; *au*ricula, oreille ; hac hora, *ha hora, *au*ra ,or (§ 7, *a*, 3°).

paupere, povre, écrit *pauvre* et prononcé avec *ó* fermé par réaction étymologique ; on a aussi *ó* fermé devant *s* dans *chose*, de causa, *clos*, de clauso.

2° laudat, lode, loe, loue ; *g*au*dire, jodir, joïr, jouir.

*gauta (de gabata, § 39), jode, joe, joue[3].

1. Le rapport de *flot* à *fluctu* n'est pas encore éclairci.

2. *L* appuyant (§ 55) peut aussi changer en *ou* l'*o* provenant de *au* : caules, chols, chous.

3. *Gab(a)ta*, autre forme du même mot, a donné *jatte*, conformément au § 15.

Sous l'influence d'une palatale qui suit (cf. § 33), l'*o* provenant de la diphtongue *au* devient *oi* :

gaudia, joie ; *vao + is (§ 204, *c*), je vois[1].
*au*cellos, oiseaus.

Le *c* intervocalique, entre labiale et *a*, devant tomber dans *auca* (§ 95, 3°), ce mot a produit régulièrement le vieux français *oue*, refait en *oie*, d'après *oiseau, oison*. Sur *pauco*, voy. § 39, avec la note 2.

Voyelles a, e, o.

Pour les voyelles *a, e, o,* nous aurons à distinguer la voyelle entravée de la voyelle libre, et la voyelle libre semi-tonique de la voyelle libre tonique.

Nous n'indiquerons ici que le traitement normal de ces voyelles, nous réservant d'étudier à part les diverses influences modificatrices exercées par les sons voisins : par les consonnes palatales et nasales, par *s* et *l* appuyants, et aussi par les voyelles en hiatus, devant lesquelles la voyelle semi-tonique peut arriver à s'effacer complètement.

LES VOYELLES *a*, *e*, *o* ENTRAVÉES (voy. § 11).

15. Les voyelles entravées, toniques ou semi-toniques, se sont conservées sans changement, ou avec un minimum de changement (réserve faite des influences modificatrices étudiées plus loin, §§ 24-57).

I. Aucun changement pour a, è (ĕ) toniques ou

1. Devenu ensuite « je *vais* », cf. § 22, *exc*.

semi-toniques, ni pour *ò* (ŏ) tonique, quand ils sont entravés.

Parte et *partit, p*a*rtiri : part, partir ; *sapyam, s*a*pyatis : sache, sachiez ; nav(i)gat, n*a*v(i)gare : nage, nager ; carne : char, conservé dans « charcuitier »[1] ; sacco : sac ; *a*d proclitique devant consonne : à (cf. § 17).

Exceptions : *ar* + cons. est devenu *er* dans : *a*sparago, asparge, asperge ; s*a*rcophăgo, sarqueu, serqueu, cercueil[2] ; *ar*menio, ermin, d'où *ermine* (§ 37), écrit *hermine* sans aucune raison. Cf. ci-dessous les exceptions pour l'*è*.

*A*rticŭlo a donné *orteil* sous une influence celtique.

Les formes masculines *les, mes*, etc. (ci-dessous, III, *exc.*) se sont substituées aux formes *las, mas*, etc., que donnaient règulièrement ill*a*s, me*a*s, etc. proclitiques ; il y a eu sans doute analogie avec *cez*, plus tard *ces*, qui était des deux genres, cf. § 7, *a*, 4°.

Sur *a* prononcé *â* après syncope d'un *s*, voy. § 57

Pĕrdit : pert (écrit à tort *perd*, § 201) ; m*ĕ*rcede, merci ; sĕptem : sèt (écrit à tort *sept*, § 103) ; bĕlla, bèle (écrit auj. *belle*, § 99) ; *bĕcco, bec.

Exceptions : Par un phénomène inverse de celui qui s'est produit pour *ar* + *cons.* devenant *er*- (ci-dessus, exceptions de l'*a*), *èr* a pu devenir *ar* : mĕrcatu, marché, (à côté de mĕrcede, merci) ; préfixe pĕr-, par- ; monte-Mĕrcuri, Monmarcre (ensuite *Montmartre*, § 90). On a aussi le changement de *èl* en *al* dans *ĕ*l(e)mosyna, almosne, aumosne, cf. ci-dessous, II, *exc.*, et § 18, *exc.*

1. Et devenu *chair*, peut-être par analogie avec *chère*, au sens de nourriture ; ce substantif *chère* vient de *kara*, tête, et « faire bonne chère » a signifié : faire bonne mine, bon accueil.

2. On devrait écrire *sercueil*. Sur la substition de *-euil* à *-eu*, voy. § 147, *a*.

L'*è* de *sèmaine* (sĕptimana), devenu libre, s'est labialisé dans *semaine*.

L'*è* semi-tonique de *pècher* (pĕccare) s'est fermé, *pécher*, sous l'influence de l'*é* fermé tonique qui suit.

Dans quelques mots l'*è* tonique, quoique entravé, s'est diphtongué en *iè* : tĕrtio, tiers.

Sur *è* prononcé *ê* après syncope d'un *s*, voy. § 57.

Fŏrte, fort ; *prŏpyo, proche ; *ŏsso, os ; nŏstro, le nostre ; cŏllo, col ; flŏcco, floc. (Sur l'*ò* semi-tonique, voy. plus loin, III).

Exception : *cueille*, correspondant à cŏlligit, est de formation analogique, cf. ci-dessous, III, note.

Sur *ò* prononcé *ô* après syncope d'un *s*, voy. § 57.

Remarque. On remarquera que nous n'avons pas donné d'exemples d'entrave romane pour *è* et *ò* toniques (l. classique *ĕ* et *ŏ*). C'est que les voyelles ouvertes toniques avaient subi leur diphtongaison comme voyelles *libres*, avant la chute des pénultièmes atones qui a constitué les entraves ; ainsi à côté du suffixe -ab(i)le ou de stab(u)la, où l'entrave romane a maintenu l'*a*, on a ĕbŭlo, ièble [1], *mŏbĭle, mueble, meuble ; à côté du suffixe *-atico* donnant *-age*, avec conservation de l'*a* (§ 134), on a **sĕdico*, siège ; à côté de *male sap(i)do*, maussade, on a *tĕpĭdo*, tiède. De même, *è* et *ò* sont traités comme libres dans: *mĕlius*, mieuz ; **vĕculo*, vieil ; *fŏlia*, fueille, feuille ; *ŏculo*, ueil, œil, tandis que les groupes *l* + *y* et *cl* ont maintenu *a* et

1. Ecrit *hièble* pour éviter la lecture *jèble* à l'époque où le caractère *i* pouvait avoir la valeur de notre *i* ou celle de notre *j*. Cf. *huit* pour *uit*, § 33.

ou dans *paille*, *maille*, *fenouil* (ci-dessous, III) et contrarié la diphtongaison de é tonique en *ei*, *oi*, dans *solĭc(u)lo*, soleil (è + l mouillé), *consĭlio*, conseil, ci-dessous, II.

II. L'*é* entravé (ē, ĭ) est d'abord resté plus ou moins fermé ; car, dans nos plus anciens textes, il n'assone pas avec l'*è* entravé provenant d'*ĕ*, mais il s'est ouvert de bonne heure, et, à partir du milieu du XII[e] siècle, il n'y a plus de différence entre ces deux voyelles entravées ; toutefois, avant l'assimilation, l'*è* ouvert primitif s'était diphtongué en *ea* devant *l* suivi d'une autre consonne : comparez *nouvèls* (novĕllos) donnant *nouveaus* et *chevéls* (capĭllos) donnant *cheveus*.

Exemples de *é* (*ē*, *ĭ*) entravé, tonique ou semi-tonique, devenu *è* : sēpia, sèche (écrit parfois *seiche* sans raison) ; dēb(i)ta, dette ; *qu*a*drēs(i)mo, caresme ; ĭlla, èle (écrit *elle*, § 99)[1] ; mĭttit, met ; sĭcco, sec ; vĭr(i)de, vert. Suffixe -ĭtto -ĭtta : -et, -ète ; suffixe -ĭllo, -ĭlla : -el, -èle[2]. Suffixe gréco-latin -ĭssa : -esse (abbesse) ; suffixe -*ĭttia ou *ĭcia (pour -*ĭtia*)[3] : -èce, -esse (mol-

1. Sur le masculin *il*, voy. § 38.

2. Le latin populaire avait des variantes du suffixe -*ĭtto*, avec les voyelles toniques *a* et *ŏ*, de là les suffixes français -*ot* (vieillot) et -*at* (louvat, petit loup, forme méridionale). — L'*è* du suffixe -*et*, devenu atone dans les dérivés en -*ier*, s'est labialisé en *e* : *lunète*, *lunètier*, puis *lunetier*. De même, à -*el* se rattache -*elet* avec *e* labial, *cervelle*, d'où *cervelet*. Les suffixes composés -*etier*, -*elet*, ainsi constitués, ont servi à former directement d'autres mots (cf. § 7, *a*, n. 1) : *papetier* sur *papier*, *cafetier* sur *café*, *gouttelette* sur *goutte*, etc. Dans les suffixes surcomposés -*èterie*, -*èlerie*, on voit reparaître l'*è* ouvert de- *et* et -*el* : *mousqueterie* (prononcé *mousquèterie*), *chapellerie*, etc.

3. Sur la valeur de *c* + *i* intervocalique, voy. §§ 71 et 104, *b*, 1°.

lesse). Mĭssatico, message ; vĭrtute, vertu ; parĭc(u)lo, pareil (ci-dessus, I, Rem.)[1].

Exceptions : L'*è*, issu d'*é* semi-tonique entravé, s'est labialisé dans jeter (**jĕttare*), leçon (*lĕctione*), celui (*eccĭllui), où il était devenu libre, ainsi que dans la prononciation du démonstratif *cet* par *e* labial, ordinaire au XVII[e] siècle, fréquente encore aujourd'hui, et du masculin *ce* devant consonne (§ 15, III, *except.*).

Même tonique, l'*è* s'est labialisé entre deux consonnes labiales dans vĭduo, vĭdua : vef, vève, puis *veuf*, *veuve*.

Maestre, où l'on a un *è* issu de l'*é* tonique entravé de magĭstro, s'est contracté anciennement en *maistre*, *maître* (§ 42, *c*.).

L'*é* semi-tonique de sĭlvatico est devenu *a* devant *l* : *salvage*, *sauvage*, cf. § 15, I, *exc.* de l'è, et *Note compl.*

Remarque. Les voyelles fermées libres se sont modifiées tardivement, à la différence des voyelles ouvertes (voy. § 15, I, *Rem.*), mais il est probable que la pénultième atone de *flēbĭle* n'est tombée qu'après la diphtongaison de l'*ē*, car cette voyelle tonique a été traitée comme libre (fr. *feible*, *foible*, *faible*), alors que l'*a* de *culpab(i)le* s'est conservé, comme entravé, dans *coupable*. Cf. *trĭplo*, qui donne le vieux français *trèble*.

III. L'*ó* (ō, ŭ) tonique ou semi-tonique entravé est devenu *ou*, et sans doute aussi l'*ò* semi-tonique entravé (sur *ò* tonique entravé, voy. ci-dessus, I).

Exemples pour l'*ó* (*ō*, *ŭ*) :

Cōrte, court, cour ; *cōrtense, courtois ; *tōtto, tout ; tōrnat, tōrnare : tourne, tourner ;

1. Dans *oueille*, de *ovicula*, l'è a formé diphtongue avec l'*ou*, d'où *wè* devenu ensuite *wa* comme dans la diphtongue *oi* (§ 22) ; ainsi s'expliquent la prononciation et l'orthographe actuelles *ouaille*.

d*e*-sŭbtus, dessous ; s*ŭ*bv*e*nire, souvenir ; dŭb(i)-tat, d*ŭ*b(i)tare, doute, douter ; p*ŭ*llic*e*no, poucin, poussin (sur p*u*celle, voy. § 13) ; *f*e*nŭc(u)lo, fenouil (ci-dessus I, *Rem.*).

Exemples pour l'*ò* (*ŏ*) semi-tonique :

*fŏrmice, fourmis, fourmi ; p*ŏ*rcello, pourceau (mais on a : *cŏrbicula*, corbeille, et bon nombre d'autres mots comme le proclitique *nŏstro*, nostre, où l'*ò* semi-tonique est conservé et que l'on explique soit par une analogie avec un mot apparenté où l'*ò* est tonique, soit par une réaction savante. L'adverbe préfixe *fors*, fŏris, a un *o* dans *hors*, *forban*, *forfaire*, et un *ou* dans *fourbu, fourvoyer*)[1].

Exceptions : Par dissimilation, *ó* semi-tonique entravé est devenu *e* dans : *sŭbmonĕre, semondre ; s*ŭ*ccussa, secousse ; s*ŭ*ccurrit, secourt ; *sŭbdiurnare, sejourner (ultérieurement *séjourner*). Cf. § 19, *b*.

L'*o* du proclitique *illos* (entravé devant un mot commençant par une consonne, libre devant un mot à initiale vocalique) est devenu exceptionnellement *é* dans l'article et le pronom *les*, — prononcé *lés* par *é* au lieu du même *e* labial que dans *le*, sans doute sous l'influence analogique du génitif *des* (§ 54) et de *cez*, plus tard *ces*, venant régulièrement de *eccistos* (de même que, à l'inverse, *cet* devant consonne est devenu *ce*, sans doute par analogie avec *le*). Au xviie siècle on a prononcé *le-z*, au lieu de *lé-z*, devant voyelle ; faut-il y voir la prononciation primitive qui se serait conservée partiellement à côté de la prononciation analogique ? Ce que nous disons pour *les* s'applique à *mes, tes, ses*, à l'origine *mos, tos, sos*, des proclitiques *mëos, tuos, suos*, avec l'accent secondaire sur la seconde syllabe (§ 5).

1. Le verbe *couillir*, de *colligire, a modelé en partie sa conjugaison sur celle de *vouloir, douloir*, d'où l'ancien radical tonique *cueil-*, devenu radical unique. Cf. toutefois note 1 du § 203, *b*.

LES VOYELLES *a*, *e*, *o*, SEMI-TONIQUES LIBRES

16. Les semi-toniques libres sont traitées comme celles qui sont entravées, — *a* persistant, *ó* et *ò* devenant *ou*, — à l'exception de l'*e* ouvert ou fermé qui devient *e* labial (sur l'élision possible, voy. § 42, *b*).

17. Exemples pour l'*a* restant *a* :

Préfixe et préposition *ad* devant voyelle : a-, à (cf. § 15, I) ; ill*a*, me*a*, tu*a*, su*a* proclitiques (§ 5) : la, ma, ta, sa ; m*a*rito, mari ; p*a*nario, panier ; v*a*lore, valeur ; qu*a*re, proclitique, car.

H*a*bet, v*a*dit, employés proclitiquement[1] : il a, il va ; la forme proclitique est devenue très anciennement forme unique. Sur une autre forme de *va*, voy. § 30. Sur ill*a*s me*a*s, proclitiques, voy. § 15, I, *exc.* de l'*a*.

L'*a* semi-tonique de *granario*, **ranucula*, est resté régulièrement *a* dans *granier*, *ranouille*, tandis que l'*a* tonique de *grana*, *rana*, est devenu non moins régulièrement *ai* (§ 48) dans *graine*, *raine*. Sous l'influence de *graine* et *raine*, *granier* et *ranouille* sont devenus *grainier* et *rainouille*, puis *grenier* et *grenouille* (sur le *g* de *grenouille*, voy. § 88).

18. Exemples pour *é* (*ē*, *ĭ*) ou *è* (*ĕ*) devenant *e* labial :

{ d*ē*bere, devoir — m*ē*, t*ē*, s*ē* procl. : me, te, se
{ m*ĭ*nuto, menu — préfixe et prépos. d*ē* : de-, de.

N*ē* et n*ĕ*c procl. : ne[2].

1. *Habet* devant le participe passé, *vadit* notamment devant le gérondif, construction très fréquente en vieux français.

2. Sur le français *ne* au sens de *ni*, voy. § 145, *b*. Le français *ne*, au sens de *ne* ou *non* latins, peut aussi venir de *non*, ci-dessous § 19, *b*.

Préfixe rĕ-, re- vĕnire, venir	lĕvare, lever. *grĕvare (cf. § 21), grever.

Exceptions. Entre deux consonnes labiales, *e* labial est devenu ultérieurement *u* : *fĭmario, femier, fumier ; bĭbente, bevant, buvant. — Par réaction savante, un bon nombre de mots héréditaires ont changé ultérieurement *e* en *é*, particulièrement ceux qui ont été remplacés par d'autres mots dans le courant de l'usage populaire, comme *péril* (remplacé ordinairement par *danger*). L'*e* est d'autre part devenu *è* quand il était séparé de la syllabe tonique par un autre *e* labial : lĕvare-habet, levera, lèvera[1] ; *tĕnimento, tenement (cf. § 7, *c*), tènement ; inimico, enemi, ènemi (devenu d'autre part ennemi, anemi, § 46). — *Verai*, de *vēraco, s'est contracté en *vrai* (cf. § 3, *a*).

Dans un petit nombre de mots l'*é* semi-tonique libre est devenu *a*, particulièrement devant liquide ou *n* (cf. § 15, I, *Exc.* de l'*è*) : zēloso, jalous ; pĭgritia, paresse ; *fenare, fener, faner (à côté de *fenouil*, *fenil*) ; *trĭpalio, travail ; hĭrundine, aronde. — On a exceptionnellement *i* dans *ivoire*, de ĕboreo. — L'*e* issu de l'*ĭ* semi-tonique de **siamus*, **siatis*, s'est changé en *ei*, *oi*, par analogie avec les formes toniques *sĭam, seie, soie, *sĭas, seies, soies. — Sur vĭdente, veant, devenu *voyant*, voy. § 209, *c*.

19. Exemples pour *ó* (ō, ŭ) ou *ò* (ŏ) donnant *ou* :

nōdare, nouer	sōlacio, soulas
prō, prép. et préf., pour	*prōde, procl., prou
sŭbinde, souvent	cŭbare, couver
*nŭtrire, nourrir	
cŏrona, couronne	*vŏlere, vouloir
*coventu (pour *conventu*), couvent.	

a. Nous avons bon nombre de mots où l'*o* semi-tonique

1. Prononciation favorisée par l'analogie de *lève*.

libre (comme l'*ò* semi-tonique entravé, § 15, III) est représenté en français par *o* au lieu de *ou*, non seulement devant nasale, ce qui est régulier (§ 47), mais devant toute autre consonne, particulièrement *l* ou *r*, — parfois sous une influence savante, — : soleil (*sōliculo), à côté de soulas ; préfixe *por-* dans portrait, à côté de préfixe *pour-* dans pourvu, etc.

b. L'*o* semi-tonique libre est parfois devenu *e* au lieu de *ou*[1] : illo proclitique a produit *lo, le*. Le proclitique **eccehoc* a donné de même *iço, ço, ce* (Le même *o* est devenu *ou* dans *oïl, oui*, qui vient de *hoc ille*). La négation *non*, employée proclitiquement, a produit *nen* devant voyelle[2] (devant consonne on ne trouve que *ne*, probablement par assimilation avec la forme venue du latin *nē*). C'est ainsi encore que *conocula a donné *quenouille* par dissimilation au lieu de *conouille* (§ 47). « Mosieur » (§ 77) est devenu *mesieur*, à côté de *mes-sieurs*, par analogie de *le* à côté de *les*.

Dans *die dominica* devenu *didomenche*, le sentiment de la composition du mot s'étant effacé de bonne heure, le second *d* a été traité non comme initial, mais comme intervocalique (à moins qu'il ne s'agisse d'une dissimilation), et l'*o* semi-tonique devenu atone s'est affaibli en *e* : *diemanche*, puis *dimanche* (§ 42, *a*).

c. Très exceptionnellement l'*o* semi-tonique libre est représenté en français par un *u* : le proclitique sóper (sŭper) a produit *sour, sur* (§ 7, *c*, 1° Rem. II), l'*u* est dû à l'analogie de *sus*, § 13 ; nous avons *sour* dans *sourcil* (supercilio), *sur* ailleurs. L'adjectif*prodis a donné régulièrement *preus*, — cas régime *preu* — § 23, *a*, tandis que l'adverbe *prode, employé proclitiquement, a donné *prou* non moins régulièrement ; mais l'*eu* de *preux*, devenu semi-tonique dans la locution *preu d'homme*, a abouti à *u*, d'où *prud'homme* (cf. § 54), à côté de la forme *proud'homme*, où est respectée

1. Cf. un changement semblable, par dissimilation, pour l'*ó* semi-tonique entravé, § 15, III, *Except.*

2. Conservé dans *nenni* (= nen il).

l'alternance entre *eu* tonique et *ou* semi-tonique. — L'ŏ de *foro,* employé proclitiquement, est aussi devenu *u* dans la locution « au fur et à mesure », sans doute par assimilation avec l'*u* tonique de *mesure.*

d. Pleurer, substitué à *plourer,* lat. plorare, s'explique par *il pleure,* où l'*eu* vient de l'*o* tonique. Pour une analogie inverse, voy. § 23, *a, except.*

LES VOYELLES *a*, *e*, *o*, TONIQUES LIBRES

20. Les mots latins prato, pĕde, sēro, flōre, nŏvo, où la voyelle tonique est libre, sont devenus respectivement en très vieux français : prét, piét, seir, flour, nuof.

On voit par là que, toniques et libres, l'*a* devient *é*, l'*é* et l'*è* se changent en une diphtongue qui commence ou se termine par un *i* (*ei* et *ié*), *ó* et *ò* se changent en une diphtongue qui commence ou se termine par un *u* (*ou*, prononcé à l'origine en diphtongue, et *uo*). L'*i* et l'*u* commencent la diphtongue produite par la tonique ouverte, et terminent la diphtongue produite par la tonique fermée.

La diphtongue *ei* est devenue ensuite *oi* (§ 22), les diphtongues *ou* et *uo* ont abouti au son simple écrit *eu* (§ 23), de telle sorte qu'aujourd'hui c'est *eu* qui correspond toujours à l'*o* latin tonique libre, bref ou long, *é* à l'*a*, *ié* à l'*è* ouvert (*ĕ*), *oi* à l'*é* fermé (*ē*, *ĭ*). Et comme ces mêmes voyelles libres, lorsqu'elles sont semi-toniques (§ 16), ont donné *ou* pour *o* latin, *a* pour *a*, *e* pour *é* ou *è*, un même mot (employé procliquement ou avec l'accent tonique) et un même radical (suivant que l'accent porte sur le radical ou sur le suffixe) peuvent avoir deux formes, où l'on voit alterner

ou et *eu*, *a* et *é*, *e* et *ié* ou *oi* : œuvre et *ou*vrage, sel et s*a*ler, mer et m*a*rin, toi et t*e*, lièvre et l*e*vrette.

Remarque. De même que le pronom latin *te* a produit le français *te* dans l'emploi proclitique et *toi* dans l'emploi tonique, on a eu aussi, pour *illorum*, *lour* et *leur* (§ 185, *Remarque*), mais la forme *leur* a prévalu dans les deux emplois. C'est au contraire la forme proclitique qui a prévalu pour *nous* et *vous* (la forme tonique serait *neus* et *veus*) et pour « il *a*, il *va* », de *habet* et *vadit* employés comme auxiliaires, § 17 (la forme tonique eût été « il ét, il vét », au futur « il chanterét »).

21. L'*é* provenant de l'*a* tonique, et l'*é* de la diphtongue *ié* ont aujourd'hui le son ouvert lorsqu'ils sont suivis d'une consonne prononcée (Cf. § 23, *c*).

a tonique.

Flexions -are, -ato, -atis : -er (pron. *é*), -é, -ez[1].

Suffixe -tate : -té (bonté, etc) ; spatha, épée.

Mais : -arunt, -èrent ; mare, mer (par *è*) ; tale quale, tel quel ; hospitale, hôtel ; patre, matre, fratre : père, mère, frère.

Claro, cler, écrit *clair* d'après il *éclaire*, § 30 ; ala, èle, écrit auj. *aile* ; pare, per, écrit *pair* d'après *paire*, § 30. — Sur sapit, il set, auj. *sait*, voy. § 203, *a*.

Loyal, *royal* (au lieu de *loyel*, *royel*) ont subi une

1. Toutefois *tra(n)s* : très. Les pluriels des mots en *-é* se prononceraient probablement par *è* sans l'influence du singulier.

influence savante ; *mal* est la forme proclitique généralisée (§ 20, *Rem.*).

Lorsque, dans un mot français, l'*a* tonique *libre* du latin est maintenu, la forme est savante ou empruntée à une langue ou à un dialecte du midi (comme *croisade,* forme française *croisée*, ou *cavalcade* à côté de *chevauchée*).

è tonique.

Pĕde, pied (pié), mais : mĕl, miel, fĕro, fier, par *è* ; fĕbre, fièvre.

Sur ministĕrio, métier, voy. § 31.

*Grĕve (pour grave, par analogie avec lĕve) a produit *grief*, aujourd'hui prononcé en deux syllabes à cause de la difficulté de faire entendre la diphtongue après un groupe de consonnes terminé par *r* (cf. § 30), difficulté à laquelle on doit sans doute la forme *bref* au lieu de *brief* (latin brĕve) ; *iè* est conservé, mais en deux syllabes, dans *brièvement*. Le latin lĕvat a produit régulièrement : il *liève* (cf. le substantif verbal *relief*) devenu *lève*[1] par l'analogie indiquée § 26.

22. La diphtongue *ei* provenant d'*é* tonique (*ē*, *ĭ*) est devenue au XIIe siècle *oi*, prononcé d'abord *o* + *y*, puis à partir du XIIIe siècle *oé*, *oè*, *wè*, enfin *wa* à Paris au XVe siècle :

Flexion -ēre : -eir, -oir ; crēdit : creit, croit ; vĭdet : veit, voit ; pĭper : peivre, poivre ; *frĭgido, froit (§ 141) ; dĭgito, doit (écrit *doigt* sans raison)[2].

1. On a prononcé aussi *leve*, avec *e* labial, par analogie avec *lever*.
2. Si l'on considère l'ĭ tonique de *frigido, digito*, comme étant

Exceptions. La flexion -ēbat de l'imparfait et du conditionnel avait donné -eit, -oit (§ 229) ; au moment où *-oit* se prononçait *-wet*, l'élément labial de la diphtongue a disparu, et il est resté *-et*, qu'on a continué à écrire *-oit* jusqu'à 1835, époque où l'orthographe *-ait* a été adoptée par l'Académie. Même changement de *oi* en *ai* dans un certain nombre de noms ethniques en *-eis*, *ois*, latin -e(n)se, comme *Français*, *Anglais* (à côté de *Danois*, etc.), dans le suffixe *-aie* (latin-ēta) de *châtaigneraie*, *saulaie*, etc., dans *craie*, *monnaie*, etc. Nous avons encore double prononciation pour le mot venu de rĭgido : *roide* et *raide*. Pour d'autres mots, comme *croire*, après hésitation la forme en *oi* a prévalu. Cette transformation partielle de *oi* en *è* a commencé d'assez bonne heure, et, dans les exemples les plus anciens, c'est la graphie *e* qui a été substituée, très raisonnablement, à *oi* : tonĭtru, toneirre, tonoirre, tonnerre ; vĭtro, veirre, voirre, verre ; pē(n)sat, peise, poise, pèse[1].

23. *a*. La diphtongue *ou* provenant de l'*ó* tonique (ō, ŭ), et souvent écrite *o* dans les anciens textes, était devenue *eu* au XIIIe siècle :

Suffixes -ōre, -ōso : -our, -eur, (douleur, etc.) ; -ous, -eus, (douloureus, etc.). Sur la graphie *-eux*, v. § 182, n.

Plōrat, ploure, pleure ; vōto, vou, veu (écrit *vœu*).

Gŭla, goule, gueule.

Exceptions. Devant une consonne labiale, *ou* se maintient

en entrave romane, le résultat sera le même (§ 31 *bis*). Pour *digito*, la vieille forme française *doi*, sans *t*, est embarrassante.

1. On a prononcé aussi *pese*, avec *e* labial, par analogie avec *peser*.

(en passant du son *ow* au son de la voyelle simple) : rōbur, rouvre ; Lŭpara, Louvre ; lŭpa, louve (sur *loup*, voy. § 39). Dans d'autres exemples, *ou*, au lieu de *eu*, s'explique soit par une forme dialectale, soit par l'influence d'un dérivé où l'*o*, n'étant plus tonique, était devenu régulièrement *ou* (§ 7, *d*) : *pelouse*, lat. pilosa, au lieu de *peleuse*, est méridional ; *amour*, au lieu de *ameur*, nous est venu par la lyrique provençale, ou a subi l'influence de *amoureux*, *amourettes*, etc. ; il *noue* s'est substitué à il *neue*, sous l'influence de *nouer*, lat. nodare ; *épous* s'est substitué à *épeus*, lat. spo(n)so, sous l'influence d'*épouser*, *épousailles*. Pour une analogie inverse, voy. § 19, *d*.

Le pluriel neutre mōra, transformé en féminin singulier, a produit régulièrement *meure*, devenu *mûre* sous l'influence d'un rapprochement instinctif avec l'adjectif venant de matūra (§ 42, *c*).

b. La diphtongue *uo* provenant de l'*ò* tonique (*ŏ*) est devenue *ue* ou *oe* au XIe siècle, puis a pris au XIIIe siècle le même son *eu* que la diphtongue issue de l'*ó* :

Mŏvet, muot, muet, meut ; *mŏbile, muoble, mueble, meuble ;

Cŏr, cuor, cuer, cœur ; *ŏvo, uof, uef, œuf.

Jŏvis, juos, jues, jeus (dans jeu-di)[1].

Exceptions. *École*, au lieu de « écœule », peut facilement s'expliquer par une influence savante ; mais nous disons aussi *vole* et *rossignol* (au lieu de *rossigneul*, cf. *épagneul*). Dans *rose*, outre le maintien anormal de l'*o*, il faut constater la prononciation par *ó* fermé sous l'influence du *ze* qui suit (cf. *chose*, § 14).

Il *prouve*, il *ouvre*, se sont substitués à il *preuve* (prŏbat),

1. Les deux mots composants sont traités comme frappés l'un et l'autre d'un accent tonique ; d'ailleurs, dans certains dialectes, l'ordre est interverti : provençal *dijòu*.

il *euvre* (ŏperit)[1], sous l'influence de *prouver*, *ouvrir*, cf. ci-dessus *a*, *except*.

Dans *avuec* (ap(ud) hŏc), devenu *avec*, et dans *iluec*, devenu *illec*, encore employé par La Fontaine, *ue* aboutit à *è*, sans doute sous l'influence du *c* final conservé (§ 138). D'ailleurs dans *avuec* la consonne labiale *v* devait absorber le premier élément de l'ancienne diphtongue, comme dans *vuelt*, *vueut*, lat. * vŏlit, devenu *veut*, dans *bienvueillant* (§ 256) devenu *bienveillant* (La présence de *ue*, *eu* dans les autres formes du verbe a empêché le subjonctif *vueille* de devenir *veille*, qui se serait confondu avec *veille* de *veiller*). Cf. *vuide* devenu *vide*, § 33, 1°.

Le premier élément de l'ancienne diphtongue *ue* peut aussi se dissimiler en *ye* lorsque cette diphtongue arrive à être suivie d'un autre *u* : lŏco, lueu, lieu (cf. § 39); ŏculos, uelz, ueus, yeus (tandis que ŏculo a produit *ueil*, *euil*, parce que *l*, n'étant pas suivi d'une autre consonne, ne s'y est pas vocalisé en *u*).

c. Le son *eu*, provenant de *ó* ou *ò* tonique, est aujourd'hui *eú* fermé ou *eù* ouvert selon qu'il est suivi ou non d'une consonne prononcée (cf. § 21) : *vœu* et *meut* se prononcent « *veú*, *meú* », *cœur* et *pleure* se prononcent « *keùr*, *pleùre* ».

La graphie *eu* a été empruntée aux mots où cette diphtongue, aujourd'hui voyelle simple, vient d'un *e* suivi d'un *l* vocalisé (§ 54) : *chevels*, *cheveus*. Lorsque *ue* et *ou* ont pris le son qu'on entendait dans cheveus, il était tout naturel d'écrire *meut*, au lieu de *muet*, *neuf* au lieu de *nuef* ; mais la transformation graphique de *cuer*, *coue* (de *cōda), *cueille*, était moins simple, car il s'agissait d'indiquer que le *c* ne prenait pas devant

1. Dans le latin populaire, *operire*, qui signifie « fermer », avait remplacé *aperire*.

eu la valeur *s* qu'il a normalement devant un *e*. On a tranché la difficulté de trois façons différentes, ce qui est fâcheux : en conservant la graphie *ue* dans *cueille*, *cercueil*[1] (aussi dans *orgueil* pour une raison semblable) ; — en écrivant le nouveau son par *œu* au lieu de *eu* dans *cœur* ; — en écrivant le *c* par *qu* dans *queue*. Alors que la diphtongue existait encore, on écrivait *oef*, *oeil*, *oevre*, plutôt que *uef*, *ueil*, *uevre* (qui pouvaient se lire *vef*, *veil*, *vèvre*, puisque la lettre *u* avait deux valeurs au moyen-âge) ; on a conservé cette forme pour *œil*, et mélangé les deux graphies dans *œuf*, *œuvre*. Dans d'autres mots on a introduit la graphie *œu* parce que des mots tout semblables, écrits par *-eu*, se prononçaient *-u* (anciennement *-eü* en deux syllabes), par exemple dans *vœu* pour éviter la confusion alors possible avec le participe passé *veu* du verbe *voir*. Ailleurs enfin *œu* a été substitué à *eu* sans aucune raison.

ACTIONS DIVERSES SUR L'ÉVOLUTION DES VOYELLES

Action des consonnes palatales.

24. Les consonnes palatales du latin sont *c*, *g*, *i* consonne (§ 65).

Il arrive souvent que l'*i* consonne (primitif ou issu des voyelles *e* ou *i* en hiatus, § 68) se joint simplement aux voyelles voisines pour former diphtongue avec elles,

1. § 15, I, *exc.* de l'*a*.

cf. § 7, *e*. Dans d'autres cas, l'*i* consonne, comme *c*, *g*, tout en produisant une consonne française, ajoute aussi un *ye*[1] aux voyelles voisines.

ACTION SUR LA VOYELLE QUI SUIT

25. L'action sur la voyelle qui suit ne s'exerce que si la voyelle est libre. Devant les voyelles entravées, le *ye* des consonnes $^{t}ch^{y}$, $^{t}s^{y}$, $^{d}j^{y}$, produites par *c*, *g* et *i* consonne du latin (§§ 67-70), s'efface purement et simplement : cervo : $^{t}s^{y}$ervo, ^{t}serf, cerf.

Les voyelles palatales *a*, *è*, *é*, *i* (§ 9), donnant normalement en français, quand elles sont toniques et libres, *é*, *ié*, *ei*, *i* (§§ 20 et 12), le *ye* provenant de la consonne palatale qui précède changera *é* en *ié*, se confondra avec *i* et avec le premier élément de la diphtongue *ié* et formera avec *ei* une triphtongue *iei*, susceptible de se contracter en *i*[2].

Donc, la consonne palatale n'agit pas sur l'*è* tonique libre qui suit, ni sur l'*i*, elle change l'*a* en *ié* (au lieu de *é*), et l'*é* en *i* :

Medietate, meytate, moitié, à côté de sanitate, santé ; placēre, pla$^{t}s^{y}$ere, plaisir, à côté de debēre, devoir[3] ; cēra, cire.

Ainsi, dans les mots français, la diphtongue *ié* peut venir soit d'un *è* tonique libre quelconque, soit d'un *a*

1. Sur le mot « ye », voy. § 61, note.
2. Il est possible qu'on ait passé directement de ^{y}*é* à *i*.
3. Mais en général les suffixes et flexions restent intacts après les palatales : placēbat, plaisoit (et non *plaisit*) ; Francē(n)se, François, Français.

tonique libre précédé d'une palatale, et l'*i* peut venir soit d'un *i* long (§ 12), soit d'un *é* tonique libre précédé d'une palatale, voy. aussi § 31.

On remarquera, dans *medietate*, que la palatale peut être séparée de la voyelle sur laquelle elle agit, cf. § 35.

26. La palatale qui a changé *a* en *ié* peut être une chuintante, $^{t}ch^{y}$ ou $^{d}j^{y}$ (§§ 67-70), plus tard *ch*, *j* ; dans ce cas, le premier élément de la diphtongue *ié* a été ultérieurement absorbé par la chuintante, on passe de *chié* à *ché* (sauf dans *chien*, où l'*é* est nasalisé) et de *gié* à *gé*. C'est ainsi que les anciens verbes *marchier*, *chargier*, sont devenus *marcher*, *charger*, et, par analogie avec ceux-là, *aidier* (adyutare) est aussi devenu *aider*, tandis que le substantif *moitié* a gardé sa diphtongue. *Achiève* (*accapat) est devenu régulièrement *achève*, et, par analogie, *liève*, où la diphtongue vient d'*ĕ* (lĕvat), est devenu *lève*, cf. § 209, *c*.

27. De même que la consonne palatale dégage devant une voyelle palatale la semi-voyelle palatale *ye*, il semble que, devant une voyelle labiale, elle puisse dégager un *u* semi-voyelle. Cette semi-voyelle labiale se confondrait nécessairement avec l'*u* issu de l'*u* long latin, et avec le premier élément de la diphtongue *uo* issue de l'*ò* tonique libre, mais elle formerait avec l'*ó* tonique libre une nouvelle diphtongue *uo*, qui passerait aussi à *ue* et à *eu*. Autrement dit, il semble qu'un *ó* tonique libre précédé d'une palatale puisse se diphtonguer en *ue* comme l'*ò*. Et nous constatons en fait que cōperit a donné *cuevre*, comme ŏpera : *uevre* ; que jŭvene, jóvene a donné *juene*,

cf. § 33, *exc*. Si l'on n'admet pas l'action de la palatale sur les voyelles labiales, on doit admettre que l'*ó* de certains mots était devenu *ò* en latin populaire, sans qu'on puisse en donner d'autre raison que le voisinage d'une consonne labiale, qui a produit ailleurs un tout autre effet (§ 23, *a*, *exc*.).

28. Les consonnes palatales *qui précèdent* n'exercent d'action que sur une seule voyelle semi-tonique : l'*a* libre. Précédé d'une palatale, l'*a* libre semi-tonique, au lieu de se maintenir (§ 17), se labialise en *e*. Toutefois, cette action se manifeste surtout quand l'*a* est suivi d'une consonne labiale ou d'un *n* :

**ca*mino, *che*min — *ca*ballo, *che*val
*ca*nale, *che*nal — **ca*nuto, *che*nu
**ga*lina, *ge*line.

L'*a* s'est maintenu dans *ca*lumnia, chalenge, dans *ca*lore, chaleur, dans *ca*thedra, chaière, chaire (§ 42, *c*), aussi dans *chameau*, *chanoine* (dans ce dernier, on peut admettre une influence savante). Il s'est maintenu aussi, parce qu'il y avait entrave romane, dans *ad*ca*p(i)tare, achater, *ca*p(i)tale, chatel, mais ultérieurement *achater* est devenu *acheter*[1], *chatel* est devenu *chetel* (que nous écrivons « cheptel », — bien qu'on n'écrive pas *achepter*, — au risque d'en corrompre la prononciation).

L'*a* du proclitique *jam* s'est maintenu dans *jà*, malgré la palatale.

1. *Acheter* ressemblant à *jeter*, on a dit *achiète* (au lieu de *achate*), comme on disait *giète* (§ 209, *c*, n. 2) ; *achiète* est ensuite devenu *achète*, conformément au § 26.

28 *bis*. L'*a* semi-tonique entre deux palatales devient *é* dans j*a*cere, gésir. *Gisant* est analogique, d'après *gist*, § 31.

ACTION SUR LA VOYELLE QUI PRÉCÈDE.

29. L'action sur la voyelle qui précède peut s'exercer sur les voyelles entravées comme sur les voyelles libres, sur les voyelles labiales comme sur les voyelles palatales.

Pour trouver le son produit sous l'influence de la consonne palatale, il suffit d'ajouter un *i* semi-voyelle à la voyelle soumise à son action, mais il faut se souvenir que cette action s'est exercée sur l'*a* tonique libre avant son changement en *é*.

30. Il résulte de cette observation que l'*a* libre ou entravé, tonique ou semi-tonique, donne *ai* lorsqu'il est suivi d'une palatale ; cet *ai* a été prononcé *èy* dès la fin du XIe siècle, et, bientôt après, *è* :

paria, paire *exclariat, esclaire facto, fait
r*a*tione, r*ai*son l*a*xare, l*ai*ssier, laisser[1]
*vaïs *vaït (pour *vadis*, *vadit*), *vais*, *vait*, autres formes de *vas*, *va*, cf. § 17.

Exceptions. L'*ai* semi-tonique est devenu *e* labial, sans doute sous l'influence de la consonne labiale *f*, très anciennement dans *fera* (comparez *taira*, *plaira*),

1. Substantif verbal *lais* (ce qu'on laisse après soi), écrit encore ainsi par Villon ; le mot a été rattaché par erreur à *léguer* et écrit *legs*, bien qu'on continuât à prononcer *lès*, mais le *g* parasite et erroné pénètre dans la prononciation.

plus récemment dans *faisant*, *faisait* (on écrit *fais*-, mais Littré recommande de faire entendre un *e* ; cf. les prononciations *fe*seur, *fe*sable, dans Littré et dans le *Dictionnaire général*).

Le suffixe *-ario*, pour lequel on attendrait *air* ou *aire* (§ 7, *c*, 2°) est devenu *-ier* : caballario, chevalier ; cellario, cèlier, écrit *cellier*, § 99, etc. Par imitation de ces mots, « bacheler » (*baccalare) a été transformé en *bachelier*, « sangler » (singulare) en *sanglier*, « souler » (*subtelare) en *soulier*.

Le suffixe *-ier*, après chuintante, est devenu régulièrement *-er* (§ 26) : vir(i)diario (cf. § 68), vergier, verger. Après un groupe de consonnes terminé par une liquide, il nous est difficile de faire entendre la diphtongue *ié* ; dès lors nous prononçons *ouvri-er* en trois syllabes (cf. *ouvri-ez, ouvri-ons*, §§ 218, 228) ; le peuple résout autrement la difficulté quand il prononce *ouve-rier*, c'est ainsi que *marreglier* (matriculario) est devenu anciennement *marguelier*, d'où, conformément à § 7, *b*, *marguillier*, cf. §§ 7, *c*, 1°, et 109, 2°.

31. Le *ye* dégagé par la palatale se confond nécessairement avec l'*i* long et avec le second élément de la diphtongue *ei* venant de l'*é* tonique libre. Au contraire, en s'ajoutant à la diphtongue *ié*, venant de l'*è* tonique libre ou de l'*a* tonique libre précédé d'une palatale, il forme la triphtongue *iei*, d'où *i*. Autrement dit, l'*a* tonique libre entre deux palatales, l'*è* tonique libre suivi d'une palatale et l'*é* tonique libre précédé d'une palatale (§ 25) produisent également un *i*.

jacet, gist (comme cēra, cire)

pĕior, pire ; dĕcem, dis ; prĕtio, pris[1] ;
sĕcat, sie, écrit auj. *scie*[2].

De même que *decem* donne *dis*, *decimo* donne régulièrement *disme*, et *undecimo* : *ondisme*, devenu *onzisme* d'après *onze*. C'est sous l'influence de *disme*, *onzisme*, que le suffixe *-esme*, issu régulièrement de *-ēsimo* (cf. *caresme*), est devenu notre suffixe ordinal *iesme*, *ième*.

Le suffixe *-aco* des noms de lieu, précédé d'une palatale, a donné *-i,* écrit *-y* : Victoriaco, Vitry (comp. Cambrai, de *Cameraco*, § 39, n. 2).

Par exception, le suffixe *-ĕrio* donne *-ier* (on attendrait *ir* ou *ire*, voy. § 7, *c*, 2°) : ministĕrio, mét*ie*r.

Même l'*ė* tonique entravé (qui contient en puissance la diphtongue *ié*) devient *i* quand il est suivi d'une palatale : lĕcto, lit ; sĕx, sis.

31 *bis*. Au contraire, l'*é* tonique (ē, ĭ) entravé par palatale donne *ei*, *oi*, comme l'*é* tonique libre sans palatale. Il en est de même de *é* ou *ė* semi-toniques, libres ou entravés, suivis d'une palatale.

1. Sur l'*s* de *gist, dis, pris*, voy. §§ 93, 126, 144. On a écrit avec un *x* le substantif *pris* (comparez *palais*, de *palatio*) et le nom de nombre *dis* par imitation de l'orthographe de *six* (!), et pour éviter une confusion invraisemblable avec les formes verbales *pris* et *dis*. Quant à l'*x* de *six*, il a la prétention de rappeler l'*x* du latin *sex*, bien que le *c* contenu dans *x* latin se soit fondu avec la voyelle tonique et qu'il ne reste plus en français qu'un *s* (on prononce *sis*' et non *sics*').

2. *Scie*, au lieu de *sie*, est une orthographe doublement barbare, puisque le *c*, fondu en français avec la voyelle tonique, occupe une autre place en latin.

1° tĕcto, teit, toit (comme tēla, teile, toile)
strĭcto, estreit, estroit (comme pĭlo, peil, poil)

2° sĕxaginta, seissante, soissante[1] ; tĕctura, teiture, toiture.
nĕcare et nĕgare, noyer (§ 32) ; plĭcare, ployer.
pĕiore, peieur, qui serait aujourd'hui *poyeur* si le cas sujet *pire* (§ 31) ne l'avait pas emporté sur le cas régime.

Exceptions. Dans quelques mots, la diphtongue *oi* s'est ultérieurement réduite à *é*, écrit le plus souvent *ai* (cf. § 22, *exc.*) : dĭsco, deis, dois, dais ; parēscere, pareistre, paroistre, paraître ; benedĭcto, beneeit, § 6 *bis*, benoit (conservé comme nom propre) et benêt.

32. En vertu des lois indiquées §§ 31 et 31 *bis*, un radical de verbe qui contient un *ĕ* suivi d'une palatale doit avoir en français *i* ou *oi* suivant que le radical est tonique ou semi-tonique ; les deux verbes *noyer* du vieux français (au sens de « noyer » et au sens de « nier ») se conjugaient « je ni, tu nies, il nie, nous noyons, vous noyez, ils nient ». Puis on a conjugué toujours avec *oy* ou toujours avec *i* en attribuant l'un des deux sens au radical *noy*, l'autre au radical *ni*, évidemment parce qu'il se trouvait que les formes avec radical tonique étaient plus souvent employées au sens de *negare*, et les formes avec radical semi-tonique plus souvent au sens de *necare*, cf. § 210.

Les verbes dont la voyelle radicale était *ĭ* avaient au contraire partout le radical avec *oy*, mais ils ont subi l'analogie des verbes avec radical alterné ; c'est ainsi que le vieux verbe *loyer* (lĭgare)[2] a passé du radical uniforme *loy* au radi-

1. Écrit auj. *soixante*, cf. § 31, note 1.
2. Composé *aloyer* (alligare) dont il nous reste le substantif

cal uniforme *li*, aujourd'hui *lier*, et que le verbe *ployer* s'est doublé d'un verbe *plier*, auquel on s'est efforcé de donner une nuance particulière de signification.

33. En ajoutant un *ye* à l'*ó* tonique (ō, ŭ) et à l'*o* ouvert ou fermé (ŏ, ō, ŭ) semi-tonique, on obtient la diphtongue *oi*, qui a passé par les différentes prononciations indiquées § 22.

En ajoutant un *ye* à la diphtongue *ue*, issue de l'*ò* tonique (ŏ), on obtient la triphtongue *uei*, qui s'est réduite à *ui* ; on a *ui*, même pour l'*ò* tonique entravé, comme on a *i*, même pour l'*è* tonique entravé, § 31 (On a naturellement *ui* aussi pour *ū* long, tonique ou semi-tonique, § 13).

1° *ui* et *oi* toniques :

nŏcet, nuist ; *cŏcere, cuire ; nŏcte, nuit ; *vŏcita, vuide (devenu *vide* en vertu de l'absorption de l'élément labial de la diphtongue par la consonne labiale qui précède, § 23, *b, exc.*) ; *ŏstio (class. *ōstio*), uis[1].

vōce, voiz, vois ; nŭce, noiz, nois[2] ; *buxida, boiste.

aloi dans la locution « monnaie de bon aloi », c'est-à-dire de bon alliage.

1. Écrit *huis* à l'époque où le signe *u* pouvait avoir la valeur d'un *u* ou d'un *v*, pour éviter la confusion alors possible de *uis* et de *vis ;* c'est pour la même cause que nous écrivons encore avec une *h* initiale, aujourd'hui inutile, *huile,* lat. *olea, huit,* lat. *octo, huître,* lat. *ostrea.*

2. Les substantifs *vois, nois, crois, pois, pais,* que nous écrivons aujourd'hui avec *x* au lieu d'*s*, viennent de *voce, nuce, cruce, pice, pace,* et non de *vox, nux, crux, pix, pax ;* mais, alors même que les mots français viendraient des nominatifs latins, l'*x* n'aurait pas plus de raison d'être que dans *six* (§ 31, note 1).

Exceptions. Cŭpreo a donné cuivre (au lieu de *coivre*), et cōgitat : cuide, comme si c'était *cŏgitat* ; mais il faut tenir compte de l'action possible du *c* initial, § 27.

Co(g)nōscere a donné régulièrement *conoistre*, mais est devenu ensuite *connaître*, cf. § 22, *exc*.

2° *oi* semi-tonique.

ŏtioso, oiseus ; *f*ŭ*sione, foison ; m*ŏ*diolo, moyeu (à côté de mŏdio, mui, § 168) ; *ŏc*tobre, oitouvre (à côté de ŏcto, uit). — On a *ennuyer* (d'abord *ennoyer*), d'après *il ennuie* ; *appuyer* d'après *il appuie* ; *cuidier* d'après *il cuide*), cf. § 213.

33 *bis*. Le latin *ui* a donné *ui* français, sauf devant consonne, où il s'est réduit à *u* : je fui, tu fus, il fut, puis la 1re personne s'est assimilée à la seconde.

CONDITIONS DE L'ACTION DES PALATALES.

34. Il y a des cas où une palatale n'exerce aucune action sur les voyelles voisines, ce sont d'abord les cas où cette palatale ne produit pas le son *ye* (voy. §§ 39-41 ; 95, 3° ; 104, *a* et *b*).

Par exemple (§ 104 *a* et *b*) le premier *c* d'un groupe de deux, ou *c* devant *t* + *y*, tombent complètement ; le second *c* et *t* + *y* agissent, le cas échéant, sur la voyelle qui suit, mais leur action ne s'étend pas à la voyelle qui précède : * *ins*a*ccare*, ens*a*chier (et non ens*ai*chier), * tr*a*ctiare, tr*a*cier (et non tr*ai*cier), *f*a*ctiatis pour *faciatis*, f*a*ssiez (et non *faissiez*).

35. Cependant, tout en agissant sur la voyelle qui

suit, le *ye* passe par-dessus *t* ou *st*, *tr* et même *str*, pour agir sur la voyelle qui précède : **invitiare*, *invits*^{y}*are*, envoisier ; *angustiare*, angoissier ; **impastriare*, empaistrier, *repatriare*, repaidrier, repairier[1]. Quand le *ye* est avant le *t*, il le franchit aussi pour aller mouiller la voyelle qui suit : *medietate, meytate,* moitié.

Même franchissement progressif ou régressif d'une consonne, *t, s fort* ou *s doux,* dans : *tractare*, traitier ; *laxare*, laissier ; *basiare*, baisier[1] ; **plac*^{y}*ere*, *pla*^{d}*z*^{y}*ere*, plaisir.

Action régressive du *ye* après *br*, *pr* : **ĕbrio*, ivre ; *cupreo*, cuivre (cf. § 33, *exc.*).

36. Les consonnes labiales qui jointes à *ye* produisent une chuintante sont au contraire un obstacle à l'action du *ye* sur la voyelle qui précède : *sapiatis*, sachiez (et non *saichiez*). La voyelle qui précède reste aussi intacte dans les formes telles que : *judicare*, jugier (et non *juigier*) ; **coratico*, courage (et non *couraige*)[2].

Après *nt*, le *ye* agit ou non sur la voyelle qui précède, suivant qu'elle est ou non en syllabe finale: **antius* ou **anteis*, ains, vieux mot regretté par La Bruyère ; mais *Constantia*, Coutance (et non Coutaince).

37. Le *l* mouillé laisse intacte la voyelle *tonique* ou *semi-tonique*[3] qui précède, laquelle est traitée tantôt

1. *-er* a été ensuite substitué à *-ier*, conformément au § 26 : *empêtrer, angoisser, tracer, repairer* (distinct du *repérer* actuel, mot savant), *laisser*, etc.

2. *Couraige* existe dans nos anciens textes, mais est dialectal.

3. Nous avons vu que l'*e atone* conservé devient *i* quand il est suivi d'un *l* ou d'un *n* mouillés, § 7, *b* : *pavillon*.

comme libre, tantôt comme entravée (§ 15, I, *Rem.*) : *vĕcula, vieille ; gubernaculo, gouvernail ; fŏlia, feuille (par exception : ŏlea, huile — cf. § 33, n. 1, — où c'est la voyelle et non la consonne qui est mouillée) ; m*e*liore, m*e*illeur ; dŏleo, je deuil (d'où le substantif verbal *deuil*).

Le *ye* qui mouille *n* n'agit pas non plus en principe sur la voyelle qui précède[1] : vĕniat, vieux français viègne ; c*ŭ*neata, c*o*gnée. Toutefois, en syllabe finale ou devant consonne, ce *ye* exerce son action normale sur la voyelle, et c'est la voyelle ainsi transformée qui est ensuite nasalisée par la consonne nasale, conformément à § 51. L'adjectif féminin armĕnia aurait produit « ermiègne », c'est le masculin armĕnio qui est devenu *ermin*, avec le changement de l'ĕ tonique en *i*, en syllabe finale, sous l'influence du *ye* ; et sur *ermin* on a fait *ermine*, *hermine*, § 15, I, *exc.* de l'*a*.

Exemples de l'action du *ye* sur la voyelle qui précède, devant *n* final ou appuyant : *gaaing*, *gain* (substantif verbal de *gaagner*, *gagner*, d'origine germanique), *hautain* (*altaneo), *saint* (sancto), à côté de gagne, gagner, de montagne (*montanea), de compagnon (*companione) et compagne, compagnie, de Champagne (Campania), d'agneau (agnello) ; *coin* et *cooing*, *coing* (§ 79), *poing*, de pŭgno, à côté de cognée, cogner, cognassier, vergogne (verecŭndia), Bourgogne (Burgŭndia), oignon[2], prononcé ognon (* ŭnione) ; *teinture*, de

1. Exception faite de l'*e* atone maintenu, qui devient *i*, § 7, *b* : *Avignon*,

2. Dans l'orthographe *oignon*, *ign* est une graphie archaïque de *n* mouillé, on écrivait aussi *montaigne*, *Champaigne*, tout en prononçant par *a*. C'est sous l'influence de cette graphie équivoque

tĭnctura ; *engin*, de ingĕnio ; *coint*, vieux fr. (d'où *accointance*), de cognito.

Si l'on compare *sein* (sĭnu) et *seing* (sĭgno), qui se prononcent de même, on constatera que, dans le premier, *ei* est le produit normal de l'*ĭ* tonique *libre* devant nasale (§ 49, *b*) ; dans *seing*, l'*i* provient du *g* latin, et contribuait à marquer l'ancienne mouillure du *n*, représentée encore par le *g* français, cf. § 79.

Les formes des verbes en *-ĭngere* telles que *fingit*, **fincto*, *fingere*, donnent régulièrement *feint*, ind. prés. et part. passé, et *feindre* ; sans le *ye*, provenant de la palatale, on aurait eu *fendre*, comme pour *findere*. Dans les formes telles que « feigne, feignait » (cf. *seigneur*, de *seniore*), l'*i* qui précède *gn* ne change pas la valeur de l'*ẹ*. Mais l'*i* de « plaignant, plaignait » indique que l'*a* du radical latin a été changé en *ai*, *è*, alors qu'on attendrait « plagnant, plagnait » comme « agneau » ; il y a probablement eu influence analogique de *plaint*, très régulier à l'indicatif présent et au participe passé, *plangit*, *plancto*[1], et des formes des verbes en *eindre*. On dit aussi « joignant, joignait, » d'après *joint*, « témoigner » d'après *témoin* (testimonio), « baigner » d'après *bain*, ba(*l*)neo. On a dû prononcer « sagner

que nous prononçons « Montègne » le nom du grand moraliste du XVI[e] siècle, et que M. Rostand fait rimer *Philippe de Champaigne* avec *peigne*. Le *Dictionnaire général* indique les prononciations *pogne*, *pognée*, *pognard*, *pognet*, mots où l'orthographe archaïque tend à introduire la diphtongue *oi*.

1. Phonétiquement, la 1[re] personne *plango* devait donner « je planc » sans aucune mouillure, et le substantif *plangam* « que je plange » (cf. § 101) ; la conjugaison des verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, est le produit d'une série d'assimilations.

(sanguinare), sagnant, sagnait », transformés ensuite d'après *je saing* et par l'analogie des formes, elles-mêmes analogiques, « baigner, plaignant, plaignait ». — « Châtaigne », de *castanea*, qui est en opposition avec « montagne », est considéré comme une forme dialectale ; mais on trouve des mots, aujourd'hui en *-agne*, qui riment en *-ègne* dans les textes littéraires du xv[e] et du xvi[e] siècle.

La Fontaine, Voltaire et Hugo ont employé *aragne* (aranea), mais on a dit aussi *araigne*, d'où dérive *araignée*.

37 *bis*. Sur l'opposition entre *païen* (pa-ien) et *payer* (pai-ier), voy. § 96, *c*.

Action de l'ī long final.

38. Quand on compare *mē(n)se* donnant régulièrement *mois* (§ 22) et le parfait **prē(n)sī* donnant *pris*, *trigĭnta* donnant régulièrement *trente* (§ 43) et *vigĭntī* donnant *vint* (§ 3 *c*), *ĭlla* donnant régulièrement *èle* (§ 15, II), et *ĭllī* (§ 185) donnant *il*, on est tout naturellement conduit à attribuer l'*i* de *vint*, de *pris* et de *il* à l'action de l'*i* long final, qui peut se formuler ainsi : l'*i* long final change l'*é* tonique (ē, ĭ) qui précède en *i*.

De même : fēcī, je fis ; vēnī, je vin (Cet *i* s'est propagé aux 3[es] personnes du singulier et du pluriel, qui n'avaient pas d'*ī* final : il prist, il fist, il vint). Et dans la seconde personne du singulier de ces mêmes parfaits, ĭstī a produit *-is* : tu mesis, tu veïs. Cf. § 235.

On est aussi tenté d'attribuer à l'*i* long final la forme

extraordinaire du nominatif pluriel de « tout » : *tuit*, lat. *tottī.

Effets de l'hiatus et de la vocalisation des consonnes labiales[1].

Il ne s'agira pas ici de l'*e* ou *i* atone en hiatus, qui était devenu une consonne palatale dès le latin populaire (§ 7, *e*) ; l'action des consonnes palatales a été indiquée ci-dessus.

Nous étudierons successivement les effets de l'hiatus sur la voyelle tonique et sur la voyelle semi-tonique.

1° SUR LA VOYELLE TONIQUE

Les voyelles atones labiales exercent une action remarquable sur la voyelle tonique qui précède. Toutefois, en dehors du cas où la labiale atone posttonique était déjà en hiatus avec la tonique sous la forme latine, cette voyelle atone ne peut exercer d'action sur la tonique qui précède, que lorsqu'elle en était séparée par une consonne palatale qui tombe ou une labiale qui se vocalise ; lorsque les deux voyelles étaient séparées par une dentale, elles ne se sont pas rencontrées puisque l'atone était tombée avant la dentale intervocalique, § 140, voy. toutefois § 95, 2° (L'hiatus qui précède l'accent peut au contraire résulter de la chute d'une dentale).

39. L'*o* ou *u* atone en hiatus se joint sous forme de semi-voyelle à la tonique qui précède : déu(m), dieu,

1. Sur la chute et la vocalisation des consonnes intervocaliques, voy. §§ 95-96.

prononcé d'abord *diew*; on trouve aussi dans les textes la forme *dié*, avec chute de l'atone malgré l'hiatus. Dŭos, dóos, a produit le français *dous* (pron. *dows*), deus [1].

L'hiatus a pu se produire après la chute ancienne d'un *c* ou *g* intervocalique devant voyelle labiale. C'est ainsi que placui est devenu *plaui*, *ploi*, § 240, *a*, et placuit, *plauit*, *plout*, *plot* (labialisation de l'*a* en *o*, et adjonction, comme semi-voyelle, de la voyelle atone); que fago, hêtre, a produit le vieux mot *fou*, prononcé d'abord *fow*. Ajoutez: jŭgo, jou, aujourd'hui *joug*, § 168, note; pauco, pou, devenu *peu*, comme *fou*, ci-dessous, donne la forme *feu*; grĕco, grieu (conservé dans le nom propre *Des Grieux*); *facunt, font. Mais après l'ī, l'atone tombe dans amīco, ami. — Les mots fŏco, lŏco, jŏco ont donné d'abord uniformément fuou, luou, juou; la labiale *f* a absorbé le premier élément de la triphtongue dans *fuou*, devenu *fou*, puis *feu*; le même élément s'est changé en *ye* par dissimilation dans *luou*, *juou*, devenus *lueu*, *jueu*, puis *lieu*, *jieu*; enfin dans ce dernier mot la chuintante a ultérieurement absorbé le *ye* (cf. § 26), d'où *jeu* [2].

Dans le latin *clauu(m)*, l'*u* consonne, placé devant voyelle labiale a dû ne pas se changer en *v*, mais former avec l'*a* la diphtongue *au*, qui devient régulièrement un *o*, auquel s'ajoute comme semi-voyelle la voyelle labiale atone, de là *clou*, prononcé d'abord *clow* [3]. Le *b* sem-

1. Sur l'*x* de *deux*, voy. § 182, note.

2. Exceptionnellement, le *c* intervocalique de **veraco* et du suffixe *-aco* a donné un *ye*, comme lorsqu'il est suivi d'un *a* (§ 95): *vrai*. *Cambrai*. De même, pour *pauco*, on trouve *poi* à côté de *peu*.

3. Comparez avec *claue*, où l'*u* consonne, n'étant pas devant

ble aussi s'être vocalisé directement[1] devant *u* dans: *habunt, ont; dēbuit, deut, dut; habuit, out, cf. § 240, *a*; tabula, taule, tôle (à côté de *table*, § 108); et même devant *a* pénultième dans gabăta donnant *gauta* en latin populaire (§ 14)[2]. Le prétérit *sout* s'explique soit par une vocalisation semblable du *b* issu du *p* intervocalique de *sapuit*, vocalisation qu'on constate aussi dans lŭpo donnant *lou* (§ 143, note), soit par l'analogie de *out*.

40. Avec *e* ou *i* toniques, *o* ou *u* atones en hiatus peuvent former une diphtongue *ui* par l'intermédiaire de *iu*: tēgula donne *téule*, *tiule*, *tuile* (cf., § 109, 3°, *regula* donnant *ruile* à côté de *reille*). *Sĕquere a pu se prononcer sècvere, d'où *sivre*, et sècuere, d'où, après la chute du *c*, *seure*, *siure*, *suire*. *Sĕquo, c'est-à-dire sĕcuo, a pu produire d'une part *sieu*, d'autre part *seu*, *siu*, *sui*, plus tard *suis* par analogie, (et de même *sĕquis, *sĕquit)[3]. *Sĭo pour *sum* a donné *seu*, *siu*, *sui*. Comparez

voyelle labiale, est devenu régulièrement *v*, § 66 (puis *f* après la disparition de la voyelle atone, § 143) et n'a fait obstacle ni à la transformation normale de l'*a* tonique libre en *é*, ni à la chute de la voyelle atone, qui n'était pas en hiatus; de là *clef*, au pluriel *clés*, § 121. De même: *Andegauo* a donné Anjou, et *Andegauis*: Angers; *Pictauo* a donné Poitou, et *Pictauis*: Poitiers. L'*r*, dans ces deux noms de villes, ne peut s'expliquer que par une analogie avec des pluriels tels que *dangers*, *métiers*, ou *Louviers* (*Locoveris*).

1. C'est-à-dire changé en la semi-voyelle *w*, sans passer par *v*.

2. Quelquefois même dans le groupe *br*, voy. *forge*, § 97, 1°, *b*.

3. Devant une voyelle qui se maintient, l'*u* de **sequere* ne peut aboutir qu'à *v* ou *w* (§ 97, 3°) : **sequat*, siewe ou sive. Ces différentes formes se sont fondues dans le radical actuel *suiv-*. Si *coquere* n'a pas été traité de même, c'est qu'il était devenu **cocere*.

encore *rīvo* donnant *riu*, d'où *rui* conservé dans le nom propre Duruy.

41. La voyelle labiale atone en hiatus, ou devenue en hiatus après chute du *c* ou *g* intervocalique ou vocalisation du *b*, a pu aussi se consonnifier : *judĕo[1] a donné *juiéu*, *juiu* (juiw), *juiv*, enfin *juif* masculin, féminin *juive*. Grĕco a donné de même *griéu* (griew), qui d'une part a abouti à *grieu*, cité plus haut § 39, d'autre part est devenu *griu* (griw), *griv*, féminin *grive*. Sēbo a donné *seuv*, *siuf*, et par métathèse *suif*. — Le *v* s'explique de même dans *Mathevon*, forme dérivée de *Matth*ĕo, Mathieu.

L'*u* en hiatus, *précédant* la voyelle tonique, est aussi devenu *v* dans j*a*nuario, janvier.

2° SUR LA VOYELLE SEMI-TONIQUE.

42. *a*. De même que l'atone post-tonique forme diphtongue avec la voyelle tonique qui la précède, l'atone protonique peut former diphtongue avec la voyelle semi-tonique qui la précède : *fr*i*goroso, donnant *friuros*, *fruireus* (puis *frileus*[2] par dissimilation) est tout à fait semblable à tegula donnant *tuile*. « *A*pud » proclitique donnant *od*, *ot*, *o*, est semblable à sapuit donnant *sot*. (La dentale finale de *od* est tombée en raison de l'emploi proclitique devant consonne).

1. L'accent était resté sur la pénultième de *judaeo* après le changement de la diphtongue *ae* en *è*.

2. Après le groupe *fr*, *ui* s'est réduit à *i*, comme *ié* à *é* après *br* dans *brief*, *bref*.

Dans *di-demanche* (d*i*e dominica), *di* est proclitique ; l'hiatus avec *e* labial, après la chute du *d* intervocalique, s'est résolu par une contraction : *dimanche*.

Dans *aemant* (*a*damante), *praerie* (*pr*a*taria), l'*a* semi-tonique joint à l'*e* labial atone aboutit à la diphtongue *ai*. (Cf. *maestre*, *maître*, ci-dessous, *c*).

b. Mais le cas de beaucoup le plus fréquent est celui de l'hiatus entre la voyelle semi-tonique et la voyelle tonique qui suit.

Quand la voyelle semi-tonique est *e* labial, provenant soit de *a* après chuintante, soit de *e* ou *i*, elle s'efface ordinairement[1] : *c*a*dere, chadeir, cheoir, choir ; v*i*dere, vedeir, veoir, voir ; s*e*dere, sedeir, seoir, prononcé *soir* ; — *v*i*duto, veü, vu ; cr*e*duto, creü, cru ; *l*e*guto, leü, lu ; s*e*curo, seür, sûr ; *d*e*buto, deuut, deü, dû ; d*e*buisti, deüs, dus ; d*e*buisset, deüst, dust, dût ; — v*i*tello, veel, veau, prononcé *vô*[2] ; *s*i*gĕllo, seel, seau, écrit sceau[3] et prononcé *sô* ; —

1. On la trouve changée en *i* dans quelques mots où elle était suivie de voyelles issues de ĭ ou de ō latins : l*ae*tĭtia, leesse, liesse (peut-être influencé par l'adjectif *lié*, de *laeto*) ; le**o**ne, leon, lion ; p*ae***o**nia, peoine, pivoine (avec intercalation d'un *v* comme dans *parevis*, cf. § 7, *a*, 2°, note).

2. Nous verrons que devant le même suffixe *-ello*, l'*a* ne s'efface pas, ci-dessous *d*.

3. La palatale et la dentale intervocaliques tombant également, **sigello* et **sitello* devaient produire la même forme, *seau*. Il ne faut pas croire qu'en écrivant *sceau*, *sceller*, on ait eu l'idée déraisonnable de représenter par un *c* le *g* latin (qui occupe une autre place dans le mot) ; mais *seel*, jadis prononcé *se-el*, a été lu par erreur *scel* lorsque le mot a été réduit à une seule syllabe ; la confusion du *c* et de l'*e* est fréquente.

v*i*dĭsti, veïs, vis[1] ; — *ætatico, eage, âge ; — m*i*nus c*a*dente, mescheant, méchant ; c*a*dentia, cheance, chance (cf. r*e*demptione, reançon, rançon, où l'hiatus est entre deux semi-toniques).

Toutefois, devant les flexions du participe présent, de l'imparfait, des deux premières personnes plur. du présent, qui tendent naturellement à se détacher du radical[2], l'*e* radical s'est maintenu, avec palatalisation en *é* dans *séant* (et *séance*), *échéant* (et *échéance*, tandis que *cheance* a donné régulièrement *chance*), *mécréant* (et *créance*), ou avec intercalation d'un *ye*, dans *seyant*, *asseyons*, *asseyait* (postérieurement à l'époque où *ei* était ailleurs devenu *oi*), ou avec transformation analogique, dans *assoyons* d'après *assoir*, *voyant* d'après *voir* et il *voit*, *croyant* (et *croyance*) d'après *croire* et il *croit*.

c. L'*a* semi-tonique (même non précédé de chuintante) s'efface aussi 1° devant un autre *a* (*baaille*, bâille ; *gaagne*, gagne), 2° après labialisation, devant *ū*, 3° sans doute aussi après labialisation, devant *ó* (latin classique *ō*, *ŭ*) ; dans ce dernier cas, la labialisation est généralement moins ancienne, ce qui explique qu'elle ne se manifeste pas dans l'orthographe.

1. Toutefois *reïne, reine,* ci-dessous *c,* note. Mais cf. d'autre part *-aticio, -eīs, -is*, § 7, *a*, 2°.

2. L'exception ne s'étend pas aux flexions du prétérit *-is, -us,* etc., parce que plusieurs formes de prétérit avaient déjà l'accent sur la même syllabe à toutes les personnes, ni à la flexion participiale *-u*, soumise à l'analogie du prétérit, ni à la flexion *-oir* de l'infinitif, d'autres verbes (en *-ĕre*) ayant l'accent sur la première syllabe à l'infinitif.

Exemples : m*a*turo, madur, meür, mûr ; *pl*a*cuto, ploü, pleü, plu ; *h*a*buto, oü, eü, u ; **a*gurio, eür, eür, ur (*heur* par fausse étymologie) ; — S*a*cōna, Saone, Sône ; **a*gusto, aoust, oût ; s*a*tŭllo, saoul, prononcé *sou* ; p*a*vōre, peor, peur. Dans *avŭnculo*, aunculo, oncle, et dans *hac hora*, *ha hora*, *au*ra, or (§ 14), la contraction remonte au latin populaire. — Dans p*a*vōne, *t*a*bōne, il y a eu contraction en *a* nasal : *paon*, *taon*, prononcés *pan*, *tan*.

Lorsque l'*a* semi-tonique est suivi de *i*, *è*, *ié*, *ei*, il y a eu généralement contraction en *ai*, prononcé successivement *ay*, *ey*, *è* : m*a*gistro, maestre, maistre ; r*a*dice, raïs, rai dans *raifort* ; f*a*gina, faïne, faîne[1] ; c*a*thedra, chaière, chaire ; c*a*tena, chaeine, chaîne. — Toutefois le suffixe *-if* s'est maintenu distinct de la racine dans n*a*tivo, naïf, et de même la flexion *-ir* dans **i*nv*a*dire, envaïr[2], * tr*a*dire, traïr (à côté du mot d'emprunt *traïtre*, devenu régulièrement *traître*)[3].

d. Devant les flexions de la 1re conjugaison, l'*a* semi-tonique se maintient, tantôt tel quel, avec intercalation

1. On a de même *regina*, reïne, reine, qui s'oppose à *vidisti*, *veïs*, *vis*, ci-dessus *b*. On trouve aussi la forme *roine*, influencée par le masculin roi.

2. Dans *envahir*, *trahir*, l'*h* de l'orthographe actuelle n'a pas d'autre valeur qu'un tréma sur l'*i*, on n'écrit pas *nahif*.

3. Le latin *traditor*, accentué sur l'*i* sous l'influence du verbe *tradir*, de **tradire*, est entré dans la langue alors que le groupe *tr* avait déjà subi son évolution en *dr* dans les mots tels que *vitro*, devenu *védre* ; c'est pourquoi ce groupe s'est maintenu dans *traître*.

d'un *ye* ou d'un *v*, dans *b*a*tare, baer, bayer (aussi *béer*, d'où *béant*, d'après *il bée*), **i*mbl*a*tare, emblaer, emblaver[1] ; tantôt en formant avec le *ye* intercalé le son *èy*, *d*i*sbl*a*tare, déblayer ; tantôt, ce qui est plus extraordinaire, en se labialisant en *o*, n*a*tare, vieux français *noer*[2]. Même changement en *o* dans n*a*tale, noel, et dans p*a*tĕlla, poêle (aujourd'hui avec contraction en *wa*). Dans *pr*a*tĕllus, pradels, praels, et dans *fl*a*gĕllus, flaels[3], au moment de la diphtongaison régulière de l'*ė* en *ea*, l'*a* semi-tonique a formé diphtongue avec le premier élément de la diphtongue *ea* (cf. *maestre*, *maistre*, ci-dessus *c*), d'où *praiaus*, *préaus*, et *flaiaus*, *fléaus*. Nous avons vu, ci-dessus *b*, que devant le même suffixe *-el*, l'*e* labial s'efface.

e. L'*o*, *ou*, semi-tonique, s'efface devant les sons labiaux *u*, *ou*, *oin* : *p*o*tuto, poü, peü, pu ; c*ŭ*cŭlla, cooule, coule ; c*o*tŏneo, cooing, coing. Toutefois la flexion *-oir* s'est maintenue distincte de l'*ou* du radical, dans *p*o*tere, pooir[4], pouvoir, avec intercalation d'un *v* par analogie avec *mouvoir* (latin *movere*) ; devant les flexions du même verbe qui commencent par *a*, *é*, le maintien de l'*ou* du radical est normal comme dans *louer*, de l*o*care et de l*au*dare, *nouer*, de n*o*dare, *vouer*, de *v*o*tare, *jouer*, de j*o*care, et *louant*, *nouez*, *voua*, *jouant*,

1. Comparez le *v* de *parevis* (§ 7, *a*, 2°, note) et de *pouvoir* (ci-dessous *e*).

2. Comme on a aussi « il noe, noue », il est probable que le latin populaire disait *nautare* (influence de *nauta* ?)

3. Le *g* paraît avoir disparu, comme dans *magistro*, sans dégager de *ye*, ou du moins sans que le *ye* ait agi (§ 96, *c*).

4. Tandis que *vëoir* est devenu *voir* (ci-dessus, *b*).

etc., dans *rouable*, barre à remuer, de rŭtabulo (on a aussi une forme contractée récente *râble*). De même, l'*ou* semi-tonique en hiatus se maintient dans : *o*uicula, oueille, ouaille ; scr*o*fella, escrouelle[1], cf. § 96, *a*.

Nous avons vu, § 3, *b*, que *co* initial en hiatus s'est assimilé à *qu*, dont il ne reste que le son palatal *q* ; de même que *quare* a produit *car*, *co*agulat et **co*acticat ont produit *caille* et *cache*, où il ne reste plus trace de l'*o* semi-tonique en hiatus.

Devant le suffixe *-ier*, l'*o* semi-tonique en hiatus se maintient, sans passer à *ou*, puis devient *oi* (*wa*) : lŏcario, loyer, *nŭcario, noyer, fŏcario, foyer. Dans *boyau*, anciennement *bodel*, *boel*, de b*o*tello, et *noyau*, anciennement *nodel*, *noel*, de *n*o*dello, le *ye* provient du premier élément de la diphtongue *ea* produite par *è* ouvert devant *l* vocalisé aux cas en *s* (cf. *préau*, ci-dessus *d*). **Jocale* a donné *jouél* (par *é* fermé, § 21) comme *jocante* a produit *jouant* ; la forme *joyau* provient d'un changement de suffixe, comme aussi *noyau* si on le fait venir de nŭcale au lieu de n*o*dello.

Action des consonnes nasales.

SUR LA VOYELLE ENTRAVÉE.

43. La consonne nasale suivie d'une autre consonne

1. Dans *écrouelle*, le groupe *cr* a empêché l'*ou* de former diphtongue avec *è* de *-elle* (cf. *ouvrier*, § 30). Au contraire, dans *oueille* la diphtongue s'est produite, on a prononcé *wèille*, et *wè* est devenu *wa* comme dans la diphtongue *oi*. La voyelle *ou* de la syllabe initiale est aussi devenue semi-voyelle dans l'adverbe affirmatif *ouī*, prononcé *wi*.

nasalise la voyelle qui précède (voy. § 75), qu'elle soit tonique ou semi-tonique, mais les voyelles se sont généralement ouvertes par l'effet de la nasalisation (§ 10) :

l'*é* ou *ė* devient d'abord *ė nasal*, mais bientôt après *a nasal*, dès la fin du XI[e] siècle, se confondant ainsi avec l'*a* nasalisé : *vent* prononcé comme *avant*. Exemples : pĕndere, pĕ*n*dēnte, *pãdre*, *pãdã* ; vēndere, *vãdre* ; fīndere, *fãdre*. — L'ĭ de mĭnor avait eu le temps de se diphtonguer avant de se trouver entravé par la chute de l'*o* atone ; de là *meindre, moindre*, au lieu de *mendre* prononcé *mandre*, à moins qu'on n'admette la réaction de *meins* sur *mendre*, cf. § 50, note.

Remarque. La fréquence de la position du préfixe et proclitique ĭ*n* devant consonne a fait traiter l'ĭ de ce mot comme celui de ĭ*nde*. Les deux mots aboutissent à *en*, prononcé *an*. Sur la chute de la dentale de *inde*, voy. § 145, *f*.

l'ī devient *ė nasal* : quīndecim, *kẽze* ; *quī*n*quanta, *cẽkãte*.

l'*ó* ou *ò* et l'*au* deviennent *ò nasal* : mŏnte, *mõt* ; mŏ*n*tanea, *mõtagne* ; *ŭndecin, *õze* ; Catalaun(i)s, *Chalõs*. — Exceptionnellement *o* semi-tonique devient *a nasal* dans : *d*om*(i)cella, vieux français *dãcėle* (sur *demoiselle*, voy. § 7, *c*, 1°, *Rem*. 1) ; *d*om*(i)niario, *dãger* (à côté de d*om*(i)nione, *dõjõ*), cf. *dame*, § 47.

l'*ū* devient *eù nasal* : lūn(ae)die, *lẽudi*.

En se reportant au tableau des sons vocaliques classés d'après leur degré d'ouverture (§ 9), on se rendra compte que les voyelles latines, lorsqu'elles se nasalisent en français, s'ouvrent, prennent un son plus

ouvert, immédiatement ou ultérieurement, *é* ou *è* passe à *ã*, *ó* à *õ* (*ò* nasal), *i* à *ẽ*, *u* à *eũ*. Nous verrons (§§ 44 et 45) l'importance particulière de cette remarque.

Sur l'*o* entravé de *somno*, *hom(i)ne*, voy. § 49, *a*; sur l'*é* entravé de *fem(i)na*, voy. § 49, *b*.

La nasalisation des voyelles résulte de l'abaissement anticipé du voile du palais, qui va être nécessaire pour prononcer la consonne nasale ; comme nous le verrons plus loin, la consonne nasale appuyante s'est prononcée fort longtemps à côté de la voyelle nasalisée.

44. Devant une autre nasale, la voyelle nasalisée s'est dénasalisée au XVIIe siècle, **mais en conservant le son plus ouvert qu'elle avait pris par l'effet de sa nasalisation,** de telle sorte que ardem-ment (ardan-ment) se prononce aujourd'hui « ardament », *solen-nel* « solanel » ; *printen-nier*, où le nom se lie au suffixe par *n*, est devenu et s'écrit *printanier*.

Emmancher, *emmurer*, etc., ne sont pas arrivés à se prononcer « amancher, amurer » parce qu'on y sent le préfixe *en*, cf. *ennuyer*, § 46.

SUR LA VOYELLE LIBRE, DEVANT VOYELLE MAINTENUE.

45. La nasale a pour effet ordinaire d'empêcher ou d'arrêter à un certain degré la transformation des voyelles libres qui précèdent, puis de les nasaliser au moyen âge (sauf *i* et *u*), avec les mêmes changements que pour les voyelles entravées (§ 43), mais cette nasalisation des voyelles libres ne s'est pas maintenue, sauf en syllabe finale, et la dénasalisation s'est opérée

en laissant à la voyelle le son nouveau qu'elle avait pris, exactement comme pour les voyelles entravées par deux nasales (§ 44). Les voyelles libres ont formé quelques diphtongues nasales ; *ièn* (où *ẽ* n'a pas passé à *ã*), *ain* et *ein* prononcés anciennement *ẽyn'*, aujourd'hui *ẽ* en syllabe finale (§ 50), *è* dénasalisé devant voyelle (§ 49, *b*). *Ain* et *ein* peuvent d'ailleurs provenir aussi de voyelles entravées, § 51.

46. La nasale n'exerce pas d'action, au moins d'action durable, sur celles des voyelles libres qui normalement ne changent pas ou ne subissent qu'un minimum de changement, comme *ī*, *ū*, et les semi-toniques :

līma, lime ; lūna, lune ; m*a*nere, m*a*noir ;
vĕnire, v*e*nir ; *fĕnuculo, f*e*nouil ; mĭnuto, m*e*nu.

L'*ĭ* semi-tonique de ĭnimico, *ĭnodiare, s'est nasalisé en *ã* par analogie avec *in* suivi d'une consonne, puis s'est dénasalisé en *a* (cf. § 44) dans ennemi, devenu en vieux français *anemi* (sur *ènemi,* voy. § 18, *exc.*), mais l'*a* est resté nasal dans *ennuyer*.

47. Toutefois, la nasale empêche l'*o* semi-tonique de devenir *ou* : sŏnare, s*o*nner ; dōnare, d*o*nner. Cet *o* conservé s'est nasalisé au moyen âge[1], on a prononcé *son-ner*, *don-ner*, c'est ce qui explique les deux *n* de l'orthographe, que nous avons conservées à tort malgré la dénasalisation (voy. § 75).

Mais l'*ó* fermé de *dōnare* était devenu un *o* ouvert

1. Et de même l'*o* provenant de *au* dans « bête de *somme* ».

nasal (§ 45), et, au moment de la dénasalisation, il est resté un *ò* ouvert ; ainsi, c'est par l'intermédiaire d'une nasalisation que l'*ó* de *dónare* est devenu l'*ò* du français *dòner*. Cf. §§ 44, et 49, *a*.

L'*o* est resté nasalisé dans les proclitiques *on*, *mon*, *ton*, *son*, devant voyelle initiale (à plus forte raison devant consonne, où il est entravé) ; toutefois la prononciation hésite entre : *on-n arrive* ou *o-n arrive* ; *mon-n ami* ou *mo-n ami*.

L'*o* semi-tonique devant nasale est devenu exceptionnellement *a* dans d*o*minicella, damoiselle (puis demoiselle, nous avons conservé le masculin par *a, damoiseau*), dans d*o*mino et d*o*mina employés proclitiquement et aboutissant à *dame* des deux genres (dame Jeanne, vieux fr. dame-Dieu, puis *dame* féminin a passé à l'emploi tonique, *une dame*). Cf. *dancelle*, § 43.

48. La nasale n'empêche pas la diphtongaison de l'*ẹ̀* tonique libre : tĕnent, tiènent (les deux *n* de notre orthographe représentent la prononciation nasalisée de la diphtongue au moyen-âge : *tièn-nent*).

L'*a* tonique libre suivi d'une nasale devient *ai* (comme *a* + palatale, cf. § 30). Ainsi, quand ils sont libres devant nasale, l'*a* semi-tonique reste *a* (§ 46) et l'*a* tonique devient *ai* ; il en résulte qu'un verbe comme *amare* aura en français un double radical : *aim-* tonique, *am-* semi-tonique (quand l'accent porte sur la flexion) : il aime, nous *a*mons. Ultérieurement le radical tonique s'est substitué au radical semi-tonique, mais nous avons conservé comme substantif l'ancien participe présent *amant*. — *Ai* devant nasale

s'est nasalisé, puis dénasalisé en *è*, toujours écrit *ai*, (§ 45), il est resté nasalisé en syllabe finale (§ 50).

49. La nasale empêche le changement d'*ó* et *ò* toniques libres en *eu* (comme celui d'*ó* et *ò* semi-toniques en *ou*, § 47), elle arrête le changement de l'*é* tonique libre au degré *ei*.

a. Bòna, français *bone* (et non *beune*), puis, par nasalisation au moyen-âge, *bon-ne* (cf. § 47), aujourd'hui *bòne*, mais écrit encore avec deux *n*. L'*ó* fermé de *dónat* était devenu *ò* ouvert nasal (§ 45), il est resté ouvert en se dénasalisant, et nous prononçons aujourd'hui *dòne*, en écrivant *donne* comme du temps où on disait *don-ne*.

Nous plaçons ici les exemples de *somno*, somme, *hom(i)ne*, homme, bien que l'*o* y soit entravé, parce que le groupe *mn* s'est réduit à *m* : *some*, puis *son-me*, écrit *somme*. Sur *dame*, correspondant à *dom(i)na*, voy. § 47.

b. L'*é* tonique libre de *plēna*, *vēna*, *mĭnat* est régulièrement devenu *ei*, mais il n'a pas passé ensuite à *oi* (§ 22) : *pleine*, *veine*, *meine* (aujourd'hui écrit *mène*, cf. § 211). La forme *avoine*, latin *avēna*, est considérée comme dialectale. — *Ei* devant nasale s'est nasalisé, puis dénasalisé en *è*, toujours écrit *ei*, § 45 (il est resté nasalisé en syllabe finale, § 50).

Nous plaçons ici l'exemple de *fēm(i)na*, bien que l'*é* y soit entravé, parce que l'entrave s'est ultérieurement réduite ; l'*é* tonique entravé est régulièrement devenu *è*, § 15, II, dans *fèmne*, puis *fème*, § 78, puis *m* a

nasalisé en *ã* la voyelle tonique (§ 45), d'où *fan-me*, écrit *femme*, plus tard *fame*, toujours écrit *femme*, après la dénasalisation, cf. § 44.

SUR LA VOYELLE LIBRE EN SYLLABE FINALE.

50. L'*i* et l'*u* ne se sont nasalisés que lorsqu'ils étaient entravés (§ 43) ou lorsque la nasale terminait le mot, et seulement à la fin du moyen âge : fīne, *fin'*, *fẽn'*, *fẽ*; — ūno, *un'*, *ẽun'*, *ẽu* (cf. § 75).

Les autres voyelles, comme nous l'avons vu, se sont souvent nasalisées, même devant voyelle (§§ 45-49), mais elles ne sont restées nasalisées que devant consonne (§ 43), ou lorsque la voyelle atone qui les suivait est tombée, c'est-à-dire en syllabe finale :

pane, pain (*pẽ*); sĭnu, sein (*sẽ*); plēno, plein (*plẽ*)[1];
cane, chien; tĕnet, tient; rĕm, rien;
bŏno, bon; dōno, don; pōnit, pont (écrit à tort *pond*, voy. § 201).

ACTION DU *n* MOUILLÉ.

51. Nous verrons, § 79, quelles sont les conditions de la mouillure du *n*. Le *ye*, d'où résulte la mouillure, a pu exercer une action, que nous avons étudiée (§ 37), sur la voyelle précédente. D'autre part, en syl-

1. C'est la nasale qui a empêché la diphtongue *ei* de *sein* et de *plein* d'aller jusqu'à *oi* (§ 49, *b*). Toutefois on a *oi* dans *join*, de fēno, et *moins*, de mĭnus (d'où *moindre*, § 43, cf. *avoine*, § 49, *b*), et cette diphtongue, en se nasalisant, est devenue *wẽ*, comme il est expliqué § 51. Au XVIIe siècle on prononçait aussi *meins* et *meindre*.

labe finale ou devant une autre consonne, *n* mouillé, comme *n* non mouillé, a produit la nasalisation de la voyelle, maintenue jusqu'à nos jours.

Or, *a* + *ye* donne la diphtongue *ai*, et *é* (ē, ĭ) + *ye* la diphtongue *ei* (qui ne devient pas *oi* quand une nasale suit, § 49, *b*), et nous avons vu, § 45, que ces deux diphtongues, sous l'influence de la nasale, aboutissent à *è nasal*, écrit *ain* ou *ein*. C'est ainsi que *saint*, de sancto, et *seing*, de sĭgno, *ceint*, de cĭncto, se prononcent de même depuis que les consonnes finales sont amuïes ; -angere et -ĭngere donnent *-aindre* et *-eindre*, prononcés de même.

ĕ tonique + *ye* donne *i*. Cet *i*, en se nasalisant, comme l'*i* provenant de l'*i* long (§ 43), deviendra *è nasal* écrit *in* : ingĕnio, engin.

ó (ō, ŭ) + *ye* donne *oi*. Nous savons que la diphtongue *oi* arrive à être prononcée *wè* (§ 33) ; devant la nasale, le second élément se nasalise, et on obtient la diphtongue nasale *wẽ*, écrite *oin*, dans *joindre*, latin *iŭngere*, *ióngere*, dans *coin*, de *cŭneo*, etc.

ū du latin + *ye* donne *ui* français (§ 13) ; le second élément de la diphtongue se nasalise dans *juin*, de *iūnio*.

52. Lorsque le *n* mouillé est suivi en français d'une voyelle, comme dans *montagne*, *peignait*, etc., il a aussi produit la nasalisation de la voyelle précédente, mais il y a eu ensuite dénasalisation, conformément au § 45.

Action du *l* appuyant.

53. Au xiie siècle, le *l* appuyant s'est vocalisé en un

u qui forme diphtongue avec la voyelle précédente : *altero*, altre, puis *autre*, prononcé d'abord *awtre*, ensuite *owtre*, enfin *ôtre* à partir du XVIe siècle. La forme proclitique *al* (= à le) devant consonne est devenue *au*. Dans le pluriel *als* (= à les), *l* était tombé très anciennement devant la flexion *s* (§ 82), d'où *as*, refait en *aus*, *aux*, sur le singulier.

54. *Capillos*, chevels, est devenu cheveus (prononcé d'abord *chevews*). *Bellos*, bels, est devenu *beaus*, et *bello*, bel, devant un substantif commençant par une consonne, est devenu *beau* (prononcé d'abord *beaw*, *beô* au milieu du XVIe siècle, et bientôt après *bô* comme aujourd'hui). Quand nous trouvons *bels* et *chevels* dans les anciens textes, nous les prononçons instinctivement l'un et l'autre par *è*, mais il est certain qu'ils ne devaient pas se prononcer de même : l'*é* de *chevels*, qui provient d'un *é* fermé (*i* bref) du latin populaire, devait se prononcer moins ouvert que celui de *bels* (en latin *bellos* par *è* ouvert), cf. § 15, II.

Dans les formes proclitiques, qu'on trouve devant consonne, *del* (de le), *el* (en le), l'*e* semi-tonique représente un *é* fermé du latin populaire, celui des prépositions *dē* et *ĭn*. En se combinant avec *l* vocalisé devant la consonne initiale du mot qui suit, il a produit *eu* ou *ou*, puis *u* : *deu*, *dou*, *du* ; pour *el* on rencontre aussi *eu*, *ou*, *u*, mais la forme ordinaire, dans nos anciens textes, est *ou*. Sur *eu*, *ou*, d'une autre origine, devenant aussi *u*, voy. § 19, *c*. — Dans les pluriels *dels* (de les), *els* (en les), *l* était tombé très anciennement devant *s* de flexion (§ 82), d'où : *des*, *es* (dans bachelier-ès-lettres[1], etc).

1. Si le mot *es* était resté usuel, on prononcerait *é*, comme on prononce *dé* pour *des*.

55. *Folles*, fols (par *ò*), est devenus *fous* (prononcé d'abord *fows*), et *ŭltra*, oltre, par *ó*, est devenu *outre* ; mais *ó* entravé à lui tout seul aurait produit *ou* dans ce dernier mot (§ 15, III) ; de même dans *pŭlsare*, pousser (il n'y avait aucune raison d'introduire une *l* dans *pouls*, substantif verbal de *pousser*).

56. Le *l* appuyant s'est fondu avec l'*u* long qui le précédait, et il a disparu sans exercer aucune action sur l'*i* long : *nūllos*, nuls, nus ; *fīlius*, filz, fis (ainsi écrivait Montaigne; la consonne *l* a été rétablie dans l'orthographe pour différencier ce substantif, sans aucune utilité, de la forme verbale *fis*, tandis qu'on écrit régulièrement un *lis*, et non un *lils*, sans craindre une confusion invraisemblable avec *tu lis*).

Action du *s* appuyant.

57. Le *s* appuyant, en disparaissant au XIII[e] siècle, a changé l'*a* qui précédait en *â* (paste, pâte), l'*è* en *ê* (teste, tête), l'*ò* en *ô* (coste, côte), bien que l'*s* n'ait disparu de l'orthographe qu'au XVIII[e] siècle. Le même effet a été produit beaucoup plus tard par la chute du *s* final, mais seulement sur l'*a* et l'*è*[1] ; comparez l'*a* de *chat* et celui de *tas* (tâ), l'*è* de *billet* et celui de *succès* (succê). Jadis l'*a* et l'*è* des mots en *-at* et en *-et* se pro-

1. L'o tonique sonne aussi *ó*, mais devant n'importe quelle consonne finale muette : nous prononçons *pot* comme *repos* ; il en est autrement dans la Suisse française et dans la partie de la France voisine de la Suisse, où *pot* se prononce *pò*.

nonçait aussi *á* et *é* au pluriel, mais l'assimilation s'est faite avec le singulier.

L'*è* semi-tonique est devenu *é* au lieu de *é* dans *estendre*, étendre, *espée*, épée, etc. C'est sous l'influence de *il revêt* et de *tête* qu'on écrit et que souvent on prononce *revêtir*, *têtu*, au lieu de « revétir, tétu » ; on a surtout *ê* semi-tonique quand la voyelle tonique qui suit est autre que *é*, *i*, *u* : *revêtant*, *mêlons*, *il mêlait*.

Il y avait chute de *s* appuyant dans la réduction de *s* redoublé en *s* simple (on a continué à écrire l'*s* double, pour la différencier de l'*s* intervocalique prononcée *ze*) ; c'est ainsi que *grasse* se prononce « grâ-se », à côté de « fa-se » (par *a* ouvert bref) du verbe *faire*, où il n'y a jamais eu deux *s* prononcés, on a dit d'abord *fa'se* et on écrivait *face*. De même *fosse* se prononce « fô-se », à côté de *crosse* (crò -se), jadis *croce*, qui a toujours son *ò ouvert*.

Effacement
de l'*e* labial dans la langue moderne.

58. Nous avons vu les sources si variées de l'*e* labial français : il peut provenir d'un *a* atone, d'une voyelle atone quelconque après un groupe de consonnes difficile à prononcer (ou même sans groupe à la fin du mot, dans la formation savante : lycée, futile), d'une voyelle semi-tonique quelconque dans les conditions que nous avons indiquées ; enfin il peut s'être introduit après un groupe de consonnes « roman », sans correspondre à aucune lettre latine, par exemple dans *pei(o)r* donnant « pire ».

Quelle que fût son origine, on peut dire, sous certaines réserves, que nous ne le faisons plus entendre (d'où son nom d'*e* muet), sauf dans la prononciation des vers, qui est devenue une prononciation factice. Ronsard demandait qu'on pût ne pas le compter dans le vers, ce qui prouve que déjà la prononciation courante le négligeait. L'abbé d'Olivet écrivait en 1736 : « nous écrivons *David* et *avide*, un *bal* et une *balle*, un *aspic* et une *pique*, etc. ; jamais un aveugle de naissance ne soupçonnerait qu'il y eût une orthographe différente pour ces dernières syllabes, dont la désinence est absolument la même. »

I. — Dès l'ancienne langue, l'*e* labial final s'effaçait par élision[1]. On ne l'écrit pas, devant une voyelle, dans l'article et le pronom *le*[2], dans les pronoms *je*, *me*, *te*, *se*, *ce*, dans le pronom et la conjonction *que*, dans la préposition *de*. Ailleurs on l'écrit sans le prononcer.

II. — A la fin du moyen âge, on commence à ne plus faire entendre l'*e* labial après une voyelle. Depuis le XVIIe siècle, on ne l'écrit plus dans *eaue* (aqua) ; dès le XVIe, on trouve « que tu sois » à côté de « que tu

1. C'est la seule voyelle qui s'élide aujourd'hui : *il ira* pour *il y ira* est proprement une contraction, *s'il* peut être considéré de même et remonte d'ailleurs au temps où la conjonction conditionnelle avait la forme *se*. Si l'article et pronom féminin *la* prend la forme *l'* devant voyelle, c'est par analogie avec le masculin (nous disons : *cela* étonne, et non *cel'* étonne).

2. La voyelle du pronom *le* ne s'élide plus après le verbe, parce que, dans ce cas, elle a pris l'accent tonique : « porte-le à la maison. »

soies » (*sias), « je chantoi, je chanteroi », à côté de « chantoie, chanteroie » ; nous savons qu'à la 3e personne du singulier de ces temps, l'*e* labial avait disparu bien plus anciennement, par l'effet d'une analogie (§ 7, *a*, 1°). Il est tombé aussi à la 3e personne du pluriel, mais on a continué à l'écrire pour éviter l'équivoque qu'offrait une graphie telle que *chantoint*, qu'on rencontre quelquefois au XVIe siècle.

On avait aussi un *e* labial après voyelle dans les formes suivantes : 1° au futur et au conditionnel des verbes terminés par *éer*, *ier*, *ouer*, *uer*, *ayer*, *oyer*, *uyer*, et dans les dérivés en *-ement*, *erie*, 2° au présent de l'indicatif et du subjonctif de ces mêmes verbes[1], singulier et 3e personne du pluriel, 3° dans les participes et les adjectifs féminins en *-ée*, *-ie*, *-ue*, dans les adverbes en *-ment* qui s'y rattachent, et dans les noms en *-ée*, *-ie*, *-ue*, *-oue*, *-eue*, *-aie*, *-oie*, *-uie*. Partout, l'*e* est devenu muet, et on l'a souvent supprimé avant l'accent tonique, en mettant ou non un accent circonflexe sur la voyelle qui le précédait : *agrément*, *dévoûment*, *gaîment*, *vraiment*, *poliment*, etc.

Au témoignage de l'abbé Rousselot, les voyelles suivies d'un *e* muet final sont quelque peu plus longues que si elles étaient seules. Mais aller jusqu'à rétablir l'*e* labial à la fin des vers est une affectation désagréable ; Voltaire écrivait déjà en 1735 : « Est-ce que vous n'êtes

1. Dans les formes des verbes en *-ayer*, *-oyer*, *-uyer*, et les mots en *-aie*, *-oie*, *-uie*, l'*e* labial était originairement après la consonne *ye*, et nous avons quelquefois encore double prononciation, « il *pè(e)* ou il *pèy(e)*, il *pèra* ou il *pèy(e)ra* », mais seulement pour les verbes en *-ayer* ; avec l'une ou l'autre forme, l'*e* est muet.

pas las de ce chant uniforme et de ces *eu* perpétuels qui terminent, avec une monotonie d'antiphonaire, nos syllabes féminines ? » Rien ne justifie d'autre part le scrupule qui empêche la plupart des poètes de faire entrer dans le corps du vers les mots ainsi terminés, à moins d'une prétendue élision (l'élision d'un son qui n'existe pas !). On admet les formes de l'imparfait et du conditionnel en *-aient* ; pourquoi hésiter devant « les futaies, les joies, la voie lactée » ?

III. — L'*e* labial après consonne se prononce plus ou moins nettement dans les vers. Il est muet dans la prononciation courante[1], sous certaines réserves dont voici les principales (cf. *Note compl.*) :

a. — Il se maintient habituellement dans la première syllabe des mots prononcés isolément : *venir, retour*, *denier*, *peser*, etc., sauf toutefois quand l'amuïssement amène un groupe de consonnes comme on en trouve au commencement des mots : *p*(*e*)*luche*, *p*(*e*)*loton*, *b*(*e*)*louse* (écrit auj. *blouse*).

b. — En vertu de la loi dite *des trois consonnes*, l'*e* labial se prononce après deux consonnes quand il est suivi, dans le même mot ou dans le mot voisin, d'une troisième consonne. On prononce isolément

1. On s'imagine souvent le faire entendre, parce qu'on pense à la graphie et qu'on prend pour un son vocalique le bruit même de la consonne dans la détente ; mais en réalité, comme le disait l'abbé d'Olivet, nous prononçons de la même manière *bal* et *balle*, et aussi *sept* et *Cette*, un *os* et la *noce*, etc.

épars(e) comme *mars*, mais on dit « épar*se d*ans l'air » ; « c'est just(e) », mais « ju*ste c*iel ! ju*stem*ent » ; port(e), mais po*rte c*ochère ; de même pre*stem*ent, tandis qu'on dit len*t*(e)*m*ent, parce que dans cet adverbe il n'y a qu'une consonne avant l'*e*, l'*n* est seulement le signe graphique de la nasalisation de la voyelle.

c. — Quand plusieurs syllabes se suivent, dont la voyelle est un *e* labial, il y a tendance à en prononcer un sur deux, et on commence ordinairement par le premier : je n(e) te l(e) demande pas. Si la série des syllabes à *e* labial commence par *ce que*, le premier *e* prononcé est celui de *que* : c'est c(e) que r(e)demande sa lettre. — Sur *e* passant à *é*, §§ 18, *exc.*; 15, II, n.

d. — L'*e* se prononce dans *trouverions*, *trouveriez*, parce que, en le supprimant, on aurait le groupe *vry*' dont la difficulté est si grande que, dans les mots tels qu'*ouvrier*, elle amène la formation d'un *i* voyelle (*ouvryer*, devenu *ouvri-yer*, voy. § 30, *exc.*). C'est pour la même raison que l'*e* se maintient aussi dans *chandelier*, *batelier*. Ainsi l'*e* labial, précédé d'une consonne, se maintient devant les diphtongues *ion*, *ié*, quand il en est séparé par une liquide : *il chant(e)rait*, mais *nous chanterions* ; *mul(e)tier*, mais *râtelier*.

CONSONNES, GÉNÉRALITÉS

CLASSEMENT DES CONSONNES D'APRÈS LEUR SITUATION.

59. Les consonnes ont subi des traitements diffé-

rents selon qu'elles commençaient le mot (*initiales*), ou qu'elles étaient entre deux voyelles (*intervocaliques*), entre deux autres consonnes (*médiales de groupe*), entre consonne et voyelle (*appuyées*), entre voyelle et consonne (*appuyantes*), ou enfin *finales*.

60. Les termes *appuyée*, *appuyante*, se justifient suffisamment par ce fait que, dans un mot comme *par*-*tem*, par exemple, le *t* s'appuie vraiment en avant sur la voyelle, en arrière sur la consonne qui précède ; l'appuyante, comme nous le verrons, consolide l'appuyée et la protège contre une transformation.

Mais les groupes de consonnes formés par une explosive et une liquide, comme dans *pa*tr*em*, doivent être classés à part ; nous les appellerons « groupes de consonnes *conjointes* », ou, pour abréger, *groupes conjoints* (§ 90) ; les deux consonnes y sont intimement liées et s'appuient ensemble sur la voyelle.

QUALITÉS DIVERSES DES CONSONNES.

61. Certaines consonnes sont dites *palatales* (ke, gue, ye)[1] ou *dentales* (te, de, se) en raison de la région de leur articulation, d'autres sont appelées *labiales* (pe, be, fe, ve) parce que les lèvres jouent un rôle

1. La lettre *y* représentait en latin une voyelle (§ 8). Quand nous emploierons cette lettre pour désigner un son, ce sera toujours celui que nous faisons entendre dans *yeux*, c'est l'*i* consonne du latin ; on peut appeler ce son « ye » et la lettre « yé », — plutôt que *i* grec ou *yod*, — comme on dit *ve* et *vé* pour *v*. Cf. §§ 65 *bis*, et 98, note.

particulièrement important dans leur émission. Nous avons vu aussi que parmi les voyelles, les unes sont palatales (*a*, *é*, *i*), les autres labiales (*o*, *ou*, ainsi que *u* et *eu* français).

62. Les termes de *liquides*, pour désigner *le* et *re*, et de *nasales* pour désigner *ne* et *me*, sont bien connus. A noter que *le* et *ne* sont des dentales et *me* une labiale ; l'appareil vocal est exactement disposé pour *n* comme pour *d*, pour *m* comme pour *b*, sauf que pour *n* et *m* le voile du palais est baissé et qu'une partie de l'air s'échappe par les fosses nasales. Les consonnes françaises *che* et *je* sont dites *chuintantes*.

63. L'appareil vocal peut être entièrement fermé avant l'émission de la consonne ; il en résulte un bruit explosif au moment où l'occlusion cesse brusquement devant la poussée de l'air chassé des poumons (les palatales *ke*, *gue*, les dentales *te*, *de*, les labiales *pe*, *be*). La consonne est dite alors *explosive*. Mais le son peut résulter d'un frottement continu, — qui peut se prolonger autant que le souffle, — lorsque l'appareil vocal est simplement rétréci ; nous appellerons les consonnes ainsi émises des *continues* (la palatale *ye*, les dentales *se*, *ze*, les labiales *fe*, *ve*).

Les *explosives* sont parfois appelées « occlusives », et les *continues* : « fricatives » ou « spirantes ».

64. Une distinction non moins importante est celle des *sourdes* (ke, te, pe, se, fe) et des *sonores* (gue, de, be, ze, ve). Une consonne est dite sonore ou sourde

suivant que, en l'émettant, on fait ou non vibrer les cordes vocales.

TABLEAU DES SONS DU LATIN POPULAIRE OU PRÉROMAN.

65. Comme les consonnes peuvent être « vocalisées » et les voyelles « consonnifiées », nous réunissons dans un même tableau les voyelles (cf. § 8) et les consonnes du latin populaire, en mettant entre parenthèses les sons qui se sont produits plus ou moins tardivement.

		PALATALES	DENTALES	LABIALES
	VOYELLES	$a \mid e, i$		*o, u, (ü)*
CONSONNES	LIQUIDES		*r, l*	
	NASALES		*n*	*m*
Explosives	SOURDES	c^*, c^y	*t*	*p*
	SONORES	g^*, g^y	*d*	*b*
Continues	SOURDES		($^t s$) ($^t ch$) *s*	*f*
	SONORES	*i* cons.	($^d j$) (*z*)	*u* cons., (*v*)

Nous n'avons pas fait entrer dans ce tableau la consonne *h*, qui était devenue muette en latin[1], ni l'*x*, qui

1. C'est par réaction savante que nous écrivons les mots tels que *heure*(hora), *homme* (homine) avec une *h*, à côté de *on* (homo), *avoir* (habere), etc. qui ont conservé la bonne orthographe française. Sur les mots commençant par *hui*, et qui n'avaient pas d'*h* en latin, v. § 33, n. 1. L'*h* aspirée est d'origine germanique et d'ailleurs elle n'existe plus en français ; il n'est resté qu'un effet de l'ancienne aspiration : l'absence de liaison de la voyelle qui suit

se décompose en c^* + *s*. Le *z* latin se prononçait d^y (*d* mouillé) en latin populaire ; le son que nous figurons par *z* dans notre tableau est le *s* sonore, dit doux, du français (Dans les textes français antérieurs au XIIIe siècle, *z* représente le son ${}^t s$, § 94, n. 1). Nous figurons par c^* et g^* les consonnes *ke*, écrite en latin *c*, *k*, *q*[1], et *gue* ; c^y et g^y sont des consonnes mouillées (voy. § 69).

L'*i* consonne et l'*u* consonne (prononcé *w*) du latin sont appelés semi-voyelles dans les diphtongues françaises telles que *ié*, *wa* (oi). La production de ces sons est appelée vocalisation ou consonnification suivant qu'on part d'une consonne ou d'une voyelle antérieure ; ainsi on dit que le second *i* de *papilione* est consonnifié dans *papilyone* et que le *c* de *facto* est vocalisé dans *fayto*.

65 *bis*. On a souvent exprimé le regret qu'un même mot représentât à la fois une lettre et un son. Mais il est facile d'éviter cet inconvénient pour les noms des consonnes, puisque chaque consonne a maintenant deux noms, le nom ancien et le nom nouveau, par exemple *èn'* et *ne*, *vé* et *ve*. Le nom ancien désignera pour nous la lettre, et le nom nouveau le son ; nous dirons par exemple que le *s* (le *se*), suivi d'une autre consonne, s'est effacé, et que l'*s* (l'*esse*), dans ce cas, a disparu de l'orthographe beaucoup plus tard.

avec la consonne du mot précédent. Les mots d'origine latine (comme *haut*, l. *alto*), qui ont une *h* dite aspirée, la doivent à une influence germanique ou à une sorte d'onomatopée.

1. Ces trois graphies correspondent à une légère différence de prononciation qui s'est développée ultérieurement : *c* devant *e, i*; *k* devant *a*; *q* devant labiale.

Remarques sur les consonnes qui n'appartiennent pas au latin classique, et loi générale des consonnes.

66. Dès les premiers siècles de notre ère, le « *u* consonne » du latin, qui s'écrivait *u* ou *v*, comme l'*u* voyelle (prononcé *ou*) et qui se prononçait comme le *w* anglais, avait pris, quand il était initial, le son de notre *vé*, et ce son a continué à s'écrire *u* ou *v*, comme la voyelle française *u*, jusqu'au XVIIIe siècle, où l'on a heureusement attribué l'un de ces signes à la voyelle, l'autre à la consonne.

67. Le « *i* consonne », écrit *i* ou *j*, prononcé en latin classique comme notre *y* initial devant voyelle, a pris, quand il était initial, sans cesser de s'écrire ad libitum *i* ou *j*, une valeur que l'on peut figurer, — en donnant à la lettre *j* la valeur de notre *ji*, — par ^dj (d'abord d^y, $^dj^y$), et qui aboutit, au XIIIe siècle, à notre *je*, si bien que le même signe (avec sa double forme, longue et courte), tout en représentant aussi la voyelle *i*, a eu successivement dans le même mot les valeurs consonnantiques suivantes : *y*, d^y, $^dj^y$, ^dj, *j*; le mot latin écrit *iurat* ou *jurat*, (yurat), a abouti au français *jure* par l'intermédiaire de d^y*urat*, $^dj^y$*ure*, ^dj*ure*. Le *ye* initial a disparu (ou s'est fondu avec la voyelle suivante, §§ 25 et suiv.), et il ne reste que la chuintante qui s'était en quelque sorte préposée à lui.

68. L'*e* latin en hiatus est devenu *i*, et l'*i* en hiatus

est devenu *i* consonne, et cet *i* consonne a pris successivement les mêmes valeurs que l'*i* consonne initial du latin classique, dans les cas suivants : 1° quand il était précédé d'une labiale : si*mi*o, sin*g*e, cf. § 92, *b*; 2° quand il était précédé d'un *d* initial ou appuyé autrement que sur un *n*[1] : *di*urno, *j*our ; ho*rde*o, or*g*e. Toutes les fois qu'on le pouvait, c'est-à-dire devant *e* ou *i*, on écrivait de préférence ce son par *g*, le signe *i*, court ou allongé, ayant alors une double valeur, vocalique et consonnantique, qui prêtait à l'équivoque.

68 *bis*. Le *t* devant *i* en hiatus se prononçait *ts* dès le IIe siècle, ts^y avec la mouillure provenant du *ye* : **palatsio*, $pala{}^ts^yo$. C'est l'une des sources du son ${}^ts$, indiqué dans notre colonne des dentales. Lorsque ce son était appuyé (§ 59), il est resté sourd, et il s'écrivait en vieux français par un *c* devant voyelle, par un *z* à la fin du mot ; *force* (de *fortia*) s'est d'abord prononcé $for{}^tse$.

69. En latin classique, le *c* et le *g* avaient toujours la valeur dure, *ke* et *gue* (que nous représentons par c* et g*), même devant *e*, *i*. Mais en latin populaire le *c* et le *g* se sont mouillés devant *e*, *i*, *a*[2], d'où les sons que nous représentons par c^y, g^y, prononcez k^ye[3], gu^ye.

1. Le son d^y, appuyé sur *n*, aboutit simplement à mouiller le *n* : verecu*ndi*a, *vergo*gne. Le procédé d'articulation de *n* et de *d* étant essentiellement le même, il suffit que le voile du palais ne se relève pas après l'émission du *n* pour que le *d* devienne lui-même *n*.

2. Devant *a*, quand ils étaient initiaux ou appuyés, mais beaucoup plus tard et seulement dans une partie de la France.

3. Nous aurions pu écrire k^y au lieu de c^y, mais il nous a paru

70. En latin populaire, le *c* a donc pris nettement des valeurs différentes dans *cura*, *cera*, *cara*, qui ont abouti à *cure*, *sire* (écrit *cire*), *chère*. Dans *cura*, français *cure*, il a conservé sa valeur primitive ; devant l'*e* et l'*a* de *cera*, *cara*, il s'est mouillé (tardivement dans *cara*), puis dentalisé, il est devenu c^y (k^y), t^y, puis, vers le VIIe siècle, $^ts^y$ dans le premier de ces mots, plus tard $^tch^y$ dans l'autre, enfin, mais au XIIIe siècle seulement, *s* et *ch*. Pendant cette série de transformations, le mot *cera*, français *cire*, n'a pas cessé de s'écrire par la lettre *c*, qui a pris successivement les différentes valeurs indiquées ci-dessus ; mais on a adopté un signe spécial, *ch*, pour le son chuintant ^tch, puis *ch*, qui s'est produit dans *cara*, français *chère*. En résumé, le *c* (ke) latin devant *e*, *i*, a pris le son $^ts^y$; la même consonne (mais seulement lorsqu'elle était initiale ou appuyée) a pris devant *a* le son $^tch^y$, écrit *ch*. Les mots français qui ont devant *a* un *c* (ne correspondant pas à *qu*, § 90) sont savants ou empruntés à des régions où le *c* latin était resté *c** devant *a*, particulièrement des régions méridionales.

71. Le *c* (ke) devant *i* en hiatus s'était renforcé, redoublé, de telle façon qu'un mot comme *faciam* (fakiam) arrivait à se prononcer *facciam* (fakkiam), d'où fat^ts^yam ; la consonne $^ts^y$, provenant de *c* devant *i* en hiatus, était donc précédée d'une autre consonne, par conséquent en position appuyée.

préférable de conserver la relation avec la lettre de l'orthographe latine.

72. Le *g* (prononcé toujours *gue* en latin classique), devenu *g*^{y} (*gu*^{y}*e*) devant *a*, *e*, *i*, lorsqu'il était initial ou appuyé, a subi des transformations analogues à celles du *c* (ke) initial ou appuyé devant *a* : *gamba*, *g*^{y}*amba*, *d*^{y}*amba*, ^{d}*j*^{y}*ambe*, ^{d}*jambe*, *jambe*. Et de la sorte le *g* (gue) initial devant *a*, *e*, *i*, s'est confondu avec le *i* consonne initial. Le son chuintant ainsi produit s'écrit en principe par *g* ou par *j* suivant qu'il a l'une ou l'autre origine (*gente*, gent ; *ioco*, jeu) ; toutefois, comme le *g* issu d'un *w* germanique reste dur devant *a* (cf. *gaine*, § 89), on a dû écrire *jambe* au lieu de *gambe*.

Aux consonnes du latin se sont donc ajoutées la consonne *ve*, les consonnes « chuintantes », ^{t}*che* et ^{d}*je*, et une nouvelle consonne sifflante, ^{t}*se*.

---

73. En règle générale, sous les réserves que nous venons d'indiquer, les consonnes se maintiennent sans changement quand elles sont initiales (*p*eine) ou appuyées (man*d*er). Quand elles sont intervocaliques, les nasales et les liquides se maintiennent, les autres aboutissent à la sonore continue, *ye*, *ze*, *ve*, (pa*y*en, cho*s*e, sè*v*e), et peuvent arriver à disparaître (*roue* de ro*t*a, *loue* de lo*c*at et de lau*d*at). Elles disparaissent, sauf *r*, quand elles sont appuyantes ou médiales de groupe, soit complètement, soit (les palatales et *l*) en se vocalisant : *prêter* de prae*s*tare, *rançon* de redem*p*tione ; fa*i*t, te*i*nt, sa*u*ver. Les consonnes devenues finales, sauf les dentales non appuyées, se maintiennent quand elles sont sourdes et se changent en la

sourde correspondante quand elles sont sonores (*pré*, de pra*t*o, *hui*t, de oc*t*o, *vi*f de vi*v*o) ; mais, à partir du XVIe siècle, un certain nombre se sont amuïes, tout en se conservant dans l'orthographe : cham*p*, ven*t*, porte*r*, etc. Les groupes conjoints (§ 60) sont traités comme des consonnes isolées.

CONSONNES QUI SE MAINTIENNENT PARTOUT EN PRINCIPE

(Nasales et liquides.)

74. Les nasales.

INITIALES	INTER-VOCALIQUES	FINALES	APPUYANTES	APPUYÉES
*n*aso	ve*n*ire	*bon(o)*	*cantare*	or*n*are
nez	venir	bon	chanter	orner
*m*atre	a*m*are	*fam(e)*	*rumpere*	ar*m*are
mère	aimer	faim	rompre	armer

75. Par ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, on constate que la nasale est partout maintenue. Même la nasale finale et la nasale appuyante s'étaient conservées, tout en ayant nasalisé la voyelle précédente, jusqu'au XVIe siècle (il est bon-*n*, ch*an*-*n*'ter). La nasale appuyante ou finale n'existe plus, sauf la finale en liaison, que dans l'orthographe ; elle est tombée de la prononciation, en laissant nasalisée la voyelle précédente (et même sans nasalisation dans la désinence atone *-ent*), et la lettre conservée n'a plus d'autre valeur que de marquer la nasalisation de la voyelle.

Lorsque la nasale appuyante ou devenue finale se faisait encore entendre à côté de la voyelle nasalisée, l'*m* se différenciait de l'*n*, on prononçait *non-m'*, *ron-m'pre*. Mais le *ne* latin, arrivant au contact d'une explosive labiale (p, b) était devenu *me*, et le *me*, arrivant au contact d'une consonne non labiale, était devenu *ne* : i*n*de-*p*ortare a produit e*mp*orter ; co*m*putare a produit co*nt*er (écrit aujourd'hui *compter* dans une de ses acceptions [1]) ; race*m*os, raisi*ns* ; ru*m*ice, ro*nc*e.

76. Il faut noter que l'*m* finale du latin ne se prononçait plus, même en latin classique, sauf dans le monosyllabe *rem* [2] et dans les possessifs *meum*, *tuum*, *suum*, qui ont donné des monosyllabes en français.

Le *me* final des proclitiques *hom*(*o*) et *meum*, *tuum*, *suum* est devenu régulièrement *ne* devant les mots à consonne initiale (cf. § 75), d'où *on*, *mon*, *ton*, *son*, et cette prononciation s'est propagée très anciennement à la position devant voyelle ; on a aussi *n* final, au lieu de *m*, dans les formes toniques *mien*, *tien*, *sien*, dont l'emploi adjectif devant le nom était beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui. De même on a *rien*, au lieu de *riem*, en raison de l'emploi proclitique du mot devant consonne.

Partout ailleurs le *me* final du latin avait disparu. Il

1. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est de voir *donter* (latin *domitare*), agrémenté aujourd'hui d'un *p*, qui n'existait même pas en latin, et qui tend malheureusement à s'introduire dans la prononciation.

2. Le *m* est tombé dans les monosyllabes *jam* = ja, et *quem* = que.

en est de même, en latin populaire, du *ne* final après atone : *nome(n)*, nom.

77. D'autre part, *n* ne se prononçait plus en latin devant *s*, sauf dans certains mots composés comme *consilio* : *mēse*, d'où *mois*, au lieu de *mense* ; *pe(n)sare*, d'où *peser*, et *pe(n)so*, d'où *pois*, écrit aujourd'hui *poids*[1].

Le *ne* est tombé en même temps que la voyelle atone qui le séparait de *st* dans *ministerio*, menestier, mestier, § 7, *b*, *exc.* A l'époque française, *n* est encore tombé devant *s*, avec dénasalisation de la voyelle, dans *monsieur*, devenu *mosieur*, *me-sieu* (§ 19, *b*). Dans *ainsné* (*antius nato), le *se* médial de groupe était régulièrement tombé de la prononciation, et on a passé de *ain-né* à *aîné*, conformément à § 44.

A noter la prononciation populaire **seior* à côté de *senior*, § 176, *b*.

78. Dans le groupe *mn* (*somno* = somme), il s'est produit d'abord une assimilation au bénéfice du *me*, puis une réduction à *m* simple ; le redoublement de l'*m* marquait au moyen âge la nasalisation de la voyelle précédente : *somme*, prononcé *son-me*, § 49, *a*.

Le groupe formé par deux nasales identiques, comme dans *flamma*, *annello*, se réduit aussi à une ; nous prononçons « fla*m*e, a*n*eau ». Là encore le redoublement correspond à une ancienne nasalisation de la voyelle.

1. Le *d* de notre orthographe est dû à une fausse étymologie, qui rattachait le mot à *pondus*. La prononciation moins populaire *pensare* a persisté au sens figuré, d'où nos verbes *penser, panser*.

79. Dans le groupe *gn*, le *g* (gue) appuyant est régulièrement tombé en mouillant le *n* (§ 104), mais on a conservé la graphie *gn*, en ajoutant parfois un *i*, pour représenter le son nouveau : *agnello* (ag-nello), français *an*ʸ*eau*, écrit *agneau*, ou *aigneau* souvent en vieux français. La graphie *gn* ou *ign* a été transportée, pour représenter le *ne* mouillé, dans des mots qui n'ont jamais eu de *g*, même en latin, et où la mouillure provient d'un *e* ou *i* en hiatus : **montanea*, montagne ; *seniore*, seigneur[1]. Le *ne* mouillé peut encore correspondre à *n* appuyant suivi de *g*ʸ devant *e* ou *i* : pi*ng*ente, pei*gna*nt (cf. § 101).

D'autre part, il y a eu jadis un *n* mouillé dans les mots tels que *saint*, *joint* (*c* médial d'un groupe commençant par *n*, § 105), *plaindre* (§ 110, *b*). L'ancien *n* mouillé, en syllabe finale ou devant consonne, a disparu de la prononciation après avoir nasalisé la voyelle précédente. Lorsque cette consonne terminait le mot, il reste parfois dans l'orthographe un *g*, qui marquait la mouillure et qu'on essaie de justifier aujourd'hui par les dérivés ; mais si l'on écrit *coing* à cause de *cognassier*, on écrit *coin* malgré *cognée* ; si l'on écrit *poing* à cause de *poignée*, on écrit *témoin*, *soin*, etc., malgré *témoigner*, *soigner*, etc. C'est l'incohérence habituelle.

Il n'existe pas de *me* mouillé ; après *m* ou après *mn* réduit à *m*, l'*e* ou *i* en hiatus a produit une chuintante (§ 68), et dès lors *m*, cessant d'être intervocalique, devenant appuyant, est tombé régulièrement de

1. Cf. aussi note 1 du § 68.

la prononciation en nasalisant la voyelle précédente ; comparez *somno* et *somnio*, donnant *somme* et *songe*.

80. Le *me* initial s'est changé exceptionnellement en *ne* dans *mappa*, **matta*, *mespila* (pluriel neutre), qui ont produit : nappe, natte, nèfle.

Le *ne* intervocalique, en raison du second *n* du mot, s'est dissimilé en *l* dans orpha*n*ino, orphelin. *Licorne* a été ingénieusement expliqué par un antérieur *unicorne* (latin *unicorne*) compris comme *une icorne*, d'où *l'icorne*, puis la *licorne* (comme *l'ierre* devenu : le *lierre*).

Sur la chute du *m* de *marmor*, voy. § 114. Sur la chute de la nasale appuyée devenue finale, dans les mots tels que *verm*, *enfern*, voy. § 123. Pour d'autres particularités du traitement des nasales voy. §§ 116-120.

---

81. La liquide l.

INITIALE	INTERVOCALIQUE	FINALE		APPUYANTE
*l*ecto	va*l*ere	ta*l*(e),	me*l*	*alba*
lit	valoir	tel,	miel	aube

82. Sauf dans *balneo* (bain), où il était tombé dès le latin populaire, *l* appuyant s'est d'abord maintenu : *albe*. Au XII[e] siècle, il a subi (sauf après *i*, où il disparaît) une vocalisation en *u* : *aube*. Cf. §§ 53-56. Antérieurement à cette vocalisation, *l* redoublé s'était réduit à *l* simple : ĭ*ll*a, èle (que nous écrivons *elle*, § 99)[1] ; et *l* était tombé, dans les formes contractées

1. C'est après cette réduction à *l* simple qu'il s'est produit un

de l'article, devant *s* de flexion : dels, des ; els, ès ; als, as, § 53.

Malgré, mot composé, est devenu régulièrement *maugré*, d'où *maugréer*. Notre actuel *malgré* a été pris dans la locution « bon gré, mal gré », où *mal*, opposé à *bon*, a conservé son individualité. — *Quel que* ne s'est soudé en *quelque* qu'après la vocalisation de *l* appuyant dans les autres mots ; la prononciation *quéque* a été un raffinement de beau langage au XVIIe siècle.

83. Nous n'avons pas donné d'exemple pour *l* appuyé, parce qu'on ne rencontre de liquides vraiment appuyées par la consonne qui précède que dans les groupes romans (v. §§ 111-115). Les groupes *cl*, *gl*, *pl*, *bl*, forment ce que nous appelons des groupes « conjoints », que nous examinons en même temps que les consonnes isolées, §§ 90 et 97.

84. La consonne dite *l mouillé* provient des groupes intervocaliques *cl*, *gl* (voy. §§ 109, 112) ou de *l* accompagné de *e* ou *i* en hiatus (*filia*, fille). A noter qu'en français *l mouillé* s'est réduit de nos jours à un simple *ye*, il n'y reste plus de *le* ; on trouve trace de cette prononciation dès le XVIIe siècle. La graphie par deux *l* provient sans doute de mots comme *bullientem*, où *l* était redoublé en latin.

Les mots tels que *seuil* (solio), *œil*, etc., qui avaient régulièrement un *l* mouillé après *eu*, ont entraîné le changement de prononciation des mots *linceul* (**lin-*

l redoublé dans **spalla* (§ 112), *espalle*, devenu dès lors *épaule* au XIIe siècle.

teolo), *chevreul*, aujourd'hui *chevreuil*, (*capreolo*), etc., qui originairement avaient *l* non mouillé ; l'influence s'est exercée d'autant plus facilement que les cas en *s* de tous ces mots étaient devenus[1] identiques ; l'orthographe n'a pas été modifiée pour *linceul*.

85. Le *l* initial ou intervocalique s'est changé par dissimilation : en *n* dans **libello*, livel, *n*ivel, niveau ; **colucula*, que*n*ouille ; — en *r* dans *lusciniolo, *r*ossignol ; *ululare*, *u*r*ulare, hurler (avec aspiration initiale par harmonie imitative ou sous une influence germanique).

Sur *l* final, voy §§ 159-160 ; 161, *b* ; 163 : sur *l* dans les groupes romans, §§ 112-115.,

86. La liquide r.

INITIALE	INTERVOCALIQUE	FINALE	APPUYANTE
*r*ipa	co*r*ona	ma*r*(e)	o*r*nare
rive	couronne	mer	orner

Sur l'amuïssement du *r* final dans les mots tels que *chanter*, *berger*, voy. §§ 150, note, et 162.

87. Le *r* double (par exemple dans *terra*, terre) semble s'être conservé double dans la prononciation jusqu'au XVIIe siècle.

A noter la chute de *r* appuyant devant *s*, dès le latin populaire, dans : do*r*so, dos ; su*r*sum, sus. On avait perdu le sentiment de la parenté de ces mots

1. A l'origine, on avait *z* après *l mouillé*, *s* ailleurs (§ 124).

avec *vertere*, sans quoi *r* se serait sans doute maintenu comme dans la préposition *versus*, vers.

88. *Exceptions.* On a *g* *devant *r* initial de **ranucula*, français *g*renouille, probablement par harmonie imitative. Le *r* intervocalique s'est changé exceptionnellement en *ze* dans l'une des formes issues de *cathedra*, chaière, puis *chaire* et *chaise*. On constate une assimilation de *r* à *l* dans altare, altel, autel, et une dissimilation produisant le même changement de *r* en *l* dans peregrino, pélerin.

Notons encore le déplacement du *r* d'un groupe conjoint, allant former un autre groupe avec une consonne d'une syllabe voisine : *temprer* (de *temperare*) devenant *tremper*. La fréquence dans la langue des groupes conjoints terminés par *r* a fait qu'un *r* non étymologique s'est introduit souvent après une consonne initiale ou appuyée, particulièrement quand il y a un autre *r* dans le mot : *perdice,* perd*r*is ; *thesauro,* t*r*ésor.

CONSONNES INITIALES

89. On peut dire que les consonnes initiales se maintiennent sans changement, si l'on tient compte de l'évolution des palatales et de l'*u* consonne signalée dans le tableau des consonnes, §§ 65 et suivants.

DENTALES

t, d, s : t*erra,* d*ono,* s*alvo*
*t*erre *d*on *s*auf

LABIALES

p, b, f, v : p*atre,* b*ove,* f*ine,* v*ita*
*p*ère *b*œuf *f*in *v*ie

Dans un petit nombre de mots, tels que *vagina*, le *v* latin initial, assimilé au w germanique, est devenu g^* : *gaine*. Changement du *v* en *f* dans *vices*, fois, et chute difficilement explicable du *f* initial de *fors* (foris) = *hors*, cf. *Note compl.*

PALATALES ET *d* MOUILLÉ (§§ 68-73)

c^*		:	c*or*, fr. *c*œur
c^y	^{t}ch	:	c*antu*, fr. ^{t}*ch*ant, auj. *ch*ant
	^{t}s	:	c*entum*, fr. ^{t}*s*ent, auj. *s*ent (écrit *cent*)

La première syllabe du vieux mot *cengle* (l. *cingula*) est aujourd'hui écrite phonétiquement : *sangle*. — *Circare* a donné régulièrement *cercher*, devenu *chercher* par assimilation.

g^*	:	g*utta*, fr. *g*outte
g^y	^{d}j	g*enero*, fr. ^{d}*j*endre, auj. *j*endre (écrit *gendre*)
d^y		di*urno*, fr. ^{d}*j*our, auj. *j*our ; z*eloso*, d^{y}*eloso* (§ 65), *j*aloux
i cons.		i*uvene*, fr. ^{d}*j*uene, auj. *j*eune.

GROUPES CONJOINTS (§ 60).

90. Les groupes de consonnes qu'on peut rencontrer au commencement d'un mot latin se composent d'une explosive ou d'un *f* et d'une liquide. Ils se maintiennent sans changement. Ce sont : *cl*, *gl*, *cr*, *gr* ; — *pl*, *bl*, *pr*, *br* ; — *tr*, *dr*, (*tl*, *dl* n'existent pas) ; — *fl*, *fr*. — Il faut ajouter les groupes *cw*, *gw*, (écrits *qu*, *gu*)[1], qui se réduisent à c^*, g^*.

1. Ce sont des groupes *de lettres*, mais représentant en réalité des sons simples analogues à ceux que nous écrivons ^{t}s, ^{t}ch.

Exemples : **cl***aro,* **gl***ande,* **cr***ine,* **gr***ande*
clair gland crin grand

crasso a donné *gr*as, probablement sous l'influence de **gr***osso*. On constate dans quelques autres mots, sans raison apparente, le changement de *cr* initial en gr.

pl*orat,* **bl***asphemat,* **pr***ato,* **br***achio*
pleure blâme pré bras

tr*es,* **dr***acone*
trois dragon

On attribue à une influence celtique le changement de *tr* initial en *cr* dans *craindre,* du latin *tremere*, à côté de *trembler* (**tremulare*). On a le changement inverse, pour *cr* **appuyé** dans *Monte-Mercuri* donnant *Monmarcre, Montmartre* (§ 15, I, *exc.* de l'*è*).

fl*ore,* **fr***uctu*
fleur fruit

Le groupe *fl* s'est réduit à *f* par dissimilation dans **fl***ebile,* fr. *f*aible. — Le groupe *fr* s'est changé en *fl* dans **fr***agrare,* fr. *fl*airer, sans doute aussi par dissimilation, car une confusion avec *flagrare,* « brûler », est peu vraisemblable.

qu*are* (qware) est devenu *q*ar (écrit *car*)
qu*ando* (qwando) — *q*ant (écrit *quand*)
qu*into* (qwinto) — *q*int (écrit *quint*)
gwanto,* d'origine germanique, est devenu : *g*ant.

Quinque (kwinkwe) et *quinquaginta* étaient devenus, par dissimilation, *cinque* (kinque) et *cinquaginta,* d'où : *cinq* et *cinquante,* à côté de *quint* et *quinze,* venus de *quinto* et *quindecim,* où la seconde syllabe ne commence pas par *qu.*

De même *quisque unus,* devenu *cisque unus* (kiskwe unus) a produit régulièrement *cesqu'un,* qui s'est fondu avec *chadun, cha-un,* venant de *kata unum* (locution formée avec

la préposition grecque *kata*), d'où : chacun. La fusion peut remonter à une forme latine **cascunum*.

91. On trouve aussi dans le latin classique, au commencement des mots, des groupes de consonnes commençant par *s* : sp*ina*, sc*uto*, st*abulo*. Mais le latin populaire disait : *espina*, *escuto*, *estabulo*. On a donc dans ces mots une appuyante, *s*, et une appuyée, *p*, *c* ou *t* (voy. § 103). Toutefois, dans *spasmare*, le premier *s* était tombé par dissimilation, d'où **pasmare*, pâmer.

Enfin quelques mots grecs passés en latin et en français commençaient par *ps*, *pt* ; le *p* est tombé dans *psalmo,* saume, et *ptisana,* tisane (mot d'emprunt). Le premier de ces mots s'est écrit ensuite *psaume,* mais, tout en écrivant ainsi, Vaugelas prononçait encore *saume*.

CONSONNES INTERVOCALIQUES

92. Il faut se rappeler que le *t* forme avec l'*i* en hiatus une consonne intervocalique nouvelle (§ 68 *bis*) : $^{t}s^{y}$, qui se confond avec le produit de c^{y} devant *e*, *i*. Sur c + i en hiatus, voy. § 71.

D'autre part :

a. — Très anciennement le *d* intervocalique est tombé devant *i* en hiatus, par exemple dans *modiolo*, *medietate*, devenus **moyolo*, **meytate*. Le premier de ces mots avait ainsi en latin populaire un *ye* intervocalique ; le second n'avait plus, avant l'accent, de con sonne intervocalique, le *d* et la voyelle atone étant

tombés, et le *y* et le *t* formant alors un groupe d'appuyante et d'appuyée. Sur les mots en *-dio* entrés tardivement en français, voy. § 136, *d*.

L'*i* en hiatus après la dentale *s* devient bien *ye*, mais n'est pas traité comme appuyé, il agit seulement sur les voyelles voisines, *s* reste intervocalique : *basiare*, baisier, baiser (dans **disiunat*, *s* est appuyant, l'*i* consonne est initial après préfixe : *desjune*, § 208).

b. — Pour les consonnes labiales devant *e* ou *i* en hiatus,

ou bien elles sont devenues appuyantes devant chuintante, par exemple dans *simio* (singe), *sapiat* (sapche, sache), *abbreviare* (abrégier), § 68.

ou bien la labiale, — mais seulement quand c'était un *u* consonne primitif ou issu du *b* (§ 95), — s'est effacée devant *ye*, particulièrement lorsque ce *ye* était suivi d'un *o* : **aviolo*, aïeul (comme *modiolo* : moyeu); *habeo*, **avio*, **aio*, ai ; *debeo*, **devio*, **deio*, dei, doi (aujourd'hui *dois* § 202). Quant à « je *sai* », correspondant à *sapio* (à côté de *sache* venant de *sapiam*), c'est sans doute une forme analogique, car le *p* intervocalique n'a abouti à *v* que bien plus tard (§ 95).

c. — Une consonne intervocalique peut disparaître par dissimilation ; c'est ainsi que sont tombés : le second *i* consonne de **ieiuno*, **ieiunat*, d'où *jeün*, *jeüne* ; le second *v* de *vivenda*, d'où *viande* ; le second *b* de *habebam*, *debebam*, d'où la flexion *-eie* (puis *-oie*, *-ois*, *-ais*) de tous les imparfaits et conditionnels, au lieu de *-eive*, § 229.

Consonnes isolées.

93. Au cours du VIe siècle les intervocaliques *sourdes* (v. § 64) deviennent *sonores*, ce qui est un effet de la loi du moindre effort, car on n'a plus alors à interrompre les vibrations du larynx entre les deux voyelles. Naturellement les sonores se maintiennent. — Nous ne donnerons comme exemples que des formes où la seconde voyelle s'est maintenue en français ; pour les intervocaliques devenues finales, voy. §§ 139-144.

CONTINUES

$^{t}s^{y}$ ($t + i$ en hiatus) devient $^{d}z^{y}$: ra*ti*one, ra$^{t}s^{y}$one, ra$^{d}z^{y}$one.

s devient *z* (§ 65) : cau*s*a (avec *s* forte), cau*z*a.

Nous notons *s* sonorisé par *z* pour en préciser la valeur, mais on continuait à écrire *s*.

{ *f* devient *v* : Ste*f*ano, *Este*v*ano (vieux fr. Estiévene[1])
{ *v* reste *v* : la*v*are.

c^{y} (devant *e* ou *i*), transformé en $^{t}s^{y}$, devient $^{d}z^{y}$: ra*c*emo, ra$^{t}s^{y}$emo, ra$^{d}z^{y}$emo.

Même remarque que ci-dessus pour la notation de *s* sonorisé.

{ g^{y} (devant *e* ou *i*) était devenu y : pa*g*e(n)se, payese
{ *i* consonne (*y*) reste *y* : ma*i*ore (ma*y*ore).

1. D'où Estiève, dialectal, et Estienne ; on a le *v* dans les dérivés *Thévenon*, *Thévenin*.

EXPLOSIVES

c^* (devant *a, o, u*) devient g^* : pa*c*at, pa*g*at ; se*c*uro, se*g*uro
g^* (devant *a, o, u*) reste g^* : pla*g*a, *a*g*usto.
t devient *d* : na*t*ivo, na*d*ivo
d reste *d* : su*d*at.
p devient *b* : sa*p*ere, sa*b*ere
b avait déjà commencé à se changer en la continue correspondante : de*b*ere, de*v*ere.

Ainsi, à partir de la fin du VIe siècle, il n'y a plus, comme consonnes intervocaliques, que des sonores.

94. En général, les sonores continues sont restées telles jusqu'à nos jours : nous faisons entendre dans *chose* la même consonne intervocalique que dans *cauza* (dans *ra^{d}z^{y}one*, *ra^{d}z^{y}emo*, le ^{d}z est resté tel jusqu'au VIIIe siècle [1], puis on a eu *raizon*, *raizin* [2]) ; nous faisons entendre dans *laver* le même *v* que dans *lavare*, dans *moyeu* le même *y* que dans **moyolo* (pour *modiolo*).

Notons seulement que le *ye* (issu de *g* devant *e*, *i*) s'efface souvent (§ 96, *c*). Parmi les mots qui avaient un *ye* primitif, la langue n'a gardé que ceux où ce *ye*

1. Dans les mots où, à ce moment, il est devenu final par suite de la chute de l'atone, il est redevenu sourd, conformément au § 137 : vọce, vọ^{d}z^{y}e, vọi^{t}s (écrit *voiz*, car en vieux français la lettre *z* représente le son ^{t}*s*), puis *vois*, aujourd'hui écrit *voix*. L'évolution, commencée plus tôt, s'était aussi terminée plus tôt dans les mots où cette consonne provenait de *t* + *ye* : on trouve tout de suite la graphie *palais* pour *palatio*.

2. Notez que le *c* (ke) intervocalique devant les voyelles *e*, *i* non consonnifiées aboutit ainsi à *i* + *z* (écrit *is* : racemo, ra*is*in).

était suivi d'une voyelle qui ne se prononce plus, il n'en reste plus trace que dans l'action qu'il a exercée sur la voyelle précédente, et graphiquement dans l'*i* des mots *raie* (nom de poisson), *mai*, latin « raia, maio ».

95. Quant aux sonores explosives, au cours du VIII[e] siècle, elles se sont changées en la continue correspondante : *b* en *v*[1], *d* en un son identique au *th* sonore anglais, que le manuscrit des *Serments de Strasbourg* représente par *dh*, *g** en *y*. C'est un nouvel effet de la loi du moindre effort, on n'a plus à interrompre la sortie de l'air entre les deux voyelles pour produire l'explosive.

Sa*b*ere (issu de *sapere*) est devenu sa*v*ere, comme *debere* était devenu *devere*.

Su*d*at et na*d*ivo (issu de *nativo*) sont devenus su*dh*at, na*dh*ivo.

Pla*g*a et pa*g*at (issu de *pacat*) sont devenus pla*y*a, pa*y*at.

En résumé :

p	a passé à	*b*, et *b*	primitif ou	secondaire	à *v*[2]
t	—	*d*, et *d*	—	—	à *dh*
*c**	—	*g**, et *g**	—	—	à *y*[3].

1. Le *b* qui existait dès le latin classique était devenu *v* avant le changement de *p* en *b*.

2. Un *b* intervocalique maintenu dénote un emprunt savant ou une origine méridionale, et, si le mot est méridional, le *b* correspond nécessairement à un *p* latin (le *b* latin est devenu *v* en provençal comme en français) : *abeille* (forme française *aveille*) nous vient, par le provençal, du latin *apicula*.

3. Il s'agit ici du *g** entre *a*, *e*, *i*, — et *a*. Pour le *g** devant labiale et entre labiale et *a*, voy. ci-dessous, 3°. Quant à *c* et *g*

Notons cependant :

1° que la labiale intervocalique, au lieu de devenir *v*, a disparu souvent dans le voisinage d'une voyelle labiale, voy. § 96, *a*.

2° que le *dh* (issu de *d* ou *t* intervocalique) est tombé au XIIe siècle : su*dh*e, sue ; na*dh*if, naïf[1]. Il est tombé plus anciennement devant *u* des flexions verbales atones, par exemple dans *potui*, *podhui*, *poi*, prétérit du verbe *pouvoir*, à moins qu'on n'explique ces formes par l'analogie (cf. § 240, *a*).

3° qu'avant le IXe siècle, le *g** (primitif ou issu de *c**) était tombé généralement devant labiale, et entre labiale et *a*, sans dégager de *ye* : se*c*uro, se*g*uro, seür ; lo*c*are, lo*g*are, louer. Sur les effets divers qui résultent de l'hiatus ainsi produit, voy. §§ 39-42. Voy. aussi §§ 39, n. 2, et 96, *d*.

On a vu aux §§ 39-42, que la chute des consonnes intervocaliques, dans les cas indiqués ci-dessus, a eu souvent pour conséquence la disparition de la voyelle qui précédait, d'où le participe passé *u* (écrit *eu*, *habuto) à côté de *av-oir* (habere), et *pl-u*, à côté de *plais-ait*.

96. *Observations.* — *a.* — Il y a contradiction entre nouello donnant nou-v-eau, et ouicula donnant ou-aille, bien que, dans les deux mots, l'*u* consonne du latin soit voisin d'une

devant *e*, *i*, ils avaient produit, dès l'origine, des continues (§ 93).

1. Lorsque, dans un mot français, la dentale intervocalique du latin se trouve maintenue, la forme est savante ou empruntée à une langue ou à un dialecte du midi, ainsi en est-il du suff. *-ade* (= fr. *-ée*).

voyelle labiale (§ 95, 1°) comme dans p*a*uore, pe-eur. Lorsque l'*u* consonne disparaît, il est vraisemblable qu'il n'a pas passé par le son *vé*. Et de même, lorsque le *f* ou le *b* intervocaliques (le *b* primitif ou venant du *p*) disparaissent dans le voisinage d'une labiale, il est probable qu'avant de tomber ou de se fondre avec les sons voisins, ils sont devenus *u* consonne (*w*) et non *vé* : *debuto, de*w*uto, de-ü ; scrofella, scro*w*ella, écrou-elle ; *saputo, sabuto, sa*w*uto, se-ü (à côté de quoi on a sapone donnant sa*v*on). On peut aussi voir dans *seü* une forme analogique, parce que le *p* intervocalique est devenu tardivement *b*. Sur les particularités du traitement des voyelles quand la labiale intervocalique s'efface, voy. §§ 39-42.

b. — Sur le changement tout à fait exceptionnel de la dentale de *-atica, -edico*, en *r*, voy. § 136, *d*.

c. — Le *g* intervocalique devant *e, i,* qui normalement donne g^y, *y*, était tombé dès le latin populaire dans *viginti, quadraginta,* etc., voy. §§ 3, *c*, et 7, *a*.

Le *ye*, provenant du g^y intervocalique (§§ 93, 94) a disparu dans *regina*, où il s'est fondu avec l'*i* tonique : *reïne*, puis *reine*. Il n'a pu agir sur la voyelle tonique de **sigello*, puisqu'elle était entravée (§ 25), mais la voyelle précédente reste elle-même intacte dans *seel*, plus tard *seau*, écrit *sceau* (§ 42, *b*, note).

Dans *page(n)se*, on attribue au même *ye* le changement de *a* semi-tonique en *ai* et de *é* tonique en *i* : *pays*. Il y a aussi contradiction, pour le g* après *a*, entre p*a*gano, païen (pa-ien), et p*a*gare (de *pacare*), payer (pai-ier). Il semble que l'*a* semi-tonique libre, suivi immédiatement du *ye*, doive rester intact : *aïeul, glaïeul, païen*. Nous disons *payer*, vraisemblablement sous l'influence de *il paye*, où l'*a* est tonique, et *rayon* est fait sur *rai*. Notre prononciation de *pays* paraît être un compromis entre la forme primitive *pa-īs* et l'ancienne contraction *pais*, en une syllabe, analogue à *gaine* de *gaïne*.

d. — Conformément à ce qui est dit § 95, 3°, le latin *acuto* a donné régulièrement *eü* (comme **placuto* : *pleü*, *plu*, participe passé du verbe *plaire*), et *cicuta* : *ceüe*. *Aigu*, *ciguë* et quelques autres mots analogues sont des formes moins anciennes, encore obscures. Dans le mot savant *second*, introduit alors que *securo* était déjà devenu seür, le *c** intervocalique, qu'on continue à écrire[1], s'est changé dans la prononciation en la sonore *g**, comme longtemps auparavant *securo* était d'abord devenu *segur*.

Groupes conjoints intervocaliques.

97. En principe, dans les groupes conjoints intervocaliques, la seconde consonne se maintient, et la première est traitée comme si elle était isolée entre deux voyelles :

1° GROUPES COMMENÇANT PAR UNE DENTALE OU UNE LABIALE.

pa*tr*e, pa*dr*e, pé*dhr*e, pè*r*e
ca*pr*a, ca*br*a, chè*vr*e
la*br*a, la*vr*a, lè*vr*e.

a. — Devant *l*, la transformation du *p* s'arrête au degré *b* : *duplo*, double. Ici, le *b* ne s'est pas changé en *v*, en raison de la difficulté de prononciation du groupe *vl*. Sur *pl* conservé, voy. § 108.

b. — Dans *fabrica,* devenu *faurica,* d'où *forge* (cf. § 134), la vocalisation du *b* en *u* est due sans doute à ce que la

1. Il est aussi déraisonnable d'écrire *second* qu'il le serait d'écrire *aicu* en prononçant *aigu*.

chute de la voyelle atone qui suivait le groupe lui enlevait son appui nécessaire. La même vocalisation dans *abrotono*, fr. *aurone*, peut s'expliquer par le voisinage d'un o tonique. Cf. encore les futurs *aura*, *saura*, § 196, *e*. — A noter un changement de suffixe dans palpĕbra, devenu *paupière*, au lieu de « paupièvre ».

c. — Au groupe *tr* correspond tantôt *r* simple comme dans *père*, tantôt *r* double comme dans *verre*. On remarque que l'*r* est simple après *a* tonique latin. Il semble qu'avant l'accent, *tr*, *dr* aient pu se réduire anciennement à *r*, d'où *norture*, *nourture*[1] (de *nutritura*) devenu ensuite *nourreture*, *nourriture*, sous l'influence de *nourrir*, et peut-être aussi *larcin*[2] (de *latrocinio*), à côté duquel on trouve *larrecin*, qui a pu être refait sur *larron*.

2° GROUPES COMMENÇANT PAR c* OU g*.

Dans les groupes intervocaliques *cl*, *gl*, la palatale a mouillé *l* ; pour les exemples, voy. § 109.

Correspondant à *cr*, on a *gr* puis *ir* dans : *sacramento*, *sagramento*, sairement, serment, aussi *lacrima*, vieux français lairme ; et *igr* dans *aigre*, *maigre*, *alaigre*, (lat. *acre*, *macro*, *alacre*), qui sont des formes aussi embarrassantes que *aigu*, signalé plus haut (§ 96, *d*). Dans des mots où le groupe *cr* résulte de la chute d'une voyelle atone, on a *ir* (voy. § 110, *a*), mais ce sont des formes verbales, suspectes d'influences analogiques.

Pour le groupe *gr* primitif on constate la chute du *g* dans *perèce*, *paresse* (**pigricia*), dans *pélerin* (*pere-*

1. Au lieu de *nodredure*, *nourreüre*, *nourrure*.
2. Au lieu de *larreisin*, *larroisin*, cf. *demoiselle*, § 7, *c*, 1° *Rem. I*.

grino) et dans *entier* (*intĕgro*), mais, pour ce dernier mot, on trouve aussi la forme *entir*, qui suppose un *ye* provenant du *g* (§ 31). Le mot *noir* (*nĭgro*) ne peut pas être invoqué, car le *ye* que le *g* a pu dégager devait se confondre avec le second élément de la diphtongue produite normalement par l'*i* bref tonique. On a le *ye* dans *flairier* (*fragrare*).

3° GROUPE qw[1].

En principe, l'élément palatal produit un *ye* et le labial un *ve* : *equa*, v. fr. ive ; *antiqua*, v. fr. antive ; *aqua*, v. fr. aive. On a deux autres formes pour *aqua* : *aigue*, où le *w*, au lieu de devenir *v*, a été traité comme le *w* initial d'origine germanique (cf. *gant* de **wanto*)[2], et *ewe*, où l'élément palatal disparaît et l'élément labial se maintient tel quel ; cette dernière forme permet d'expliquer, plus facilement que par *aive*, *ève*, la forme ultérieure *eawe*, écrite *eaue*, aujourd'hui *eau* (ô). — A rapprocher de la forme *aigue* les mots : *aigle* (*aquila*) ; *aiglent*, *églant* (**aquilento*), d'où *églantier* ; *égal*, v. fr. *igal* (*aequale*). Sur **sequit*, **sequere*, voy. § 40. Il faut écarter *coquere*, devenu **cocere* par assimilation. De même, *coquus* est devenu **cocus*, d'où *cueus*, *queus* (§§ 39 et 156, *b*, note).

1. Sur la nature de ce groupe, voy. § 90, note.

2. L'ablatif pluriel *aquis*, où la voyelle atone *i* tombe, et où l'élément labial de *qu* disparaît entre *ye* et *s*, a donné régulièrement le nom de lieu *Ais* (que nous écrivons *Aix* et qu'on est arrivé à prononcer incorrectement par *x*) ; cette forme correspond aussi bien au singulier *aive* qu'au singulier *aigue*.

APPUYANTES ET APPUYÉES

98. En général, les *appuyantes* disparaissent, sauf *c** et *g** (*ke* et *gue*), qui deviennent *ye*[1], et les liquides et les nasales, qui se maintiennent dans les conditions étudiées plus haut (les nasales nasalisant la voyelle précédente, § 75, — *l* se vocalisant, § 82, — *r* restant sans changement, § 86).

En général les consonnes et les groupes conjoints *appuyés* se maintiennent tels quels, comme les consonnes et groupes initiaux (pour certaines exceptions, voy. le chapitre des consonnes initiales) ; les groupes *explosive + w* (*qu*, *gu*)[2] se réduisent à l'explosive.

99. Une conséquence de la chute des appuyantes, c'est la simplification des consonnes doubles (sauf *r*, § 87)[3]. La seconde des deux consonnes identiques se conserve comme appuyée, la première tombe comme appuyante, même le *c* (voy. § 104, *a*), même *l* (voy. § 82). La consonne double a été souvent rétablie ou introduite dans l'orthographe, non sans contradictions ; aujourd'hui que nous disposons des accents pour préciser le timbre de la voyelle *e*, il n'y a aucune raison

1. Bien que *ye* soit une consonne (§ 61, note), on dit alors que *c** et *g** se « vocalisent », parce que cette consonne joue le rôle de voyelle dans les diphtongues, cf. § 65, *in fine*.

2. Voy. § 90, note.

3. Une consonne double est en réalité une consonne prolongée; mais le premier et le second temps de cette prononciation longue représentent exactement la consonne simple avant et après une autre consonne.

pour écrire avec deux *l* : *échelle* (latin *scala*), *mortelle* (latin *mortalis*), à côté de *royale* (latin *regalis*), etc.

100. Exemples classés d'après la nature de l'appuyée[1] :

APPUYÉE DENTALE (ET PALATALE DENTALISÉE).

*totta, toute; *meytate, moitié; chorda, corde

bursa, bourse ; *morsura, morsure (*morseau*[2], de *morsello)

*fortia, for*ᵗs*ʸa,* for*ᵗse*, force, cf. § 68 *bis*

*mercede, merc*ʸ*ede, me*rᵗsʸ*ede,* merᵗsi, merci, cf. § 70

*Francia, Fran*ᵗsʸ*a,* Franᵗse, France } cf. § 71

*faciat, fa*tᵗsʸ*at,* faᵗse écrit face, fasse } cf. § 71

*vacca, va*ccʸ*a, va*ᵗ*ch*ʸ*a,* vaᵗche, vache, cf. § 70

*sapiat, sa*pᵗchʸ*at,* sapche, sache, cf. § 68

*rabia, rabᵈjʸa, raᵈje, rage } cf. § 68

*hordeo, o*rᵈjʸ*o,* orᵈje, orge } cf. § 68

*argento, ard*ʸ*ento, a*rᵈjʸ*ento,* arᵈjent, argent, cf. § 72.

APPUYÉE PALATALE.

(*c** et *g** devant voyelle labiale).

angustia, angoisse — *accusat,* a(c)cuse

APPUYÉE LABIALE.

*cappa, chape — alba, aube

infante, enfant — subvenit, souvient

1. Sur les consonnes appuyées à la fin des groupes romans, voy. plus loin, notamment § 127 pour le *d* appuyé, § 128 pour le *t*, etc.

2. Ecrit à tort *morceau*.

GROUPES CONJOINTS APPUYÉS.

ostrea, huî*tre* | **complire*, com*pl*ir
*ca*ncr*o*, chan*cre* | *co*ngr*o*, con*gr*e
*u*nqu*am*, on*q*e (écrit *onque*)
*li*ngu*a*, lan*g**e (écrit *langue*).

101. Nous venons de voir que le *g* devant *e*, *i*, et le *d* mouillé, lorsqu'ils sont appuyés comme lorsqu'ils sont initiaux, produisent la chuintante sonore *je* (hordeo, argento). Mais il faut excepter le cas où ils sont appuyés par *n* ; dans ce cas, ils se bornent à mouiller *n* : *Burgu*ndi*a*, Bourgo*gn*e (cf. § 68, n. 1) ; *pi*ng*ente*, pei*gn*ant. A noter que le *g* devant *a* produit la chuintante même après *n* : *longa*, féminin de l'adjectif, v. fr. *longe*. Cf. § 37. Comparez *longa* avec l'adverbe *longe*, qui a donné loi*ng*, la graphie *ng* représentant *n* mouillé, conservé dans *éloigner*[1]. Dans *ingenio*, fr. *engin*, le *g* a été traité comme une consonne initiale (après préfixe). *Angelo* et *evangelia* ont dû être introduits dans la langue alors que la loi de mouillure du *n* par *g* devant *e*, *i*, avait cessé d'agir, cf. § 110, *c* ; d'ailleurs l'influence du latin d'église a pu entraver leur évolution.

102. On a coutume de dire que dans les formes telles que *pascunt*, *pascente*, il y a eu métathèse de *s* et de *c*.

1. Toutefois il n'est pas impossible que le vieux féminin français *longe*, comme *longue*, soit une forme analogique (d'après *larc*, féminin *large*), et il faudrait admettre alors, ce qui semble naturel, que le *g* mouille *n* aussi bien devant *a* que devant *e*, *i*.

En effet *pascunt*, qui aurait donné « pasquent » a été traité comme **paxunt*, avec *s* appuyé par un *c* qui se vocalise en *i*, d'où *paissent*. A rapprocher *lois* (lusco), ancien masculin de *lousche*. Mais la métathèse est inutile pour *pascente* ; comparez avec *angustia*, le *c* devant *e* et le *t* + *ye* appuyés produisent également le son $^{t}s^{y}$, les deux *s* se rejoignent et se confondent dans : pai*s*sant, angoisse, *vaisseau* (*vascello), *faisseau* écrit à tort *faisceau*, et le *ye* va s'unir à la voyelle qui précède (§ 35). Pas de métathèse non plus pour *sc* devant *a*, où le *c* appuyé devient chuintant : *musca*, mou*ch*e ; les subjonctifs tels que *paisse*, *finisse*, sont de formation analogique.

103. Les dentales et les labiales appuyantes disparaissent (voy. § 100, *passim*). Le *p* a été rétabli à tort dans l'orthographe de *sept*, *baptême*, *cheptel* (cf. § 28). Parmi les dentales, *s* appuyant est tombé devant *s* comme devant une autre consonne, mais on a continué à écrire *ss* pour éviter une confusion avec *s* intervocalique prononcée *z*. Ailleurs, *s* devant consonne n'a disparu de l'orthographe qu'au xviiie siècle ; mais *s* appuyant était tombé de la prononciation, sauf devant les sourdes *p*, *c**, *t* (pe, ke, te), dès avant la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066). Devant *pe*, *ke*, *te*, *s* se prononce encore dans les mots français passés en anglais (*beast*, beste ; *spy*, espier ; *squire*, escuyer), mais il était tombé en français dans le courant du xiiie siècle.

Remarque. Il faut noter toutefois le maintien de *s* appuyant dans *jusque*, de *deusque*, bien qu'on trouve, au xiii^{e}

siècle, la graphie *juque*. Ce mot a dû être rapproché instinctivement du vieil adverbe *jus* (deursum) avec lequel il n'a pas de rapport, et subir l'influence analogique des locutions *puis que, pres que, lors que,* où *s* persistait parce qu'il se faisait entendre à la fin des adverbes *puis, près, lors*. L'amuïssement ultérieur de *s* à la fin des adverbes aurait pu se propager à *s* intérieur des locutions soudées[1] ; et de fait on constate pour ces locutions au XVIIe siècle une hésitation qui s'étend à *jusque* : *puisque* ou *puîque, jusque* ou *jûque,* etc. La prononciation avec *s* maintenu a prévalu d'autant plus facilement que l'évolution sémantique de *puisque* et de *presque* avait éloigné ces mots des adverbes *puis* et *près,* que *lors* tombait en désuétude en dehors d'*alors* et de *pour lors, dès lors,* et qu'aucun adverbe ne correspondait à *jusque*. « Parce que » prononcé *parsque* a pu favoriser aussi le maintien de *s* dans les locutions conjonctives. La prononciation *prêque* est attestée au XVIe siècle. Nous hésitons encore entre *tandis'que* et *tandi(s)que*. (La préposition *dès,* n'ayant pas d'emploi adverbial, n'a pu se prononcer *dès'* à la pause ; la prononciation ancienne notée *dess que* représente en réalité *dès ce que*).

En dehors de ces locutions conjonctives, les mots où *s* se prononce devant consonne sont des mots d'emprunt entrés dans la langue postérieurement à l'amuïssement de *s* appuyant, par exemple *rester,* à côté d'*arrêter* qui est d'origine populaire.

104. Le *ye* appuyant se maintient, et même se dédouble dans **meytate* (pour *medietate*), moitié (§ 7, *e*).

Les palatales explosives *c*, g** mouillent *l* qui suit (§ 84), et le *g** mouille *n* (§ 79).

Devant les autres consonnes, les palatales appuyantes produisent un *ye*, qui se joint aux voyelles voisines :

1. Au XVIIe siècle, *puis* et *que* pouvaient encore être séparés : *puis donc que*.

tractare, traitier ; *laxare* (lacsare), laissier. Sur le changement de *-ier* en *-er*, voy. § 193. Il faut toutefois noter les exceptions suivantes :

a. — De deux palatales identiques, l'appuyante, c'est-à-dire la première, disparaît sans produire de *ye* : *vacca*, vache : *sacco*, sac. Il faut réserver le cas où le second *c* est devant *e* ou *i*, car on doit sans doute à l'action du premier *c* de *ecce* le changement de l'*e* qui précède en *i* dans *eccilla*, *i*celle ; ici les deux consonnes ne sont pas identiques, la seconde est un c^y, voy. § 69 (devant *a*, comme dans *vacca*, le *c* appuyé ne s'est mouillé que plus tard). Cependant *occidere* = ocire.

b. — Le *c* appuyant disparaît encore quand il est suivi de plusieurs consonnes, par exemple :

1° le *c* devant *t* + *i* en hiatus, l'*i* en hiatus se consonnifiant en *ye* : *fa*cti*one*, fa*cty*one, fa^t*s*on, façon ; *le*cti*one*, leçon ; *co*cti*one*, *couçon (devenu *cuisson* sous l'influence du verbe *cuire*) : *pun*cti*one*, ponçon (devenu *poinçon* sous l'influence de *poindre*) ; **distri*cti*a*, détresse (à côté de distri*ct*o, destre*it*, détroit) *dire*cti*at*, dre*ss*e (à côté de dire*ct*o, droit). — Dans *pectorina, pe*itr*ine, poitrine, le *c* à pu se vocaliser avant la chute de l'*o* atone. Dans ce mot comme dans *poitrail*, il faut d'ailleurs remarquer que c'est le groupe conjoint *tr* qui suit le *c* ; notez l'opposition de ces formes et du vieux verbe *otroyer*, de **au*ct*o*ri*z*are*.

2° le *c* contenu dans l'*x* du préfixe *ex*, français *es*, *é*, et de la préposition *de-ex*, français *dès*, parce que, dans la presque totalité des cas, cet *x* est suivi d'une

consonne : *ex*t*endere* (e*cst*endere), e*st*endre, étendre. Dans *exire*, où on ne sentait plus le préfixe, comme l'*x* est suivi d'une voyelle, le *ye* se dégage et on a *eissir* *oissir* (*exit*, où l'*ĕ* est tonique, donne régulièrement *ist* (§ 31) d'où plus tard *issir* substitué à *oissir*). — La forme ordinaire du préfixe a été introduite dans *essaim* (examen) et *essayer* (*exagiare), où, phonétiquement, on devrait avoir un *ye*.

Un *x* quelconque, suivi d'une autre consonne, se réduit aussi à *s* : **juxtare*, jouster, jouter.

c. — Un changement très particulier est celui du *g* appuyant dans *sagma*, **smaragda*, où il se transforme en un *l* qui se vocalise en *u* : *saume, some, somme* (de « bête de somme »), et *émeraude*.

CONSONNES MÉDIALES DE GROUPES

Nous avons traité à part (§§ 98, 100) le cas des groupes terminés par une liquide ou un *w*, c'est-à-dire des groupes formés de deux consonnes conjointes (§ 60) précédées d'une autre consonne : i*ntr*at, en*t*re ; *matra*str*a, marâ*t*re ; me*mbr*o, mem*b*re, etc. ; la médiale est appuyée et se maintient.

105. Les autres groupes latins de trois consonnes sont rares ; nous constatons la chute de la consonne médiale de groupe dans *redem*p*tione*, rançon, dans *prompto*, pront, comme écrivaient Racine et Mme de Sévigné, et sa vocalisation, avec métathèse, quand c'est un *c*, dans *pi*nx*isti*, vieux français pe*i*nsis, dans *sa*nct*o*,

sa*i*nt. La première consonne du groupe est traitée comme appuyante, et la dernière comme appuyée. Le prétérit primitif des verbes en *eindre*, *aindre*, *oindre* se conjuguait ainsi : je peins (pi*nx*i), tu peinsis, il peinst, nous peinsimes, vous peinsistes, ils peinstrent. Pour l'intercalation du *t* à la 3e personne du pluriel, voy. § 114.

Il s'est produit de nombreux groupes de plus de deux consonnes par suite de la chute de voyelles atones ; nous en parlerons dans le chapitre suivant, où nous verrons que, dans les groupes difficiles à prononcer, ou bien il peut s'introduire une consonne nouvelle, ou bien l'atone se maintient assez longtemps pour protéger la consonne précédente, voy. notamment § 110, *c*.

GROUPES DE CONSONNES ROMANS

106. Nous appelons groupes *romans* les groupes de consonnes qui peuvent résulter de la chute des voyelles atones (cf. § 11). Cette formation de groupes nouveaux a été grosse de conséquences pour le sort des consonnes latines. Par exemple, dans *de*b*e*t, la consonne intervocalique est devenue appuyante et elle est tombée, tandis qu'elle persiste dans *devoir*, sous la forme du *v*. Dans chacun des mots *de*b*i*t*a* et *mo*l*e*r*e*, on avait deux consonnes intervocaliques qui sont devenues l'une appuyante, l'autre appuyée, et qui sont traitées comme telles ; mais dans le second, l'appuyante se lie à l'appuyée par une consonne nouvelle : *molre*, mol*d*re, moudre. Le *p* était particulièrement solide dans *hospite*

où il est appuyé, mais dans **hospte*, il devient médial de groupe et tombe à ce titre comme dans *redemptione* (§ 105). Nous allons examiner en détail ces diflérents groupes, en les rangeant d'après la consonne finale.

FORMATION DE GROUPES DE CONSONNES CONJOINTES

107. La chute des atones peut amener la formation de groupes conjoints, intervocaliques (cf. § 97) ou appuyés (cf. § 100).

Il n'y a aucune difficulté pour les groupes composés d'une dentale ou d'une labiale et de *r* :

*cre*de*re,* crei*dr*e, croire ; *per*de*re* (groupe appuyé), per*dr*e
*le*po*re,* liè*vr*e ; *rum*pe*re* (groupe appuyé), rom*pr*e
*ro*bu*r,* rou*vr*e ; scri*bere* et bi*bere*, d'abord escri*vr*e et boi*vr*e
*vi*ve*re,* vi*vr*e ; *sul*fu*r* (groupe appuyé), sou*fr*e.

On constate une vocalisation de la labiale dans le proclitique *su*pe*r*, so*ur*e, sour, sur. Cf. § 108.

108. Pour les groupes *labiale* et *l,* les exemples suivants sont réguliers :

**stu*pu*la,* éteu*bl*e	*ta*bu*la,* ta*bl*e
	*-a*bi*le* -a*bl*e

Mais dans les deux mots *pō*pu*lo* et *pŏ*pu*lo*, dont l'un n'existe plus que sous la forme du dérivé *peuplier*, le *p* est conservé devant *l* : peu*pl*e (on a *poblo* dans les *Serments de Strasbourg*).

D'autre part, à côté d'*éteuble* on trouve une forme

éteule, et à côté de *table* la forme *taule*, *tôle*; ces formes supposent, avant toute chute de l'*u* atone, une vocalisation de la consonne labiale intervocalique (cf. § 39).

GROUPES FORMÉS PAR c*, g*, ET l OU r.

109. Mouillure de *l* par *c* g** après voyelle : *ma*cu*la*, ma*ill*e ; *coa*gulat, ca*ill*e ; *vi*g(*i*)lat, ve*ill*e. — Les groupes formés par *c**, *g**, et *l* ou *r*, se maintiennent quand ils sont appuyés : *avu*ncu*lo*, on*cl*e ; *u*ngu*la*, on*gl*e ; *a*nc*ora*, an*cr*e ; *Bu*lga*ro*, Bou*gr*e.

Exceptions : 1° dans le groupe *scl*, le *c* tombe : *mas*cu*lo*, ma*sl*e, mâle ; mi*scul*at, me*sl*e, mêle.

2° Dans certains mots latins, qui ne sont pas restés sans interruption dans la langue, qui ont passé du latin dans le courant populaire après que la transformation de *cl*, *gl* intervocaliques en *l* mouillé était au moins commencée, mais qui peuvent cependant être fort anciens, le groupe *gl* s'est conservé, le groupe *cl* n'a subi que la sonorisation du *c* en *g* ou s'est maintenu tel quel : *regŭla*, règle ; **abocŭlo* ou **a*(*l*)*bocŭlo*, avuegle, aveugle ; *saecŭlo*, *secŭlo*, siècle, (*aboculo* et *seculo* sont entrés dans notre langue avant la diphtongaison d'*è* et *ò* toniques ; mais si ces mots étaient restés dans la langue sans interruption entre le latin et le français, on aurait *aveuil* et *sieil*, comme *œil* et *vieil*). Ajoutez : *seigle*, de **secăle* ; *jougleur* [1], de *joculatore* ; *marreglier* (devenu *marguillier* § 30, *exc.*) de *matriculario*.

1. Deux causes ont pu transformer *jougleur* en *jongleur* : un rapprochement avec *jangleur*, d'origine inconnue, qui signifiait « bavard, médisant », ou plutôt une confusion de lecture entre *u* et *n*, alors que le *jougleur*, au sens ancien, n'existait plus, et que le mot avait passé de l'emploi populaire courant à l'emploi historique qu'on en faisait d'après les textes écrits. Sous sa nouvelle forme, *jongleur*, avec un sens restreint, est redevenu populaire.

3° Pour *regŭla*, on trouve deux formes héréditaires à côté de *règle* : *reille* et *ruile*. Voici comment s'explique *ruile* : le *g** est tombé comme intervocalique devant labiale, et l'*u* atone a formé diphtongue avec l'*é* fermé tonique, de là *reule*, puis *riule*, et, par métathèse, *ruile*. C'est exactement ce qui s'est produit pour la transformation de *tegŭla* en *tuile*, cf. § 40. On trouve aussi en très vieux français le mot *saeculo* représenté par *seule*, qui serait vraisemblablement devenu *suile*, s'il était resté dans la langue. En présence de deux formes comme *ruile et reille*, il n'est pas nécessaire d'attribuer à l'une d'elles un caractère dialectal ; on peut très bien admettre la coexistence au même point de *regula*, aboutissant à *ruile*, et de la forme contractée *regla*, aboutissant à *reille*.

GROUPES FORMÉS PAR c^y OU g^y, ET l OU r.

110. *a.* — Si *vigĭlat* ne s'était pas contracté très anciennement en *viglat*, le g^y intervocalique devant *i* aurait disparu sans mouiller *l*, ce qui s'est produit dans *fragĭle*, fraile, aujourd'hui écrit *frêle*. Dans *gracĭle*, le c^y intervocalique a subi son changement normal en *is* (§ 94, note 2), d'où *graisle*, *gresle* (cf. § 120). Le même traitement, dans *dicĕre*, *ducĕre*, *facĕre*, **cocĕre* (pour *coquere*), aurait amené l'intercalation d'un *t* entre *s* et *r*, et ces infinitifs auraient été en *-stre* : *distre*[1] au lieu de *dire*, cf. § 114. Et de fait on rencontre *beneïstre*, correspondant à *benedicere*, à côté de la forme *beneïr* (puis *bénir*), due à l'analogie des inchoatifs en *-ir*. Les infinitifs *dire*, *faire*, *duire* sont sans doute des formes analogiques d'après *frire*, *traire*, *destruire*, qui viennent de *frigĕre*, **tragĕre*, **strugere*, où l'on a un g^y (et non

1. Ou *disdre*, si l'atone était tombée après la sonorisation de *s*.

un c^y) intervocalique. Nous verrons, § 257, *a*, que **strugere*, au participe présent, a subi à son tour l'influence analogique de *ducere* : *destruisant* d'après *duisant*.

b. — Dans *vincĕre*, *surgĕre*, *plangĕre*, la chute de l'*e* pénultième atone a arrêté la transformation de c^y, g^y appuyés, au degré t^y, d^y (§§ 70, 72) ; de là *veintre* (plus tard *veincre*, *vaincre*, d'aprés les formes du verbe où on avait *c** devant voyelle labiale, **vincuto*, vencu), *sourdre*, *plaindre*. De même dans *carcĕre*, chartre, au sens de « prison », conservé par la locution « tenir en chartre privée », et dans **torqere*, *torc'ere* (pour *torquere*), tortre, devenu *tordre* par assimilation aux verbes en *-dre*. *Foudre*, de **fulgere*, est semblable à *sourdre*.

c. — Il est possible que la production dans *angelo* d'un *n* mouillé, semblable à celui de *plaindre* (*plangere*), cf. § 79, ait été empêchée par la difficulté de joindre *n* à *l*, même à l'aide d'un son de transition. Dès lors le g^y a continué son évolution jusqu'à la chuintante, et la difficulté de joindre la chuintante à *l* a maintenu longtemps la pénultième atone ; de là notre ancien proparoxyton angele, réduit ensuite à *ange*, cf. §§ 119, 129, 131, 133 *bis*. Le mot latin *angelo* peut encore avoir été emprunté postérieurement à la mouillure du *n* de *plangere*, mais à une époque où la prononciation savante du latin n'avait pas encore déplacé l'accent.

AUTRES GROUPES TERMINÉS PAR UNE LIQUIDE. CONSONNE DE TRANSITION.

111. *Ye* + *r*. Après la chute de l'*o* atone de *maior*,

peior, on a eu le groupe *i* consonne + *r*. L'*i* consonne, devenu appuyant, se joint naturellement à la voyelle qui précède, d'où *maire*, *pire*. Cf. § 7, *c*, 2°.

112. *Dentale devant* **l**. Dans les mots tels que *vetŭlo, spatŭla*, la voyelle de la pénultième est tombée tantôt avant, tantôt après la sonorisation du *t* ; de là *vetlo* et *spadla*, où les groupes *tl* et *dl* offrent une certaine difficulté de prononciation, bien que nous les ayons aujourd'hui dans la prononciation courante de plusieurs mots (tels que *matelot*, *madeleine*). Le premier s'est changé en *cl*, le second en *ll*, de là **vĕclo* et **spalla*. On a eu naturellement un *l* mouillé dans le premier mot (§ 109) ; *l* appuyant du second mot s'est régulièrement vocalisé au XIIe siècle : *espalle*, *espaule*, alors qu'un mot comme le latin *bella* avait eu antérieurement son *l redoublé* réduit à *l simple*, d'où *bèle*, aujourd'hui écrit *belle* (§ 82). Ajoutez comme exemples :

situla, setla, secla, seille
**rŏtulare,* rodler, roller, rouler
mŏdulo, modle, molle, moule
Rodlant (d'or. germ.), Rollant (conservé archaïquement), Roulant.

113. Si la dentale est appuyée, c'est *l* qui change. Le *d* étant appuyé dans **sclandalo* persiste, mais alors *l* se change en *r* : *esclandre* (cf. § 117).

Même changement dans *apostre*, *epistre*, et par imitation dans *chapitre*, latin *capitulo*, où la dentale n'est pas appuyée ; ces trois mots ont été empruntés après l'époque de la sonorisation de *p* intervocalique.

114. Lorsque la chute d'une atone amène le contact d'une continue dentale, — *s* sourd ou *s* déjà sonorisé, — et d'un *r*, il s'introduit entre les deux, comme son de transition, une explosive dentale, qui est dans le premier cas la sourde *t*, dans le second la sonore *d* :

*e*s*s*e*r*e, es*t*re	*co*s*e*r*e (consuere), cos*d*re, coudre
*na*sc*e*r*e, nais*t*re	*mi*s*ĕ*r*unt, mis*d*rent[1]
*di*x*ĕ*r*unt, distrent[1]	

Entre les sonores dentales *n* ou *l*, et *r*, on constate aussi un *d* de transition :

ge*n*e*r*o, gen*d*re mo*l*e*r*e, mol*d*re, moudre.

Il faut admettre que dans *puluere*, *soluere,* l'*u* consonne s'était effacé devant la pénultième atone, d'où **pulere*, **solere,* et régulièrement pol*d*re, poudre, et sol*d*re, soudre (dans *résoudre*) ; car si l'*u* consonne de ces mots était devenu *v,* il est vraisemblable qu'on aurait en français *pouvre* et *souvre.* Cf. § 206, note.

Entre *n* et *l,* on constate un *g** de transition dans le seul mot * spi*n*u*l*a*,* espin*g*le.

Il y a aussi difficulté de prononciation lorsque la labiale sonore *m* rencontre une des deux liquides, bien que l'amuïssement complet de l'*e* labial en français ait ramené ces groupes, dont la prononciation actuelle s'accommode, par exemple dans *un m*(*e*)*lon*, *une fum*(*e*)-*rie.* Dans le passage du latin au français, on constate entre les deux consonnes, comme son de transition, l'explosive sonore labiale *b* :

1. *Mirent* et *dirent* par analogie avec *virent* (§ 237).

cu*m*u*l*o, com*b*le   nu*m*e*r*o, nombre
mar*mor*, *marmbre, marbre.

Dans *inv(o)lat*, la labiale *v*, devenue médiale de groupe, se prononçant difficilement devant *l*, se change en la labiale explosive *b*, et le *n* qui précède se labialise alors en *m*, d'où : *emble*.

De même que *rememorat* a donné *remembre*, on a eu pour **cremere* (classique *tremere*, § 90), *gemere* et *premere* les formes *crembre*, *gembre*, *prembre* ; on trouve aussi *criembre*, *giembre*, *priembre*, formes analogiques d'après *il crient*, *il gient*, *il prient*. L'infinitif a été refait après l'assimilation de l'indicatif présent avec les verbes *il peint*, *il feint*, etc. (§ 209, *c*, note 1).

115. Signalons un changement anormal de *l* en *n*, après chute de l'atone qui précède, dans quelques mots tels que : *pesle* (pessulo) devenu *pesne*, *pêne* ; *posterula devenu *posterne*, *poterne*.

GROUPES TERMINÉS PAR UNE NASALE.

116. Le groupe roman et le groupe latin *mn* sont naturellement traités de même : so*mn*o, somme, et ho*min*e, homme. En réalité le *m* était simple en français (le redoublement de l'*m* indiquait la nasalisation de la voyelle précédente, § 78), et on écrit *m* simple dans *lumière*, de lu*min*aria, *semer*, de se*min*are, etc. De même : ter*m*e, de ter*min*o, où le groupe *mn* est précédé d'une autre consonne, et char*m*e, de car*min*e. Dans **carpĭno*, le *p* devenu médial de groupe s'est

nasalisé en *m* au contact du *n*, de telle sorte que ce mot a donné la même forme française que *carmine*.

Le groupe roman *dn* aboutit aussi à *m* par l'intermédiaire de *mn* : consuetu*din*e, coutume (Il y a eu probablement assimilation de *-udine* à *-umine*). Dans Rhodano, la pénultième atone n'a dû tomber qu'après le changement du *d* intervocalique en sifflante, § 95, d'où *Rosne*, *Rône* (écrit *Rhône*).

117. Dans *Londino*, *ordine*, le *d*, étant appuyé, a persisté au moment de la chute de l'atone et *n* s'est changé en *r* : Lond*r*es, ord*r*e (cf., § 113, ce qui s'est produit pour *l* dans le même cas). Mais on peut concevoir également que la difficulté de prononciation soit résolue soit par la chute ou l'assimilation du *d*, quoique appuyé, soit par la chute de *n*, et en effet o*r*d*i*n*e a donné aussi le vieux français *orne* (dérivé *ornière*), et d'autre part hiru*nd*i*n*e a produit *aronde*.

118. On a encore le changement de *n* final de groupe en *r*, 1° après une labiale appuyée, dans *pampino*, pampre, dans **timbano* (classique *tympano*), timbre, et même après *f* non appuyé dans *cophino* (peut-être **coffino*), cofre, aujourd'hui écrit *coffre* (mais la labiale non appuyée disparaît régulièrement comme appuyante dans *Stephano*, Estiév(e)ne, Etienne, *antephona*, antiév(e)ne, antienne) ; 2° après un *g** appuyé dans *Lingones*, Langres, et même après un *c** non appuyé dans *diacono*, diacre, mot emprunté après l'époque de la chute du *c* intervocalique devant *o*. Dans *organo*, devenu d'abord *org*ene*, la nasale a disparu complètement, on a *org*e*, écrit *orgue*, au lieu de « orgre ».

119. Dans *virgine*, *margine*, le g^y appuyé donne réguliè-

rement ^{d}j français, comme dans *angelo* signalé plus haut, § 110, *c*; on obtient les pseudo-proparoxytons *vergene*, *margene* (qui ne comptent chacun que pour deux syllabes), réduits à *verge* (*vierge* par fusion avec la forme savante *virgene*) et *marge*. Le g^{y} non appuyé de *pagina* a été traité de même, parce que ce mot a été emprunté après qu'avait cessé d'agir la loi de la vocalisation du *g* intervocalique devant *e*, *i*; il en est de même pour *imagine*, imagene, image. Dans les mots héréditaires, tels que *propagine*, le g^{y} a mouillé *n*: *provaing*, d'abord terminé par *n* mouillé (§ 51), aujourd'hui écrit *provin*.

120. C'est un *m* qui termine le groupe dans *decima*. Ici, il n'y a pas la même difficulté que pour les groupes du § 114; tandis que le *s* de *es*s*e*r*e exige un son de transition pour se joindre au *r* qui suit, le *s* produit par le c^{y} de *decima* (§ 93) se joint facilement à *m*: *disme*, *dîme* (cf. *graisle*, § 110, *a*).

Sur le suffixe *-ième*, correspondant à -ē*s*i*m*o, voy. § 31.

Le groupe *n* + *m* était difficile à prononcer sans faire entendre un son vocalique entre les deux nasales. C'est ainsi que l'*i* atone de *i*nimico et de anima est représenté par un *e* labial dans *ennemi* et dans l'ancien proparoxyton aneme; cet *e* a persisté dans « ennemi » (bien qu'il soit arrivé à disparaître dans la prononciation courante du mot), mais, comme le français répugne aux proparoxytons, aneme s'est réduit à *âme*. D'ailleurs aneme ne comptait que pour deux syllabes, et l'*a* y est traité comme entravé.

GROUPES TERMINÉS

PAR UNE DENTALE FLEXIONNELLE, FINALE DU MOT.

121. Devant *s* et *t* de flexion, après la chute de

l'atone, la consonne qui la précédait devient appuyante ou médiale de groupe, et elle est traitée comme telle.

Ainsi les labiales tombent : de*b*et, doit ; de*b*es, dois ; sa*p*is, sés (écrit *sais*, § 203, *a*) ; cla*v*es, clés ; corrum*p*is, corrum*p*it, corrons, corront, comme écrivait Bossuet ; cor*p*us, cors[1] (maintenu tel dans les dérivés *corset*, *corsage*), tem*p*us, tens, écrit aujourd'hui *temps* sans raison. Avant de devenir appuyants, *b* et *p* intervocaliques avaient eu le temps de se changer en un *v*, qui, au contact de la sourde finale, est devenu la sourde *f*, pour disparaître bientôt ; ainsi s'explique *dift* (pour *deift*) = *debet*, dans les *Serments de Strasbourg*.

122. Les dentales appuyantes ou médiales de groupes tombent aussi devant *s* et *t* de flexion, sauf à former pendant quelque temps avec *s* la consonne *ᵗs*, écrite *z*, qui se réduit ensuite à *s* (tout en continuant souvent à s'écrire z) : vi*d*et, voit ; se*d*et, siet (écrit à tort *sied*, on n'écrit pas « void » ni « croid ») ; pren*d*it, prent (écrit à tort *prend*, § 201) ; vi*de*s, veiz, voiz, vois ; *pra*to*s, préz, prés ; mon*te*s, monz, mons (aujourd'hui écrit *monts*). — Le groupe *sts* s'est réduit à *z*, puis *s* : ecci*s* *tos*, icez, cez, ces.

123. Les nasales appuyantes tombent de la prononciation après avoir nasalisé la voyelle précédente : ve*nit*, viẽt, écrit *vient* ; bo*nos*, bõs, écrit *bons*, cf. § 75. Les médiales disparaissent tout à fait : do*rmit*, dort ;

1. Descartes écrivait le mot ainsi.

ve*rmes*, vers, fu*rnos*, fours (d'où *ver* et *four*, au lieu de *verm* et *fourn*, dès le XIII[e] siècle).

La nasale dentale *n*, lorsqu'elle devient médiale de groupe devant *s*, forme pendant quelque temps avec le *s* la consonne *ᵗs*, écrite *z*, qui se réduit ensuite à *s* : *fours* a d'abord été *fourz* ; diu*rnos*, jourz, jours.

Dans une forme telle que **pugnos*, le *n*, au moment de la chute de l'atone, ne devient pas médial de groupe, car le *g* était préalablement tombé en le mouillant ; on a donc un *n* mouillé appuyant, qui nasalise la voyelle précédente et forme un *z* avec le *s* qui suit ; *poinz*, puis *poins* (écrit aujourd'hui *poings*, § 37). De même dans *cuneos*, coinz, coins, où la mouillure vient de l'*e* en hiatus, et dans pla*ngis*, plainz, plains. Pla*ngit* donne naturellement *plaint*.

124. Le *l* s'est également mouillé dans les formes telles que *oclos* (pour *oculos*) et *filius*, *filios*, et, devenu appuyant au moment de la chute de l'atone de la finale, il a aussi amené le changement du *s* qui suivait en *z* : *uelz*, *filz*. Nous savons que *l* appuyant, au XII[e] siècle, s'est vocalisé : *illos*, *els*, eus (que nous écrivons *eux*) ; *uelz*, ueuz, ueus (devenu *ieus*, *yeux*, par dissimilation, § 23 *b*, *exc.*) ; mais après *ī* (§ 82) *l* disparaît complètement, filz, fiz, fis (que nous écrivons *fils*, cf. § 56). Après *ū*, on a fusion de *l* vocalisé avec la voyelle : *nullos*, *nuls*, nus (notre pluriel *nuls* actuel est refait sur le singulier).

125. De même que *l* appuyant se vocalise en *u*, nous savons que *c* appuyant se vocalise en *ye* : fa*c*to,

fait ; or, après la chute de la voyelle atone de *saccos* et de *illos*, devenus *sacs* et *els*, le *l* appuyant dans *els* a bien subi sa vocalisation normale, mais le *c* appuyant de *sacs* est tombé purement et simplement sans dégager de *ye*, d'où le vieux pluriel de *sac*, « sas » (nous avons aujourd'hui un pluriel refait sur le singulier). Cette différence tient à ce que la loi de la vocalisation du *l* appuyant est postérieure, et celle de la vocalisation du *c* appuyant antérieure à la chute de la voyelle atone.

126. Dans *placet*, le *c* n'était pas appuyé (comme il l'est par redoublement dans *saccos*, § 99), et il était devant une voyelle palatale, c'était par conséquent un c^y intervocalique, et il est devenu normalement *is* (comme dans *placentem*, plaisant, § 94). Au moment de la chute de l'atone, on a donc *plaist*, avec un *s* appuyant, qui disparaît régulièrement de la prononciation au XIIIe siècle, comme nous l'avons vu. Pour *facit*, *dicit*, on devrait avoir aussi *faist*, *dist*, qu'on ne trouve jamais ; il faut admettre en latin populaire des formes *fact*, *dict*, semblables aux participes *factum*, *dictum*, ou une analogie avec **tragit*, **strugit* (§ 110, *a*). On trouve *dist* en vieux français, mais c'est le parfait *dixit*.

GROUPES TERMINÉS PAR UNE DENTALE NON FINALE

127. Le *d*, final du groupe mais suivi d'une voyelle en latin, se maintient ou se change en *t*. Tandis qu'il reste *d* dans fri*g*i*d*a, ri*g*i*d*a, donnant froide, roide (au masculin seulement *froit*, *roit*, § 137), il s'assourdit en *t* quand il arrive en contact avec une dentale

sourde qui précède : *nitida*, *nitta*, nète (écrit *nette*) ; *muscida*, moiste ; **buxida*, boiste ; * *obsidatico*, *opsidatico*, ostage.

128. Le *t* se maintient ou se change en *d*. Il y a contradiction entre *medietate*, moitié (§ 92, *a*) et *adiutare*, aidier ; sans doute, dans ce dernier mot, l'*u* protonique, qui était tonique dans *adiutat*, s'est maintenu pour cela plus longtemps qu'une autre atone, ce qui a laissé au *t* le temps de se sonoriser. Mais il y a une contradiction semblable, moins facile à expliquer, entre **explicitare*, espleitier, et, d'autre part, **placitare*, plaidier, **vocitare*, vuidier, **vocita*, vuide[1].

Même opposition entre

cubito, coude	et	*dubitat*, *dubitare*, doute, douter
male-habito, malade		*debita*, dète (dette)
**subitano*, soudain		**movita*, muete, meute
		civitate, cité.

Dans *hospite*, alors même que le *t* aurait eu le temps de se sonoriser, il serait redevenu *t*, quand l'atone est tombée, au contact de la sourde appuyée *p*.

Les mots dérivés de *cucurbita* et de **bombitire* devaient de toute façon avoir un *d*, ne fût-ce qu'au contact de la sonore appuyée *b*. Le premier a donné *coorde*, *courde*, *gourde*, le second *bondir*. La conservation du *t*, après un *d* appuyé, dans les formes telles que *perte*, *rente*,

1. Dans ces derniers mots, et aussi dans *dites*, *faites* (dicitis, facitis), on attendrait un *s* après *i*, comme dans *graisle* de *gracile*, § 110, *a*.

du latin *perdita*, **rendita*, peut être due à l'analogie des autres formes participiales en *-te* : *faite*, *dite*, etc.

La présence d'un *e* final dans le mot *comte* indique que *comite* est resté longtemps proparoxyton. On s'étonne dès lors que le *t* ne soit pas devenu *d* ; ici la consonne n'aurait eu aucune raison de s'assourdir de nouveau.

129. Il peut arriver que la dentale disparaisse complètement. Les mots *anate* (*canard*), *rancido, lampada,* ont donné les vieux proparoxytons anede, rancede, lampede, où l'atone pénultième affaiblie s'est sans doute maintenue jusqu'à la chute des dentales intervocaliques ; de là *ane* (conservé dans *bédane,* proprement bec de canard), *rance, lampe.* Cf. §§ 110, *c* ; 119 ; 131 ; 133 *bis.*

GROUPES TERMINÉS PAR UNE LABIALE.

130. *Cerebello* et *cerebella* ont donné cerveau, cervelle, et **miribilia*, merveille. On sait que le *b* est celle de toutes les consonnes qui s'est le plus anciennement transformée, dans la position intervocalique ; il était déjà devenu *v* quand l'atone est tombée.

131. Dans *episcopo, principe,* la voyelle atone s'est maintenue très longtemps entre le *c** et le *c*ʸ appuyés et la labiale *p,* qui a eu le temps de se changer en *b,* puis en *v*, et d'*evesqueve*, *princeve,* on a passé à *evesque*, *prince,* comme de *angele* à *ange* (cf. §§ 110, *c*; 119; 129; 133 *bis*). **Jaccobo,* devenu *Jaccomo,* a donné *Jacme,* écrit *Jaqueme,* d'où d'une part *Jaque* et d'autre part le dérivé *Jaquemon* (§ 176, *f*), nom propre souvent agrémenté d'un *t* muet.

GROUPES consonne + ĭce.

132. Ces groupes aboutissent à des formes françaises

en *-ce*. La voyelle atone *i* est tombée avant que le c^y devenu ^{t}s ait eu le temps de se sonoriser en ^{d}z. Sans doute, on pourrait admettre le passage à ^{d}z, puis le retour à ^{t}s sous l'influence de la sourde appuyée qui précède, dans *irpice*, herce (herse), *pantice*, pance (panse), *monticello*, monceau.

Mais cette explication ne vaudrait pas pour les nombreux exemples qui suivent :

pulice, puce ; *pollice*, pouce ; **pŭllicella*, pucelle ; *pŭlliceno*, poucin (poussin) ;

pumice, ponce ; *rumice*, ronce ; **ramicello*, rainceau, rinceau ; **radicina*, racine ; *medicina*, vieux fr. mecine.

L'*e* final de *puce, pouce,* ne peut être attribué au groupe de consonnes $l + {}^{t}s$, puisque *dulce* a donné *douz* sans *e*. Il faut donc admettre le maintien prolongé de *pulice, pollice,* comme proparoxytons, ce qui rend étonnant que la sourde ne soit pas passée à la sonore.

133. Le ^{t}s s'est sonorisé en ^{d}z, sous l'influence d'une consonne sonore appuyée, dans : *undecim*, onze ; **quattuordecim*, quatorze ; *quindecim*, quinze. C'est par analogie qu'on a *douze* (duodecim) au lieu de *douce*, et *treize*, *seize* : l'historique de Littré, au mot *Douze*, a un exemple de *doce* pour douze.

133 bis. Le latin *supplice* a donné le vieux proparoxyton français soplece, devenu *souple*. Cf. §§ 110, *c* ; 119 ; 129 ; 131.

GROUPES consonne + { *ica, ico* / *iga, igo* }

134. Ces groupes aboutissent à des formes françaises

en *-je*. Le traitement est le même devant la voyelle *o* (ou *u*), et devant la voyelle *a*.

Le groupe *-ĭco* posttonique ou *-ĭco-* avec l'accent sur *o*, en réalité *-eco* (puisqu'on a là un *ĭ*, par conséquent un é fermé) a dû devenir *-ego*[1], par la sonorisation du c*, puis régulièrement *-eo*, et l'*e* a dû subir ensuite la même transformation que l'*e* atone du pronom proclitique eg*o*, e*o*, devenu i*o*, puis *ᵈje*, *je*. De toutes façons il est certain que *-yo* secondaire, issu de *-ico*, est devenu *ᵈje*, tandis que *-yo* primitif, issu de *-io* ou *-eo* du latin n'a produit le même résultat que lorsqu'il était précédé de *d* initial ou appuyé (*jour* et *orge*), ou d'une labiale autre que la sourde *p* (*rouge*). — Le résultat est le même pour *-ago*, qui équivant à *-igo* (puisque l'*a* de la pénultième subit le même sort que les autres voyelles atones, § 7, *a*), dans *asparago*, asperge. Sur *sarcophago*, voy. *Note compl.*

D'autre part, *-ĭca*, l'*i* étant protonique ou posttonique, est devenu régulièrement *-ega*, et *-ega* doit donner *ᵈj* soit directement par l'évolution normale du g^y devenu appuyé (après la chute de l'*e* atone), soit après transformation du g^y intervocalique en *y* (antérieurement à la chute de l'*e* atone), comme dans *-yo* secondaire.

Ainsi, ces différents groupes doivent tous aboutir à *-ᵈje*, *-je*. **Sedico* et **adsedicat* donnent le substantif *siège* et le verbe *il assiège*; comparez encore *pertica* et *Pertico*: une *perche* et le *Perche*, où la chuintante sonore passe

1) C'est à ce moment que l'*e* atone est tombé dans *vereCundia*, fr. *vergogne*.

à la sourde correspondante après la consonne sourde appuyée *t* [1].

EXEMPLES

**sedico,* siège
medico, miège
suffixe -*atico,* -age (courage, message, village, âge, etc.)
**sapico,* sage
heretico, eriège
Gemmeticos, Jumièges

serica, serge ; *filicaria,* fougère
pedica, piège (féminin à l'origine)
* *natica,* nage (fesse)
judicat, judicare, juge, juger
**carricat,* **carricare,* charge, charger
fabricat, fabricare, forge, forger
fodicat, fodicare, fouge, fouger
navigat, navigare, nage, nager
**clericatu,* clergé ; *delicato,* dougié, qui serait devenu dougé.

A plus forte raison a-t-on la chuintante sonore lorsque l'atone tombée était précédée d'une sonore appuyée : *ma*nd*ucare,* manger ; * *ta*rd*icare,* vieux fr. targer ; *vi*n-d*icare,* venger ; * *plu*mb*icare,* plonger ; * *be*rb*icario,* berger ; *A*nd*e-cavo,* Anjou. — « Il mange » au lieu de « il mandue » (*mandūcat,* avec l'accent tonique sur *u*) a été fait sur *manger* ; à l'inverse, « châtier » a été fait sur « il châtie » (*castīgat,* avec l'accent tonique sur *ī*).

135. On aboutit à des formes en *-che,* au lieu de *-je,* après une consonne sourde appuyée. Exemples :

1. Quand la sourde *t* n'était pas appuyée, elle était devenue sonore : *-atico* = *-adego.*

porticu, porche
domestico, domesche
Aventico, Avenche
Pertico, Perche

pertica, perche
masticat, masticare, mâche, mâcher
**coacticat*, **coacticare*, cache, cacher
**allecticat*, **allecticare*, allèche, allécher
**torticat*, **torticare*, torche, torcher
**excorticare*, écorcher ; **reverticare*, rever-cher.

D'après ces exemples, il paraît imposssible de tirer le verbe *clocher* de *claudicare*, qui aurait donné *cloger*, comme *judicare* : *juger*. On a proposé avec beaucoup de vraisemblance **cloppicare* (d'ailleurs le provençal dit *clopchar*). Mais il n'est pas moins impossible de tirer *nicher*, *pencher*, *épancher*, *arracher*, *revancher*, de : **nidicare*, **pendicare*, **expandicare*, **exradicare*, **revindicare*. Le verbe *nicher* vient tout naturellement de *nidificare*, où la première des deux atones qui précèdent la syllabe tonique est certainement tombée la première [1], d'où : *nitficare*, *nifficare*, *nichier*, *nicher*. D'autre part, le suffixe *-icare* se joint plus régulièrement à des adjectifs ou à des participes qu'à des radicaux de verbes ; puisqu'on admet **allect-icare*, allécher, on doit admettre aussi : **pendit-icare*, *penticare*, pencher ; **expandit-icare*, *expanticare*, épancher ; **exrapt-icare*, esracher, arracher, **vendit-icare*, *venticare*, vencher, d'où revencher, au sens de vendre à quelqu'un (lui faire payer) le mal qu'il a fait, comme

1. Cette voyelle s'est nécessairement maintenue dans les formes où elle était tonique comme « nidificat », qui a dû produire *niège*, sur lequel aurait pu se greffer un infinitif *niegier* (on trouve *panegier*, *frotegier*, *aegier*, correspondant à *panificare*, *fructificare*, *ædificare*). Mais le radical semi-tonique *nich-* a été généralisé de très bonne heure.

on dit « vendre cher sa vie », notez que *revanche* exprime une idée sensiblement différente de l'idée de vengeance.

136. Remarques et exceptions.

a. — Si *praedicare* et **impedicare* s'étaient maintenus sans interruption dans la langue, ils auraient donné en français *prèger*, *empèger*. Mais ils ont été empruntés à un moment où l'évolution des groupes *consonne* + *ĭca* était déjà faite ou en cours. Dès lors ils ont conservé leurs voyelles atones et le *c* est resté intact jusqu'au moment où les mots héréditaires qui avaient encore la syllabe *ca* (*c* étant initial ou appuyé) l'ont transformée en *ᵗchié*. On a eu alors *prede'chier*, *empede'chier*, puis, au moment de la chute des dentales intervocaliques, *preechier*, *empeechier*, d'où ensuite par contraction et après l'absorption du *ye* : *prêcher*, *empêcher*.

b. — La désinence *-ĭco*, non précédée d'une sourde appuyée, donnant normalement *-ge* (tandis que, dans tous les exemples sûrs, *n*, suivi d'*e* ou *i* en hiatus, produit simplement *n* mouillé), on peut admettre *extranico pour expliquer *étrange* (à côté du vieux français *estrain*, d'*extraneo*) et aussi **linico*, **lanico*, **cerico*, pour : linge, lange, cierge. — *Canonico* et **monico* ont donné dans le midi *chanonge* et *monge* ; mais, au nord de la France, l'évolution de ces mots a été différente, le *ye* issu de *-ĭco* s'est simplement joint à la voyelle tonique, d'où *moine*, *chanoine*.

c. — Dans un certain nombre de mots, l'*i* de *-ĭco*, *-ĭca* est tombé de très bonne heure ; dès lors le *c* s'est trouvé appuyé par la consonne qui précédait, et il a été traité comme tel : *cler'co*, clerc (à côté de *clericatu*, clergé, ci-dessus) ; *die-dominica*, dimanche[1]. De même : *basil'ca*, basoche (pour

1. Par une transformation analogue à celle de *canonico* = chanoine (ci-dessus, *b*), *dominico* a produit *domeine*, écrit *domaine*.

baseuche) ; **caballicare, caval'care,* chevaucher ; *man'ca,* manche (le masculin **manico,* avec l'*i* persistant, a donné régulièrement *mange,* devenu *manche* par assimilation de forme avec le mot féminin). Les formes *fouchère, nache,* à côté de *fougère, nage* (natica), peuvent s'expliquer par une double prononciation du mot dans le latin populaire (avec *i* amuï et avec *i* persistant) ou par une graphie gauche et inexacte.

d. — Pour *ĭco, -ica,* précédé d'une explosive dentale (t, d) non appuyée, on constate, dans un certain nombre de mots, un traitement tout à fait particulier : *grammatica* donnant *grammaire,* et *medico* donnant *mire* (à côté de *miége*). *Medico* est devenu régulièrement *medego, medeo, medyo,* puis, à l'état *medyo,* il y a eu bifurcation : d'une part le *ye* a produit une chuintante (mié^{d}je), d'autre part il s'est joint à la voyelle tonique, changeant *ié* en *i*, et alors l'explosive dentale s'est transformée en la liquide *r* (*mire*) ou est tombée (car on a aussi la forme *mie*). C'est ainsi que *fitico (issu de *ficăto, ficatum jecur*) a donné *feire* et aussi *feie, foie.* Les mots *remedio* et *studio* sont entrés dans la langue populaire alors que *medico* était à l'état *medyo,* et ont produit *remire, estuire* ; plus tard, ils ont été empruntés une nouvelle fois sous les formes *reméd^{y}e, estud^{y}e,* aujourd'hui *remède, étude.*

CONSONNES FINALES

Il s'agira ici d'abord de la consonne finale des mots *prononcés isolément,* — ou devant une pause de la voix, si légère soit-elle, — par exemple dans *dix* (prononcé *dis'*) à la fin d'une proposition. Nous indiquerons ensuite les modifications qui peuvent résulter de l'emploi du mot en liaison avec le mot suivant. Ce sont en effet les relations de voisinage avec d'autres sons qui

conditionnent les changements phonétiques. A la fin d'un mot, devant la pause, il n'y a aucune raison, en principe, pour qu'une consonne se modifie.

CONSONNES FINALES A LA PAUSE.

137. D'une façon générale, les consonnes finales se sont maintenues. Mais les sonores qui ont une forme sourde correspondante ont pris cette forme[1], *d* est devenu *t*, *g** est devenu *c**, etc.[2] ; c'est là un effet de la loi du moindre effort, qui a fait supprimer, un peu avant la fin du mot, aussitôt après la dernière voyelle, une partie de l'effort nécessité par la prononciation du mot, la tension des cordes vocales.

Le *s* final des flexions nominales et verbales s'est naturellement maintenu. Un *s* s'est ajouté à un certain nombre de mots invariables ; on l'appelle alors *s* adverbial, il a été emprunté à certains adverbes qui proviennent de pluriels latins, comme *volontiers*, de *voluntariis*, *certes*, de *certas*. — Dans les flexions verbales, *t* final non appuyé, comme le *t* intervocalique devenu *dh* (§ 95, 2°), disparaît au XIIe siècle : amat, il aime.

138. Le *c** latin final de la locution adverbiale *ap*(*ud*) *hoc* s'est conservé dans *avec* (cf. § 152, note), bien que ce mot soit devenu aussi, de bonne heure, préposition

1. Ce n'est pas le cas pour *l*, qui persiste sans changement.
2. On ne prononce *d*, *g*, *b*, *z*, à la fin des mots, que dans un petit nombre de mots savants ou quand ces consonnes sont suivies d'un *e* aujourd'hui muet.

(si l'emploi prépositionnel, par conséquent proclitique, avait été le premier, il est probable que la consonne finale serait tombée comme dans le démonstratif *ecce-hoc*, § 145, *b*). Le *c** s'est aussi maintenu dans *loc*(*o*), employé adverbialement[1] au sens du latin *illico*, sur le lieu, sur le champ, vieux français *luec* (*lues* avec *s* adverbial), et dans **illoc*(*o*), iluec[2], ilec (§ 23, *b*, *exc.*). Toutefois les impératifs *fac*, *dic*, *duc*, ont donné *fai*, *di*, *dui*, qui s'expliquent par la liaison avec les compléments commençant par une consonne (en attendant l'*s* analogique, § 224). — Sur *illac* et *ecce hic*, qui ont été traités comme proclitiques, voy. § 145, *b*.

139. Pour se rendre compte de la forme qu'a prise une consonne latine *devenue* finale par la chute de l'atone qui la suivait, il faut commencer par chercher ce que cette consonne est régulièrement devenue avant la chute de l'atone ; elle s'est assourdie si elle était sonore à ce moment et s'il y a une forme sourde correspondante.

140. Ainsi, dans *clauso*, *naso*, le *s* intervocalique (*se*) était devenu sonore (*ze*), mais il est redevenu sourd au moment de la chute de l'atone, on a prononcé *nés*', *clos*' (et on devrait écrire *nés* comme *clos*) ; dans *prato*, *nido*, la dentale explosive, avant la chute de l'*o* atone, s'était régulièrement, comme intervocalique, transformée en *dh* (§ 95), redevenu sourd et écrit *t* au moment

1. Sur le substantif *loco*, lieu, voy. § 39.
2. On s'attendrait à *èluec* (§ 15, II), mais il y a eu l'analogie des doubles formes, telles que *celle* et *icelle* (§§ 104, *a* ; 185).

de la chute de la voyelle atone, mais tombé en même temps que le *dh* resté intervocalique (§ 95, 2°)[1]. Il en résulte que *prato* et *nido* sont devenus *pré*, *ni*, sans consonne finale, dès le début du XII[e] siècle. Nous écrivons *nid*, *nœud*, *pied*, avec une consonne finale qui ne s'est jamais prononcée en français (cf. § 168). La chute de la dentale devenue finale des participes passés en *-é*, *-i*, *-u*, (-ato, -ito, -uto), et du suffixe *-té* (latin *-tate*) s'explique de même.

141. L'explosive dentale s'est au contraire maintenue telle quelle devant l'atone quand elle était appuyée, comme dans le latin *fortem*, *grandem*. Au moment de la chute de l'atone, il est resté dans *fortem*, devenu *fort*, un *t* final qui s'est prononcé jusqu'au XVII[e] siècle ; dans *grandem*, la sonore *d* s'est changée en la sourde correspondante, français *grant*, et cette prononciation s'est introduite en liaison devant voyelle (cf. § 142) ; on a rétabli le *d* dans l'orthographe, mais nous prononçons encore un *t* en liaison. Il est probable qu'on prononçait encore un *d* devant voyelle au moment où le mot a commencé à prendre un féminin analogique en *e* (§ 180), sans quoi nous dirions *grante*, comme *forte*, *savante*, et non *grande* ; on peut admettre

1. Dans quelques mots tels que le substantif *modo*, la désinence d'origine germanique *-bodo* de certains noms de lieux, le substantif **bedo*, d'origine celtique, le *dh* intervocalique, au lieu de s'assourdir, puis de disparaître, après la chute de la voyelle finale atone (§ 140), est exceptionnellement devenu *f* : meuf (au sens de *mode* de verbe), Paimbœuf, etc., bief. Dans *soif* (siti), le *f* semble analogique (d'après l'ancien impératif *boif* ou d'après le substantif *noif*, de *nive*).

aussi l'influence des dérivés *grandeur*, *grandir*, où le *d* s'était consolidé.

142. Nous avons vu que le *c*, à l'intérieur d'un mot entre voyelles, ne s'est maintenu que lorsqu'il était redoublé (§§ 93, 95 et 104, *a*). Si la voyelle qui suivait *cc* était finale et a disparu, le *c* est devenu final en français, et il s'est conservé jusqu'à nos jours dans *sac*, *sec*.

Le *c** appuyé de *porco* s'est maintenu dans *porc*. Le *g** appuyé de **sangue*, pour *sanguine*, s'est changé en la sourde correspondante dans *sanc* (que nous écrivons aujourd'hui par *g*, mais nous prononçons *c** en liaison, « suer *sanc* et eau », la prononciation de la pause s'étant introduite en liaison devant voyelle, cf. § 141).

143. La labiale sourde appuyée s'est maintenue dans *campo*, français *champ*. Mais **cape* (pour *capite*), avec *p* intervocalique, était devenu régulièrement *cabe*, puis *cave* (§§ 93, 95) ; au moment où l'atone est tombée, on avait la sonore *v*, qui s'est changée en la sourde correspondante, français *chef*[1]. De même, *novem* et *novo* ont produit *neuf*, nom de nombre et adjectif, *cervo* a donné *cerf*.

144. Le t^y intervocalique de *palatio* était devenu *ze* dans *pala*^{d}*z*^{y}*o* (§ 93), *palayzo*, ce *ze* est devenu *se* dans

1. Le *p* de *lupo* avait disparu comme intervocalique entre labiales (§ 39) ; il a été rétabli dans l'orthographe. Pour certaines contradictions dans le traitement de la labiale intervocalique, voy. § 96, *a*.

palais', prononcé *palai(s)* bien plus tard, § 156, *b*. Le c^y intervocalique de *decem* avait produit aussi un *ze* (§ 93) qu'on entend encore en liaison, — *dix ans* prononcé *diz ans*, — mais qui s'est changé en un *se*, *dis'*, quand le mot est prononcé à la pause. Cf. § 94, note 1. Ici, à la différence de ce qui s'est passé pour *grand* (§ 141), *sang* (§ 142), et partiellement pour *neuf* (§ 146), la forme de la pause ne s'est pas substituée à la forme en liaison avec voyelle. C'est au contraire la liaison par *ze* qui s'est substituée dans tous les mots à la liaison par *se* (§ 165, *i*). Dans les mots terminés par *-cio*, comme dans ceux en *-ce*, la consonne devenue finale s'écrit d'abord *z* et se prononce ^{t}s : je faz (§ 203, *c*), la voiz, puis la vois', (voce), un laz, puis un las', (*laceo) ; on a écrit ce dernier mot *lacs* (au lieu de *las*) pour éviter une confusion invraisemble avec l'adjectif; sur l'orthographe *voix*, voy. § 33, note 2.

EFFETS DE LA LIAISON DES MOTS.
DIVERSES PRONONCIATIONS POSSIBLES D'UN MÊME MOT.

145. Les proclitiques sont toujours en liaison avec le mot qui suit. Si le proclitique se termine par une consonne isolée, elle devra en principe être traitée comme intervocalique devant un mot commençant par une voyelle, et comme appuyante devant un mot commençant par une consonne.

a. — Trois proclitiques du latin, *et*, *aut* et *ad* se terminent par une dentale explosive isolée. Or nous savons que les dentales intervocaliques et appuyantes

tombent (§§ 95, 2°, et 103). Et en effet *et*, *aut* et *ad* sont devenus *é* (écrit *et*), *ou* et *a* (écrit *à*). A noter que l'*e* de *et* était entravé devant consonne et libre devant voyelle ; semi-tonique et libre, il s'est d'abord labialisé (§ 18), mais il est ensuite redevenu *é* sous l'influence de l'hiatus (§ 42, *b*), ne pouvant s'élider sans que le mot disparût, puisqu'il ne consistait plus qu'en une voyelle[1] ; on trouve, dans la très ancienne langue, *ed* devant voyelle. C'est seulement en hiatus que la diphtongue *au* doit devenir *ou* (§ 14) ; par conséquent *aut* nous est resté avec la forme qu'il a prise régulièrement *devant voyelle*, après la chute de la dentale finale ; c'est le contraire qui se produit ordinairement, mais comme *aut* et *ubi* étaient arrivés à se confondre devant voyelle (ci-dessous, *d*), la langue a complété l'assimilation, sans redouter l'équivoque, que le contexte rend à peu près impossible (la crainte injustifiée de l'équivoque est une manie de grammairien, qui a bien souvent corrompu notre orthographe, ici on s'est borné à mettre un accent sur l'*u* de l'un des deux *ou*). — *Apud* a donné *o* devant consonne, *od* à l'origine devant voyelle (on trouve souvent le mot *écrit* « od », même devant consonne).

b. — Les proclitiques *nec*, *ecce-hoc*, *ecce-hic*[2], *sic*, se terminent par un *c* isolé. Or, le *c* intervocalique ou

1. L'adverbe *y* s'élide ainsi devant le futur *ira* (*il ira*, au lieu de *il y ira*), mais le contexte supprime toute équivoque, ce qui ne pouvait se faire pour *et*.

2. *Ci*, et même *ici*, dans l'ancienne langue, sont employés plus souvent comme proclitiques qu'à la pause.

appuyant tantôt se change en *ye*, tantôt disparaît (§§ 93, 95, 3°, et 104). Il a disparu dans *ne* au sens de *ni* (devenu *ni* bien plus tard[1]), de même que dans *iço*, *ço*, *ce*, — *ici*, *ci*, — *si* (cf. § 138). A noter que l'*e* labialisé de *nec* (on prononçait : *ne* plus, *ne* moins), comme la voyelle de *ço*, *ce*, s'élide devant voyelle. — *Avec* (§ 138), devenu proclitique, tend à la forme *avė* devant consonne, voy. § 152, note.

Illac, souvent employé comme proclitique, a perdu aussi son *c* final. Ce mot était constamment en liaison avec *ubi* (la locution *là où* est très fréquente en vieux français) ; dans *illac-ubi*, le *c* a été traité comme dans *securo*, français *seür*, il s'est effacé, d'où le français *la* (écrit *là* arbitrairement pour établir une distinction avec l'article). Mais il y avait aussi la locution *illac-intus*, où le *c*, devant une voyelle palatale, tendait à se mouiller, le *c*ʸ s'est ici réduit *y*[2], de là *lai-ens*, plus tard *léans*. En vieux français, en dehors de ces locutions, on trouve tantôt *la* et tantôt *lai*, qui peut aussi être expliqué comme la forme normale d'*illac* devant consonne. Le sort du *c* final de *ecce-hac* a été naturellement le même, d'où *ça*, *çai* et *céans*.

c. — Il n'y a pas de proclitique latin terminé par la liquide *l* ; en français nous avons eu *del*, *al*, *el*, où *l* s'est vocalisé devant consonne (§§ 53, 54) : *du*, *au*, *ou*.

1. Peut-être sous l'influence de locutions telles que « il ne vient n'i(l) ne répond. »

2. Il est devenu *y* + *z* dans le corps d'un mot (§ 94). Le traitement d'une consonne finale en liaison n'est pas nécessairement *identique* à celui de la même consonne à l'intérieur d'un mot.

Le proclitique *per* devait naturellement conserver partout son *r* final, français *par*, puisque *r* intervocalique persiste et que *r* appuyant ne tombe pas (§ 86).

d. — La consonne labiale du proclitique *ubi* devait, après la chute très ancienne de l'*i*, tomber comme appuyante devant consonne et se fondre avec la voyelle labiale semi-tonique devant voyelle (§ 96, *a*), on n'en trouve pas trace dans *ou* (aujourd'hui écrit *où*), puisque *ŭ* semi-tonique produit normalement *ou*, § 19. L'adverbe *ibi* devenu *iu* (*Serments de Strasbourg*) s'est réduit à *i*[1] que nous écrivons *y*.

e. — Les proclitiques terminés par *s*, *illos*, *meos*, *tuos*, *suos*, *nos*, *vos*, *subtus*, *casis*, *versus*, *de-ex*, en français *les*, *mes*, *tes*, *ses*, *nous*, *vous*[2], *chés* (aussi de *casa*, § 7, *a*, 3°), *vers*, *dès*, ont amuï *s* final devant consonne et l'ont maintenu devant voyelle dans les conditions que nous indiquerons plus loin (§ 165, *i*). La prononciation sans *s* des proclitiques *les*, *nous*, *vous*, s'est propagée à l'emploi à la pause après un impératif : « garde-lé(s) ».

f. — Les proclitiques terminés par une nasale, *meum*, *tuum*, *suum*, *in*, en français *mon*, *ton*, *son*, *en*, ont amuï la nasale finale devant consonne, et l'ont maintenue devant voyelle sous forme de *n* (§ 76), dans les deux cas après nasalisation de la voyelle précédente. Dans le

1. *i* et non pas *e* (quoique le premier *i* de *ibi* soit bref), à cause de l'*i* long final, voy. § 38.

2. L'*o* semi-tonique de *illos*, *meos*, etc., n'a pas été traité comme celui de *nos*, *vos*, voy. § 15, III, *exc.*

proclitique *ĭnde*, le *d*, devenu final après la chute de l'*e*, a disparu (comme consonne médiale de groupe, § 105), après s'être assourdi en *t*, devant la consonne initiale du mot suivant, et l'adverbe *en* ainsi formé s'est substitué à *end* devant voyelle et à *ent* à la pause (dans les formules impératives) ; la consonne *n*, devenue ainsi finale, s'est maintenue devant voyelle, « il en-n'arrive ». La palatale finale de la préposition *selonc* (sub longum) est tombée dans les mêmes conditions que la dentale de *ent*, mais moins anciennement.

146. En dehors des proclitiques, ceux des adjectifs qui se plaçaient le plus souvent devant le nom étaient particulièrement sensibles aux effets de la liaison. Ils pouvaient avoir, et quelques-uns ont conservé jusqu'à nos jours, trois prononciations différentes : à la pause, devant consonne, devant voyelle. Tel le nom de nombre *dix*. Comparez : « il y en a *dis*', *di* livres, *diz* amis ».

On prononce de même : « il y en a *sis*', *si* livres, *siz* amis ».

On disait *diz-et-sept*, *diz-et-huit*, *diz-et-neuf*, puis, dans la prononciatiou rapide, la conjonction *et* s'est affaiblie en *e* labial : *diz-e-sept*, contracté en *dis'-sept*, *diz-e-huit* devenu *diz-huit* par élision, *diz-e-neuf* prononcé encore *diz'neuf*. Cf. ce qui s'est passé pour *vingt*, § 165, *b*.

Pour chacun des noms de nombre *cinq*, *sept* et *huit*, il ne pouvait y avoir que deux prononciations, avec et sans consonne finale, parce que le *q* de **cinque* et le *t* de *septem* et de *octo*, étant appuyés, devaient rester tels devant voyelle ; de là : il y en a *cinq*', *sèt*', *huit*' ; *cin*

francs, les *sè* sages, *hui* ressorts ; *cinq*' heures, *sèt*' ans, *huit*' élèves.

Pour le nom de nombre *neuf*, nous avons encore trois prononciations dans « ils sont *neuf*, *neu* mois, *neuv* heures » ; toutefois, c'est seulement devant les substantifs *ans* et *heures*, en raison de l'extrême fréquence de l'emploi des noms de nombre devant ces mots, que le *v* du latin *novem* a persisté, et ailleurs la forme de la pause s'est substituée à la forme en liaison avec voyelle : « une constellation de *neuf* étoiles ».

147. Nous expliquerons dans le chapitre suivant comment un bon nombre de consonnes finales se sont amuïes dans la langue moderne sous réserve des liaisons. Il est cependant quelques mots où la consonne finale était tombée au moyen âge.

a. — Ce sont d'abord ceux qui se terminaient par *rn* ou *rm* : *enfern*, *hivern*, *forn*, *jorn*, *torn*, *corn*, *verm*. Au cas sujet singulier et au cas régime pluriel, la nasale tombait régulièrement devant la consonne de flexion, comme nous l'avons expliqué § 123 : *enferz*, *hiverz*, *fourz*, *jourz*, *tourz*, *corz*, *verz*, puis *enfers*, *hivers*, etc. On s'accorde à admettre que de chacune de ces formes a été tirée la nouvelle forme du mot aux cas sans flexion. Il y a eu évidemment l'influence analogique des mots terminés par *r*, qui seuls conservaient leur consonne finale intacte devant *s* de flexion ; il est naturel qu'on ait fait correspondre *jour* au lieu de *journ* à *jours*, comme *fleur* correspondait à *fleurs*. Inversement, on a fait correspondre *cercueil* (au lieu de *cerqueu*, § 15, I,

exc.) à *cerqueus*, comme *deuil* (§ 37) correspondait à *deus*, cf. § 84.

b. — D'autre part, le substantif *court* (latin **corte*), dont le dérivé *courtois* a conservé le *t* final, faisait régulièrement *courz*, puis *cours*, au cas sujet singulier et au cas unique pluriel. On déclinait donc *cours-court*, alors que le substantif *tour*, qui vient de *turre*, faisait *tours-tour*, et qu'on avait aussi *jours-jour*, *fours-four*, *tours-tour*, (de *torno*) ; il est facile de comprendre qu'on soit arrivé à décliner *cours-cour* par analogie (et non pas sous l'influence savante de *curia*, invraisemblable pour un mot aussi populaire). L'adjectif *court*, sans doute grâce au féminin, a été soustrait à cette analogie, qui a atteint aussi *carrefourc*, rapproché de *four*.

c. — Le mot latin *solido* avait produit régulièrement *sout*, et, aux cas en *s*, *souz*, puis *sous*. On avait donc *sous-sout* et, à côté, pour les substantifs dérivés de *collo* et de *folle* : *cous-col*, *fous-fol*. On a dit aussi *sous-sol* par analogie, et c'est ainsi que non seulement la dentale finale de *solido* a disparu, mais que *l*, régulièrement vocalisé devant cette dentale, a reparu aux cas sans *s*, par une reformation du mot. Cf. §§ 159, 160.

Plomp, de *plumbo*, cas en s *plons*, a été assimilé aux nombreux substantifs en *-on*, d'où la forme *plon* du moyen âge.

d. — Le *t* final de *habet*, bien qu'il fût appuyé comme celui de *debet*, est tombé au XIe siècle en raison de l'emploi proclitique du mot dans les temps composés ; il était

appuyant, par conséquent caduc, devant la consonne initiale du participe passé. Le *t* de *est* a été protégé par le *s*, qui n'a disparu de la prononciation qu'au XIIIe siècle (§ 103). Le *t* de *fuit* est tombé en même temps que celui de *habet*, mais a été rétabli par analogie, *fu* puis *fut*. Sur le *t* des secondes personnes du singulier des prétérits en *-asti*, *-isti*, voy. § 232, *b*.

La flexion *-at* du passé simple de la 1re conjugaison est devenue *-a* par assimilation ; *je chantai*, *tu chantas*, étant semblables à *j'ai*, *tu as*, on a rendu aussi les troisièmes personnes semblables.

LES CONSONNES FINALES DANS LA LANGUE MODERNE

148. Les noms de nombre tels que *neuf* (*neu* livres, *neuv* ans, un *neuf*) nous donnent l'idée de ce qu'était au moyen âge la prononciation des consonnes finales : consonne prononcée à la pause (il est *grant*', il a la *clef*') et devant voyelle (devant voyelle parfois avec une forme spéciale), consonne muette, sauf *r*, devant consonne. Mais il faut prendre garde qu'une pause, même légère, empêchait l'amuïssement devant consonne, et que, d'autre part, la consonne sonnait toujours devant voyelle, soit comme consonne de liaison, si le sens unissait assez étroitement les deux mots, soit comme consonne à la pause s'il y avait un arrêt possible entre les deux.

Cette double remarque a une grande importance pour comprendre le traitement ultérieur de la consonne ;

car, dans les mots où la consonne finale a cessé de se prononcer à la pause prolongée, elle est devenue du même coup muette: 1° dans tous les cas devant consonne, 2° même devant voyelle quand le sens n'unit pas étroitement les deux mots. Seulement, devant voyelle, la prononciation d'union étroite a pu se propager au cas où il y a simple juxtaposition, et c'est ce qui explique que nous fassions plus de « liaisons » qu'on n'en faisait au XVII[e] siècle dans la conversation.

149. Il n'est pas exact que la langue ait manifesté une tendance à l'amuïssement de la consonne finale, car, dans les mots où elle a maintenu cette consonne, on la prononce *même devant consonne*, tandis que l'amuïssement, dans les mots où il s'est produit, n'est généralement pas complet, puisqu'il ne s'étend pas le plus souvent à la prononciation devant voyelle. D'ailleurs comment la langue répugnerait-elle à terminer les mots par une consonne, alors que nous faisons entendre sans difficulté la consonne finale de tant de mots savants d'origine récente et *de tous les mots qui dans l'orthographe se terminent par un e aujourd'hui muet*?

150. Il y a des noms en *l* qui ont conservé *l* final, d'autres qui l'ont vocalisé en *u*. On continue à dire; le *dégel*, un *bal*, le *miel*; mais « chevel, oisel, piel » sont devenus *cheveu*, *oiseau*, *pieu*. *Fenouil* et *grésil* ont gardé leur mouillure finale, *genou* (jadis *genouil*) et *sourci*(*l*) l'ont perdue. On prononce *cep*' et *cou*(*p*), *coq*' et *accro*(*c*), *chef*' et *clé*(*f*). La prononciation supprime à la fin des adjectifs *grossier* et *complet* les consonnes

qu'elle fait entendre dans *fier* et *net*. Elle supprime le *r* des infinitifs en *-er* et maintient celui des infinitifs en *-oir* et en *-ir*.

Ce qui paraît évident au premier abord, c'est que, en vertu d'une tendance générale à la simplification, à la réduction des formes multiples qui résultent de l'application des lois phonétiques, la langue a voulu en principe ramener à une seule la double ou triple prononciation de chaque mot.

Verbes et mots invariables.

151. Ainsi le latin disait uniformément *venis*, le français du moyen âge disait « tu *viens*' », et « *vien*(*s*) tu ? », le français moderne dit uniformément *vien*(*s*), sous réserve des cas de liaison devant voyelle. Les verbes s'employant assez peu à la fin de la proposition, on comprend facilement qu'en dehors de la liaison avec voyelle, la prononciation devant consonne ait prévalu[1] sur la prononciation à la pause pour les différentes flexions, y compris la flexion *-ant* du gérondif-participe.

152. Il en est de même pour les adverbes de manière et de quantité, qui se placent ordinairement devant

1. Mais il ne faut pas oublier que le *r* doit se maintenir devant consonne, aussi le prononçons-nous toujours dans les infinitifs en *-oir* et en *-ir*. C'est tout à fait exceptionnellement qu'il est tombé dans les infinitifs en *-er*, sans doute par analogie avec les participes en *-é*. La finale *-ir*, atteinte de même, a réagi. — Notez d'autre part que le *t* final du subjonctif *soit* se fait entendre quand ce mot est employé comme interjection, emploi où il est toujours à la pause.

l'adjectif ou le participe auxquels ils se rapportent. Toutefois *plus*, en dehors de la formule négative « ne plus », étant employé à la pause avec une fréquence particulière, a conservé dans cette position sa consonne prononcée : de *plus'*, je dis *plus'*, il y a *plus'*, en *plus'*, il en veut *plus'* ; nous disons aussi *plus'* que parfait, cf. ci-dessous *puisque*.

Les adverbes de temps et de lieu, qui se placent ordinairement après le verbe, et qui par conséquent sont moins soumis à l'action de la consonne initiale d'un mot qui suit, ont pu subir des influences analogiques. Par exemple, la consonne finale ne pouvait guère tomber dans *fois*, *temps*, *jours*, *tout*, et se maintenir dans les adverbes composés avec ces mots : *autrefois*, *quelquefois*, *parfois*, *longtemps*, *toujours*, *partout*. Les adverbes *dessus*, *dessous*, *dedans*, *puis*, dans l'ancienne langue, étaient en même temps prépositions, comme sont encore *avant*, *devant*, *après*, *près*, *depuis*, et dans l'emploi prépositionnel leur consonne finale tombait régulièrement devant une autre consonne[1]. Mais il reste trace de l'ancienne forme de *puis*, *près*, *lors*, avec consonne prononcée, dans les locutions *puisque*, *presque*, *lorsque*, jadis séparables (cf. § 103, *Remarque*). *Jadis* et *sus* ont conservé la consonne finale en raison de la fréquence particulière de leur emploi à la pause, et cette prononciation s'est introduite dans *susdit*.

1. La prononciation d'*avec* à la pause dans son emploi adverbial a exceptionnellement maintenu le *c*, dans l'emploi prépositionnel, contre la prononciation « avè lui » recommandée encore par Littré.

153. Les conjonctions et le pronom conjonctif *dont* perdent naturellement leur consonne finale, — toujours sauf *r*, — devant la consonne initiale de la proposition ou du mot qu'elles introduisent (quan(d) vous voudrez ; résolu mai(s) calme), comme les prépositions la perdent devant la consonne initiale du mot complément qu'elles amènent. Toutefois la conjonction *donc,* quand elle exprime formellement une conséquence, conserve sa consonne finale, parce que, dans cette valeur, elle est le plus souvent suivie d'une pause : « je pense, *donc* je suis .» C'est parce que *hélas* est toujours à la pause, que nous faisons entendre *s* final[1], la parenté de cette interjection et de l'adjectif *las* n'étant plus sentie. Même remarque pour le *t* de l'interjection *soit* (§ 151, note).

Substantifs, adjectifs et pronoms.

Pour les noms et les adjectifs, d'autres facteurs ont pu contribuer à l'amuïssement ou à la généralisation de la consonne finale. Les mots à déclinaison se trouvent en effet dans des conditions spéciales que nous allons étudier.

154. Nous savons que, devant *s* de flexion, la consonne finale (sauf *r*) des noms et adjectifs tombe ou se vocalise (§§ 121-125). L'adjectif *neuf* devenait *neus* au cas-sujet singulier et au cas-régime pluriel, le sub-

1. Et non par suite de la plus grande fréquence de l'interjection féminine *hé ! lasse.*

stantif *sac* : *sas*, etc. Après la réduction des deux cas à un seul, on a eu : singulier *neuf* et *sac*, pluriel *neu-s* et *sa-s* ; le singulier différait donc du pluriel non seulement par l'absence de flexion, mais encore par sa consonne finale.

Toutefois, dès les premiers siècles du moyen âge, il y avait un bon nombre de noms et d'adjectifs qui se terminaient soit par un *r*, soit par une voyelle, et dont les cas en *s* ne différaient des cas sans *s* que par la flexion : tous ceux qui se terminaient par *e* labial (§ 7, *a* et *c*), tous ceux qui avaient perdu la consonne intervocalique de leur radical devant la voyelle finale atone (§§ 39, 140). Ainsi on avait : *douleur-douleurs* ; *tour* (turrem)-*tours* ; *amer-amers* ; *terre-terres* ; *livre-livres* ; *cité-cités* ; *pié-piés* ; *nu-nus* ; *neveu-neveus* ; *clou-clous* ; *roi-rois* ; tous les participes en *é-és*, *i-is*, *u-us*, etc., etc. S'y étaient ajoutés, à partir du XIIIe siècle, les mots tels que *jour* (d'abord *jorn*)-*jours*, *ver-vers*, puis *cour* (d'abord *court*)-*cours* (§ 147). Il y avait donc déjà des mots qui avaient laissé tomber la consonne finale de la forme sans flexion pour la rendre semblable à la forme avec *s*, abstraction faite de la flexion.

Ce n'était là qu'une des faces de la tendance générale à réduire les noms à une forme unique ; ceux qui s'employaient très souvent aux deux nombres ont seuls conservé les deux formes. Les autres ont refait le singulier sur le pluriel ou, comme nous le verrons, le pluriel sur le singulier.

155. Ceux qui ont conservé les deux formes sont : la plupart des noms en *-al* et *-ail*, pluriel *-aux* ; un

bœuf, des *bœu(fs)* ; un *œuf*, des *œu(fs)* ; l'*œil*, les *yeu(x)* ; le *ciel*, les *cieu(x)*. En dehors des mots en *-al* et en *-ail*, nous avons là un nom d'animal domestique, *bœuf*, un nom de partie du corps, *œil*, un nom d'aliment simple, *œuf*. Ces mots sont comme les témoins de nos préoccupations journalières, où la part de l'idéal est représentée par le mot *ciel*. On entend souvent les enfants dire « un chevau » ou « des chevals » ; si l'évolution de la langue était aussi libre qu'au moyen âge, nous arriverions bientôt sans doute à une forme unique pour ce mot comme pour tant d'autres : c'est probablement la forme du singulier qui prévaudrait, car il semble bien que le singulier soit beaucoup plus fréquent que le pluriel.

156. Se trouvaient particulièrement exposés à perdre leur consonne finale : 1° les noms qui s'employaient très souvent au pluriel, comme *coup*, *drap*, *galop*[1], etc., 2° les adjectifs tels que *bel*, *grant*, *lonc*, qui se plaçaient le plus souvent devant le nom, et qui perdaient ou vocalisaient régulièrement leur consonne finale quand le nom commençait par une consonne et non pas seulement devant la flexion du pluriel ; sous l'influence de « ils sont *beau-s* » et de « un *beau* matin »[2],

1. L'ancienne langue employait rarement *galop* au singulier ; on disait : aller les grans galos, courir les galos, etc. ; tous les exemples de l'historique de Littré sont au pluriel.

2. La seconde influence ne suffisait pas ; les noms de nombre tels que *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, qui n'ont pas de pluriel, ont conservé leur consonne que *vingt* et *cent* ont perdue. *Deux* et *trois* ont perdu leur *s* (écrit *x* dans *deux*), comme flexion de pluriel, voy. ci-dessous, *d*.

on a dit aussi « il est *beau* » au lieu de « il est *bel* », la forme avec consonne finale ne s'est maintenue que devant voyelle[1] : un be*l* enfant, un gran*t* ami, un lon*c* hiver.

a. — Les noms perdaient aussi leur consonne finale devant les mots, commençant par une consonne, avec lesquels ils étaient particulièrement liés ; ainsi les locutions telles que *clé(f) de voûte* ont contribué, avec le pluriel *clé-s*, à la chute complète de *f* final de *clef*. Et le dérivé français du latin *culo*, qui s'emploie bien rarement au pluriel, doit sans doute l'amuïssement de son *l* final aux nombreuses locutions telles que *cul-de-lampe*, *cul-de-sac*, *cul-de-jatte*, *cul-blanc*, etc.

Tandis que le pluriel *cler(c)s* suffit à expliquer l'amuïssement du *c* final de *clerc*, ce sont les locutions « marc de raisins, marc de pommes, marc de café, etc. », où le *c* tombait devant *de*, qui ont sans doute amené la chute de cette consonne dans tous les emplois du mot *marc*, à côté de *parc* qui conserve son *c*. De même, pour *flux*, « flux de ventre, flux de sang, flux de paroles », pour *saoul*, constamment employé devant un complément amené par *de* dans son ancienne signification de « rassasié », et devenant d'ailleurs *saou*-s au pluriel.

b. — Les mots qui se terminent par un *s* aux deux nombres[2] n'étaient pas moins exposés que les autres à

1. Aussi, pour *bel*, dans le surnom consacré des rois de France Charles IV et Philippe IV.

2. Dans cette catégorie rentrent *vieux*, *maître-queux*, *preux* et *fils*, dont l'emploi très fréquent au nominatif-vocatif avait fait prévaloir exceptionnellement au singulier la forme du cas sujet

perdre dans la prononciation la consonne finale du singulier. Du pluriel *bra-s'*, on tirait le singulier *bra*, tout en continuant à écrire *bras*, comme du pluriel *clé-s* on tirait le singulier *clé*, tout en continuant à écrire *clef*. Nous verrons ci-dessous (*d*) que la chute des du pluriel doit sans doute s'expliquer en partie par une assimilation avec le singulier ; il en résulte que les mots qui se terminaient par *s* aux deux nombres ont perdu le *s* du singulier sous l'influence du pluriel, et celui du pluriel sous l'influence du singulier.

c. — Des mots tels que *mantel*, *martel*, s'employaient plus souvent au singulier qu'au pluriel, ils n'ont donc pas pu devenir *manteau*, *marteau* sous l'influence du pluriel ; mais ils ont subi ce qu'on peut appeler une analogie de série. Le suffixe *-el* est un suffixe diminutif qui servait à former des mots désignant de petits objets ou de petits animaux dont on a très souvent l'occasion de parler au pluriel : *des oiseaux*, *des morceaux*, *des agneaux*, *des roseaux*, etc. Aussi la forme en *-eau* a-t-elle prévalu au singulier, par analogie avec le pluriel pour ces mots-là, et par analogie de série pour les autres.

Les mots qui se terminent aujourd'hui par une voyelle nasale, comme *nom, soin*, avaient dans l'ancienne langue, après cette voyelle, une consonne nasale prononcée : un *non-m'*, un *soin-gn'*. Cette consonne, comme les autres, était arrivée à s'effacer devant *s* de flexion et devant les mots

en *s* sur celle du cas régime sans *s*. Peut-être, pour *vieux, queux* et *preux*, y a-t-il aussi l'influence analogique des nombreux adjectifs en *-eux* = *-oso*. *Fils* a été l'objet d'un traitement spécial, expliqué § 161, *a*.

liés commençant par une consonne : des *non-s*, des *soin-s*, un *plein* panier. La finale avec nasale amuïe a prévalu d'abord pour ceux de ces mots qui s'employaient très souvent au pluriel ou devant une consonne initiale, puis s'est propagée à tous les autres. Également dans le cas où la voyelle nasale est suivie d'un *c* (écrit *c* ou *g*) ou d'un *t* (écrit *t* ou *d*), la fréquence de l'emploi au pluriel ou devant consonne a fait tomber la palatale ou la dentale finale dans un certain nombre de mots courants comme *franc* (substantif et adjectif), *rang, jonc, ajonc, hareng, long, client, enfant, gant, grand*, etc., et tous les autres ont suivi, même ceux comme *argent* et *sang* dont le pluriel existe à peine et les adjectifs qui se placent exclusivement après le nom [1]. Le pluriel *cro(c)s* et les locutions telles *cro(c) d'arquebuse* ont contribué à faire tomber le *c* non seulement de *croc*, mais d'*accroc*, *raccroc, broc, escroc* [2]. Le nom commun *bourg*, qui se prononçait comme le nom de la ville de Bourg, commence à s'assimiler à *faubourg*, qui a perdu sa palatale finale sous l'influence du pluriel (tous les exemples de ce mot, sauf un, sont au pluriel dans l'historique de Littré).

Pour les mots terminés par *rt*, on avait l'analogie de l'adjectif *fort* devenu *for* devant les substantifs commençant par consonne, des pluriels *regar-s, effor-s, bor-s, rempar-s*, (ce dernier sans *t* au singulier à l'origine). Les pluriels *appa-s*, *genê-s* ont fait tomber le *t* dans *appât*, *genêt* et dans les autres mots terminés de même. L'adjectif *petit*, constamment placé devant le substantif, les pluriels si employés des substantifs *ébat*, *habit*, *sabot, muguet*, *volet*, etc. et les

1. Les adjectifs en *-ant* ont pu subir aussi l'analogie du gérondif (§ 151) qui se terminait de même et qui perdait sa consonne finale devant le complément commençant par une consonne.

2. Il peut aussi y avoir là un fait de dissimilation comme dans *cric*, et d'autre part *cric* a pu subir l'analogie de *cri* (action de *crier*), car il arrive que la forme d'un mot influe sur celle d'un autre sans qu'il y ait de rapport sémantique entre les deux (cf. *fuchsia* influencé par *fluxion* dans la prononciation populaire).

nombreux participes en -*i*, *u*, ont fait tomber le *t* dans les mots terminés par *at*, *it*, *et*, *ot*, *ut*.

Les *sourci*(*l*)*s*, les *outi*(*l*)*s* ont engendré un *sourci*(*l*), un *outi*(*l*), et les autres mots en -*il* mouillé ont suivi, mais avec hésitation pour *gril* et *grésil*, influencés peut-être par *griller* et *grésiller*, cf. *e*; l'influence de *fusiller* n'a pas eu le même résultat pour *fusil*, combattue qu'elle était par la fréquence du pluriel[1].

d. — *s* du pluriel tombait régulièrement devant la consonne initiale du mot suivant, quand il n'y avait pas de pause. On prononçait « les *nouveau*(*s*) détails » comme « le *nouveau* détail », « les *clé*(*s*) de voûte » comme « la *clé*(*f*) de voûte », sous réserve d'un certain allongement de la voyelle, qui a persisté au pluriel jusqu'au XVIII[e] siècle, et dont les pluriels actuels *bœufs*, *œufs*, *os* (les *ô*) peuvent nous donner l'idée. Cette prononciation à peu près uniforme du singulier et du pluriel, pour les mots à consonne finale amuïe ou vocalisée, pouvait d'autant plus facilement s'étendre à la pause, que l'emploi devenu obligatoire des articles suffisait à la distinction des deux nombres et ne laissait place à aucune équivoque, et cet amuïssement du *s* de flexion s'est propagé aux mots qui avaient conservé au singulier leur consonne finale : on a prononcé un *cheval*, des *chevau*(*s*), un *sac*, des *sâ*(*s*) (en attendant de dire « un sac, des sac(s) », § 154, *in fine*). Il en résulte que *s* du pluriel a cessé partout de se faire entendre, sauf en liaison devant voyelle ; n'ont échappé à cet amuïssement

1. Sur d'autres mots en -*il*, voy. § 161, *b*.

général qu'un petit nombre de mots qui n'avaient pas ou semblaient ne pas avoir de singulier (§ 157, *c*).

157. A ces causes de disparition de la consonne finale s'opposent d'autres tendances :

a. — Il faut d'abord écarter l'influence souvent alléguée du monosyllabisme. Un bon nombre de monosyllabes ont conservé leur consonne finale, et il était assez naturel d'attribuer au monosyllabisme une influence conservatrice sur cette consonne ; mais on doit y renoncer, en présence du grand nombre de monosyllabes à consonne amuïe : *lait*, *mot*, *pot*, *vent*, *banc*, *jus*, *fois*, *bras*, *nuit*, *ais*, etc., etc. Toutefois, les monosyllabes se prêtent par leur brièveté à la formation de locutions où ils se trouvent placés à la pause, par conséquent dans des conditions favorables à la conservation de la consonne finale, cf. § 157, *d*.

b. — Les mots que l'on emploie surtout au singulier doivent naturellement échapper à l'influence du pluriel et conserveront leur consonne finale sous réserve des analogies possibles (§ 156, *c*). Mais comme la tendance de la langue est de réduire les mots à une seule forme en faisant prédominer la forme la plus employée, le pluriel sera refait sur le singulier, — on dira *les bals* au lieu de « les baus », — à moins que le mot ne soit d'un emploi très courant aux deux nombres, auquel cas les deux formes se maintiendront (voy. § 155).

Les adjectifs que l'on employait surtout après le nom n'avaient pas ou avaient peu l'occasion d'amuïr leur

consonne finale devant le nom, aussi l'ont-ils conservée et généralisée, — en refaisant le pluriel sur le singulier, — sous réserve des actions analogiques. Voyez, § 159, les adjectifs terminés par *l*[1], et ajoutez, entre autres exemples : *fat*, *mat*, *brut*, *caduc*, *public*, *sec*, les nombreux adjectifs en *-if*, tels que *vif*, *actif*, *hâtif*, *attentif*, et *bref*, *neuf*, *sauf*[2].

On remarquera que tous les noms que nous avons cités § 150, comme ayant conservé leur consonne finale, s'emploient surtout au singulier : on a bien plus d'occasions de parler d'un coq que de plusieurs coqs, etc.

Ajoutons, outre les nombreux noms terminés par *l* (§ 159) : arc, parc ; froc, bloc, soc, roc, choc, estoc[3] ;

1. Certains adjectifs en *-al* s'emploient surtout avec des noms au singulier : « le moment *fatal*, le coup *fatal ;* un repas *frugal*, un air *jovial*, un combat *naval*, etc. ». Pour ceux-là, qu'on leur donne un pluriel identique au singulier (plus l'*s* de flexion) ou qu'on les assimile à ceux qui changent *-al* en *-aux*, les deux pluriels nous choquent également parce qu'on n'a l'habitude ni de l'un, ni de l'autre ; généralement on les évite l'un et l'autre, on s'arrange pour ne pas employer ces adjectifs au pluriel. Voltaire a plaisanté sur l'hésitation entre *fatals* et *fataux* : « S'ils n'insèrent pas dans l'ouvrage les cartons nécessaires, je demanderai la saisie des exemplaires fataux ou fatals. »

Au nombre des adjectifs en *-al* qui font le pluriel en *-aux*, figure *idéal*, qui s'emploie aussi substantivement. Or, dans l'emploi substantif, le pluriel est *idéals ;* Littré en donne cette raison bizarre, que « *idéals* conserve mieux le sens du mot et a une forme moins lourde ». C'est tout simplement que l'emploi du nom au pluriel est très rare, cf. § 159.

2. *Sauf* a un emploi prépositionnel dans lequel il aurait dû, semble t-il, amuïr sa consonne finale devant consonne, mais il faut remarquer que, même dans cet emploi, il est ordinairement suivi d'une légère pause, à la différence des véritables prépositions.

3. Sur *cro*(*c*), *escro*(*c*), voy. § 156, *c*.

bouc, échec (malgré le nom pluriel du jeu, jadis les *échés*), bec ; sac, bissac, lac ; alambic, mastic, pic ; stuc, duc ; soif, suif, chef, grief, nef, canif, esquif, motif, veuf, rut, dot ; as, cens, vis, métis, cap. Voyez aussi les mots terminés par *r*, § 162.

Le nom du mois de *mars*, qui s'emploie exclusivement au singulier, a conservé pour cette raison son *s* final [1].

c. — En dépit de l'assimilation avec les autres pluriels en *eurs*, on fait généralement entendre la consonne finale de *mœurs*, qui n'a pu subir l'influence d'un singulier *mœur*, le mot ne s'employant qu'au pluriel, de sorte que *mœurs* et *mars* font entendre *s* final, l'un parce qu'il s'emploie exclusivement au pluriel, l'autre parce qu'il s'emploie exclusivement au singulier. On a continué à prononcer *les gen-s'* (prononciation encore signalée par Littré) parce que ce mot avait pris au pluriel une signification qui avait fait perdre le sentiment de sa parenté avec *la gent* ; mais l'analogie avec les autres mots en *-ens*, *-ents*, a fait prévaloir la prononciation *gen*(*s*).

L'adjectif-pronom *tout* (latin *totus*) a pris au pluriel une signification nouvelle (celle de *omnes*), qui a fait obstacle à l'influence du singulier sur la prononciation du pluriel ; en effet, le nouveau singulier *tout* au sens de *omnis* s'est greffé sur le pluriel et il est d'un emploi plutôt rare et savant. La différence de signification entre *tout* (= *totus*) et *tous* (= *omnes*) a empêché le pre-

1. *Janvier* et *février* ont subi l'analogie des noms en *-ier* (§ 162), *août* et *juillet* celle des autres mots en *-et* et *-out*, mais on entend encore prononcer le *t* final de ces deux noms de mois.

mier d'agir sur le second, et c'est ce qui explique la prononciation « *tous*' me l'ont dit, ils sont *tous*' venus ». Le *s* de *tous* n'est tombé que devant la consonne initiale des mots qui s'y lient intimement, les noms de nombre, l'article, le démonstratif et les possessifs : « *tou d*eux, *tou l*es hommes, *tou c*es livres, *tou v*os amis. »

d. — L'emploi très fréquent d'un mot à la pause est aussi de nature à protéger la consonne finale. C'est ce qui a maintenu, presque jusqu'à nos jours, le *t* final de *but*. La locution « poids brut » a contribué au maintien du *t* de *brut*, comme « pain sec, être ou mettre à sec, parler sec, boire sec, coup sec, à pied sec » au maintien du *c* de *sec*. Ainsi s'explique aussi la conservation du *t* de l'adjectif *net*, qui est constammeut à la pause dans les expressions telles que « poids net, bénéfice net, clair et net, mettre au net, en avoir le cœur net, casser net, refuser net, etc. » Aussi la prononciation *né*, encore enregistrée par Littré, a-t-elle absolument disparu.

L'adjectif *las* a perdu son *s* par analogie dans son emploi ordinaire, mais il l'a conservé dans des locutions qui sont toujours suivies d'une pause, l'interjection *hélas* ! et la locution archaïque « de guerre *las*' », que, par une bizarre confusion, on écrit « de guerre *lasse* » en faisant accorder l'adjectif avec le mot qui est en réalité son complément.

e. — On peut admettre que la consonne finale du singulier ait été dans une certaine mesure protégée par les dérivés où on la faisait entendre, surtout lorsque

au pluriel la vocalisation de cette consonne produisait une forme sensiblement différente de celle du singulier. Par exemple le dérivé *conseiller* a pu contribuer, avec l'emploi particulièrement fréquent de *conseil* au singulier, à la prédominance de cette forme sur le pluriel *conseus*.

158. En résumé, la fréquence de l'emploi au singulier et à la pause explique fort bien la conservation de la consonne finale dans tous les noms et adjectifs où on la prononce (la conservation du *s* de flexion, dans les quelques mots où on la constate, est due à l'emploi exclusif au pluriel). — Lorsqu'un nom, bien qu'usité surtout au singulier, ou un adjectif, bien que placé habituellement après le nom, a cependant perdu sa consonne finale, il faut admettre soit la fréquence de l'emploi en liaison avec des mots à consonne initiale, soit quelque analogie, — particulièrement avec des mots usités surtout au pluriel ou des adjectifs qui précèdent le nom, — sans qu'on puisse toujours indiquer avec sûreté laquelle.

159. Les mots qui se terminaient par *l* nous offrent des exemples tout à fait caractéristiques des divers traitements de la consonne finale.

Le *l* final des noms et des adjectifs se vocalisait en *u* devant *s* de flexion et devant la consonne initiale d'un mot intimement uni (sauf après *i* où il tombait). De sorte que la plupart des mots terminés en *us*, *ux* au pluriel ont eu un singulier en *l*, et tous les mots terminés en *l* au singulier ont eu le pluriel en *us*, *ux* (sauf les noms en *il*, qui perdaient simplement *l* devant *s*).

Mais certains noms ont conservé les deux formes, en *l*

(ou en *l* mouillé, réduit aujourd'hui à *ye*) au singulier, en *l* vocalisé au pluriel ; d'autres ont refait le pluriel sur le singulier, d'autres le singulier sur le pluriel. Dans le tableau ci-dessous, nous soulignons les formes disparues :

cheval, chevaus	bal, *baus*	
travail, travaus	portail, *portaus*	
ciel, cieus	fiel, *fieus*	*piel*, pieus
œil, yeus	seuil, *seus*	*vieil*, vieus
	appel, appeaus	*agnel*, agneaus
	col, cous	*fol*, fous
	rossignol, *rossignous*	*sol*[1], sous
	fenouil, *fenous*	*genouil*, genous
	grésil, *grésis*	*sourcil*, sourci(l)s

En comparant les trois colonnes, on voit facilement que les noms qui s'employaient souvent aux deux nombres ont conservé les deux formes ; que ceux qui s'employaient surtout ou exclusivement au singulier, comme *bal, portail, fiel, seuil, appel, col, rossignol, fenouil, grésil,* ont maintenu la forme avec *l* non vocalisé ; que ceux qui s'employaient surtout au pluriel comme *des pieus* (et *des cheveus, les essieus, les moyeus*), *des agneaus, les genous, des sous* (et *des pous, les verrous*), *les sourci(l)s,* et *des outi(l)s*, ont refait le singulier sur le pluriel, ajoutez *des noyaus, les boyaus, des joyaus, des chous.*

Vieus et *fous* l'ont emporté sur « vieil » et « fol » parce que ces mots, comme adjectifs (§ 160), vocalisaient *l* non seulement devant *s* de flexion, mais encore devant la consonne initiale du nom qui suivait (et *vieus* se termine par *s* ou *x*, même au singulier, en raison de la fréquence de son emploi comme sujet et au vocatif, cf. § 156, *b*, note).

Appel a prévalu sur « appeaus », même au pluriel, dans les acceptions où il s'employait surtout au singulier, et

1. *Solt* (lat. sŏlido), devenu *sol* dès le moyen âge par analogie avec *col, fol,* voy. § 147, *c*. Cf. § 160.

appeaus, au sens d'engins pour appeler les oiseaux, a formé un mot nouveau auquel on a fait un singulier tiré du pluriel.

Col-cous a aussi abouti à deux mots. La prédominance de la forme *cou* dans des acceptions qui comportent aussi fréquemment le singulier que les acceptions attribuées à *col,* s'explique par les nombreuses locutions où ce mot est suivi d'un complément intimement uni et commençant par une consonne : cou-de-pied, se jeter au cou de, etc. Cf. § 156, *a.*

Aïeul doit être mis à part. Au sens propre il s'employait surtout au singulier, d'où le pluriel *aïeuls.* L'emploi du mot dans le sens d'ancêtres est récent, et on a d'abord dit « les aïeuls » comme au sens propre, c'est ainsi qu'on prononçait au XVIIe siècle ; la prononciation *aïeux* est venue de la rime, d'abord approximative, avec *cieux, dieux, joyeux,* etc.

Comme noms ayant conservé la forme en *l* parce qu'ils s'employaient plus souvent au singulier qu'au pluriel, nous signalerons, à côté de ceux que nous avons déjà cités : *bercail, bétail, camail, détail* (influencé d'ailleurs par *détailler,* cf. § 157, *e*), *gouvernail, mail, épouvantail*[1] ; *miel* ; *soleil, conseil* (influencé d'ailleurs par *conseiller*), *orteil, sommeil, réveil* ; *autel, cheptel, dégel, hôtel, missel, sel* ; *épagneul, filleul, glaïeul, linceul, tilleul* (arbre et fleur) ; *bouvreuil, chevreuil, écureuil, cerfeuil, deuil, fauteuil, accueil, cercueil, orgueil, recueil, treuil* ; *vol* (influencé d'ailleurs par *voler*), *avril, fil, poil* (employé constamment au singulier avec une valeur collective), etc.

160. Parmi les adjectifs qui se terminaient par *l,* il faut mettre à part *bel, nouvel, vieil, mol, fol* qui s'employaient constamment devant le nom quand ils n'étaient pas pré-

1. *Ail* perd son pluriel *aux* depuis qu'on a pris l'habitude d'employer le partitif singulier au lieu du pluriel pour désigner un certain nombre de ces espèces d'oignons : de l'ail, comme du blé, du raisin.

dicats ; ils vocalisaient *l* devant consonne initiale comme devant *s* de flexion, si bien que les formes *beau*, *nouveau*, *vieux* [1], *mou*, *fou*, sont devenues prépondérantes, sauf dans Philippe-le-Bel et b mol (*bémol*) et devant un nom commençant par une voyelle, cf. § 156. Il semble que Pascal ait encore prononcé *fol* à la pause : « Meilleur est l'enfant pauvre et sage, écrit-il, que le roi vieux et *fol* » ; mais il ne faut pas se fier à l'orthographe, Des Accords écrit en 1582 : « Un sol qui se prononce un sou, comme un fol un fou ».

Si *vieux* a pris le pas sur *vieil*, en revanche *pareil* et *vermeil* ont prévalu sur *pareus*, *vermeus*, parce que ces deux adjectifs, se plaçant ordinairement après le nom, s'entendaient beaucoup moins souvent au singulier avec la consonne vocalisée. Ainsi en était-il des nombreux adjectifs en *-el*, comme *charnel*, *solennel*, *annuel*, *mortel*, *corporel*, etc. *Vil* et *seul* se plaçaient souvent après le nom et se trouvaient à la pause dans des locutions très usitées : « avoir vil, tout seul, seul à seul ». Sur *saoul*, voy. § 156, *a*.

La conservation de *l* dans *tel*, *quel* (influencé par *tel*), *nul*, s'explique par l'emploi fréquent de ces adjectifs comme prédicats ou comme pronoms ; d'ailleurs *nul* est presque toujours au singulier, et de même *tel* dans son acception pronominale, on comprend que la forme ancienne du pluriel, avec *l* vocalisé, ait pu disparaître devant la forme du singulier.

Nous avons un grand nombre d'adjectifs en *-al*. Les seuls qui soient vraiment anciens sont *royal*, *loyal*, *égal*, *féal*. Ils étaient loin de s'employer aussi souvent devant le nom que *bel* et *nouvel* ; aussi la forme qui a prévalu pour eux est celle qu'ils avaient après le nom, *royal*, *loyal*, etc. Mais l'analogie avec les noms en *-al*, *-aux*, a maintenu le pluriel en *-aux*. Les nombreux adjectifs en *-al* qui ont été formés depuis ont reçu une déclinaison calquée sur celle de *royal*, *royaux* : *général*, *généraux*, etc., cf. § 157, *b*, n. 1.

1. Sur l'*x* de *vieux*, voy. § 156, *b*, note

161. Il est intéressant de suivre les hésitations de la langue, soit entre la forme du singulier et celle du pluriel, quand les deux nombres sont usuels, soit entre la forme intégrale et la forme analogique avec consonne amuïe quand le mot s'emploie exclusivement ou principalement au singulier.

a. — Pour os, le singulier *os'*, très employé, s'est maintenu, et le pluriel *o-s'* a perdu son *s* en même temps que les autres pluriels, des *ó*. Mais la forme du singulier commence à empiéter sur celle du pluriel, on entend prononcer « des os' » ou « des òs' », sauf cependant dans les locutions consacrées : n'avoir que la peau et les *ó*, il ne fera pas de vieux *ó*, être trempé jusqu'aux *ó*.

On a dit « un porc', des por(cs) », puis il y a eu tendance à l'unification, soit en faveur de *por*, soit en faveur de *porc'*, c'est cette dernière prononciation qui semble prévaloir aux deux nombres. De même, l'hésitation entre un *cep'*, des *cep'*(*s*), et un *cè*(*p*), des *cè*(*ps*), entre un *cerf'*, des *cerf'*(*s*), et un *cer*(*f*), des *cer*(*fs*), se résout en faveur de la forme avec consonne finale prononcée, surtout pour le premier de ces mots. Au contraire, le pluriel *des ner*(*s*) a fait prévaloir *un ner*(*f*), sauf dans la locution « avoir du nerf », où le mot est toujours à la pause, et dans l'acception métaphorique (par exemple « *le nerf de la guerre* »), où le mot est toujours au singulier. *Serf*, qui n'appartient plus à la langue courante, se prononce d'après l'orthographe. Le mot *fait*, au sens d'événement, — un fait de guerre, un fait certain, un fait probant, — est sollicité par deux analogies contraires, celle du pluriel *fai*(*ts*) avec consonne amuïe, et celle des acceptions du mot où il s'emploie toujours au singulier et très souvent à la pause : c'est un *fait'*, en *fait'*, par son *fait'*.

Le Dictionnaire Général indique à tort *san* comme prononciation unique du mot *sens*. C'est au contraire *sens'* qui est de beaucoup le plus usuel, en raison de l'emploi particulièrement fréquent du singulier. On dit : « être de

sens' rassis, *le sens*' de la vue, le *sens*' d'une phrase, se diriger dans le même *sens*' », et le pluriel avec *s* amuïe a été refait sur le singulier (cf. *os*, ci-dessus) : les surprises des *sens*', les *sens*' d'un mot, rayonner dans tous les *sens*'. On hésite seulement entre *sens' commun* et l'archaïque *sen*(*s*) *commun*, entre *bon sens*' et *bon sen*(*s*) d'après *sen*(*s*) *commun*.

Pour les mots *fils* et *lis*, une double question se pose : 1° comment ces noms sont-ils arrivés à se terminer par *s* aux deux nombres ? 2° comment la forme avec *s* prononcé a-t-elle prévalu sur la forme avec *s* amuï ? *Fis* (que nous écrivons *fils*, cf. § 56) et *lis*, — d'abord *fiz* et *liz*, — étaient au moyen âge les formes du cas sujet singulier et du cas régime pluriel ; les deux autres cas se terminaient par un *l* mouillé. Mais le premier de ces mots était bien plus souvent employé au cas sujet singulier qu'au cas régime parce que les noms désignant des personnes jouent plus souvent que les autres le rôle de sujet, et parce que le cas sujet servait à la fois de nominatif et de vocatif (cf. ci-dessous, *b*, et § 159 au mot *vieux*) ; le second était constamment employé au cas régime pluriel dans la périphrase, bien plus usitée que le mot simple, « fleurs de lis ». Il en est résulté qu'au moment de la réduction des cas, *fi*(*l*)*s* l'a emporté, comme cas unique du singulier, à côté du pluriel identique ; et qu'à côté du pluriel *lis* on a extrait de la locution *fleur de lis* un singulier identique. Au XVIe siècle ces deux mots étaient de ceus qui se terminaient par un *s* au singulier comme au pluriel. Pour tous les autres mots offrant cette particularité, la forme avec *s* amuï a prévalu en raison de diverses circonstances : pour *mois* à cause de l'emploi fréquent au pluriel (§ 156, *b*), pour *vieux* à cause de l'emploi fréquent devant le substantif, pour *maître-queus* parce que nous prononçons instinctivement ce mot, qui n'appartient pas à la langue courante, comme les autres mots terminés par *-eux*. Mais *fils* et *lis* étaient si souvent employés au singulier qu'ils y ont maintenu leur forme avec *s* prononcé, et, au moment de la chute du *s* de flexion, on a dit : un *fis*', des *fi*(*s*), un *lis*', des

li(*s*). La prononciation *lis*' s'est rétablie au pluriel (cf. *os*, § 161, *a*), sauf, disent Littré et l'Académie, dans la locution *fleurs de lis*, si bien que le mot *lis* ne se prononcerait aujourd'hui sans *s* que dans la locution même d'où provient cette consonne. Pour *fils*, Thurot constate que, du XVIe au XVIIIe siècle, on a hésité entre *fis*' et *fi*[1], et il ajoute. « l'usage est encore partagé aujourd'hui. » *Fis*' l'emporte, mais il est impossible d'admettre qu'un mot d'un usage aussi courant ait pu, comme on l'a dit, subir l'influence de l'orthographe, et que la prononciation *fi* ait été à un certain moment générale.

b. — Un mot comme *pus*, employé exclusivement au singulier, devait conserver sa consonne finale ; mais d'autre part il était sollicité par l'analogie des mots en *u* sans consonne finale ou avec consonne amuïe ; on prononçait encore *pus*' au XVIIe siècle, c'est *pu*(*s*) qui a prévalu. Même hésitation entre *chaos*' et *chao*(*s*), *maïs*' et *maï*(*s*), *ours*' et *our*(*s*). La forme intégrale a prévalu pour *maïs* et *ours*, la forme analogique pour *chaos* ; nous hésitons encore pour *encens*.

Au XVIIe siècle, on prononçait *Jésus*' et *Jésu*(*s*)-*Crit*'[2] ; la seconde forme, si employée, où *s* final de *Jésus* était tombé devant la consonne initiale du mot suivant, a fait prévaloir partout la prononciation *Jésu*(*s*), et *Jésu-Crit*' est devenu *Jésu-Cri*(*t*) par assimilation avec les noms communs en *it* ; *Christ*, où l'on prononce le *s* et le *t*, est une forme savante. Le cas sujet des prénoms tels que *Charles*, *Jacques*, l'avait emporté sur le cas régime *Charle*, *Jacque*, parce que les noms de personnes s'emploient plus souvent comme sujet que comme complément, et Vaugelas recom-

1. Le grammairien Domergue appuie d'un singulier argument la prononciation *fis*' : « cette prononciation, plus marquée, me paraît convenir mieux à l'intérêt que ce mot réveille ». A rapprocher de l'explication de Littré pour le pluriel *idéals*, § 157, *b*, note 1.

2. Dans la prononciation populaire de *Christ*, *s* était tombé au XIIIe siècle. La forme tout à fait populaire de *Christ* serait *Crêt*, comparez *chrétien*, § 7, *d*.

mandait de faire sonner le *s* final ; mais cette consonne, alors que le *s* de flexion s'effaçait partout, ne pouvait guère se maintenir, surtout après un *e* labial ; d'ailleurs elle était régulièrement tombée déjà devant la consonne initiale du nom de famille, elle a complètement disparu de la prononciation. Tous les noms propres de personne et de lieu, qui n'ont pas de pluriel, devaient en principe conserver leur consonne finale et nous prononçons encore Bourc' (Bourg), Arras', Reims', Sens', Gaston Paris', etc. Mais beaucoup de ces mots ont perdu leur consonne par analogie avec les noms communs de même terminaison ou avec d'autres noms propres terminés par voyelle (le nom de la ville de *Paris* rapproché des nombreux noms de villes en *y*). En présence d'un nom propre qu'on n'a pas entendu prononcer, on hésite entre les deux prononciations possibles, avec ou sans consonne finale.

L'orthographe ne distinguant pas entre *-il* final non mouillé et *-il* mouillé, la confusion entre les deux prononciations a pu se produire pour les mots sur lesquels l'orthographe a prise, c'est-à-dire qui ont un caractère plus ou moins savant ; c'est ainsi que *cil*, peu usuel, a perdu sa mouillure malgré le dérivé *dessiller*, et aussi *péril* (remplacé par *danger* dans la langue courante) malgré *périlleux*. Pour un mot rarement employé comme *babil*, nous hésitons entre *babiy*, *babi*, et *babil* par *l* non mouillé, d'après la triple analogie *gril* (= *griy*), *sourcil* (= sourci) et *péril*. Cf. § 159.

Les mots exotiques *tabac*, *almanach*, et le mot d'origine savante *estomac* se sont introduits dans l'usage populaire avec une prononciation hésitante, dont il reste trace dans l'usage actuel, bien que l'assimilation avec les noms en *-at*, avec consonne finale amuïe, soit presque complète.

CAS PARTICULIERS.

162. Si les consonnes finales se sont effacées devant *s* de flexion, c'est par l'effet de la loi phonétique en

vertu de laquelle les consonnes appuyantes tombent ou se vocalisent. Mais *r* est excepté de cette loi. Il est donc tout naturel qu'il se soit conservé à la fin des mots, nous le prononçons dans quantité de noms comme *char*, *chair*, *éclair*, *flair*, *fer*, *enfer*, *mer*, *ver*, *hiver*, *plaisir*, *loisir*, *désir*, *soupir*, *repentir*, *cuir*, dans les nombreux noms en *-eur*, dans *or*, *cor*, *trésor*, *labour*, *amour*, *tambour*, *four*, *jour*, *tour*, *soir*, *espoir*, *mouchoir*, *dortoir*, *mur*, etc., et dans les adjectifs *amer*, *cher*, *pair*, *clair*, *fier*, *majeur*, *noir*, *meilleur*, *mûr*, *sûr*, *pur*, etc.

r appuyant n'est tombé que dans les mots *forsbourg*, *forsfiler*, où il était suivi de deux consonnes (toutefois dans *forsfaire forsban*, il s'est au contraire maintenu) : on a écrit *faubourg*, *faufiler*, par une étymologie populaire qui suppose la disparition préalable de *r*. Peut-être a-t-il disparu pour la même raison dans le proclitique *messieurs*[1], si souvent suivi de l'article *les*, ce qui plaçait *r* devant deux consonnes[2], et dans les pluriels de *premier* et *dernier*, qui se placent devant le nom beaucoup plus souvent que les autres adjectifs en *-ier* (ces deux adjectifs ont amuï leur *r* avant les autres).

Quoi qu'il en soit, *r* final est tombé exceptionnellement dans le suffixe *-ier* (*-er* après chuintante) : *métier*, *clocher* se prononcent comme *moitié*, *péché*. Une tendance semblable a atteint le suffixe *masculin -eur*, mais sans prévaloir ; on a prononcé *faucheur* comme *soupçonneux*, et il nous en reste le substantif *faucheux*, nom d'un

1. *Mo(n)sieur* a amuï son *r* probablement sous l'influence du pluriel ; sur la prononciation *me-sieur*, voy. § 19, *b*.

2. *Gars* prononcé *gas* est une forme dialectale.

insecte. Il y a là une assimilation soit avec les mots cités dans l'alinéa précédent, soit avec les suffixes *-ié*, *-é*, *-eux*.

163. Le pronom *il* a perdu régulièrement son *l* devant la consonne initiale du verbe ou du pronom régime qui suit, *i(l) vient*, comme *fi(l)celle*, et cette prononciation s'est propagée à l'emploi tonique dans les formes interrogatives, « vient i(l)? », et dans *oui* (= ou il) et *nenni*. Mais comme *l*, qui n'a pas cessé de se prononcer devant voyelle, a été maintenu partout dans l'orthographe, sauf dans *oui* et *nenni*, cette lettre est considérée comme devant être prononcée partout, et on la fait entendre quand on y prend garde. La lutte entre la prononciation normale et la prononciation savante de *il* se poursuit depuis le XVIe siècle. Dans les formules à inversion, où le pronom sujet est placé entre l'auxiliaire et le participe, on considérait au XVIIe siècle, même devant voyelle, le maintien de *l*, « a-t-i*l* été », au lieu de « a-t-i été », comme un provincialisme. Pour le pluriel, l'ancienne forme était identique au singulier et n'avait pas plus d'*s* qu'en latin. On prononçait encore couramment *il ont* au XVIIIe siècle, et cette prononciation archaïque n'a pas entièrement disparu dans le peuple. Devant consonne c'était naturellement *i* ou *il* comme au singulier : *i viennent* ou moins bien *il viennent*. En ajoutant un *ze* analogique devant voyelle, on a obtenu *iz ont* ou *ilz ont*; mais *ilz ont* était considéré comme incorrect.

164. Un certain nombre de mots d'emprunt se terminent par *ct*. Parmi les noms, *tact* et *contact*, qui s'emploient

presque exclusivement au singulier, ont seuls conservé les deux consonnes. Les autres se sont assimilés, au pluriel, aux noms en *-ats*, *-ets*, d'où, au singulier : *contra*(*ct*), écrit *contrat*, *sujè*(*ct*) et *objè*(*ct*) écrits *sujet* et *objet*, *respè*(*ct*), *aspè*(*ct*) et *instin*(*ct*), dont l'orthographe savante a été maintenue ; pour ces derniers, on a aussi une prononciation intermédiaire entre « *é*, *in* » et « *ect*, *inct* », où le *c* sonne seul : *respec*, *aspec*, *instinc*, avec des pluriels identiques.

Les adjectifs terminés par *ct* ont mieux conservé que les noms les consonnes finales, sous l'influence de la forme féminine ; toutefois, pour certains de ces adjectifs, on constate au masculin un commencement d'assimilation avec les substantifs de même terminaison : *suspec*(*t*) comme *respec*(*t*).

Les liaisons.

165. La liaison des mots entre eux avait pour effet, au moyen âge, d'amuïr ou de vocaliser devant consonne la consonne finale, qui se maintenait naturellement devant voyelle comme à la pause. Elle a pour effet aujourd'hui de maintenir devant voyelle la consonne finale lorsqu'elle est tombée partout ailleurs, et c'est ce que nous nommons proprement une « liaison ».

a. — L'amuïssement, dans l'ancienne langue, de la consonne finale devant la consonne initiale du mot suivant, a eu des conséquences importantes ; elle a produit les formes telles que « bœu(f)-gras, ché(f)-d'œuvre, chégros, béjaune, bédane » et elle a amené ou contribué à amener l'amuïssement complet de la consonne finale dans les mots qui s'employaient très souvent devant des compléments commençant par une consonne, cf. § 156, *a*.

b. — D'autre part, la consonne finale devant voyelle initiale se prononçait beaucoup plus souvent dans l'ancienne langue qu'aujourd'hui. C'est ce qui explique les vieilles locutions *cela est bel et bon* (alors que nous disons : il est beau et bon), *pot à eau*, *pot au lait*, *pot aux roses*, *pot au feu* (alors que nous disons : un po(t) à bière), traduire *mot à mot* (alors que nous disons : opposer mo(t) à mot), *de fond en comble*, *nuit et jour*, *pont-aux-ânes*, etc. Le *t* que nous faisons entendre dans *vingt' deux*, *vingt' trois*, etc., est un reste de la prononciation ving-t et deux, ving-t et trois, conservée intégralement dans *ving-t et un*, où l'hiatus a empêché la labialisation de *et* (Dans *trente-deux*, etc., *et* labialisé s'est confondu avec l'*e* final de *trente*). On a le reste d'une prononciation semblable dans *diz'neuf*, voy. § 146.

c. — Comme nous l'avons indiqué § 148, la consonne que l'ancienne langue faisait entendre devant voyelle était quelquefois la consonne de la pause, et, dans ce cas, il était naturel qu'elle tombât en même temps qu'à la pause prolongée. Mais il est arrivé qu'on l'a maintenue sous forme de « liaison », seulement c'est une liaison factice et qui est souvent omise.

d. — En fait, les liaisons empêchent des hiatus, mais elles ne sont pas, comme on le croit souvent, destinées à les éviter, et elles ne reposent pas sur une raison euphonique. La prononciation *lé(s) ans*, au lieu *lé-z ans*, nous choquerait beaucoup évidemment, mais ce n'est pas que l'hiatus *léans* blesse notre oreille, car nous l'avons dans *Orléans*, où il ne nous gêne en aucune façon,

c'est parce que l'article *les*, dont la forme régulière devant voyelle est *léz*, s'y trouve déformé ; une liaison inusitée comme « un *po-t'en* grès » ne nous serait pas moins désagréable, bien que *po-t au feu* ne nous choque pas (ci-dessus, *b*).

La liaison n'est pas un phénomène euphonique, mais un phénomène purement phonétique ; nous prononçons un *ze* dans *très orné*, pour la même raison que dans *trésor*, et dans les deux cas ce son remonte à la consonne latine sans aucune interruption. Et si un *ze* s'est intercalé dans *va-s y*, ce n'est pas que l'hiatus *a-i* soit pénible en soi, car nous prononçons *trahi*, *naïf*, sans aucune difficulté, c'est que la consonne finale des secondes personnes de l'indicatif et du subjonctif s'était introduite par analogie à l'impératif (§ 166, *a*). Les liaisons qui ont maintenu certaines consonnes finales depuis le latin jusqu'à nos jours sont donc un fait phonétique aussi normal que la conservation des mêmes consonnes dans le corps d'un mot ; les autres liaisons sont des imitations des premières, mais ni les unes ni les autres n'ont été provoquées par le besoin d'éviter un hiatus.

Notre langage est plein d'hiatus que nous ne remarquons même pas ; songeons combien il arrive souvent qu'un nom ou un adjectif terminé par une voyelle (pré, doré, cri, etc., etc.) se trouve employé au singulier devant un mot à initiale vocalique. Les « cuirs » populaires ne sont que des élégances manquées ; ils sont la manifestation maladroite, non pas d'une résistance instinctive à l'hiatus, — car le peuple néglige constamment des liaisons normales, — mais du désir d'imi-

ter ceux qui font avec soin les liaisons et qui sont considérés comme parlant mieux que les autres.

e. — Dans les cas où le mot qui suit se joint toujours sans interruption au mot qui précède, il n'y avait aucune raison pour que la consonne finale du premier mot tombât devant la voyelle initiale du second, la liaison s'est toujours faite et ne se néglige jamais. On n'a jamais fait de pause entre l'adjectif et son substantif, entre le pronom et son verbe, entre le verbe et son pronom-sujet dans les inversions : aussi lions-nous toujours dans « un gro*s* effort, vou*s* approchez, d'où vien*t*-il ? »

f. — Au contraire, il arrive qu'on fasse une pause plus ou moins marquée entre le substantif et son adjectif, entre le verbe et son complément direct, ce qui permet d'intercaler des mots entre l'un et l'autre : « il poursuit (sans se décourager) un résultat (souvent) irréalisable ». La pause a été une cause de conservation de la consonne finale (§ 157, *d*) jusqu'au moment où le mot a pris sa forme définitive avec ou sans consonne finale. Depuis ce moment, elle a été au contraire une cause de chute de la consonne finale devant voyelle. Le mot s'étant fixé avec consonne finale amuïe, cette forme devient la forme normale du mot, même devant voyelle, toutes les fois que le mot suivant ne lui est pas uni étroitement et qu'on marque entre les deux une pause même légère.

Dans ce cas, la fréquence de l'emploi à la pause peut amener la disparition complète de la liaison. Par exemple le mot *accroc* s'est fixé sous la forme avec *c*

amuï (§ 156, *c*) ; comme on le fait rarement suivre d'un adjectif, l'habitude que l'on a de la prononciation *accro* fait qu'on prononce ainsi lors même que par exception le mot est suivi, sans aucune interruption, d'un adjectif commençant par une voyelle (un accro(c) imperceptible) ; autrement dit, on ne fait jamais la liaison. Il arrive seulement que, dans des cas pareils, quelques locutions isolées ont conservé la prononciation liée, cf. § 169.

g. — Ainsi s'expliquent les hésitations dont témoignent les textes des grammairiens depuis le XVIe siècle, et celles que nous constatons encore aujourd'hui dans l'usage. Il s'agit presque toujours de mots entre lesquels on peut en intercaler d'autres, et l'usage varie, suivant les époques, les milieux, et aussi les catégories de mots, depuis la liaison presque constante, en passant par la liaison seulement fréquente et la liaison rare, jusqu'à l'absence totale. Des facteurs étrangers à la phonétique peuvent contribuer au maintien ou à la fréquence des liaisons : l'écriture pour les mots savants ou rarement employés, le préjugé qui voit dans la liaison une élégance, les règles plus ou moins justifiées des grammaires. Mais une influence savante ne peut guère introduire une liaison nouvelle ou faire revivre une liaison disparue quand il s'agit de mots appartenant à la langue courante.

h. — Au XVIIe siècle, dans la lecture ou le débit des vers, on prononçait toujours la consonne finale devant voyelle. Nous sommes loin de cette rigueur inutile. Il est certain toutefois qu'on fait plus de liaisons dans les vers et dans la prose solennelle que dans la conversa-

tion, même la plus distinguée. Mais on en fait moins qu'on ne se l'imagine.

i. — Le *s* final, qu'il fût précédé ou non d'une autre consonne en latin, s'est toujours sonorisé devant la voyelle initiale du mot qui suit[1], tandis que, dans le corps d'un mot, il reste sourd devant voyelle quand il était appuyé en latin : comparez *sex annos* et *sexaginta*, qui donnent *si*-z *ans* et *soi*ss*ante*. Il y a là une analogie avec les cas nombreux où *s* final n'était pas appuyé en latin et s'était régulièrement sonorisé devant les mots à initiale vocalique, comme dans *illos*, *meos*, *tuos*, *suos*, *nos*, *vos*, *duos*, *tres*, etc., français *les*, *mes*, *tes*, *ses*, *nous*, *vous*, *deus*, *trois*.

166. Nous avons indiqué, ci-dessus, § 165, *e*, dans quels cas la liaison se fait toujours. Il est nécessaire d'ajouter quelques précisions :

a. — Les consonnes flexionnelles des modes verbaux personnels, c'est-à-dire *s* (écrit parfois *z*) et *t*[2], se lient avec les pronoms sujets ou compléments qui suivent. Or les pronoms sujets commençant par une voyelle

1. Il en résulte une certaine hésitation quand il s'agit d'un mot qui se termine normalement par *s* prononcé, lequel est régulièrement sourd. Dans ce cas, la consonne devrait se prononcer sourde devant voyelle comme ailleurs : ils sont tous' (et non *touz'*) arrivés, son *fils'* aîné (et non *fiz aîné*). Il n'y a pas là de liaison proprement dite, pas plus que dans « un hôtel ancien », puisque la liaison suppose que la consonne est muette ailleurs (§ 165).

2. C'est toujours *t*, comme en latin, à la 3e personne, même lorsqu'on écrit *d*.

sont tous de la 3e personne, *il*, *ils*, *on*, c'est donc toujours *t* qu'on lie, et ils ne suivent le verbe que dans l'interrogation et dans l'inversion archaïque : « pourquoi par-t il ; où von-t ils ; aussi hésitai-t on ; il ne le pourrait pas, le voulû-t il. » Les pronoms compléments commençant par une voyelle sont *en* et *y* et ne suivent le verbe qu'à l'impératif, c'est donc toujours *s* (ou z) qu'on lie : « fini-s en, revené-z y[1]. » — On était tellement habitué, dans ces cas-là, à entendre la consonne de flexion, qu'on l'a introduite quand elle faisait régulièrement défaut : « parle-z en, va-z y, aime-t-il ?[2] ».

b. — Les pronoms (les pronoms terminés par une consonne muette sont *nous*, *vous*, *ils*, *les*, *en*) ainsi que les noms indéfinis *on*, *tout* et *rien*, se lient avec le verbe qu'ils précèdent immédiatement comme sujets ou comme compléments et avec les pronoms *en* et *y* qui s'y rattachent : « nou-s allons, je vou-s entends, il-s arrivent, je lé-s admire, j'en-n attends, on-n approche, tou-t est prêt, il a tou-t appris, il n'a rien-n appris[3] ; — nou-s en venons, gardez vou-s en, je vou-s en prie, il-s y comptent, je lé-s y mène, on-n y pense. »

Mais avec le complément du verbe et même avec le

1. Mais « allé(z) en chercher, vené(z) y travailler », sans liaison, *en* et *y* se rapportant au second verbe ; dans ce cas on n'ajoute pas le *s* dit euphonique à *va* : va y travailler.

2. Le *t* final d'*amat* ne s'est pas conservé, il a été « rétabli » par analogie.

3. La liaison de *rien* et même celle de *tout* est parfois négligée dans le langage populaire. Pour la liaison de l'*n* (dans *on* et *rien*), voyez ce qui est dit ci-dessous, *c*, à propos de *bon* et de *un*.

participe passé dans les temps composés, le pronom n'a aucun lien logique, et la liaison est abusive. On prononçait au XVII[e] siècle : « Montrez lé(s) à qui vous voudrez (comme nous disons, sans élision, montrez-le à qui vous voudrez). Attendez-vou(s) après ? Avez-vou(s) entendu ? A-t-on écrit, et non a-t-on-n écrit ? [1] ».

Dans la construction des verbes tels que *laisser*, *faire*, avec un infinitif, la langue rattache le pronom sujet ou complément direct de l'infinitif au premier verbe, comme le montre la non-élision de la voyelle de *le* dans « faites-le appeler ». Il est donc tout indiqué de prononcer sans liaison : « faites-lé(s) appeler ».

c. — Les consonnes muettes qui peuvent terminer les adjectifs sont : *l* mouillé dans *gentil* (*l* non mouillé s'est vocalisé ou généralisé), *r* dans le suffixe *-ier* ou *-er*, la nasale *n*, la palatale explosive *c*, écrite parfois *g*, et surtout les dentales, *t* (écrit parfois *d*) et *s* [2].

Toutes ces consonnes se lient au nom qui suit, — ou à l'adjectif, quand il s'agit d'un article, d'un démonstratif, d'un numéral ou d'un possessif, qui peut être séparé du nom par un qualificatif — : « un genti*l*homme, un légé-r accent, un bon-n ami, un lon-c hiver, un gran-t ennui, un glorieu-z anniversaire, no-z anciens camarades, di-z énormes camions ». Comme on a très rarement l'occasion de placer *gentil* devant un nom commençant par une voyelle, nous évitons, en changeant la tournure, cette liaison inusitée, sauf dans le composé *gentilhomme*. La liaison de l'*n* se fait souvent

1. Cf. § 163, et ci-dessous, *d*, note 2.

2. Il n'y a pas d'adjectif terminé par une labiale muette ; quand *f* de *jolif* s'est amuï, on a cessé de l'écrire, et le féminin a été refait.

en dénasalisant la voyelle : *bo-n enfant*, « un ami » prononcé *eu-n ami* (au lieu de *eun-n ami*), et même *u-n ami*, prononciation archaïque, du temps où l'*u* n'était pas encore nasalisé. *Bon-n enfant* à côté de *bo-n enfant*, est semblable à *savan-ment* à côté de *sava-ment*, (§ 44).

A noter que, s'il y a un lien logique qui unit le nom de nombre au nom de l'objet dont il précise le nombre, comme l'adjectif au nom qualifié, ce lien manque entre deux nombres qu'on ajoute simplement l'un à l'autre, aussi ne lie-t-on pas la consonne finale dans *cen(t) un*, quatre *cen(ts) un*, etc.

d. — Les adverbes de temps et de lieu se placent ordinairement après le verbe auquel ils s'appliquent[1]. Mais les adverbes de manière et de quantité précèdent d'habitude l'adjectif ou le participe qu'ils « modifient » et avec lequel il est naturel qu'ils se lient : « il est bien-n installé, il a vivemen-t insisté, il est plu-s inquiet[2], il est tro-p étourdi, il a beaucou-p écrit, il est trè-s épris, il est for-t heureux, tou-t entier. »

Les prépositions étant toujours proclitiques, la liaison de leur consonne finale est de règle. Il faut cependant noter dans la langue populaire quelques hésita-

1. Dans « on est *parfois* injuste », il est naturel qu'on ne lie pas *parfois* à *injuste*, car cet adverbe ne s'applique pas à l'adjectif mais au verbe *est*, qui précède. De même : « ce sera bientô(t) achevé ».

2. Au contraire, la liaison « il n'est plu-s inquiet, il n'a pa-s insisté » est factice, car la négation *ne pas* ou *ne plus* ne se rapporte pas au participe ou à l'adjectif qui suit, mais à l'auxiliaire ou au verbe « être » qu'elle encadre. Cf. « avez vou(s) entendu », § 166, *b*.

tions qui s'expliquent, suivant les cas, soit par la fréquence de la position devant consonne, soit par l'analogie de l'emploi adverbial. Plusieurs prépositions sont en effet employées comme adverbes de temps ou de lieu, et dans cet emploi la consonne finale est en général complètement muette (§ 152). La liaison de la nasale ne s'omet jamais pour la préposition *en* (pour l'adverbe, § 166, *b*), et ne se fait jamais pour *selon*, qui est presque toujours placé devant consonne.

Les *conjonctions*, étant par définition des mots de liaison, doivent régulièrement se lier dans la prononciation devant voyelle, — et aussi le pronom conjonctif *dont*, — : « quan-t on veut (cf. § 141) ; pauvre, mai-s honnête; celui don-t il a été question ». Bien entendu il en est autrement quand on marque une pause après la conjonction (§ 165, *f*). Il ne saurait être question de la liaison du *t* de *et*, qui n'existe que dans la graphie, ayant normalement disparu de la prononciation de très bonne heure (§ 145, *a*).

167. Pour la raison indiquée § 165, *f*, la consonne finale se lie rarement aujourd'hui entre le nom et l'adjectif. Le caractère obligatoire de la liaison *adjectif* + *nom* et le caractère exceptionnel de la liaison *nom* + *adjectif* permettent de distinguer quel est l'adjectif et quel est le nom quand deux mots se suivent qui peuvent jouer l'un et l'autre le rôle d'adjectif ou le rôle de nom : « un *savan(t)* aveugle » est un savant qui est aveugle, « un *savan-t'* aveugle » est un aveugle qui est savant ; « un *méchan-t'* original » est un original qui est méchant, « un *méchan(t)* original » est un méchant

qui a de l'originalité. Même distinction pour les deux prononciations de « savant étranger », etc.

168. Parmi les noms qui se terminent par un consonne amuïe, il faut mettre à part ceux comme *nid, nœud, pied, muid*, qui s'écrivaient et se prononçaient depuis le XIIe siècle sans consonne finale, *ni, neu, pié, mui* (*modio*, cf. *mi* de *medio*), parce que leur consonne finale, non appuyée, était régulièrement tombée. Le *d* a été rétabli dans l'écriture, mais l'orthographe n'a guère d'action sur la prononciation des mots de la langue courante. « Garde-toi bien de croire, dit Malherbe, que l'on prononce *nid*, on ne dit que *ny*. » La prononciation *pié-t à terre* n'est qu'un ancien « cuir » légitimé (§ 165, *d*), elle est encore contestée par les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle ; de même « de *pié-t* en cap. » *Loup* et *joug* s'écrivaient et se prononçaient au moyen âge *lou* et *jou*[1], cf. § 39.

169. La tendance manifeste de la langue est de supprimer la liaison de la consonne finale muette des noms, même devant l'adjectif. Déjà on ne lie plus jamais, à la fin du nom, ni *l* mouillé (*l* non mouillé s'est vocalisé), ni *r*, ni la nasale, ni les labiales : « un outi(l) éprouvé, un métié(r) inutile, un balcon étroit, un cou(p) imprévu, un cham(p) inculte, une clé(f) ouvragée » La liaison de la palatale explosive (c'est toujours *c*, même quand on écrit *g*) ne s'est maintenue que dans quelques expressions consacrées : un cro-c en jambe, un ran-c élevé (mais : il a un ran(g) excellent), suer san-c et eau, le san-c humain. On *chante* « san-c impur », mais on *dirait* : un san(g) impur[2].

1. Le *g* tend à s'introduire dans la prononciation savante et métaphorique de *joug*.

2. Dans *respec(t) humain*. on ne peut pas dire qu'il y ait « liaison » puisqu'on prononce *respec* même devant consonne aussi souvent que *respè* (§ 164) ; même remarque pour *aspec, instinc*, devant voyelle.

C'est pour les dentales, *t* et *s*, que la liaison est le moins rare. Au mot *sujet*, Littré dit : « le *t* ne se lie pas », et au mot *objet* : « le *t* se lie ». La différence vient de ce que *objet* était accompagné d'un adjectif beaucoup plus souvent que *sujet*, ce qui a maintenu pour notre oreille l'habitude d'entendre sa consonne finale devant voyelle, mais il s'en faut que la liaison de cette consonne soit toujours observée. *Chaux* s'employait le plus souvent sans épithète ou devant un adjectif commençant par une consonne (chaux grasse), aussi s'est-on habitué à la forme *chau(x)*, avec consonne finale amuïe, et on la maintient dans les expressions plus récentes où l'épithète commence par une voyelle ou une *h* muette. La rareté relative de l'emploi de *nez* avec une épithète, sauf dans les signalements, a aussi fait tomber tout à fait le *z* final, et personne ne s'aviserait de prononcer aujourd'hui « né-z aquilin ». La suppression radicale de la liaison de la dentale dans un grand nombre de noms, et son maintien plus ou moins usuel dans un certain nombre d'autres, s'expliquent par des raisons analogues.

170. Les consonnes de flexion, en raison de leur rôle grammatical, ont nécessairement plus de solidité que les autres consonnes finales. Et cependant, comme le nombre et la personne sont indiqués aussi par l'emploi généralisé des articles et des pronoms, elles ont perdu une partie de leur utilité, et, dans la langue courante, la liaison s'omet souvent, sauf, bien entendu, entre adjectif et nom et entre pronom et verbe. Au XVIIIe siècle on prononçait : les Éta(ts) unis.

Les consonnes de flexion sont : *s* (ou *x*) du pluriel, *s* (*z* ou *x*) et *t* des personnes verbales, à quoi il faut ajouter *r* muet des infinitifs en *-er*, dont la liaison est aujourd'hui affectée.

Lorsque *s* ou *t* est précédé d'un *e* muet, l'absence de la liaison est soulignée en quelque sorte par l'élision de l'*e* muet qui en est la conséquence. Aussi l'omission est-elle plus rare dans ce cas. J'ai noté cependant (et bien peu d'auditeurs ont dû s'en apercevoir) les suppressions suivantes dans un discours solennel prononcé par un de nos plus éminents académiciens : « les problèm(es) économiqu(es) et sociaux ; — quelles que puiss(ent) être les divergences. » Et Musset a écrit :

> Que tu ne puiss(es) encor sur ton levier terrible
> Soulever l'univers.

Le verbe *être* est particulièrement uni au prédicat, les auxiliaires *avoir* et *être* au participe passé, et les verbes jouant le rôle d'auxiliaires, — *aller*, *pouvoir*, *devoir*, *falloir*, — à l'infinitif qui suit. Aussi la liaison des consonnes flexionnelles est-elle généralement observée dans ces différents cas.

171. C'est le préjugé de l'hiatus (§ 165, *d*) qui entretient les liaisons non obligatoires ; quand leur effacement n'entraîne pas un hiatus, — c'est-à-dire après *r*, — l'évolution se fait plus librement. On ne prononcerait jamais « un for-t imprenable »[1]. Littré dit qu'on ne lie pas l'*s* du substantif *vers*, et que, même au pluriel, on prononce « des ver(s) harmonieux », et il recommande aussi de ne pas lier l'*s* de *bourgs*, *faubourgs*, *jours*, *toujours*. On dit ordinairement « cela ne

1. Même la liaison obligatoire de l'adjectif faiblit ici : un for(t) accent, à côté de « un fort' accent ».

ser(t) à rien » (mais obligatoirement : à quoi cela ser-t il ? Voy. § 166, *a*). L'analogie avec *par*, *pour*, *sur*, a dû favoriser la prononciation « ver(s) eux, enver(s) eux » à côté de « ver-z eux, enver-z eux », car ici la liaison de l'*s* est aussi normale que celle du *t* dans : dor-t il ?

CONSÉQUENCES MORPHOLOGIQUES DES LOIS PHONÉTIQUES

172. Les lois phonétiques ont eu pour effet de supprimer certaines différences entre les cas, les temps et les personnes, et d'en introduire de nouvelles. Par exemple le futur *perdet* et le présent *perdit* devaient se confondre ; au contraire, le radical uniforme de *servire* et de *servientem* devait aboutir à *serv* dans *servir* et *serg* dans *sergent*. Les différences utiles qui disparaissaient ont été remplacées artificiellement par d'autres, on a fait un nouveau futur, *perdra* ; les différences nouvelles qui compliquaient inutilement le langage ont été le plus souvent effacées par des reformations analogiques : *sergent* a été refait en *servant*, comme forme verbale.

Parmi les différences nouvelles qui n'ont pas disparu, nous signalerons particulièrement la variété des formes du radical dans certains verbes : au radical uniforme *sap-*, de *sapere*, correspondent aujourd'hui en français les formes *sai-*, *sav-*, *sach-*, et même *s-* (au prétérit et au participe passé).

LES NOMS

173. Dans les déclinaisons du latin populaire, par

suite de l'amuïssement du *m* final (§ 76), l'ablatif et l'accusatif singulier arrivaient à se confondre, et la tendance analytique du langage conduisait à remplacer le génitif et le datif par l'accusatif précédé des prépositions *de* et *ad*. On aboutissait ainsi à des déclinaisons à deux cas : un cas sujet et un cas régime, le cas sujet *servant en même temps de vocatif*, et le cas régime, précédé d'une préposition s'il y avait lieu[1], remplaçant les autres cas.

174. *a.* — Dans la première déclinaison, le singulier se réduisait même, phonétiquement, à un seul cas, puisque *terra*(*m*) était identique à *terra*[2] ; d'autre part, les noms féminins des autres déclinaisons avaient au pluriel un cas sujet et un cas régime identiques : par exemple *matres*. Cette réduction à un cas, pour les uns au singulier, pour les autres au pluriel, a produit pour l'ensemble des substantifs **féminins**, dès l'ancienne langue, une déclinaison uniforme avec un seul cas pour chaque nombre ; toutefois on rencontre pendant quelque temps des nominatifs du singulier en *s* pour des féminins tels que *fin*, latin *finis*, et par analogie pour quelques autres (non terminés par *e* labial).

1. En vieux français le cas régime, qui, dans la seconde déclinaison, représentait phonétiquement le datif et le génitif latins comme l'accusatif, s'employait sans préposition avec la valeur d'un génitif ou d'un datif possessif : l'hôtel-Dieu.

2. Le génitif-datif singulier eût été *ter* (lat. *terrae*), puisque toute autre voyelle atone que l'*a* tombe. Nous avons encore un de ces génitifs, celui de *lune*, — *lun*, — dans « lundi », jour *de la lune*. — Nous avons aussi dans *Aix* l'ablatif pluriel de *aqua* (cf. § 97, 3°, note 2).

b. — Quant aux noms féminins qui « déplaçaient » l'accent en latin, comme ratio, qui aurait donné *rais* (§ 144) à côté de *raison* venant de ratione, ils ne se sont conservés que sous la forme du cas régime, à l'exception de soror, sorore, très souvent employé au cas sujet en qualité de nom de personne (cf. § 176, *a*), en vieux français cas sujet *seur*, cas régime *sereur*; la fréquence du cas sujet l'a même fait prévaloir en français sur le cas régime. L'orthographe *sœur* établissait une distinction, aujourd'hui superflue, entre ce nom et l'adjectif *seur*, que nous écrivons *sûr*.

c. — Pour quelques noms féminins de personnes, surtout des noms propres, le latin populaire avait une déclinaison facultative en *-a*, -a*ne*, analogue à la déclinaison en *-o*, -o*ne*, et en *-us*, o*ne* (§ 176, *f*); de là un cas régime *nonnain*, à côté du cas sujet-régime *nonne*, et un pluriel *nonnains* à côté de *nonnes*.

175. Dans la seconde déclinaison en *-us*, qui est devenue le type de la déclinaison masculine, le cas régime singulier *muri-muro-muru(m)* se confondait avec le cas sujet pluriel *muri*, puisque les voyelles atones, sauf l'*a*, tombent également (§§ 6, et 7, *a*), d'où *mur*[1]. De même le cas sujet singulier *murus* se confondait avec le cas régime pluriel *muros*, français *murs*[2]. Le cas sujet, —

1. L'ancienne langue avait quelques génitifs pluriels en *-or*, puis *-eur*, (latin *-orum*), qui s'employaient comme des adjectifs : la geste *Francor*, la geste française. Nous avons conservé des noms de lieux comme *Villefavreux* (*Villa fabrorum*, cf. § 162), le nom de fête *Chandeleur* (**candelorum* pour *candelarum*), la fête *des chandelles*, et l'adjectif possessif *leur* = d'eux (latin *illorum*).

2. Certains noms se terminaient uniformément par *s* à tous les cas ; ce sont 1° ceux dont le radical latin se terminait par *s* ou par une lettre devant produire *s* (§ 144) ; 2° ceux qui venaient de noms neutres en *-us*, dont l'accusatif latin était semblable au nominatif (*tempus*, *corpus*). — Sur *x* au lieu de *s*, voy. § 182, n. 1.

singulier *murs*, pluriel *mur*, — a disparu devant le cas régime beaucoup plus souvent employé ; il en résulte que le *s*, qui marquait jadis le singulier pour le cas sujet et le pluriel pour le cas régime, marque le pluriel aujourd'hui pour le cas unique des noms masculins, comme de tout temps en français pour le cas unique des noms féminins.

Les noms masculins des déclinaisons autres que la seconde avaient *s* au nominatif pluriel ausssi bien qu'à l'accusatif, *patres*, *latrones*, etc., et un certain nombre de noms, même dans la seconde déclinaison, n'avaient pas *s* au nominatif singulier, par ex. *liber* ; mais l'analogie de la déclinaison en *-us* est intervenue : en vieux français le cas sujet pluriel masculin n'a *jamais s*, et le cas sujet singulier des noms qui n'avaient pas *s* en latin se termine souvent par *s* analogique : *livres*.

Sur l'amuïssement de la consonne finale du singulier devant *s* de flexion, voy. §§ 121-125.

Les noms à déclinaison imparisyllabique qui ne déplaçaient pas l'accent ont été assimilés aux parisyllabiques (à l'exception de *homo* et de *comes*, qui étaient des noms de personnes, voy. § 176, *d*), et leur déclinaison a été refaite en latin populaire, tantôt sous la forme courte, tantôt sous la forme longue : cas sujet **pedis* d'après *pede*, cas régime **sangue* d'après *sanguis*.

176. Quant aux noms masculins qui « déplaçaient » l'accent en latin, ils devaient le déplacer aussi en français, puisque l'accent est à la même place dans le mot latin et dans le mot français (§ 2). Ces noms devaient

donc avoir l'accent sur une syllabe au cas sujet singulier et sur une autre aux trois autres cas. Mais leur cas sujet singulier a été en général refait en latin populaire sur le thème du cas régime (cas sujet **car-bonis*, au lieu de *carbo*, d'après *carbonem*), sauf dans un certain nombre de noms désignant des personnes.

a. — Les noms de personnes, en effet, s'entendaient très souvent au cas sujet, soit comme sujets du verbe, soit dans l'emploi « vocatif » (§ 173), circonstance qui a fait obstacle à l'action assimilatrice du cas régime (et qui parfois a assuré le maintien du cas sujet comme forme définitive du mot, cf. § 174, *b*). Ainsi le cas sujet baro est resté et a donné en français *ber*, cas régime *baron* ; et *larron*, de latrone, avait pour cas sujet *lerre*, de latro. L'*a* latin s'est conservé dans latrone, barone, parce qu'il y était semi-tonique (§ 17) ; il s'est changé en *é* dans baro et latro, parce qu'il y était tonique (§ 20). Latro, à la différence de baro, avait après l'accent un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui (§ 7, *c*), de là l'*e* final de *lerre*. De même, les noms en -ator, cas régime -atore, ont donné des mots français ayant le cas sujet en *-édre*, *-ére*, et le cas régime en *-edor*, *-eor*, *-eeur*, *-eur* : *emperére* et *empereur* ; *péchiére* et *pécheur* ; *trouvére* et *trouveur*[1], etc. L'*é* ou *ié* du cas sujet provient de l'*a* latin (§ 25), qui s'efface complètement au régime comme atone devenu en hiatus (§ 7, *a*, 2°), la désinence *-eur* du cas régime correspond donc au suffixe savant *-ateur*.

b. — Dans *peintre*, cas régime *peinteur* (latin **pinctor*, **pinctorem*), le *t* latin s'est maintenu parce qu'il était appuyé (§ 98). *Ancestre*, cas régime *ancesseur*, viennent du latin *antecessor*, *antecessore*; l'o latin qui, tonique dans *antecessore*, produit l'*eu* de la désinence *-eur*, disparaît

1. *Troubadour* est la forme provençale de *trouveur*.

comme atone dans *antecessor*, ce qui amène la rencontre des consonnes *s* et *r*, d'où le *t* et l'*e* final (§ 114). Le substantif venant du latin populaire *senior*, qui n'est autre que le comparatif de l'adjectif *senex*, cas régime *seniore*, avait aussi la forme *seior*, *seiore* (peut-être par analogie avec *peior*, *peiore*) ; la première forme devait produire *sindre*, *seigneur*, et la seconde : *sire*, *seieur* puis *sieur* ; mais *sire* a prévalu de bonne heure sur *sindre* (écrit *sendra* dans les *Serments de Strasbourg*) et a servi de cas sujet aux deux formes de cas régime. Même déclinaison pour *maior*, *maiore*, français *maire*, *mayeur* (*majeur* est une forme savante), et pour le mot d'emprunt ancien **traditor*, *traditore*, français *traïtre*, *traïteur* (§ 42, *c*, n. 3).

c. — Dans le cas régime du latin *presbiter* (*presbyter*), le préfixe *pro* avait été bizarrement substitué à la syllabe initiale *pres-*, de là **probitero*, où le *b*, devenu intervocalique, s'est régulièrement conservé sous la forme d'un *v* (§ 95), fr. *prouveire*, *prouvoire*, *prouvaire*, tandis qu'il tombait comme médial de groupe dans *presbiter*, prestre, après la chute de l'*ĭ* (cet *ĭ*, tonique dans *probitero, y a produit régulièrement la diphtongue *ei*, *oi*, cf. § 22). De même, le *p* de *nepote*, qui est devenu régulièrement *v* dans *neveu*, disparaît comme appuyant dans le cas sujet *nep(o)s*, vieux français *niés*. Les cas sujets d'*abé* et d'*enfant*, latin *abbate, infante, étaient *abes* (abbas) et *enfes* (infans), celui de *compagnon* : *compain*.

d. — Des mots qui ne déplaçaient pas l'accent ont pu produire aussi deux formes différentes. On a prononcé *on* au cas sujet, de hom(o), et *on-me*, écrit *homme* (§ 116), au cas régime, de homine ; *comte*, latin comite, avait pour cas sujet *cons*, latin com(e)s ; les cas régime homine, comite, étant des proparoxytons, ont conservé en français l'atone finale sous forme d'*e* labial (§ 3).

e. — Le cas sujet et le cas régime se sont parfois conser-

vés jusqu'à nos jours, en constituant deux mots différents avec des acceptions plus ou moins divergentes : *on* (toujours sujet) et *homme* ; *sire* (employé exclusivement au vocatif quand on lui donne sa valeur archaïque) et *seigneur* ; *gars* et *garçon* ; *pâtre* et *pasteur* (cette dernière forme gardant *s* sous une influence savante) ; *chantre* et *chanteur*. D'autres noms, conformément à la loi générale, se sont conservés uniquement sous la forme du cas régime : *neveu, larron, baron, comte,* les mots en *-eur* venant du latin *-atorem*. D'autres se sont conservés exceptionnellement sous la seule forme du cas sujet, pour la même raison qui avait maintenu cette forme intacte dans le latin populaire (ci-dessus, *a*) : *peintre, ancêtre, maire, traître*[1] ; mais on ne voit pas bien comment *ancêtre-ancesseur* a pu être employé plus souvent au cas sujet singulier, et *niés-neveu* plus souvent au cas régime.

f. — Dans le latin populaire, les noms propres en *-us* avaient pris souvent un cas régime en *-one,* par analogie avec la 3e déclinaison, si bien que, comme cas régime de *Charles,* on trouve *Charlon* à côté de *Charle* (cf. § 174, *c*). Il nous reste quelques formes en *-on*,, comme *Philippon*, de Philippe, *Mathevon,* de Mathieu (cf. § 41), *Thévenon,* de (Es)tievne (§ 93, note), *Jaquemon,* de Jacme (§ 131).

177. Les neutres latins, ayant des pluriels en *-a*, auraient dû produire en français des pluriels en *e* labial ; *vaisselle* (pluriel latin *vascella*) peut encore, en qualité de terme collectif, être considéré comme une sorte de pluriel de *vaisseau* au sens de vase (singulier latin *vascello*). Mais en fait, ces pluriels ont été assimilés à des féminins singuliers de la 1e déclinaison, et d'autre part le singulier neutre a été souvent assimilé au

1. Cf. ce qui s'est passé pour *fils*, § 161, *a*.

masculin de la seconde déclinaison ; la langue a conservé certains mots sous les deux formes, en les différenciant par le sens : outre *vaisseau* et *vaisselle*, on peut citer *cerveau* et *cervelle*, *tonneau* et *tonnelle*, *grain* et *graine*, *cor* (anciennement *corn*) et *corne*. Les noms qui ont gardé la forme féminine issue du pluriel sont surtout ceux d'objets qui se présentent souvent en nombre ou deux à deux : *arma* (les armes défensives et offensives), *labra* (les deux lèvres), *tempora* (les deux tempes), *inguina* (les deux aines), *insignia* (les enseignes), *vela* (les voiles), *gaudia* (les mouvements de joie), *festa* (les jours de fête), *paria* (les deux objets d'une paire).

Les neutres qui se terminaient en *us* au cas sujet et au cas régime du singulier ont en général perdu leur pluriel en *-a* et sont devenus des masculins indéclinables, terminés par *s* aux deux nombres : *cors*, de corpus (§ 121) ; *tens*, de tempus ; *pis*, de pectus.

LES ADJECTIFS

178. Les adjectifs latins qui déplaçaient l'accent, — et dans cette catégorie rentrent tous les participes présents, — avaient refait en latin populaire leur cas sujet singulier sur le cas régime, exactement comme les noms imparisyllabiques du type *carbo-carbone* (§ 176).

Il faut cependant excepter les comparatifs tels que *peior, peiore,* en vieux français cas sujet *pire* (§ 31), cas régime *peieur* (§ 31 *bis*). De même : *moindre,* de minor (§ 114), cas rég. *meneur ; mieldre, mieudre,* de melior, cas rég. *meilleur*[1].

1. L'existence des formes neutres, *pis, moins* (§ 181), a pu

Sous cette réserve, il ne restait que deux types de déclinaisons, *durus*, féminin *dura*, et *talis* des deux genres.

179. Les adjectifs du premier type prenaient un *e* au féminin, correspondant à l'*a* atone du latin ; ils se déclinaient naturellement au masculin comme les noms venant de la seconde déclinaison latine, et au féminin comme les noms venant de la première.

180. Les adjectifs du second type n'avaient naturellement pas d'*e* au féminin (à moins de se terminer par un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui ou d'être proparoxytons, auquel cas ils avaient un *e* aux deux genres, *frêle*, latin *fragilem*). Le féminin de ces adjectifs différait d'ailleurs du masculin en ce qu'il prenait toujours un *s* au pluriel (tandis que le masculin n'avait pas *s* au cas sujet pluriel), et en ce qu'on le trouve souvent sans *s*, par analogie de la déclinaison des noms féminins, au cas sujet singulier.

Les adjectifs du second type ont été ultérieurement assimilés à ceux du premier, et ont reçu un *e* au féminin : *une fort crue* est devenu *une forte crue*. Mais nous continuons à dire : une *grand* mère[1], la *grand* rue, à *grand* peine, et *vaillam*ment (au lieu de *vaillante*ment), *prudem*ment (au lieu de *prudente*ment), etc[2].

contribuer à faire prévaloir les cas sujets *pire*, *moindre*, sur les cas régimes *peieur*, *meneur* ; mais *mieux* n'a pas fait prévaloir *mieudre* sur *meilleur*.

1. Il y a lieu de supprimer l'apostrophe, qui est le résultat d'une erreur, car il suppose une forme antérieure *grande-mère*, qui n'a jamais existé. Sur le féminin *grande*, voy. § 141.

2. *Gramment* a été refait en *grandement*.

181. L'ancienne langue avait au singulier une forme neutre pour l'adjectif quand il se rapportait à un pronom neutre ; le neutre latin *durum, tale,* n'ayant pas *s* au cas sujet, le neutre français ne l'avait pas non plus : il est *bons* en parlant d'un homme, mais c'est *bon.* Au contraire, le neutre des comparatifs latins se terminait en *us* au nominatif comme à l'accusatif, d'où le neutre français *pis* (peius) de *pire, moins* (minus) de *moindre, mieus* (melius) de *meilleur.*

182. Lorsque la consonne qui précède l'*e* du féminin diffère de la consonne finale du masculin, il est tout à fait inexact de dire que la consonne finale du masculin *se change* en la consonne du féminin. Dans la plupart des cas c'est présisément le contraire. Si l'on part du masculin, il est inexplicable que l'*x* de *fameux* et de *roux* devienne *ze* dans *fameuse* et *se* dans *rousse.* Le *s* double du féminin latin *russa* a donné régulièrement (§§ 99 et 103) *s* sourd du français *rousse,* et non moins régulièrement (§ 93) le *s* simple de *famosa* a produit *s* sonore (z) de *fameuse,* qui est redevenu sourd dans la forme du masculin au moment de la chute de la voyelle atone qui suivait (§ 137), et c'est ainsi que *roux* et *fameux,* malgré la dissemblance des féminins, se terminaient par la même consonne, aujourd'hui amuïe, que nous écrivons *x* après *u*[1]. C'est le féminin *neuve* qui a conservé la consonne latine, devenue *f* dans *neuf* au moment de la chute de l'*o* atone du masculin latin *novo.* Par contre, devant l'*a* du féminin *sicca,* le *c* appuyé latin est devenu *ch,* mais il a conservé le son *ke* devant l'*o* du masculin *sicco* (§ 100). Le féminin *longa* avait produit régulièrement *longe*[2], pendant que *longo*, après la chute de l'*o* atone, restait d'abord *long** devant voyelle et devenait

1. Dans ce cas, *x* était au moyen âge non pas une lettre proprement dite, mais un signe abréviatif équivalant à *us* ; on a pris l'habitude fâcheuse de l'employer, même en écrivant l'*u*.

2. Voy. toutefois § 101, note.

lonc à la pause (§ 142); le *g** latin (*gue*) s'était consolidé dans le dérivé *longueur*, qui a contribué à former le nouveau féminin *longue*. Cf. *grande*, § 141.

LES PRONOMS

183. Nous parlerons d'abord du pronom relatif parce qu'il a exercé une grande influence sur les démonstratifs ; c'est grâce à lui que, dans l'ancienne langue, les deux cas sujets masculins, du singulier et du pluriel, étaient identiques pour l'article, les démonstratifs, et le pronom personnel *il*, et qu'aujourd'hui encore nous avons le masculin singulier *il* avec un *i*, à côté du féminin *elle* ; c'est à lui aussi que nous devons les pronoms en *-ui* : *lui*, *celui*, *autrui*, qui se sont maintenus tandis qu'il a perdu lui-même sa forme en *-ui*.

184. *a*. — En latin classique l'interrogatif masculin et féminin était identique au relatif, sauf qu'il avait une double forme de nominatif masculin : *quis* et *qui* ; la forme *quis* ayant disparu, l'identité s'est trouvée complète. De l'interrogatif latin il n'est resté que la forme neutre *quĭd*, qui a donné régulièrement *que* dans l'emploi proclitique et *quei*, *quoi*, tonique : *que* fait-il ? Pour*quoi* ? Ces deux formes s'emploient aussi comme pronoms relatifs neutres : ce *que* vous demandez, ce à *quoi* vous pensez.

b. — En latin classique, les deux nominatifs masculins du relatif, singulier et pluriel, étaient identiques, *qui* ; de leur côté, les deux accusatifs sont devenus identiques en latin populaire, *quem* seul s'est maintenu,

sous la forme *que* (§ 76, *n.*), il ne reste plus trace de *quos*. Et de l'identité de chaque cas aux deux nombres on a passé à l'identité des deux genres : le cas sujet *qui* et le cas régime *que* sont à la fois du singulier et du pluriel, du masculin et du féminin. Le cas sujet neutre *que*, de l'ancienne langue, qui paraît venir de l'interrogatif *quid*, a lui-même cédé la place à *qui* généralisé, dont on trouve trace dans l'emploi neutre dès la fin du XIIe siècle.

Dans la très ancienne langue, l'*e* de *que* devant voyelle, au lieu d'être toujours élidé comme aujourd'hui, est souvent suivi d'un *d* : *qued*. Ce *d* est celui de *quid* ou provient d'une analogie avec des formes telles que *ed* pour la conjonction *et* (§ 145, *a*).

c. — De même que les noms avaient conservé en vieux français un cas génitif-datif (§ 173, note), qui se confondait pour la forme avec l'accusatif, le relatif avait conservé dans le même emploi (datif et génitif) et aussi par extension dans l'emploi d'accusatif direct et après préposition, le datif *cui*, qui ne pouvait se confondre avec l'accusatif *quem*, mais qui est arrivé plus tard à s'identifier pour la forme avec le nominatif *qui*. Il ne garde plus que la valeur de cas régime après préposition, et, dans l'emploi interrogatif ou au sens de *celui que*, celle de cas régime direct : *qui* cherchez-vous ? Prenez *qui* vous voudrez.

Le datif *cui*, devenu aussi des deux nombres, ne pouvait se confondre à l'origine, en français, avec le nominatif *qui*, parce que l'*u* voyelle du latin, suivi d'un *i* final, donne régulièrement la diphtongue française *ui*

(§ 33 *bis*), tandis que l'*u* consonne après *q* initial disparaît de la prononciation (§ 90): *qui* (qwi) devient *ki*, tout en continuant à s'écrire *qui*. Ultérieurement le cas régime *cui* est aussi devenu *ki*, et on l'a écrit comme *qui* sujet.

Exemples d'emplois périmés de *qui* régime ou *cui* : l'ancienne langue disait « vous *cui* onc ne sus mentir (*à qui*) ; celui *cui* ou *qui* j'attendais (*que*) ; Dieu *cui* nons est delectables (*de qui* le nom). »

185. Par analogie avec le pronom relatif, auquel ils sont très fréquemment unis, les démonstratifs latins *ille*, *iste*, avaient pris au singulier 1° un nominatif masculin identique à celui du pluriel, 2° un cas régime masculin en *-ui* s'ajoutant à leur cas régime normal, et, comme pendant, un cas régime féminin en *-ei*, substitué au datif populaire en *-ae*[1]. En outre le génitif pluriel *illorum* s'était conservé avec la valeur d'un génitif et d'un datif.

Masculin.

Nominatif singulier-pluriel.

li, IL (pron.), li (art.) ; *ecce isti,* icist, cist ; *ecce illi,* icil, cil.

Le pronom masculin *il* a pris une valeur neutre devant les impersonnels.

1. Les formes **illui*, **illei* ont été aussi expliquées ingénieusement par M. Antoine Thomas comme provenant de **illo* + *ei*, **illae* + *ei*, *ei* étant le datif du démonstratif *is*, et **illo*, **illae* des formes populaires du datif de *ille*.

Cas régime du singulier.

illo — LE (art. et pron. procl.);	*ecce isto,* icest, CET;	*ecce illo,* icel, cel
**illūi* — LUI (pron. datif et accus.);	*ecce *istūi,* icestui, cestui;	*ecce *illūi,* icelui, CELUI
illi, li (pron. datif proclit.).		

Cas régime du pluriel.

illos — LES (art. et pron. procl.); els, EUS	*ecce istos,* icez, cez, CES;	*ecce illos,* icels, cels, CEUS

illorum[1], LEUR, génitif-datif.

A noter que, s'il y a une forme proclitique correspondant à chacun des accusatifs, *illum* et *illos,* le et les, il n'y a de forme tonique que pour *illos* : eus ; *illum* avec l'accent tonique avait été remplacé par **illui.* De même, comme nous allons le voir, l'accusatif féminin-singulier *illam* avait été remplacé dans l'emploi tonique par **illei.*

Féminin-singulier.

illa, ELLE (pron. suj.[2]), LA (art.) ; *illa(m)* — LA (art. et pron. procl.)	*ecce ista,* iceste, CETTE;	*ecce illa,* icèle, CELLE
**illei* — li (pron. dat. et acc.)	*ecce *istei,* icesti, cesti;	*ecce *illei,* iceli, celi
illi, li (pron. datif proclit.).		

1. Pour conserver au pluriel, comme au singulier, un cas régime distinct de l'accusatif, la langue ne pouvait prendre que le génitif ; car le datif pluriel *illis* donnait la même forme qu'*illos.*

2. *Elle* (à la différence de *elles*) est toujours sujet en vieux français.

Féminin-pluriel.

illas	ELLES, suj.-rég. [LES] rég. procl.	*ecce istas,* icestes, cestes, cez, CES	*ecce illas,* icèles, CELLES

illarum, gén.-dat. [LEUR].

On voit que, en vieux français, *lui* est essentiellement masculin, même comme datif. Comme accusatif (complément direct ou après préposition), il a pour correspondant féminin *li* (et non *elle* comme aujourd'hui) ; *li*, qui peut provenir du datif classique *illi*, masc. fém., ou de la forme féminine populaire **illei,* n'est des deux genres que comme datif, et dans l'emploi masculin il est toujours proclitique. — Les formes *cestui, celui* sont essentiellement aussi du masculin, et *cesti, celi,* du féminin, bien qu'on ait quelques exemples de *cesti, celi* masculins.

Nous avons mis entre crochets les féminins *les*, *leur,* qui ne viennent pas des formes latines correspondantes, mais qui sont des formes du masculin étendues au féminin. Sur *les* des deux genres, voy. § 15, I, *exc.* et 15, III, *exc.* Comme le datif singulier proclitique *li*, aujourd'hui disparu devant *lui*, était déjà des deux genres, l'unité de genre s'était étendue au datif pluriel.

Nous avons imprimé en capitales les formes qui se sont maintenues ; comme dans la déclinaison masculine des noms et adjectifs, les cas sujets du singulier et du pluriel masculin ont ici disparu, à l'exception du pronom *il*, sur lequel voy. § 163. La forme *cil* s'est toutefois maintenue, concurremment avec *celui*, jusqu'au XVII[e] siècle.

Le datif masculin *li*, qui faisait double emploi avec l'une des valeurs de *lui*, a disparu comme inutile, et a entraîné le datif féminin identique, dont la perte a été compensée par une extension de la signification du datif masculin *lui*. Dans sa valeur d'accusatif, *lui* est resté exclusivement masculin.

L'ancienne déclinaison du pronom *elle* a été encore simplifiée par une assimilation du singulier à la déclinaison

du pluriel : de même qu'on disait « *elles* sont venues » et « j'ai travaillé pour *elles* », on a dit aussi, à côté de « *elle* est venue » : « j'ai travaillé pour **elle** » au lieu de « pour *li* ».

Pour les autres démonstratifs, quand il y avait deux formes de cas régime, elles ont été réduites à une seule ; au masculin, *cet* l'a emporté sur *cettui* et au contraire *celui* sur *cel*, ce qui s'explique par ce fait que les formes en *-ui* avaient surtout une valeur pronominale, et qu'entre les deux mots c'est le démonstratif issu de *ecciste* qui s'est restreint à la valeur adjective.

Dans les emplois proclitiques du démonstratif *ille*, l'accent secondaire s'était porté sur la seconde syllabe, et la première voyelle, devenue atone, était tombée (§ 6) ; cette aphérèse s'est produite même dans **illui*, malgré la fréquence de son emploi avec l'accent tonique, et dans *illorum*, dont la forme *leur* comporte le traitement de l'*o* comme un *o* tonique. — Les autres démonstratifs s'employaient tantôt comme proclitiques, tantôt avec l'accent tonique, et la langue a longtemps hésité entre les formes avec un *i* initial (sur lequel voy. § 104, *a*) et les formes sans *i*.

L'article s'est parfois agglutiné au nom : hedera, ierre, *l'ierre*, puis *le lierre*.

Sur l'opposition entre *il*, avec *i*, et *els*, *elle*, *cels*, *cest*, avec *e*, voy. § 38. Sur la réduction de *cestes* à *cez*, voy. § 7, *a*, 4°. Sur illos donnant l*es*, et sur *cet* devenu *ce* devant consonne, § 15, III, *exc*. Sur *du*, *des*, *au*, *aux*, §§ 53 et 54.

Sur le démonstratif neutre *ce*, voy. § 145, *b*.

186. Les pronoms personnels autres que *il* n'offrent pas de difficultés. Les pronoms latins *me*, *te*, *se*, qui avaient un *e* long, par conséquent fermé, et qui s'employaient tantôt comme proclitiques, tantôt avec l'accent tonique, ont donné régulièrement en français deux formes chacun, *me*, *te*, *se*, proclitiques, et *moi*, *toi*, *soi*, toniques. *Nos*, *vos* auraient dû donner de même *nous*,

vous proclitiques, et *neus*, *veus*, toniques ; mais la forme proclitique a prévalu, même sous l'accent principal, sur la forme tonique. Il faut noter que chacun de ces pronoms avait ajouté à sa valeur propre (accusatif pour le latin *me*, *te*, *se*, nominatif et accusatif pour *nos*, *vos*) la valeur d'un datif[1]. — L'*u* long devenant régulièrement *u* français dans toutes les positions, le pronom latin *tu* n'a qu'une forme en français : *tu*.

Dans *ego*, le *g* intervocalique disparaît devant l'*o* (§ 95, 3°) ; ĕo tonique doit donner *ieu* ou *ié*, comme *Deo* a produit Dieu et Dié (§ 39) ; dans e*o* proclitique, l'accent secondaire glisse sur l'o (§ 5), qui devient *e* labial comme l'*o* du démonstratif *illo*, et l'*e* latin atone en hiatus devient *y* puis *dj*, *j* (§§ 67, 68) ; on aboutit ainsi à notre pronom *je*. Quant au pronom tonique, on le rencontre sous la forme *gié*, où la forme phonétiquement régulière *ié* a subi la contagion du pronom proclitique, qui commence par le son *je*.

187. Le masculin des possessifs *meus*, *tuus*, *suus*, appartient à la seconde déclinaison en *us*, dont le cas sujet singulier est identique en français au cas régime pluriel (§ 175), et non pas au cas sujet pluriel comme pour le relatif et les démonstratifs. D'autre part, lorsque ces pronoms et les formes *meum*, *tuum*, *suum*, *mei*, *tui*, *sui*, *mea*, *tua*, *sua*, sont employés comme proclitiques, l'accent secondaire glissant sur la seconde syl-

1. Les datifs latins *mĭhī*, *tĭbī*, *sĭbī*, se terminant par un *i* long (§ 38), devaient donner *mi*, *ti*, *si*, formes qu'on rencontre dans les dialectes. *Nous* et *vous* peuvent aussi bien venir de ***nobis***, ***vobis***, que de ***nos***, ***vos***.

labe et l'*e* ou l'*u* de la première devenant atones et disparaissant, on obtient *mos*, *tos*, *sos*, puis *mes*, *tes*, *ses* (§ 15, III, *exc.*) pour le cas sujet singulier et le cas régime pluriel du masculin, *mon*, *ton*, *son*, pour le cas régime singulier, *mi*, *ti*, *si* pour le cas sujet pluriel, *ma*, *ta*, *sa* pour le cas unique du féminin singulier. Au féminin pluriel, il se produit la même assimilation que pour l'article *illas* (§ 185) avec le cas régime pluriel du masculin.

Pour le sujet masculin singulier on trouve en vieux français *mis*, *tis*, *sis* (à côté de *mes*, *tes*, *ses*), assimilation partielle avec le sujet pluriel *mi*, *ti*, *si*.

Quant aux formes toniques de ces mêmes pronoms, elles se rattachent toutes, pour le masculin, au cas régime singulier. *Mĕum* a donné *mien* (au lieu de *mieu*) par suite de la conservation exceptionnelle de la nasale finale (§ 76), et, par analogie avec la déclinaison masculine des noms et des adjectifs, on a dit aussi *mien* au cas sujet pluriel, et *mien-s* au cas sujet singulier et cas régime pluriel. Sur *mien* on a fait aussi le féminin *mienne* ; mais il y avait en vieux français une forme tonique *meie*, *moie*, issue de *mea* (on attendrait *miée*). — *Tuum*, *suum*, avec l'accent tonique, ont donné *tuen*, *suen*, puis, par analogie avec *mien* : *tien*, *sien*. — *Tŭa*, *sŭa* ont donné : *toe*, *teue* ; *soe*, *seue*[1], formes qui de leur côté ont disparu devant des reformations analogiques.

1. En comparant *toe* à *tuen* d'une part, et d'autre part *mien* à *moie*, on voit que l'*ó* fermé de *tŭum* (= tóom) s'était ouvert au masculin (ǫ = ue), tandis que l'*è* ouvert de *mèum* s'était fermé au féminin (ẹ = oi).

Les deux cas du masculin singulier, le nominatif masculin pluriel et le cas unique du féminin singulier s'étaient confondus pour *noster* et *voster*, puisque ces cas ne diffèrent que par la voyelle atone et qu'ils ont partout le même groupe de consonnes appelant impérieusement une voyelle d'appui. On avait donc à ces quatre cas *nostre* et *vostre*. Le cas régime pluriel masculin et le cas unique pluriel féminin ajoutaient un *s* : *nostres*, *vostres*, contractés, dans l'emploi proclitique, en *noz*, *voz*, puis *nos*, *vos* (§ 7, *c*, 1°, note 1), mais restés *nostres*, *vostres* dans l'emploi tonique : ils sont *nôtres*, ils sont *vôtres*.

Les Picards avaient greffé, sur les formes *nos*, *vos*, une déclinaison nouvelle de ces pronoms. L'identité du cas régime pluriel et du cas sujet singulier dans la déclinaison normale des adjectifs masculins avait amené l'emploi de *nos*, *vos*, qui viennent de l'accusatif pluriel, comme nominatif singulier. Puis, en supprimant *s*, on avait fabriqué un cas *régime singulier*, *sujet pluriel*, en même temps cas *unique du féminin singulier* ; dans ces différentes fonctions, *no*, *vo* s'étaient substitués, comme formes proclitiques, à *nostre*, *vostre*.

188. Les pronoms indéfinis *autre* et *nul* avaient un cas régime en *-ui* : nous employons encore *autrui*, qui a conservé sa valeur de cas régime, mais nous avons perdu *nului*, qu'on rencontre encore au XVIe siècle.

Les cas en *s* de *nul* (sujet singulier et régime pluriel) étaient régulièrement *nus*, car *l* appuyant produit un *u* semi-voyelle qui se fond avec l'*u* tonique (§ 56).

Nous avons signalé, § 38, le nominatif pluriel de

« tout » : *tuit*. Les noms de nombre *deus* et *trois* avaient un nominatif masculin sans *s* : *dui* et *troi* (d'abord *trei*), par analogie avec les nominatifs pluriels des noms et adjectifs masculins.

LES VERBES

LES DÉPONENTS, LA VOIX PASSIVE

189. On ne peut pas dire que les verbes déponents aient disparu, puisque les locutions verbales « il est né, il est mort » ont exactement conservé les formes déponentes du latin « natus est, mortuus est ». Et on pourrait dire que d'autres verbes, comme *venir, arriver*, etc., sont devenus déponents en français, puisque la conjugaison avec l'auxiliaire *être* est un reste évident de ce procédé latin de conjugaison [1]. Ce qui a disparu, ce sont les temps simples déponents. Déjà, comme le remarque Riemann, il existait dans le latin archaïque, à côté de la plupart des verbes déponents, des formes actives ayant le même sens que les formes déponentes, et le latin populaire a conservé et généralisé cette simplification, tout en maintenant pour certains verbes la forme déponente des temps composés.

Le besoin de simplification et la tendance analytique de la langue ont amené aussi la disparition des temps simples de la voix passive. Si les temps simples s'étaient

1. En latin plusieurs verbes n'étaient déponents qu'au parfait et aux temps qui s'y rattachent (*ausus sum* pour *audere*). On les appelait *semi-déponents*.

maintenus, l'application rigoureuse des lois phonétiques aurait abouti aux formes suivantes pour le présent passif d'*aimer* : *j'ambre*, *tu amers*, *il amère*, *nous amambre*, *vous amamme*, *ils amantre*.

Dans la constitution d'une voix passive entièrement formée de temps composés, le participe passé passif a pris la valeur d'un participe présent passif, qu'il avait déjà dans certaines constructions latines, de telle sorte qu'un même participe peut avoir une double valeur : « il est *blessé* par sa chaussure (= sa chaussure le blesse), l'action est présente ; — il est *blessé* au pied, l'action est passée ». Dans la seconde phrase, on n'a pas un temps passif du verbe *blesser*, avec l'*auxiliaire* « être », mais le *verbe* « être » suivi du participe passé employé adjectivement ; il en est d'ailleurs souvent ainsi lorsque l'idée de la voix passive n'est pas précisée par le complément. La conjugaison passive peut prendre dans certains cas la forme pronominale : la pièce *se joue* tous les soirs = *est jouée* tous les soirs ; elle *s'est* beaucoup *jouée* = elle *a été* beaucoup *jouée*.

LES TEMPS COMPOSÉS, TEMPS SUBSTITUÉS ET TEMPS NOUVEAUX. — LES TEMPS DISPARUS

190. Ce qui caractérise principalement la conjugaison française comparée à la conjugaison latine, c'est le développement des temps composés. La tendance analytique de la langue, jointe à l'analogie de la voix passive et de la conjugaison déponente, a introduit des formes composées dans tous les verbes 1° pour les temps qui avaient cette forme dans les déponents et les passifs

latins, 2° pour le futur. La formation du nouveau futur a eu pour conséquence la création d'un temps nouveau, dit *conditionnel*, et il est résulté d'autres temps nouveaux de la simple juxtaposition du participe passé et des différents temps de l'auxiliaire.

La création des formes composées n'entraîne pas en quelque sorte de plein droit la disparition des formes simples correspondantes, puisque le prétérit latin s'est conservé jusqu'à nos jours, bien que fort discrédité dans la langue courante, à côté du passé composé[1], ce qui nous a permis de différencier, comme les Grecs, l'aoriste du parfait. Ont seulement disparu les temps simples qui pouvaient se confondre partiellement avec d'autres par suite de l'application des lois phonétiques. Ainsi la 3e personne du pluriel du plus-que-parfait *cantarant* avait donné le même mot « chantèrent » que le prétérit *cantarunt* (§ 7, *b*), « ouirent » correspond à la fois à *audirunt* et à *audirant* ; aussi ne trouvet-on que de rares traces du plus-que-parfait simple, dans nos plus anciens textes, où il a d'ailleurs la valeur d'un prétérit (chantére = chanta). Le futur antérieur latin et le prétérit du subjonctif, à cette même personne du pluriel, *cantarint,* devaient se confondre aussi avec le prétérit et le plus-que-parfait simple, et, à la 1er personne, *cantaro*, *cantarim*, avec l'infinitif; ils ont complètement disparu, dès le début, devant les formes composées.

L'auxiliaire au passé simple ou composé a formé un temps nouveau, le passé antérieur : « quand *j'eus fini* » ou « quand j'*ai eu fini* ».

Notre futur, soudé dès nos plus anciens textes, se compose de l'infinitif préposé à l'indicatif présent de

1. En latin, la coexistence d'une forme déponente composée et d'une forme active ne se constate que pour quelques impersonnels : *licuit* et *licitum est* par exemple.

l'auxiliaire *avoir* (en apparence à la flexion seulement de cet auxiliaire pour les deux premières personnes du pluriel[1]) : *je chanterai* équivaut à « j'ai à chanter ». La création d'une forme composée pour le futur était particulièrement utile, car à certaines personnes le futur simple du latin devait se confondre phonétiquement avec le prétérit de l'indicatif, avec l'indicatif présent, avec le subjonctif présent : le futur *cantabit* devenait semblable au prétérit *cantavit* (§ 93), le futur *scribes*, *scribet* devait donner *tu écris*, *il écrit*, exactement comme l'indicatif présent *scribis*, *scribit* ; enfin, dès le latin, la première personne, *scribam* (français *écrive*), était à la fois un futur de l'indicatif et un subjonctif présent.

En créant la forme *cantare-habet*, la langue a été amenée à créer aussi la forme *cantare-habebat*, devenue « il chanterait ». Elle obtenait ainsi un temps nouveau, que le latin exprimait par des périphrases, le *futur dans le passé* ; on se rendra compte de la signification propre de ce temps, signification qui n'a pas disparu devant la valeur modale dégagée ultérieurement, si l'on compare « je sais qu'il *chantera* » et « je savais qu'il *chanterait* ».

191. Tandis que l'imparfait de l'indicatif s'est maintenu, l'imparfait latin du subjonctif, à la première personne, *cantare(m)*, se confondait avec l'infinitif *cantare* (§ 76) ; à la 3e personne du pluriel, *cantarent*, il devait se confondre avec le prétérit, *cantarunt*, et avec le

1. *Portare-habumus, portaraumus, où *au* est atone, s'est contracté en *porterons* (Voy. § 196, n. 1).

nouveau futur *cantar(hab)emus*, *cantar(hab)etis*, aux deux autres personnes du pluriel *cantaremus, cantaretis*. Aussi a-t-il été remplacé, mais non pas par un temps composé, par un autre temps simple, le plus-que-parfait du subjonctif, qui pouvait subir ce changement de valeur, étant lui-même remplaçable par un plus-que-parfait composé.

Les impératifs futurs *amato*, *scribĭto*, *audito*, et les pluriels de l'impératif présent *amate*, *scribĭte*, *audite* auraient donné *aimé*, *écrit*, *ouï*, exactement comme les participes passés. L'impératif futur, peu utile, a complètement disparu ; l'impératif présent est en réalité un futur (bien que le latin distinguât ces deux temps), puisqu'on ne peut ordonner qu'une action future. Le singulier de cet impératif s'est conservé ; le pluriel est aujourd'hui semblable à l'indicatif présent sauf dans *ayez*, *soyez*, *sachez, veuillez*, voy. §§ 224 et suivants.

En joignant l'impératif de l'auxiliaire au participe passé, on obtient un temps nouveau que les grammaires appellent *impératif passé,* dénomination contradictoire dans ses termes puisqu'on ne peut pas commander dans le passé ; c'est en réalité un *futur antérieur* de l'impératif : « *aie fini* quand je reviendrai ».

Le supin — *amatu*(m), *scriptu*(m), *auditu*(m), — qui, sous ses deux formes, en *um* et en *u*, se serait confondu avec le participe passé, a disparu. Ce mode peut d'ailleurs être facilement remplacé par l'infinitif.

Le gérondif s'est maintenu, bien que beaucoup de grammaires semblent l'ignorer ; il s'est seulement confondu pour la forme avec le participe présent : *cantando*

et *cantante(m)* devaient se rejoindre en français, puisque, après la chute de la voyelle atone, le *d* de *cantando*, devenu final, devait se changer en *t* (§ 141). Après la préposition *en,* dans « en chantant », on a non pas le participe présent (= qui chante), mais le gérondif, sorte de cas régime de l'infinitif.

Le participe passé actif, que possédaient seuls en principe les déponents latins, — *nato*, né (doublé par *étant né*), — a pu être attribué aux autres verbes, sous forme de temps composé, grâce à l'auxiliaire *avoir* : *ayant dormi*. — Le participe futur a disparu ; nous exprimons l'idée, bien rarement, à l'aide de l'auxiliaire *devoir* : « devant chanter ».

Le temps composé s'est substitué, pour l'infinitif passé, au temps simple, qui se confondait avec le plus-que-parfait du subjonctif : *cantasse, audisse* = *cantasse(m)*, *audisse(m)*.

Infinitif.

192. Les désinences de l'infinitif latin étaient :

-āre, -ēre, -īre[1], -ĕre

Les désinences françaises correspondantes sont très régulièrement : *-er* ; *-eir* puis *-oir* ; *-ir* ; *-re*.

Esse, *posse* et *velle*, qui auraient produit *es*, *pos* et *vel*, avaient été refaits en **essĕre*, **potēre*, **volēre*.

1. En réalité, l'*ā*, l'*ē* et l'*ī* de *cantare*, *debere*, *audire*, faisaient partie du radical latin, mais ils étaient sentis comme partie intégrante de la flexion. L'observation s'applique aux désinences des autres temps.

193. Les verbes de la 1re conjugaison dont le radical contenait une palatale avaient l'infinitif en *-ier* au lieu de *-er* (§ 25) : aidier, d'*adiutare,* vengier, de *vindicare.* Les verbes dont la désinence *-ier* était précédée d'une chuintante, comme *vengier,* ont perdu régulièrement l'*i* de la diphtongue *ié* (§ 26), et le changement de *vengier* en *venger* a entraîné celui d'*aidier* en *aider,* etc.

Cette conjugaison s'est augmentée des verbes *puer* (§ 194), *secouer* et *tisser* (§ 195, *b*), *tousser* substitué à *toussir* au XVIe siècle, et de quelques autres, sans parler des nombreux verbes en *-er* de formation française.

194. Les verbes de la seconde conjugaison, en *-ēre,* dont le radical contenait une palatale, devaient avoir l'infinitif en *-ir* (§ 25), au lieu de *-oir* : gésir, de *jacere* ; moisir, de *mucere.* Plusieurs de ces infinitifs ont été refaits par analogie : « nuisir » en *nuire,* « taisir » en *taire,* « plaisir » en *plaire,* mais nous avons conservé *plaisir* comme substantif, de même que *loisir* (licere), complètement disparu comme verbe.

Plusieurs autres verbes en *-ēre,* exprimant un état ou une mise en état, étaient devenus des verbes en *-ire* : **putrire,* pourrir ; **gaudire,* jouir ; **implire*, emplir ; **putire,* puir (encore *il put* dans les *Femmes Savantes*), etc. Après l'amuïssement du *t* de *il put,* et de l'*e* labial des formes telles que *il sue, il tue,* les verbes *puir, suer, tuer,* se ressemblaient dans tout l'indicatif présent, comme déjà à l'imparfait et au participe présent ; on a complété la ressemblance, d'où : *puer, il pue.*

On a *tenir* au lieu de « tenoir » (tenēre), d'après *venir.*

Plusieurs verbes en *-ēre* étaient devenus des verbes en *-ĕre* dans le latin populaire : **ridĕre,* **mordĕre,* rire, mordre, et non *rioir, mourdoir* ; on a l'assimilation inverse pour *choir* (§ 195, *a*).

195. Les verbes en *-ĕre* étaient des proparoxytons, dont la dernière syllabe avait un accent secondaire (§ 3). D'ail-

leurs, le *r* de la désinence formait avec la consonne finale du radical un groupe de consonnes qui appelait nécessairement une voyelle d'appui (§ 7, *c*, 1°), sauf toutefois quand la consonne finale du radical était elle-même un *r* : les deux *r* de quaerere n'exigent pas plus une voyelle de soutien que ceux de *carrum, char*, et par conséquent l'*e* final de la vieille forme française *querre* ne peut s'expliquer que par l'accent secondaire du proparoxyton, si le verbe a gardé assez longtemps sa pénultième, ou par l'analogie des nombreux verbes où *-ĕre* était précédé d'une autre consonne que *r*. Sur *faire, dire, cuire, duire*, voy. § 110, *a*. — L'analogie des inchoatifs en *-ir* explique *beneïr* sans *e* (cf. § 6 *bis*).

a. — Plusieurs infinitifs en *-re* sont ultérieurement devenus des infinitifs en *-ir*, on a eu *courir, quérir*, au lieu de « courre, querre ». Quelques verbes avaient changé *-ĕre* en -ire dès le latin populaire : **tradire*, trahir, **fodire*, fouir, etc. **Fallire* a produit *falir* (ultérieurement *faillir*, § 203, *b*), à côté duquel on a de bonne heure *faloir* (écrit aujourd'hui *falloir*), correspondant à *il faut* au sens impersonnel, par analogie avec *valoir* (valēre) correspondant à *il vaut*.

Dès le latin populaire *cadĕre* était devenu **cadēre*, d'où choir ; *sapĕre* : **sapēre*, d'où savoir ; *recipĕre* : **recipēre*, d'où recevoir (à côté de *reçoivre* en vieux français). Cf., à l'inverse, § 194, les verbes en *-ēre* transformés en verbes en *-ĕre*.

b. — Des deux verbes *secourre*, l'un, venant de *succurrere* a naturellement suivi le sort du simple *courre* (ci-dessus, *a*) ; l'autre, venant de *succutere*, et qui faisait régulièrement « nous secouons, vous secouez, ils secouent, secouant, je secouais, tu secouais, etc. », a été assimilé pour toutes ses formes, notamment pour l'infinitif, aux verbes *louer, jouer* (§ 212, note).

De même, le verbe *texĕre*, qui était devenu régulièrement *tistre* (ci-dessous, *c*) et dont les formes accentuées sur la

flexion étaient *tissons, tissant, tissait* (d'abord *teissons*, etc.) est représenté aujourd'hui par l'infinitif refait *tisser*.

c. — La chute de la pénultième atone de *-ĕre* a amené le *r* au contact de la consonne finale du radical, et il a pu en résulter des groupes de consonnes offrant des difficultés spéciales de prononciation. Ainsi s'expliquent le *t* et le *d* introduits dans *naistre*, *conoistre*, *cousdre*, *mouldre* (§ 114), *t* et *d* qu'on ne retrouve pas dans *naissant* (§ 102), *cousant*, *moulant*, tandis que le *t* et le *d* latins de *mordre*, *perdre*, *répondre*, *vendre*, *mettre*, se retrouvent dans toute la conjugaison de ces verbes[1] ; on avait même des infinitifs en *-bre* (§ 114). Les infinitifs *écrivre*, *boivre* (avec le même radical que dans ils *écriv*ent, ils *boiv*ent) ont été refaits par analogie avec *dire*, *croire*, etc.

Sur les infinitifs en *-aindre*, *-eindre*, *-oindre*, sur *sourdre*, et les anciens infinitifs *veintre* et *tortre*, devenus ultérieurement *vaincre*, *tordre*, voy. § 110, *b*. Sur *résoudre*, voy. § 114. La dentale précédant *re* de *tordre* et de *sourdre* n'a de raison phonétique qu'à l'infinitif et aux temps qui en dérivent, mais elle s'est propagée aux autres temps, par analogie avec les verbes tels que *mordre*, *perdre*, où elle appartient au radical latin ; de

1. Le *d* de *prendre*, latin *prendere*, aurait dû se maintenir aussi ; mais ce verbe a refait son radical, sauf au singulier de l'indicatif présent, sur celui de *tenir, ten-*. On a dit « nous prenons, ils prènent » par analogie avec *nous tenons, ils tiènent* ; ces verbes se ressemblaient à la 1[re] personne de l'indicatif présent (§ 203, *c*). On a d'ailleurs conservé jusqu'au XVI[e] siècle les deux formes : prendons et prenons.

même *pondre* (ponere) a pris partout le radical *pond* au lieu de *pon* : *pondant* au lieu de *ponant*.

d. — Il y a lieu de remarquer que, parmi les infinitifs à dentale intercalée dont nous venons de parler, *naître, paître, connaître*, *paraître* sont des formes inchoatives, semblables à ce qu'aurait été *emplistre, emplître,* au lieu de *emplir,* si les verbes latins qui ont constitué la conjugaison française inchoative avaient reçu aussi la forme inchoative à l'infinitif. Pour avoir le radical latin primitif de **nascere*, *pascere, noscere* (d'abord *gnoscere*), **parescere,* il faut défalquer la syllabe *sce*; c'est le radical non-inchoatif qu'on retrouve au prétérit et au participe passé, sauf dans le prétérit refait *nasquit* (§ 242, *Rem.*).

e. — Dans les verbes en *-re* qui ont un double radical à l'indicatif présent (§ 206), c'est naturellement le radical tonique qu'on a à l'infinitif: *boivre* (plus tard *boire,* ci-dessus *c*) et non *bevre*.

Futur et conditionnel.

196. Nous avons vu (§ 190) comment se sont formés le futur et le conditionnel français. Le futur se termine par l'indicatif présent du verbe *avoir* (réduit à sa flexion pour les deux premières personnes du pluriel) et le conditionnel par les flexions de l'imparfait du verbe *avoir*, qui sont celles de tous les imparfaits [1]. Mais que devient l'infinitif dans ces formes composées ? Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer :

1. Dans portarabemus, portarabetis et dans portarabebam, etc., *-ab-* atone a dû devenir *au* avant de disparaître, comme dans parabolare, paraulare, parler. Cf. § 190, seconde note.

-are et -arabet (*-are habet*)	-ēre et -erabet
-ire et -irabet	-ĕre et -erabet

La voyelle *ĕ* des infinitifs en *-ĕre* continue à être atone. Les voyelles *a*, *ē*, *i*, qui donnent dans les infinitifs français les toniques *é*, *oi*, *i*, *deviennent* atones, la première doit être remplacée par un *e* labial (§ 7, *a*), et les deux autres doivent disparaître (§ 6). On obtient donc comme désinences françaises : 1° *-era*[1], 2° *-ra* avec effacement complet de *oi* ou *i* de l'infinitif.

a. — Naturellement, dans les verbes en *-re*, on retrouvera au futur les consonnes de transition *t* ou *d* que nous avons vu s'introduire entre la consonne finale du radical et le *r* de l'infinitif (§ 195, *c*) : *naître* et *naîtra*, *coudre* et *coudra*, etc.

Dans les verbes en *-oir* et en *-ir*, il peut se faire qu'après la chute de la voyelle de l'infinitif le *r* du futur se trouve en contact avec une consonne finale de radical qui exige aussi l'intercalation d'une dentale : *val-oir*, *val-ra*, *valdra* (vaudra)[2] ; *ven-ir*, *ven'-ra*, *vendra* (puis *viendra* par analogie avec *vient*) ; vieux français *eiss-ir* (l. *exire*), *eis-ra*, *eistra*; *fal-ir* (*faillir*) ou *fal-oir*, *fal-ra*, *faldra* (faudra), voy. ci-dessous *d*. De ces futurs avec dentale intercalée, la langue peut tirer de nouveaux infinitifs en *-re* : d'après *viendra*, le peuple dit

1. En dehors des vers, l'*e* des désinences *-era*, *-erait*, etc., ne se prononce plus que lorsqu'il est précédé de deux consonnes (§ 58, III, *b*) et aussi devant *-rions*, *-riez* alors même qu'il n'est précédé que d'une seule consonne (§ 58, III, *d*).

2. Les vieux verbes *douloir*, *souloir*, faisaient aussi *doudra*, *soudra*.

viendre au lieu de *venir* ; d'après *faudra*, on a dit *faudre* au lieu de *faillir*, etc. (le classique *fallĕre* aurait pu produire *faudre*).

b. — Les exemples qui précèdent nous montrent une consonne nouvelle, une dentale, s'introduisant au futur ; en revanche, quand la consonne finale du radical latin, dans un verbe en *-ēre* ou en *-īre*, était une dentale non appuyée comme dans *aud-ire, vid-ere*, cette consonne a disparu devant la tonique à l'infinitif et s'est assimilée au *r* du futur (§ 97, 1°, *c*) ; de là : *ve-oir* (aujourd'hui *voir*) et *ver-ra* ; *ou-ir* et *or-ra*[1]. De même le futur de *asse-oir* était *asserra*, celui de *che-oir* : *cherra*. On a conservé *verra*, mais *pourverra* est devenu *pourvoira* d'après l'infinitif, *asserra* a été refait en *assiéra* d'après *il assiet* (cf. ci-dessus *vendra*, de *venir*, refait en *viendra*), et en *assoira* d'après l'infinitif[2].

c. — Il arrive que l'infinitif de nos verbes en *-re*, latin *-ĕre*, se retrouve intégralement au futur : *prendre* et *prendra* ; *conduire* et *conduira*. Toutefois, dans les verbes en *-ĕre* dont la voyelle radicale était libre, cette voyelle devait souvent aboutir en français à deux sons différents à l'infinitif, où elle est tonique, et au futur, où elle est semi-tonique. Credere = croire ; credere habet = *crerra*, refait plus tard en *croira* d'après l'infinitif. Sur ces différences possibles entre le radical tonique et le radical semi-tonique, voyez notamment § 211.

d. — Quoiqu'atone au futur, l'*i* de l'infinitif des verbes inchoatifs y a été maintenu pour représenter en quelque sorte l'*i* de la syllabe inchoative qu'on fai-

1. Pour la différence des voyelles *ou* (dans *ouïr*) et *o* (dans *orra*), voy. § 14.
2. Voy. aussi *assira*, § 220.

sait entendre dans les autres formes de ces verbes. Parmi les autres verbes en *-ir*, à côté des futurs réguliers *orra* (d'*ouïr*), *mourra*, *couvrera*, de *couvrir*, (avec *e* d'appui après le groupe de consonnes), on trouve de bonne heure des futurs refaits sur l'infinitif : *mentira*, *partira*, *couvrira*, etc.

Les verbes en *-ir* dont le radical se termine aujourd'huî par *l, salir, pâlir,* sont des inchoatifs dont le futur a toujours été en *-ira.*

Ceux des verbes non-inchoatifs en *-ir* dont le radical se terminait par un *l*, aujourd'hui toujours mouillé [1], avaient intercalé un *d* entre ce *l* et le *r* du futur (ci-dessus, *a*) ; on avait donc, après vocalisation du *l*, les formes suivantes : *cueillir,* cueudra ; *saillir,* saudra ; *faillir* (ou *faloir,* § 195, *a*), *faudra.* La forme *faudra* s'est maintenue dans le sens attribué à la forme *falloir* de l'infinitif ; mais ailleurs le futur de ces verbes a été refait, et la langue a hésité entre la désinence en *-ira* et la désinence en *-era* (comme dans *travaillera,* de la 1re conjugaison) : Ménage soutenait *cueillera* et Vaugelas *cueillira* ; on dit *saillira, assaillira, faillira,* on a hésité entre *défaillira* et *défaillera, tressaillira* et *tressaillera. Boudra* a été refait en *bouillira.*

e. — A côté de *devra*, futur régulier de *devoir,* on a *aura, saura,* pour *avoir, savoir.* Comme l'*u* et le *v* s'écrivent de même dans les anciens textes, on est mal renseigné sur la prononciation de ces formes en vieux français. Au XVIe siècle on hésitait entre *avra, ara* et *aura.* Théodore de Bèze considérait la prononciation qui a prévalu comme nouvelle, ce qui est invraisemblable, car on ne voit pas comment *avra* aurait pu devenir tardivement *aura.* Il est probable que les deux formes ont coexisté anciennement, cf. § 97, 1°, *b* ; pour la consonne labiale placée après *a* semi-tonique et

1. Sur la mouillure de *l* à l'infinitif, voy. § 203, *b*.

devant *r*, la langue a pu hésiter entre *w* et *v* (cf. *aurone* et *avril*), d'où d'une part *awra*, puis *ôra*, écrits *aura*, d'autre part *avra*, qui a succombé ; *ara*, plus rare, paraît dialectal. *Avra* pourrait aussi être une forme refaite, d'après *devra*.

f. — Pour la première conjugaison, l'*e* de la désinence *-era* a généralement disparu de la prononciation après une voyelle ; on prononce *payera* ou *paîra* (§ 58, II, n.), mais on ne fait jamais entendre l'*e* d'*emploiera*, *priera*, etc. *Envoiera* était la seule forme correcte au XVIIe et au XVIIIe siècle, on condamnait *enverra* qui est ou une reformation grossière d'après *verra*, ou une transformation de l'ancien *envwèra* par absorption de *w* comme dans les cas signalés § 23, *b*, *exc*. En vieux français *durera* était devenu « durra », *livrera* « liverra », *donera* « donra » et « dorra », c'est-à-dire 1° que les deux *r* se réunissaient quand le radical se terminait par cette consonne, 2° que le *n* final du radical, après chute de l'*e*, s'assimilait au *r* de la flexion. Mais tous ces futurs ont été refaits par analogie et ont retrouvé leur forme première. Le verbe *laisser* passait pour avoir deux futurs : *laissera*, et *lairra* encore employé par Corneille; en réalité *lairra* ou *laira* était le futur d'un verbe *laire*, de même signification et d'origine inconnue (on trouve *laier* pour l'infinitif, mais l'indicatif présent était « il lait »).

g. — La forme régulière du futur d'*estre* était *estra* (ci-dessus, *a*), mais pour ce seul verbe on a conservé pendant quelque temps le futur simple latin, *ĕrit*, sous la forme *iert* (*ert* dans l'emploi proclitique). Une troisième forme, celle qui a prévalu, *sera*, est plus difficile à expliquer ; on a dû la tirer de *sont* d'après l'analogie de *feront*[1] à côté de *font*.

1. Sur l'*e* de *feront*, voy. § 30, *exc*.

Le présent de l'indicatif.

197. Les désinences considérées comme flexions[1] dans le latin populaire pour les diverses conjugaisons étaient les suivantes :

1.	-o	-eo	-o ou -io	-io
2.	-as	-es	-is	-is
3.	-at	-et	-it	-it
1.	-amus	-emus	-ĭmus	-imus
2.	-atis	-etis	-ĭtis	-itis
3.	-ant	-ent	-unt ou -iunt	-iunt.

On voit par ce tableau qu'aux deux premières personnes du pluriel l'accent était sur le radical dans une seule conjugaison, il nous en reste les secondes personnes *vous faites, vous dites* (cf. § 128, note) ; les premières *nous faimes, nous dimes,* ont été de bonne heure remplacées par les formes analogiques actuelles; on dit également *vous redites,* mais les autres composés de *dire* ont, à cette personne aussi, une forme analogique : *vous prédisez.*

UNIFICATION DU PLURIEL.

198. Phonétiquement (§ 50), les flexions françaises toniques des premières personnes du pluriel auraient dû être *-ains*, *-eins*, *-ins*. Mais dès les plus anciens textes on a la flexion uniforme *-ons*, empruntée selon toute vraisemblance au verbe *esse* : en effet *sŭmus* a donné régulièrement *sons*, à côté de quoi on a la forme analogique *sommes* (voy. la note du § 199), qui a prévalu pour le verbe *être*.

1. Voy. § 192, note.

199. Les flexions toniques *-atis*, *-etis*, *-itis*, devaient donner régulièrement (§§ 12, 20 et 25) : *-ez* (*-iez* après palatale), *-eiz* (puis *-oiz*), *-iz*. La flexion *-iz* existe dans les dialectes, mais a été remplacée de très bonne heure dans le français propre par *-eiz*, *-oiz*, qui lui-même s'est effacé plus tard devant *-ez*. Comme d'autre part *-iez* s'est assimilé a *-ez* dans *aidiez*, etc., aussi bien que *-ier* à *-er* (§ 193), on aboutit, pour la seconde personne du pluriel, à une flexion uniforme, sauf que *estis* du verbe *esse* donne *estes, êtes*[1].

200. A la 3e personne du pluriel, *-ant*, *-ent*, *-unt* se confondent (§ 7, *b*) sous la forme française *-ent*. Cf. § 75. Toutefois, comme *-iunt* de la 3e conjugaison s'était réduit à *-unt* en latin populaire, et comme *habent* s'était vraisemblablement assimilé à *sunt*, on avait, pour les verbes *faire* et *avoir*, les formes *habunt et *facunt, qui ont produit régulièrement *ont* et *font* (§ 39), semblables à *sont*. Pour une raison inconnue, le *d* intervocalique de *vadere* était tombé dès le latin populaire, de telle sorte que **vaunt* a donné *vont*. Lorsque la voyelle du radical n'est pas *a*, la désinence *-unt* se maintient sous la forme *-ent*, et le *c** qui précède tombe régulièrement : *dicunt*, dient ; cf. § 222, *b*.

Sous réserve des quelques exceptions signalées, on

1. On attendrait *ez* (cf. *eccistos* donnant *cez*, *ces*); mais le latin populaire **esumus*, **esmus*, à côté de *sumus*, avait produit *esmes*, avec un *e* appelé par le groupe de consonnes *sm* ; *sommes* (au lieu de *sons*) et *estes* proviennent sans doute d'une analogie avec *esmes*.

peut donc dire que, au pluriel de l'indicatif présent, les quatre conjugaisons latines se sont réduites à une seule, avec les flexions *-ons*, *-ez*, *-ent*.

SINGULIER. — RÉDUCTION DES SECONDES ET TROISIÈMES PERSONNES A DEUX TYPES.

201. Aux secondes et troisièmes personnes du singulier, l'*a* atone doit être remplacé par un *e* labial, et les autres voyelles atones tombent ; d'autre part après la chute des atones le *t* des désinences latines *-et*, *-it*, se trouve appuyé par la consonne finale du radical, et se conserve à ce titre, tandis qu'à la 1re conjugaison, où l'atone persiste, il est isolé et il disparaît au XIIe siècle (§ 137). De là : *tu chant-es*, *il chant-e*, et *tu vien-s*, *il vien-t*. Notons seulement que, lorsque le radical des verbes des 2e, 3e et 4e conjugaisons latines se termine par un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui, les désinences françaises de ces conjugaisons ne se distinguent plus de celles de la première : *tu ouvres*, *il ouvre* .comme *tu chantes*, *il chante*.

La 3e personne sans *e* labial se termine toujours par *t*, et c'est un *t* qu'on prononce en liaison (cette remarque s'applique au subjonctif primitif de la 1re conjugaison, § 215, note). Les graphies *il vend*, *il convainc* sont détestables. D'autre part, la consonne qui précède immédiatement la consonne de flexion tombe ou se vocalise comme appuyante ou médiale de groupe, dans les conditions indiquées §§ 98 et 105 : tu *vals*, *vaus*, il *valt*, *vaut*. « Tu mor*d*s, tu vain*c*s » sont de mauvaises graphies, comme serait « tu dor*m*s » ; Racine

écrivait : *tu prens*. — On a le radical complet au pluriel, devant les flexions commençant par une voyelle.

Les formes latines *ĕs*, *est*, du verbe *esse*, avaient donné régulièrement tu *iés* (tu *es* dans l'emploi proclitique), il *est*, devenu *êt*, mais que nous continuons à écrire avec une *s* muette. — Le *c* final du radical latin de *placere*, *tacere*, était devenu *is* devant *e* (§ 94, note 2), de là : il *plaist*, *plaît*, il *taist*, *taît*. Cf. § 126.

LA PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER.

202. A la 1re personne du singulier, aucune conjugaison n'a d'*a* dans sa flexion atone, si bien que la flexion tombe partout : *je chant*, comme *je pert* (§ 204, *a*) de *perdre*. Sur la chute du *c* de *dico*, *conduco*, vieux fr. je *di*, je *condu*, voy. § 222, *b*.

On a un *e* final quand le verbe, quelle que soit sa conjugaison, a son radical terminé par un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui : je *livre* comme j'*offre*. Dans les autres verbes, la 1re personne a pris ultérieurement un *e* pour la première conjugaison par analogie avec la seconde et la troisième personnes, et a pris un *s* pour les autres conjugaisons par analogie avec un certain nombre de verbes dont le radical se terminait régulièrement par cette consonne (et avec les verbes de la conjugaison inchoative). Nous trouverons aussi un *s* analogique à la première personne de plusieurs autres temps.

203. *a.* — Dans les verbes latins dont la 1re personne est en *-eo* ou *-io*, l'*e* ou *i* en hiatus, qui produit régulièrement un *ye*, peut amener certaines modifications du radi-

cal à cette personne. On retrouve le *ye* dans j'*ai* (* *aio* pour *habeo*, § 92, *b*) à côté de *tu as*, *il a* (§§ 17, et 147, *d*), dans je *sai* à côté de *tu sés*, *il sét* (quand la diphtongue *ai* a été prononcée comme *é*, on a uniformisé l'orthographe, et nous écrivons *ai* dans ces trois personnes du verbe *savoir*) ; **morio* a donné je *muir*, à côté de *tu meurs*, *il meurt* ; **possio* ou **poteo* : je *puis*, à côté de *tu peus* (*potes*), *il peut* ; *audio* a donné j'*oi*, à côté de *tu os*, *il ot*, du verbe *ouïr*. *Sĕdeo* a dû donner je *si* (cf. *mi*, de *mĕdio*), refait en *je sié* d'après *tu siés*, *il siét* (§ 209, *c*) ; d'autre part, malgré l'absence d'exemples au moyen âge, il semble qu'on ait refait tout le temps d'après la 1re personne en *i* ; Thomas Corneille conjuguait au présent de l'indicatif : *je m'assis*, *tu t'assis*, etc., Cf. les formes du subjonctif, § 220.

b. — Le *ye* après *l* a mouillé cette consonne : bullio, je *bouil* ; valeo, je *vail* ; salio, je *sail*. Dans le latin populaire plusieurs verbes avaient *-io* à la 1re personne au lieu de -o classique : *voleo, je *veuil*, *fallio, je *fail* ; *collio[1], je *cueil* ; *solio pour soluo, je *soil*, *seuil*. Le *l* mouillé de ces formes s'est introduit dans les infinitifs en *-ir* « bouillir, saillir, faillir », au lieu de *boulir*, *salir*, *falir* (comp. *faloir*) et dans tous les autres temps et personnes de ces trois verbes[2] sauf à la 2e et 3e personnes de l'indicatif présent.

On conjuguait :

je bouil, tu bous, il bout	je cueil, tu queus, il queut
j'assoil, tu assous (absous), il assout	je défail, tu défaus, il défaut
je veuil, tu veus[3], il veut	je tressail, tu tressaus, il tressaut
je vail, tu vaus[3], il vaut	j'assail, tu assaus, il assaut.

Ces formes correspondaient à des futurs en *-dra* (§ 196, *d*).

1. Ou mieux **colio*, pour expliquer la diphtongaison de la voyelle tonique. Le *g* de *colligo* était régulièrement tombé (§ 95, 3°).
2. Pour *bouillir* et *saillir* on avait régulièrement *l mouillé* à l'imparfait, au subjonctif présent et au participe présent.
3. Sur l'*x* de *veux*, *vaux*, voy. § 182, note 1.

Je *bouil*, je *vail*, j'*assoil*, je *veuil*[1] ont été refaits d'après les deux autres personnes. Je *tressail*, agrémenté d'un *e* final, — comme je *conseil*, je *travail*, de la 1re conjugaison, sont devenus je *conseille*, je *travaille*, — a engendré *tu tressailles, il tressaille*. On a refait aussi l'indicatif présent des autres verbes, — par exemple *il défaille*, — bien que les formes refaites soient parfois suspectes aux puristes, qui n'oseraient pourtant pas dire : il défaut, il assaut.

c. — Le *ye* de la désinence *-eo, -io*, avait mouillé *n* comme *l*, et on a dit « je vieign, je tieign ». Dans le verbe *donare*, donner, une forme **donio* a produit *doign*, et, avec *s* analogique, *doins*, forme très ancienne. **Prendio*, de *prendere*, a produit *preign* (cf. *Burgundia*, § 101).

Le même *ye*, précédé de *t* appuyé ou de *c* (§ 100) a produit *ts* (écrit *z*), puis *s* ; **cumin(i)tio* (de *cum-initiare*) a donné *commenz*, changé en *commence* d'après *tu commences ; sentio* a donné *je senz, je sens ; facio : je faz* (devenu *je fais* d'après *tu fais*) ; on a dû avoir aussi je *plaz*, de *plaire*, je *taz*, de *taire*, je *noz*, de *nuisir* (nuire).

Le *ye*, précédé d'une labiale ou de *d* appuyé, aurait dû produire une désinence en *-che* ou *-ge* ; mais cette désinence ne se rencontre qu'au subjonctif présent. A l'indicatif, dès les textes les plus anciens, on a des formes analogiques. Quant à la forme *sache* dans « je ne sache pas que », elle est toujours accompagnée de la négation, ce qui en marque l'origine ; elle est tirée de la locution « que je sache » employée après une proposition négative, et où *sache* est un subjonctif : « il n'est pas venu, que je sache » a engendré « je ne sache pas qu'il soit venu ».

204. *a.* — Conformément à la loi phonétique du § 137, la consonne finale du radical, quand c'était une sonore, s'est changée en la sourde correspondante au moment de

1. Les vieux verbes *douloir, souloir* faisaient aussi : je *deuli* (doleo), tu *deus*, il *deut* ; je *seuil* (soleo), tu *seus*, il *seut*.

la chute de l'*o* atone qui suivait : **commando* est devenu je *commant*, en attendant la forme assimilée je *commande*; *vendo* est devenu je *vent*, en attendant la forme assimilée je *vens* (nous écrivons je *vends*, § 201) ; *levo* a donné je *lief*, devenu *liève* d'après tu *lièves*, etc. Cf. § 209, *c*.

b. — D'après les lois phonétiques (§§ 39-41), l'*o* atone aurait dû, dans certains cas, se joindre comme semi-voyelle à la voyelle du radical (*prĕco*, prieu, comme *grĕco*, grieu), mais dès les plus anciens textes on trouve habituellement dans ce cas des formes analogiques.

c. — Les premières personnes les plus extraordinaires sont : *je truis*, de *trouver* ; *je pruis*, de *prouver* ; *je ruis*, du vieux verbe *rouver* (rogare) ; *je vois*, plus tard *je vais* (§ 14), latin *vado*[1], à côté de *tu vas*[2], *il va* (§ 17). Pour *prŏbo* et les verbes analogues on attendrait *je prueu*, et pour *vado*, devenu *vao* (cf. *vadunt* devenu *vaunt*, § 200) : *je vo*. Le *ye* + *s* ajouté à ces formes peut provenir d'une analogie avec je *puis* (avec *conois* pour *vois*), analogie qui se comprend bien pour les verbes tels que *prouver*, qui, comme *pouvoir*, ont *eu* à la seconde et à la troisième personnes : je *pruis* est à tu *preuves* ce que je *puis* est à tu *peus*. Le *v* de *rouver* provient aussi d'une analogie (avec *prouver*).

Sur *je suis*, du verbe *être* et du verbe *suivre*, voy. § 40.

Sur l'indicatif présent des verbes *lire*, *sourdre*, *essuyer*, *conduire*, voy. § 222.

1. *Sto* (de *stare*, v. fr. *ester*, se tenir debout, demeurer) a subi l'influence analogique de *vado*, qui exprime l'idée contraire ; de là *j'estois*, *tu estas*, *il esta*. Stas devait donner estés (*a* tonique libre), comme ĕs : iés (§ 201).

2. Le peuple dit *je vas* par analogie avec *tu vas*, comme nous disons *je peux* (aussi bien que *je puis*) par analogie avec *tu peux*. Au XVIIe siècle, toute la Cour disait *je vas*.

LES DÉSINENCES INCHOATIVES.

205. Avant de passer à l'étude de la conjugaison de l'indicatif présent à double radical, il nous reste à voir les formes inchoatives de ce temps. La syllabe inchoative *-isc-* avait l'*i* long en latin vulgaire, et cet *i* portait l'accent à toutes les personnes: implisco, impliscis, impliscit, impliscimus, impliscitis, impliscunt; mais la première et la seconde personnes du pluriel ont été refaites par analogie, d'où : nous *emplissons*, vous *emplissez*, au lieu de : nous emplismes, vous emplistes.

L'*i* de la syllabe inchoative *-isc-* se maintient naturellement partout (même lorsqu'il est atone, par exemple au participe présent, puisqu'il est entravé). Le *c*, qui est appuyé par *s*, doit, devant *e* ou *i*, à la 2e et à la 3e personne (et aussi à l'imparfait et au participe présent), se fondre avec *s* qui précède (§ 102), et aussi avec *s* de flexion à la 2e personne : *-iscis* donne *-is*, et *-iscit*: *-ist* puis *-it*. Le même *c*, à la 1re personne du singulier et à la 3e du pluriel, se trouvant entre *s* et une voyelle labiale, doit subir une métathèse (§ 102), — *isco* > *icso*, — il devient ainsi appuyant et produit un *ye* qui se fond avec l'*i* tonique[1], on a dès lors *-is*, écrit *-iss* devant voyelle : 3e personne du pluriel, *-issent*.

En résumé, la syllabe inchoative se réduit à *i* (après la chute de *s* appuyant) à la 3e personne du singulier ; ailleurs c'est *is*, écrit *iss* devant voyelle. A la 1re personne du singulier *s* final appartient à la syllabe

1. Devant un *a*, au subjonctif, le même *c* doit produire une chuintante : *impliscam* > *emplische*, refait de bonne heure sur le radical ordinaire devant voyelle : *empliss-*.

inchoative ; à la 2[e] personne il y a fusion des deux *s*, de la syllabe inchoative et de la flexion.

LES RADICAUX ALTERNÉS.

206. Certains verbes ont un radical spécial, dit tonique, aux personnes de l'indicatif présent (et du subjonctif présent) accentuées sur le radical : singulier et troisième personne du pluriel.

Dans une première catégorie d'exemples (radical latin avec la seconde syllabe longue), la voyelle qui est tonique au singulier a disparu complètement aux deux premières personnes du pluriel et dans toutes les formes du verbe accentuées sur la flexion, et le radical tonique a une syllabe de plus que l'autre : *aiu-* et *aid-* pour *aider*, § 207.

Mais les deux radicaux peuvent n'avoir qu'une syllabe, la voyelle radicale se trouvant seulement sous deux formes différentes dans l'un et l'autre : *meuv-* et *mouv-* pour *mouvoir*. Toutes les fois que la voyelle radicale du latin (autre que *ī* ou *ū*) était libre, ou quand c'était un *ẹ* ou un *ǫ* entravés par palatale (§§ 210 et 213), cette voyelle devait avoir un sort différent suivant qu'elle était tonique, au singulier et à la 3[e] personne du pluriel, ou semi-tonique, aux deux premières personnes du pluriel[1].

1. On peut encore avoir deux radicaux quand la voyelle radicale *e* était entravée par une consonne double ; la consonne s'étant dédoublée, l'*e* semi-tonique a pu se labialiser : il *appèle*, nous *appelons ; décolleter* à côté de *décollète*. Pour certains verbes, il y a tendance populaire à refaire le radical tonique sur le radical semi-

Radical latin avec la seconde syllabe longue.

207. Les verbes qui avaient un radical de deux syllabes dont la seconde était longue, comme *adiūt*(are), se trouvaient dans des conditions phonétiques toutes spéciales : la seconde syllabe longue devait se maintenir comme tonique au singulier et à la 3e personne du pluriel de l'indicatif présent (et aux mêmes personnes du subjonctif présent) : j'aiu (adiūto), tu aiues (adiūtas), il aiue (adiūtat), il aiuent (adiūtant). La voyelle *u* devait au contraire disparaître comme atone[1] dans toutes les autres formes du verbe : nous aidons (*a*diutamus), vous aidiez (*a*diutatis), aidier (*a*diutare), etc.

208. Le verbe *mandūcare* présentait la même particularité, d'où un radical tonique *mandu-* et un radical semi-tonique *manj-*. Toutefois, dès les textes les plus anciens, le radical tonique a subi partiellement l'analogie du radical semi-tonique, et on dit : *je manju*. **Paraulare* (*parabolare) avait aussi donné les deux radicaux *parol-* et *parl-*. De même pour **disjunare* (*disjejunare) : *desjun-* et *disn-*[2]. On conjuguait donc :

tonique : elle se *décolte*. Sur l'alternance de *en* et de *e* dans le verbe *prendre*, voy. § 195, *c*, note. Quant à l'alternance *absout-absolvons* (au lieu de *absouvons*), elle est due à une reformation savante ; à côté de *il assout* (devenu *il absout* par réaction savante), le vieux français employait les formes *assoulons*, *assoulez*, qui s'expliquent par l'analogie du verbe *moudre*.

1. Elle était atone, quoique placée dans la première syllabe du mot après le préfixe, parce qu'on avait perdu le sentiment de la composition de ce verbe (§ 4).

2. L'*i* du radical semi-tonique est dû à l'action de l'*i* consonne du latin, qui ne produit de chuintante qu'appuyé entre *s* et la voyelle radicale *maintenue*. Cet *i* consonne resté *ye* devait agir sur la voyelle précédente (on attendrait plutôt *ei*, *oi*, que *i*) et mouiller *n* (on trouve en effet la forme *digner*).

je *manju*	*parol*	*desjun*
tu *manjues*	*paroles*	*desjunes*
il *manjue*	*parole*	*desjune*
nous manjons	parlons	disnons
vous manjiez	parlez	disnez
il *manjuent*	*parolent*	*desjunent.*

Le radical semi-tonique a entièrement prévalu pour *manger* et *parler,* comme pour *aider*. Avec *desjune-disner* on a fait deux verbes distincts se rapportant à deux repas différents de la journée; mais *desjuner* a été rendu plus semblable à *jeüner, jeuner,* qui vient de *jejunare.*

Radical avec a *libre* (*et* ĕ *libre*).

209. *a.* — Libre, l'*a* semi-tonique persiste, l'*a* tonique devient *é* ou *è* (§§ 17, 21):

	marino, m*a*rin	mare, m*e*r
De même :	apparere, app*a*roir	apparet, il app*e*rt
	*sapēre, s*a*voir	sapit, il s*e*t.

Sur l'orthographe *il sait,* voy. § 203, *a.* On conjuguait régulièrement : tu sés, il sét, nous savons, vous savez, il sévent. La 3e personne du pluriel a été refaite sur les deux voisines.

b. — Libre devant nasale, l'*a* semi-tonique persiste, l'*a* tonique devient *ai* (§§ 46, 48) :

	*panario, p*a*nier	pane, p*ai*n
	*lanario, l*a*nier	lana, l*ai*ne
De même :	clamamus, cl*a*mons	clamo, je cl*ai*m
		clamat, il cl*ai*me
	amamus, *a*mons	amat, il *ai*me.

Le radical atone d'*amer* s'est conservé dans le substanti tiré du vieux participe présent *amant.* Mais le radical toni-

que s'est substitué partout dans le verbe au radical atone. On a conjugué d'abord : j'*aim*, tu aimes, il aime, nous *amons*, vous *amez*, il aiment.

c. — L'*a* libre après palatale (§ 25) et l'*ĕ* libre (§ 21) deviennent *ié* ou *iè* quand ils sont toniques, *e* labial quand ils sont semi-toniques (§§ 28, 18) :

	capreolo, ch*e*vreuil	capra, chièvre, chèvre
	*leporitta, l*e*vrette	lĕpore, lièvre
De même :	*accapamus, ach*e*vons	*accapat, achiève, achève
	*cadēre, ch*e*oir	cadit, chiét, chet
	sedere, s*e*oir	sĕdet, siét
	levamus, l*e*vons	lĕvat, liève, lève
	tenemus, t*e*nons	tĕnet, tient[1].

On conjuguait :

{ j'achief, tu achièves, il achiève,
{ nous achevons, vous achevez, il achièvent
{ je chié, tu chiés, il chiét,
{ nous cheons, vous cheez, il chiéent
{ (je jiét, tu jiètes, il jiète)[2],
{ nous jetons, vous jetez, (il jiétent)
{ je sié, tu siés, il siet,
{ nous seons, vous seez, il siéent
{ je lief, tu lièves, il liève,
{ nous levons, vous levez, il lièvent[3].

Après les chuintantes (*ch*, *j*), *ié* a perdu l'*i*, § 26 : il échet[4], il jète, il achève ; on a dit aussi par analogie « il

1. On a dit aussi : je *criem* (tremo), nous *cremons* ; je *giem* (gemo), nous *gemons* ; je *priem* (premo), nous *premons*. Cf. § 114.

2. Ces formes ont été faites sur *jetons, jetez, jeter* (*jettare) par analogie avec *liève* à côté de *lever*, etc.

3. Dans *jacet, jacere*, l'*a* se trouve entre deux palatales, d'où l'alternance *i-é* de « il gist, gésir ».

4. Cf. le substantif verbal de *déchoir*, déchet.

lève » au lieu de *il liève* (cf. § 26), et c'est ainsi que l'alternance *e-è* s'est substituée dans ces verbes à l'alternance *e-iè*. — Aquerir (il aquiert) est devenu *acquérir* (avec *é*) sous une influence savante.

D'autre part : 1° *asseons, asseez* sont devenus, par intercalation d'un *ye* (§ 42, *b*), *asseyons, asseyez* (ces formes se sont naturellement produites aussi dans les autres cas où on avait le radical semi-tonique : *asseyait, asseyant*), de telle sorte qu'on a eu l'alternance *ey–ié ;* 2° après que l'*e* du radical atone a eu disparu par élision devant la flexion *-oir* de l'infinitif (seoir, soir; cheoir, choir), la diphtongue de cette flexion s'est substituée à *e* et à *ié* des anciens radicaux ; on a dit : il échoit (à côté de *il échet*), il déchoit, vous déchoyez, d'après *échoir, déchoir ;* il s'assoit, il sursoit, nous nous assoyons, d'après *assoir, sursoir*[1]. Un changement semblable s'est produit pour le verbe *voir* (§ 211), d'autant plus facilement que ce verbe avait *oi* dans son radical tonique et dans tout le présent du subjonctif (§ 221, *a*). Plusieurs formes peuvent coexister pour la même personne : il s'assiét (§ 201) ou il s'assoit, nous nous asseyons et nous nous assoyons.

Radical avec è (*ĕ*) *suivi de palatale.*

210. L'*è* ouvert suivi d'une palatale devient *i* quand il est tonique, et *ei*, puis *oi*, quand il est semi-tonique (§§ 31-32):

	medietate, m*oi*tié	mĕdio, mi
De même :	*pretiamus, pr*oi*sons	*prĕtiat, il prise
	*precamus, pr*oy*ons	*prĕcat, il prie
	necamus, / negamus, } n*oy*ons	nĕcat, / nĕgat, } il nie
	*exuta, *oi*ssue	ĕxit, il ist.

1. On avait aussi, mais régulièrement, *oi* au radical semi-tonique du présent du subjonctif : *sedeatis* doit donner *seyez, soyez* (§ 32).

Le radical tonique l'a emporté pour *proyer*, *proisier*, et *noyer* au sens de *negare* ; le radical semi-tonique pour *noyer* au sens de *necare*[1]. — *Ployer*, qui avait régulièrement *oi* partout (plĭcare), s'est dédoublé par analogie en *ployer* et *plier*.

Radical avec **é** *libre* (*ē*, *ĭ*).

211. Libre, l'*é* fermé semi-tonique devient *e* labial, l'*é* tonique devient *ei*, puis *oi* (§§ 18, 22) :

me laudat, il m*e* loue ; venit ad mē, il vient à moi

De même :	debemus, d*e*vons	dēbet, doit
	videmus, v*e*ons	vĭdet, voit
	pe(n)samus, p*e*sons	pē(n)sat, poise
	minamus, m*e*nons	mĭnat, moine[2]
	credebat, cr*e*oit	crēdit, croit
	bibente, b*e*vant	bĭbit, boit
	speramus, esp*e*rons[3]	spērat, espoire (d'où *espoir*)

A l'inverse de ce qui se passe pour l'*è* ouvert suivi de palatale, ici la diphtongue *oi* appartient au radical tonique. — On a conjugué :

{ je voi, tu vois, il voit,
{ nous *veons*, vous *veez*, il voient[4]
{ je *pois*, tu *poises*, il *poise*,
{ nous pesons, vous pesez, il *poisent*
{ je *moin*, tu *moines*, il *moine*,
{ nous menons, vous menez, il *moinent*

1. Cf. § 32. Les deux verbes *noyer* (*necare* et *negare*) ne pouvaient différer qu'au présent du subjonctif, voy. § 222, *c*.

2. Comme, ici, l'*ĭ* tonique est suivi d'une nasale, *moine* est généralement considéré comme une forme dialectale, au lieu de *meine* (voy. § 49, *b*).

3. On prononce aujourd'hui *espérons*, avec *é*, et en faisant entendre l'*s*, sous une influence savante.

4. Cf. § 209, *c*.

{ je croi, tu crois, il croit,
{ nous *creons*, vous *creez*, il croient
{ je boif, tu bois, il boit,
{ nous *bevons*, vous *bevez*, il boivent.

Nous avons imprimé en italiques les formes qui contiennent le radical disparu ou transformé. — L'alternance s'est maintenue telle quelle dans le verbe *devoir*. Sur *veons*, changé en *voyons*, cf. § 209, *c*. Dans l'ancienne prononciation il *pwèse*, il *mwène*, la labiale initiale a contribué au changement de *wè* en *è* (qui s'est produit, comme on sait, dans un certain nombre d'autres mots), d'où il *pèse*[1], il *mène*, ce qui assimile ces verbes à *lever*, *lève*, cf. § 209, *c*.

L'*e* labial de *bevons*, entre les deux consonnes labiales, est devenu *u* (cf. § 18, *exc.*), d'où résulte pour ce seul verbe l'alternance *u-oi*.

Radical avec o *libre* (*ō*, *ŏ*, *ŭ*).

212. L'*o* tonique libre devient *eu* (d'abord *ou* pour *ó* fermé, *ue* pour *ò* ouvert), l'*o* semi-tonique devient *ou* (§§ 19-23) :

	molino, m*ou*lin	mola, m**eu**le
	*prode (procl.), pr*ou*	*prodis, pr**eu**s
	novello, n*ou*veau	novo, n**eu**f
De même :	ploramus, pl*ou*rons	plorat, il pl**eu**re
	*demoramus, dem*ou*rons	*demorat, il dem**eu**re
	operamus, *ou*vrons	operat, il **eu**vre
	nodamus, n*ou*ons	nodat, il n**eu**e
	votamus, v*ou*ons	votat, il v**eu**e
	locamus, l*ou*ons	locat, il l**eu**e
	jocamus, j*ou*ons	jocat, il j**eu**e
	probamus, pr*ou*vons	probat, il pr**eu**ve
	*tropamus, tr*ou*vons	*tropat, il tr**eu**ve
	solemus, s*ou*lons	solet, il s**eu**t
	dolemus, d*ou*lons	dolet, il d**eu**t

1. Cf. § 22, *exc.*

On conjuguait aussi : il meut (de *moudre*), nous moulons ; il cœuvre, nous *cou*vrons ; il euvre, nous *ou*vrons, formes qui appartenaient à *ouvrir* comme à *ouvrer* ; il seufre, nous *sou*frons[1]. Et nous avons conservé : il meut, nous *mou*vons ; il meurt, nous *mou*rons ; il peut, nous *pou*vons ; il veut, nous *vou*lons. Ce sont des verbes dont les formes en *ou* et en *eu* sont à peu près également employées. Généralement c'est le radical en *ou*, plus souvent entendu, qui l'a emporté sur l'autre. Il en a été autrement pour *plourer* et *demourer*, sans doute grâce à l'appoint des substantifs verbaux *pleur* et *demeure*.

Radical avec ò (ŏ) *suivi de palatale.*

213. L'ò ouvert suivi d'une palatale devient *ui* quand il est tonique, *oi* quand il est semi-tonique (§ 33) :

	modiolo, mo*y*eu	mŏdio, mui (écrit *muid*, § 168)
De même :	*inodiamus, enno*y*ons	*inŏdiat, ennuie
	*adpodiamus, apo*y*ons	*adpŏdiat, apuie.

Ici, c'est le radical tonique qui l'a emporté, comme pour *pleurer* et *demeurer* (§ 212), sans doute grâce à l'appoint des substantifs *appui* et *ennui*.

Le présent du subjonctif.

214. Les flexions latines du présent du subjonctif étaient les suivantes :

1. On avait de même l'alternance *cueil-couil* pour le verbe *couillir*, aujourd'hui *cueillir* (§ 203, *b*). Le verbe *secourre* (succŭtere), § 195, *b*, faisait régulièrement *il sequeut, nous secouons* ; par analogie on a dit aussi *il sequeurt* pour l'autre verbe *secourre* (succurrere), et *il queurt* pour *courre, courir*.

1.	-e(m)	-ea(m)	-a(m)	-ia(m)
2.	-es	-eas	-as	-ias
3.	-et	-eat	-at	-iat
1.	-emus	-eamus	-amus	-iamus
2.	-etis	-eatis	-atis	-iatis
3.	-ent	-eant	-ant	-iant.

Nous étudierons successivement les flexions du singulier, celles du pluriel, et les modifications du radical.

LES FLEXIONS DU SINGULIER.

215. Les voyelles atones tombant régulièrement, à l'exception de l'*a* qui devient *e*, aux trois personnes du singulier, on voit que les quatre conjugaisons se réduisent ici encore à deux. Pour les verbes appartenant à la première conjugaison latine, on a : pas de flexion à la 1re personne, *s* et *t* aux deux autres personnes. Dans tous les autres verbes (y compris les inchoatifs, § 205), on a les flexions *e*, *es*, *e*, le *t* non appuyé de la 3e personne tombant régulièrement au XIe siècle.

Ainsi, tandis que la première conjugaison est caractérisée par les flexions avec *e* au présent de l'indicatif, (§ 201), elle est caractérisée par les flexions sans *e* au présent du subjonctif[1] (sauf toujours pour les verbes dont le radical se termine par un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui). Mais au subjonctif cette

1. Dès lors, c'est à la première conjugaison que s'appliquent, pour le subjonctif, les particularités signalées pour l'indicatif des autres conjugaisons § 201 (voy. aussi la remarque générale du § 204, *a*). Le subjonctif présent de *lever* était : que je *lief*, que tu *liés*, qu'il *liét*, etc.

différence a disparu, la première conjugaison a pris un *e* analogique, tout d'abord aux deux premières personnes, et tous les verbes sont aujourd'hui semblables, au singulier du subjonctif présent.

De l'époque où l'on conjuguait le subjonctif du verbe *garder* « que je gart, que tu gars, qu'il gart », il est resté pendant longtemps dans la langue la locution « Dieu vous gart ! », où on écrivait *gard*, avec ou sans apostrophe finale. Sur *Dieu doint*, voy. le paragraphe suivant.

Remarque. Quand le radical d'un verbe appartenant à la première conjugaison latine se terminait par *l*, ce *l* se vocalisait devant les flexions *s* et *t* : que j'*apel*, que tu *apeaus*, qu'il *apeaut* ; que je *bail* (de *bailler*), que tu *baus*, qu'il *baut* ; que je *conseil*, que tu *conseus*, qu'il *conseut* ; que je *parol*, qu'il *parout* ; que je *travail*, qu'il *travaut*. Cf. § 201. Sur « qu'il *aut* », d'*aller*, voy. § 216.

216. Au subjonctif du verbe **essere*, le latin populaire avait remplacé *sim, sis, sit,* par les formes analogiques **sia(m)*, **sias*, **siat* ; toutefois, la 3e personne, *sit*, plus employée que les deux autres, a mieux résisté, de telle sorte que les formes françaises définitives viennent de *siam, sias, sit* : que je *seie* (plus tard *soie* et tardivement *sois*), que tu *seies* (*soies*, *sois*), qu'il *seit* (*soit*). De même, **possia(m)*, **possias* : puisse, puisses ; *puist*, qu'on rencontre, est un compromis entre *post* (possit) et *puisse* (*possiat).

Au subjonctif *habeam*, *habeas*, *habeat* (**aiam*, etc., cf. § 203, *a*) devaient correspondre les formes françaises *aie, aies, aie*. Mais *seie, seies,* seit, a entraîné *aie, aies,* ait (et de même, dans la flexion de l'imparfait et du conditionnel, -*eie*, -*eies*, -eit). Le subjonctif analogique de *donner*, sous la forme *doigne* ou sous la forme *doinse* (§ 221), avait aussi une troisième personne sans *e* : *doint* et *doinst* ; encore dans La Fontaine : « à tous époux Dieu *doint* pareille joie ! » — Sur *Dieu gard*, voy. le paragraphe précédent.

« Que j'*aille* », formé sur le radical d'*aller* avec une mouillure semblable à celle du subjonctif de *valoir*, a de même pour 3e personne : « qu'il *aut* », et « que je *voise* » (§ 221) : « qu'il *voist* ».

LES FLEXIONS DU PLURIEL.

217. Phonétiquement (§ 50), les flexions de la 1re personne du pluriel auraient dû être en français : *-eins*, *-iens*[1], *-ains*. Comme au présent de l'indicatif, *-eins* et *-ains* ont été remplacés par la flexion uniforme *-ons*. Quant à la flexion *-iens*, elle s'est d'abord maintenue, puis elle a subi une assimilation partielle, d'où la forme *-ions*.

A la seconde personne du pluriel, on devait avoir : *-eiz* puis *-oiz* ; *-iez*, et *-ez* ; la première forme s'est maintenue quelque temps, puis s'est assimilée à *-ez*.

La 3e personne donne uniformément *-ent* comme au présent de l'indicatif (s'il y a une palatale, elle n'agit pas sur *e* atone, mais sur la voyelle ou la consonne qui précèdent).

218. On aboutit donc à deux types pour le pluriel du subjonctif présent : *-ons*, *-ez*, *-ent*, et *-ions*, *-iez*, *-ent*. Les flexions *ions*, *-iez*, n'appartenaient qu'aux verbes des conjugaisons latines 2, 3 et 4, où l'*a* était précédé d'une palatale[2]. Dans tous les autres verbes les deux premières personnes du pluriel étaient identiques pour les deux présents : *que nous portons*, *que*

1. La flexion *-iens* non seulement pour *-eamus*, *-iamus*, mais aussi pour *-amus* dans les verbes, tels que *dicamus*, dont le radical contenait une palatale (qui devait régulièrement changer *-amus* en *-iens*, § 50).

2. La palatale aurait changé *-emus* de la 1re conjugaison en *-ins*.

vous portez; *que nous perdons*, *que vous perdez*; mais: *que nous fassions* (faciamus), *que vous fassiez*; *que nous oyons* (audiamus), *que vous oyez*[1]. Les verbes avec la flexion *-ions*, *-iez* étaient beaucoup moins nombreux que les autres et l'ancienne langue les a parfois assimilés aux autres, mais ils étaient très employés, et cette flexion offrait l'avantage de différencier le subjonctif de l'indicatif, aussi s'est-elle introduite dans tous les verbes. Il n'y a plus d'identité pour les deux modes qu'au présent singulier des verbes en *-er*, depuis qu'ils ont pris un *e* analogique au subjonctif (dans l'ancienne langue, il y avait identité à la 1re personne, sans *e*: *je chant*, *que je chant*). Notons que les désinences *-ions*, *-iez* du subjonctif sont devenues dissyllabiques après un groupe de consonnes terminé par une liquide, *que nous troublions*, *que vous ouvriez*, cf. §§ 30, *exc.*, et 228.

LES VARIATIONS DU RADICAL.

219. On retrouve d'abord au présent du subjonctif les alternances de radicaux que nous avons constatées au présent de l'indicatif:

tu *aiues*, vous *aidiez*	que tu *aius*[2], que vous *aidez*, aidiez
tu *aimes*, vous *amez*	que tu *ains*, que vous *amez*, amiez
tu *prises*, vous *proisiez*	que tu *pris*[3], que vous *proisez*, proisiez
tu *poises*, vous *pesez*	que tu *pois*[3], que vous *pesez*, pesiez
tu *bois*, vous *bevez*	que tu *boives*, que vous *bevez*, buviez
tu *pleures*, vous *plourez*	que tu *pleurs*, que vous *plourez*, plouriez
tu *preuves*, vous *prouvez*	que tu *preus*, que vous *prouvez*, prouviez.

1. Sur *soyons, soyez*, voy. § 18.
2. On trouve « qu'il *aït* » au lieu de « qu'il *aiut* ».
3. Dans « que tu *pris* (de *priser*), que tu *pois* (de peser) », *s* de la flexion du subjonctif se confond avec *s* final du radical.

Pour le subjonctif de *seoir, asseoir,* où on n'a plus l'alternance *e-ié* de l'indicatif, voy. § 220. *Voir,* dont le radical alterne entre *oi* et *e* à l'indicatif présent, a partout *oi* au subjonctif, puisque dans *videamus, videatis,* l'*ĭ* semi-tonique est suivi d'un *ye* (§ 31 *bis*).

220. Mais le subjonctif offre une particularité très importante. Lorsque le subjonctif latin est en *-eam*, *-iam*, le *ye* venant de l'*e* ou *i* en hiatus peut entraîner certaines modifications du radical, *que l'on retrouve à toutes les personnes du temps*, tandis que la désinence *-eo*, *-io*, de l'indicatif présent, ne se trouve qu'à la première personne de ce temps (à la 3e personne du pluriel, le latin *-ent* n'a pas d'*i*, et *-iunt* a été le plus souvent réduit à *-unt*).

On aura donc comme radical de tout le présent du subjonctif le radical spécial que l'on constate pour chacun de ces verbes à la première personne de l'indicatif présent. Toutefois l'alternance de deux sons pour la voyelle du radical peut s'ajouter à la forme spéciale produite par le *ye* : pour le vieux verbe *douloir* (dolere), dans « que je deuille, que tu deuilles, qu'il deuille, que nous douillions, que vous douilliez, qu'il deuillent »[1], on a d'une part alternance de *eu* et *ou*, d'autre part mouillure de *l* partout, comme à la 1re personne de l'indicatif présent « je deuil ».

1. On a fait au subjonctif de *vouloir* une première et une seconde personnes du pluriel analogiques, *veuillons, veuillez,* qui se sont maintenues à l'impératif, puis on a refait ces personnes au subjonctif avec le radical *voul*, sans mouiller *l*. Pour *cueillir*, la mouillure du *l* de colligo, qui provient de *ig* réduit à *i*, est commune à tout le verbe, l'alternance a été supprimée (§ 212, note 1).

Pour le verbe *seoir*, on doit avoir théoriquement *i*, — comme à la 1re personne de l'indicatif présent (§ 203, *a*), — au singulier et à la 3e personne du pluriel du présent du subjonctif (que je m'*assie*), mais *ei*, puis *oi*, aux deux premières personnes du pluriel : que nous nous *assoyons*. Le singulier et la 3e personne du pluriel ont été refaits, par analogie, en *-iée* et en *-oie*. Mais Vaugelas conjuguait encore « que je m'assie, que tu t'assies, qu'il s'assie ». Et l'*i* s'était introduit ailleurs : *s'assir*, il *s'assira*.

221. Comme exemples de radical spécial du subjonctif correspondant au radical spécial de la 1er personne de l'indicatif présent, nous citerons :

je *muir* que je *muire*, que tu *muires*[1], etc. (de *mourir*)
j' *oi* — *oye*, etc. (d'*ouïr*)
je *vail* — *vaille*[2]
je *tressail* — *tressaille*
je *faz* (fa^ts) — *face* (fa^tse)
je *puis* — *puisse*[1], (cf. § 216).

On a eu naturellement aussi, pour *plaire*, *taire*, *gésir*, *nuire*, les formes *place* (placeam), *tace* (taceam), *jace* (jaceam), *noce* (noceam), remplacées par des formes analogiques. De même, nous disons *sente* au lieu de *sence* (*sentiam*).

Correspondant à « je doign » et « je doins » du verbe

1. Aux deux premières personnes du pluriel, on devait avoir à l'origine *oi* au lieu de *ui* (§ 33) : que nous *poissions* (« puissions » par analogie), que nous *moirions*.

2. La 1re et la 2e personnes du pluriel du subjonctif de *valoir* ont été refaites sur les mêmes personnes de l'indicatif présent : *val-ons*, d'où *val-ions*, *valiez*, au lieu de *vaillons*, *vailliez* (le subjonctif de *prévaloir* a été entièrement refait). Cf. *voulions*, § 220, note.

donner (§ 203, *c*), on a les subjonctifs : que je *doigne*, que je *doinse* (voy. aussi §§ 216, 223); à « je preign », du verbe *prendre* (§ 203, *c*) correspond : que je *preigne*, encore employé au XVII[e] siècle ; à je *vois* (notre actuel je *vais*) correspond : que je *voise* (cf. § 216)[1] ; à j'*assoil* (§ 203, *b*) : que j'*assoille* (sur le radical *absolv-*, voy. § 206, note).

a. — Les premières personnes *habeo*, *debeo*, étaient devenues *aio*, *deio* (§ 92, *b*), d'où : « j'ai; je dei, doi », et au subjonctif : que j'aie, que tu aies, etc. (§ 216); que je doie, que tu doies, etc. Le subjonctif de *devoir* a été refait sur les radicaux *dev-*, *doiv-*, du pluriel de l'indicatif présent.

Videam a normalement *ei*, puis *oi*, à toutes les personnes (§ 219).

b. — *Sapio*, du verbe **sapēre*, savoir, a été assimilé à *aio*, *deio*, d'où *saio* : je sai, mais le subjonctif *sapiam* a subi son changement phonétique normal (§ 100), d'où : que je sache, que tu saches, etc.

Mordeam a donné régulièrement « que je morge », et *ardeam* : que j'arge (du vieux verbe *ardoir*). *Serviam* et *dormiam* devaient donner : que je *serge*, que je *dorge* ; mais, dès les textes les plus anciens, ces formes sont remplacées par des formes analogiques[2], alors que d'autres verbes prennent des formes du subjonctif en *-ge* étrangères à leur conjugaison primitive (voy. § 223).

222. D'autres particularités peuvent provenir du fait que le radical se termine par un *g* appuyé ou par un *c*, qui subissent un traitement différent d'après la nature de la voyelle qui suit[3].

1. Pour les deux premières personnes du pluriel, il n'y a pas de formes venant de *vadere*, pas plus au subjonctif présent qu'à l'indicatif présent.

2. Nous avons conservé comme substantif le participe présent archaïque de *servir* : *sergent* (serviente).

3. Le *g* non appuyé tombe uniformément : le radical *li-* de *lire*

a. — Ainsi dans *surgunt*, où il est devant labiale, le *g* latin doit rester dur, il doit devenir chuintant devant l'*a* du subjonctif (§ 100); la phonétique donne: je *sourc*, il *sourguent*, et que je *sourje* (aussi *sourjant* au part. prés. et il *sourjoit* à l'imparf.); mais le *d* de l'infinitif *sourdre* (§ 195, *c*) s'est introduit dans tous les temps. Les subjonctifs des verbes en *-aindre*, *-eindre*, *-oindre*, devraient être en *-ge* (§ 101); mais le *n* mouillé du participe présent et de l'imparfait s'y est introduit. Le *c* appuyé des inchoatifs **conoscat*, **impliscat* devait également devenir chuintant, mais ces subjonctifs ont été aussi refaits par analogie (§ 205).

b. — Dans les verbes **exsucare*, *conducere*, le *c* non appuyé qui se trouve après voyelle labiale doit se vocaliser en *ye* devant consonne, tomber devant *a* ou voyelle labiale, produire *ye* + *s* devant *e*. Dans tout l'indicatif présent du verbe *exsucare* (et d'ailleurs dans tous les temps de ce verbe autres que le subjonctif présent), le *c* final du radical est devant *o* ou devant *a* et doit par conséquent disparaître: *j'essu*, *tu essues*, *il essue*, *nous essuons*, *vous essuez*, *il essuent* (et *essuer*, *essuant*); ce verbe se conjuguait donc comme *suer*, puisque le *d* intervocalique de *sudare* s'amuït, plus tard mais non moins complètement que le *c* intervocalique entre labiale et *a*, *o*, *u*. Mais au subjonctif, le *c* de *exsucare* est devant *e*, d'où les formes: que j'*essuis*, que tu *essuis*, qu'il *essuist*, etc. La diphtongue *ui*, empruntée au subjonctif, a été introduite dans toute la conjugaison de ce verbe, et le subjonctif a été refait comme il est dit § 215.

Le verbe *ducere* n'appartenant pas à la première con jugaison, dans ce verbe et ses composés le *c* ne se trouve devant labiale ou *a* qu'à la première personne du singulier et à la 3e personne du pluriel de l'indicatif présent, et au présent du subjonctif; de là: je *condu*, il *conduent*, que je

(legere) est devenu *lis-* par analogie avec *disant*, *disait*; le subj prés. aurait dû être: que je *lic*, que nous *loyons*.

condue, que tu *condues,* qu'il *condue,* etc. Ailleurs, on a tantôt *ui* (conduire, il conduit, §§ 110, *a*, 126), tantôt *uis* (conduisant, conduisait); or, partout où on avait *u*, on a introduit par analogie d'abord *ui*, puis *uis* : que je *conduie*, que je *conduise*. — Dans le verbe *dicere*, le *ye* que peut produire le *c* se confond avec l'*i* voyelle qui précède, mais on a eu d'abord *i* sans *s* partout où la flexion commence par labiale ou *a* : je *di*, il *dient*, que je *die*, que tu *dies*, qu'il *die*[1], etc. ; plus tard seulement, par assimilation : ils disent, que je dise, etc.

c. — Pour *necare* et *precare,* qui appartiennent à la première conjugaison, les choses se passeront au subjonctif[2] comme pour **exsucare,* ci-dessus, sauf que la conjugaison se complique ici d'un radical à voyelles alternées : *i* tonique, *ei, oi* semi-tonique (§ 210). Nous aurons donc : « tu *nies* (la 1re pers. a sans doute été d'abord je *nieu*, § 204, *b*), il *nient* » et, tout à fait à l'origine, « que je *nis* (*necem*), que tu *nis,* qu'il *nist,* que nous *neisons*, etc. ; que je *pris*, que tu *pris,* qu'il *prist*[3], etc. » La communauté primitive de formes pour les verbes français venant de *necare* et de *negare* (§ 210) n'existait donc pas au subjonctif présent ; le *g* ne produisant jamais de *s* (voy. ci-dessus la note du commencement du paragraphe), le subjonctif de *noyer* au sens de « dire non », notre actuel « nier », devait se conjuguer : que je *ni*, que tu *nis,* qu'il *nit,* que nous *noyons*, etc. *Locare* et *jocare* devaient être traités comme *necare* et

1. On connaît le fameux « quoi qu'on die ». Musset écrit encore dans la chanson de Fortunio :

Mais j'aime trop pour que je *die*
Qui j'ose aimer,
Et je veux mourir pour ma mie
Saus la nommer.

2. Ailleurs, le *c*, entre *e* et *a*, change *e* en *i* tonique et en *ei* semi-tonique, sans *s*.

3. Il en résulte qu'au présent du subjonctif, les verbes *proier* (prier) et *proisier* (priser) devaient se confondre.

precare : que je *luis*, que je *juis*, etc. Tous ces subjonctifs ont été refaits de très bonne heure.

223. Nous avons vu, § 221, que la phonétique amène parfois au subjonctif la désinence *-ge*. C'est par une reformation analogique qu'en dehors de ces cas il faut expliquer les subjonctifs tels que : que je *donge* (cf. § 221), que je *torge* (du verbe *tordre*, § 110, *b*) ; que j'*alge*, que j'*auge*, du verbe *aller*, à côté de « que je *voise* » (correspondant à je *vois*, § 204, *c*) et de « que j'*aille* » (§ 216). On trouve aussi : que je *prenge*, du verbe *prendre*, mais peut-être n'est-ce là qu'une notation de *preigne* (§ 221).

L'impératif.

LES SECONDES PERSONNES.

224. Les flexions latines[1] de l'impératif sont :

Singulier	-a	-ē	-ĕ	-i
Pluriel	-ate	-ēte	-ĭte	-ite

Les flexions du *singulier* étant atones et devant tomber, sauf l'*a* de la 1[re] conjugaison qui doit produire un *e* labial français, on voit qu'ici encore les quatre types latins se réduisent à deux : flexion *e* pour les verbes en *-er*, pas de flexion pour les autres (mais assourdissement lorsqu'il y a lieu, de la consonne finale du radical, *pert*, *boif*, comme à la 1[re] personne du présent de l'indicatif, § 204, *a*). Dans le second type rentrent les verbes inchoatifs (*-isce*), qui ajoutent à leur radical la syllabe inchoative *-is*, § 205 ; leur impératif singulier

1. Cf. § 192, note.

se termine donc normalement par un *s*, que les autres verbes du second type leur ont emprunté (plusieurs d'entre eux, comme *cousdre*, *taire*, avaient d'ailleurs originairement un *s* comme consonne finale de leur radical).

Au *pluriel* (2e personne), on dit communément que les formes de l'impératif latin ont disparu, et qu'elles ont été *remplacées* par celles de l'indicatif présent, ce qui est difficile à admettre au point de vue sémantique. Il y a eu vraisemblablement assimilation, et non pas substitution ; on a ajouté la flexion caractéristique des secondes personnes, sans laquelle l'impératif pluriel de *chanter* aurait été identique, en français, au participe passé : *chanté*. L'assimilation a été favorisée par la double valeur des formes telles que *perdez*, *chantez*, qui appartenaient au subjonctif aussi bien qu'à l'indicatif (§ 218). On a eu, d'autre part, comme à l'indicatif présent, la réduction des quatre conjugaisons à un seul type de pluriel, sous réserve des quelques restes d'accentuation sur le radical : *faites*, *dites* (cf. § 197).

225. Les Latins se servaient souvent du subjonctif pour exprimer l'idée impérative. En français, le subjonctif a entièrement prévalu pour les deux auxiliaires et pour les verbes *savoir*, *vouloir*, *ouïr*, c'est-à-dire pour des verbes qui, — sauf *vouloir*, — expriment un état passif, de telle sorte qu'on ne les emploie pas en principe au véritable impératif, mais au subjonctif-optatif : on peut commander à quelqu'un d'apprendre, mais on ne peut que souhaiter qu'il sache. Il va sans dire que le souhait implique souvent l'ordre de faire le nécessaire pour se mettre dans l'état désiré : *ayez confiance* équivaudra à *prenez confiance*, *sachez* à *apprenez*. — Quand on dit « veuillez », suivi du verbe

d'action à l'infinitif, c'est aussi un souhait que l'on exprime par politesse, au lieu de mettre le verbe d'action à l'impératif : comparez « veuillez me suivre » et « suivez-moi ». Lorsqu'il s'agit de commander à quelqu'un de faire acte de volonté, c'est « veux, voulez » que l'on emploie, comme l'indique l'Académie ; Littré condamne à tort ces formes comme récentes et étrangères au véritable impératif de *vouloir ;* elles sont, dit-il, à peine intelligibles, et cependant les exemples qu'il donne sont fort clairs : Ne m'en veux pas (V. Hugo) ; Veux-le bien (Cousin).

226. Il faut remarquer que les subjonctifs-impératifs *aies, veuilles, saches,* ont perdu *s* final par analogie avec les impératifs en *-e* de la première conjugaison, tandis que, ailleurs, l'impératif prend au contraire *s* final en vertu d'une autre analogie (§ 224). On a l'impératif *sois* au lieu de *soie*, parce que le subjonctif *soies* s'est contracté en *sois*.

Sachiez, comme impératif, est devenu régulièrement *sachez* (§ 26), l'*i* s'est maintenu exceptionnellement au subjonctif, comme faisant partie de la flexion caractéristique de ce temps.

PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL.

227. C'est aussi le subjonctif que l'on emploie à l'origine, pour tous les verbes, avec la valeur impérative, à la 1re personne du pluriel, en français comme en latin ; car *perdons*, *chantons*, etc., étaient des formes communes à l'indicatif et au subjonctif (§ 218). Au subjonctif la flexion *-ions* s'est généralisée, à l'impératif c'est la flexion *-ons* ; il en résulte que, d'une façon générale, la première personne du pluriel est la même au présent de l'indicatif et à l'impératif, comme la seconde (§ 224). Il faut naturellement excepter de cette identité les verbes du § 225, dont le subjonctif présent a

toujours été distinct de l'indicatif, et sert d'impératif à cette personne comme aux autres ; notons seulement la forme impérative *sachons* au lieu de *sachions*, analogue à *sachez* au lieu de *sachiez* (§ 226).

Quelques autres verbes, dont le subjonctif présent avait aussi un radical spécial, n'ont pas conservé à l'impératif (1[re] personne du pluriel) la forme du subjonctif ; ainsi, pour le verbe *faire*, l'assimilation des deux secondes personnes du pluriel de l'indicatif présent et de l'impératif (§ 224, *in fine*) a fait tirer de l'indicatif *faisons* la 1[re] personne du pluriel de l'impératif.

L'imparfait de l'indicatif.

228. Les flexions du latin populaire[1] étaient :

-aba(m)	-eba(m)	-iba(m)
-abas	-ebas	-ibas
-abat	-ebat	-ibat
-abamus	-ebamus	-ibamus
-abatis	-ebatis	-ibatis
-abant	-ebant	-ibant.

Sur la consonne finale du radical devant les flexions de l'imparfait, voy. § 257.

Pour la 1[re] et la 2[e] personne du pluriel, on ne trouve pour tous les verbes que *-iiens*, *-iiez*, en deux syllabes (tandis que les désinences *-iens*, *-iez*, du subjonctif n'avaient qu'une syllabe), ensuite *-ions*, *-iez*, toujours

1. Cf. § 192, note.

en deux syllabes au moyen âge. Nous expliquerons la chute du *b* dans le paragraphe suivant. La voyelle atone qui précédait le *b* à ces deux personnes était *i* dans le 3e type et elle est devenue *i* dans le 2e type sous l'influence de l'hiatus, elle a dû rester *i* (sans passer à *ye*, parce qu'elle était tonique dans les autres personnes) et agir comme une palatale sur l'*a* tonique suivant qui devient alors *ié*. A la première personne du pluriel, la syllabe *-iens*, après l'*i* voyelle conservé, est devenue *-ions* dans les mêmes conditions qu'au subjonctif, et la langue moderne a contracté *iions* en *ions*; mais on prononce encore *ions*, *iez* en deux syllabes après un groupe de consonnes terminé par une liquide: nous troublions, vous ouvriez, cf. § 30, *exc*.

229. Au singulier et à la troisième personne du pluriel, on s'attendrait aux formes suivantes:

1. *-éve* (avec *s* à la 2e personne et *nt* à la 3e du pluriel); — 2. *-eive*, puis *-oive*, qui serait aujourd'hui *aive*; — 3. *-ive*.

On trouve encore dialectalement les formes 1 et 3. Mais dans le français propre la forme 2 s'est substituée aux deux autres, en perdant sa consonne labiale. On suppose que dans les verbes tels que *debebat*, *habebat*, le second *b* est tombé par dissimilation (§ 92, *c*), et que la désinence *-eat* pour *-ebat* a passé de ces verbes à tous les autres. Pour la 3e personne en *-eit* (plus tard *-oit*, *-ait*) au lieu de *-eie*(*t*), voy. § 216. Les flexions des deux autres personnes du singulier, *-oie*, *-oies*, se sont contractées ultérieurement en *oi*, *-ois* (on a continué à écrire *-oient* à la 3e du pluriel), enfin la 1re per-

sonne a pris *s* analogique (cf. § 202). Sur le changement de *oi* en *ai*, voy. § 22, *exc.*

230. Jusqu'au XIIIe siècle, on trouve aussi dans les textes une forme dialectale provenant de la flexion *-abam*[1] *: -oe, -oue ; -oes, -oues ; -ouet, -out, -ot ; -oent, -ouent.*

Enfin, pour le verbe *être*, on a conservé jusqu'au XIVe siècle, à côté de la forme *esteit, estoit,* faite sur le pseudo-radical de l'infinitif (§ 114), la forme *iere* (*ere* dans l'emploi proclitique) venant du latin *ĕrat.*

Le prétérit.

PRÉTÉRITS RÉGULIERS

231. Il faut distinguer, pour le prétérit, les types qui conservent l'accent sur la même syllabe à toutes les personnes, et qui peuvent être dits *réguliers*, et ceux qui déplacent l'accent et qui deviendront des prétérits *contractés.*

Les premiers sont au nombre de trois dans le latin populaire[2] : en *-ai* (pour *-avi*), en *-īi* (pour *-īvi, -ĭi,* du latin classique), en *-ŭi* (pour *-ŭi*). La dernière catégorie ne contient que des verbes dont le radical se terminait par une liquide ou, plus rarement, par une nasale ; quand la flexion *-ŭi* était séparée de la voyelle du radical par une palatale, une dentale ou une labiale,

1. La labiale intervocalique y a été vocalisée comme elle l'est en français devant une voyelle labiale : *-aba. -aua, -oe, -oue.*

2. En latin classique, tous les prétérits déplaçaient l'accent ; la tendance de la langue a été, notamment par des contractions, de ramener partout l'accent à la même place.

cette consonne tombait, et les atones *ui* se joignaient à la voyelle tonique (§ 240, *a*). Quant à *tenui*, il s'est assimilé à *veni*, sur lequel voy. §§ 235, *b*; 237; 238.

— Dans les verbes en *-are*, la 2e personne en *-avisti* s'était contractée en *aisti, asti*; même remarque pour la 2e personne du pluriel.

232. On avait donc les formes suivantes, accentuées sur la flexion à toutes les personnes, et qui ont abouti aux prétérits français tels que *chanta, finit, valut* :

verbes *-are*	verbes *-īre*	verbes *-ēre*
-ai	-īi	-ui
-asti	-īsti	-uisti
-ait	-īit	-uit
-aimus	-īimus	-uimus
-astis	-īstis	-uistis
-arunt	-īrunt	-uĕrunt (*-uērunt*).

Tout ce que nous dirons du 3e type s'appliquera au prétérit du verbe *être*.

a. — L'*i* atone en hiatus que nous avons dans un certain nombre de ces formes s'est fondu avec l'*i* tonique ou a formé diphtongue avec l'*a* ou l'*u* tonique, à la première personne c'est-à-dire quand il terminait le mot (*-ui* est ultérieurement devenu *-us* par analogie); ailleurs, c'est-à-dire devant consonne, il est tombé[1], même après l'*a* qui, dans *-ait*, *-aimus*, s'est maintenu

1. Il était primitivement tonique dans *-uisti*, *-uistis*; mais l'accent avait subi un déplacement comme dans les cas du § 3, *Rem*.

intact, peut-être sous l'influence des flexions *-asti*, *-astis* (où l'*i* en hiatus avait disparu plus anciennement), de même que, sous l'influence de « il chanta », *chantérent* (*a* tonique libre = *é*) est devenu plus tard dans certaines régions *chantarent*.

b. — Les secondes personnes du singulier et du pluriel offrent quelques difficultés : au singulier on devrait avoir *-ast*, *-ist*,*-ust*, mais il y aurait eu confusion avec la *troisième* personne de l'imparfait du subjonctif (voyez § 244) ; par assimilation avec les autres secondes personnes, qui se terminent toutes par *s*, le *t* final s'est effacé et il n'en reste aucune trace dans nos plus anciens textes. Au pluriel, on devrait avoir *-az*, *-iz*, *-uz* (cf. § 199, note) ; l'*e* labial des désinences *-astes*, *-istes*, *-ustes* s'explique sans doute par l'analogie de *-ames*, *-imes*, *-umes*, où le même *e* peut être dû soit au groupe de consonnes *ye* + *m*, soit à l'accentuation proparoxytonique (§ 3). Et ainsi la 1re et la 2e personne du pluriel auraient exercé l'une sur l'autre une influence réciproque, la 1re ayant maintenu la voyelle atone de la seconde, la seconde ayant maintenu, dans la conjugaison en *-are*, l'*a* tonique de la première (ci-dessus, *a*) et ayant introduit l'*s* de l'orthographe *-asmes*, *-ismes*, *-usmes*.

c. — Le *t* de la 3e personne du singulier s'est conservé comme appuyé par le *ye* qui précède (*-uit* devenu *-uyt*). Sur *chantat* devenu *chanta* et sur *fu*, *fut*, latin *fuit*, voy. § 147, *d*. Dans les premières personnes *-is*, *-us*, *s* est analogique, d'après les prétérits en *-si* (§ 234).

233. On trouve aussi, en vieux français, des troisièmes personnes en *-iét*, *-iérent*. Elles se sont produites dans les composés de *dare :* *perdĕdit (pour *perdidit*) a produit régulièrement *perdiet*, et *perdĕderunt : *perdiérent*. Ces terminaisons, où *ié* fait partie du radical, ont été assimilées à des flexions et ajoutées au radical d'un certain nombre d'autres verbes : *rompiet*, *abatiet*, etc. Cf. ce qui s'est passé pour le pseudo-suffixe *-eit* du participe passé, § 252.

233 *bis*. Il n'y a pas de forme inchoative pour le prétérit : le prétérit de *parescere* est celui de *parere :* paruit, en français *parut*. Notre conjugaison inchoative en *-ir* a le prétérit en *-it*. C'est au présent de l'indicatif qu'on trouve le *s* de la syllabe inchoative : *emplist* est un présent (§ 205). En dehors de la conjugaison inchoative, les formes en *-ist* sont au contraire des prétérits : *dist* (*dit* au présent, § 126), *prist*, *mist*, etc., cf. § 235, *b*.

PRÉTÉRITS DÉPLAÇANT L'ACCENT.

234. Les types de prétérits qui déplaçaient l'accent sont également au nombre de trois :

-ī	-uī	-sī
-ĭstī	-uistī	-sĭstī
-it	-uit	-sit
-īmus (cl. ĭmus)	-uimus	-sīmus (cl. sĭmus)
-ĭstis	-uistis	-sĭstis
-ĕrunt (cl. ērunt)	-uĕrunt[1]	-sĕrunt (cl. sērunt).

Voici un exemple de conjugaison française pour chacun de ces trois types :

1. Classique -uerunt ; ici l'accent, au lieu de se porter sur l'*u* (§ 232, note), a reculé jusque sur le radical.

je vi, tu ve*ïs*, il vi*t*,
nous ve*ïmes*, vous ve*ïstes*, il vi*rent*

je dui, tu de*üs*, il du*t*,
nous de*ümes*, vous de*üstes*, il du*rent*

je tor*s*, tu tor*sis*, il tor*st*,
nous tor*simes*, vous tor*sistes*, il tor*strent*.

Par suite du déplacement de l'accent à la 3e personne du pluriel (§ 2, *Rem.*), on a, comme à l'indicatif présent, l'accent sur la flexion aux deux premières personnes du pluriel, et sur le radical à la troisième. Mais ce parallélisme avec le présent manque au singulier, puisque le prétérit a aussi l'accent sur la flexion à la seconde personne du singulier, tandis que le présent a toujours, au singulier, l'accent sur le radical.

Nous verrons dans les paragraphes suivants que plusieurs verbes ont passé d'un type à l'autre, comme *solvi* devenu **solsi*, d'où j'assous, tu assousis, etc. ; le prétérit actuel *résolut* a été refait par analogie (les autres composés de *solvere* n'ont plus de prétérit).

235. L'*i* long final du latin, à la première et à la seconde personne du singulier, a produit, avant de disparaître comme atone, des effets importants sur l'*i* tonique de la flexion de la seconde personne et sur le radical de certains verbes. Ces effets sont d'autant plus remarquables qu'ils ont retenti sur l'imparfait du subjonctif et sur le participe passé ; sans l'*i* long final du prétérit, le participe passé du verbe *prendre* serait *prois*, et nous dirions *qu'il perdêt* au lieu de « qu'il perdît ».

a. — Dans le prétérit des verbes en *-īre* (§ 232), l'

tonique de la 2e personne *-isti* était long et n'avait aucun besoin de l'*i* long final pour rester *i* en français. Dans les autres verbes, au contraire, on avait -ĭ*sti*, c'est-à-dire -ẹ́*sti* en latin populaire, et c'est l'*i* atone final qui a changé l'*é* fermé tonique en *i* (§ 38). Cet *i* tonique s'est propagé à la seconde personne du pluriel, français *-istes*, *-îtes* (au lieu de *-estes*, *-êtes*) : vous perdistes, d'après tu perdis, où l'*i* tonique est dû à l'*i* long final de perdidisti.

b. — A la première personne des prétérits **prē*(*n*)*si*, de *prendere*, et *vēni* de *venire*, on a un *é* fermé tonique qui devait, semble-t-il d'abord, produire *ei*, *oi* dans le premier comme dans *mē*(*n*)*se*, mois, et *ei* dans le second comme dans *plēno*, plein. Mais, au lieu de « je prois, je vein », on a : *je pris*, *je vin, je tin* (**teni*), sous l'influence de l'*i* long final (§ 38). Pour la même raison, *fēci* a produit : je *fis*. Et l'*i* tonique de la première personne s'est propagé à la troisième du singulier et à la troisième du pluriel : il pr*i*st, il v*i*nt, il t*i*nt, il f*i*st, etc. A noter que *il tint* a produit aussi par analogie *il print* à côté de *il prist*, cf. le participe *prins*, § 249.

236. Dans cette catégorie de prétérits, nous aurions à faire, pour les flexions des deux secondes personnes (en dehors de l'observation du § 235, *a*) et de la 1re personne du pluriel, c'est-à-dire des personnes qui ont l'accent sur la flexion, exactement les mêmes remarques que pour la catégorie qui a partout l'accent sur la flexion. Nous renvoyons donc au § 232, *b*. Notons seulement que *-imus* aurait dû donner *-ins* ; *-imes*, avec *e* labial, qui a

entraîné *-istes*, s'explique sans doute par l'analogie de *-uymus* = -umes.

237. A la 3e personne du pluriel, la chute des voyelles atones des désinences *-ĕrunt, uĕrunt*, peut amener au contact du *r* une consonne finale de radical formant avec *r* un groupe difficile à prononcer (comme à l'infinitif des verbes en *-ĕre* et au futur des verbes en *-ire, -ēre, -ĕre*). On aura alors, entre cette consonne finale et *r*, une consonne de transition : ven(e)runt = vin*d*rent ; vol(ue)runt = vol*d*rent, voudrent. *Vindrent* a été refait en *vinrent*[1] par analogie avec les verbes où la consonne de transition n'avait pas de raison d'être ; *voudrent* a disparu quand on a refait le prétérit de *vouloir* en substituant des formes accentuées sur la flexion aux formes accentuées sur le radical.

Dans tous les prétérits en *-si*, la chute de l'*e* atone de la flexion *-sĕrunt* a produit le groupe *sr* qui exige l'intercalation d'un *t* ou d'un *d* de transition suivant que *s* a le son *se* ou le son *ze*. Dans miserunt, le *s* étant intervocalique avait pris le son *ze*, d'où la 3e personne il *misdrent ;* dans dixerunt, le *s* contenu dans l'*x* étant appuyé avait gardé le son *se*, d'où la 3e personne il *distrent.* On a d'ailleurs substitué souvent *-trent* à *-drent.* Ces personnes ont ensuite été refaites, comme *vindrent* signalé plus haut.

238. En latin, la voyelle du radical subissait souvent un changement au prétérit : dans *mĭttere*, *mĭttit*, l'*i* tonique est bref, d'où : mettre, il met ; il est long au prétérit *mīsit*, d'où : il mit. De même, à côté de vĭdet, il veit, voit, on a vīdit, il vit.

On s'attendrait à ce que cette voyelle, quand c'est un *ī*, se conservât à toutes les personnes du prétérit, puisque l'*i* long semi-tonique se maintient comme

1. Malherbe disait encore *vindrent.*

l'*i* long tonique. Et cependant, aux personnes à radical semi-tonique, nous avons *ve* au lieu de *vi*, *me* au lieu de *mi*: tu veïs, tu mesis. On a allégué l'influence dissimilante de l'*i* tonique de *vidisti*, *misisti*, mais c'est oublier que le latin populaire disait *vidésti*, *misésti* (§ 235, *a*), les voyelles des deux syllabes consécutives étaient différentes; la dissimilation ne pouvait donc se produire que dans les formes françaises *vidis*, *misis*.

Pour *voir*, on peut admettre, à côté du maintien des deux radicaux toniques distincts, *vei* du présent, *vi* du prétérit, l'assimilation du radical semi-tonique du prétérit au radical semi-tonique du présent, tu *vedis*, d'après vous *vedeiz*. Et comme le verbe *voir* était extrêmement employé, par imitation de tu *vedis* on aurait dit *tu mesis* (et ensuite, par imitation de tu *veïs*: tu *meïs*).

L'*e* de *vedis*, *mesis* peut s'expliquer encore par l'analogie de *tu presis*, qui vient régulièrement de **pre*(*n*)*sisti*, tandis que la 1re personne **pre*(*n*)*si* a donné *pris* (§ 235, *b*); cf. aussi: tu *venis*, latin *venisti*, à côté de je *vin*; tu *quesis*, tu *sesis*, latin *quæsiisti*, **sesisti*, à côté de je *quis*, je *sis* (du verbe *seoir*). En tout cas, c'est sous l'influence de ces secondes personnes où *s*, intervocalique en latin, a pris le son *ze*, qu'on a pu avoir *desis* (au lieu de *dessis* par *s* sourd), correspondant à *dixisti*, où *s* contenu dans *x* est appuyé.

L'analogie de tous ces prétérits peut donc expliquer l'*e* labial du radical semi-tonique de *mesis*, *desis*, *fesis* (pour *feisis*, de *fecisti*); l'analogie de *tu veïs* (§ 95 2°) explique la chute anormale du *s* intervocalique de *mesis*,

desis, fesis, presis, quesis, sesis, devenus *meïs, deïs, feïs, preïs, queïs, seïs.*

239. On a aussi expliqué ingénieusement la chute du *s* intervocalique de *mesis, mesistes*, etc. par une dissimilation, en raison du second *s*, qui suit l'*i* tonique, bien qu'on eût en réalité d'une part un *ze*, de l'autre un *se*.

Quoi qu'il en soit, ces formes *e-is, e-imes, e-istes*, se sont contractées en *is, imes, istes* (§ 42, *b*) ; de telle sorte que, dans ces prétérits, à ces personnes, il ne reste plus du radical que la ou les consonnes initiales. Dans « je pris » on a : radical *pri-*, flexion *-s* ; dans « tu pris », étymologiquement, la flexion est *-is*, et le radical est réduit à *pr-* (cf. la réduction du radical dans les prétérits en *-ui*, § 240 *b*). Notons que je *vi* a pris un *s* à la 1re personne par analogie avec les prétérits du type latin *-si*, tels que *je pris*, et avec *je fis*, où *s* provient de *c* intervocalique devant *i*.

PARTICULARITÉS

DES PRÉTÉRITS EN -UI QUI DÉPLACENT L'ACCENT

240. Les prétérits en *-ui* exigent une explication particulière. Ceux dont le radical se termine par une liquide avaient pris, en latin populaire, l'accent sur la désinence à toutes les personnes (§ 231), à l'exception de *volui*, en vieux français je *voil*, il *volt*, il *voldrent* (§ 237)[1].

1. Concurremment, on avait pour le prétérit de *vouloir* : 1° des formes venant d'un prétérit **volsi* : je *vols, vous*, tu *volsis, vousis*,

a. — Dans les autres verbes, la consonne finale du radical est tombée, et la flexion *ui* s'est combinée avec la voyelle radicale aux personnes accentuées sur le radical, c'est à dire aux 1[re] et 3[e] personnes du singulier et à la troisième du pluriel (cf. § 39) :

habui, j'oi	debui, je deui, dui
habuit, il out, ot	debuit, il deut, dut
*habuĕrunt, il ourent, orent	*debuĕrunt, il deurent, durent.

Le prétérit des verbes dont la voyelle radicale était *a* se conjuguait comme j'*oi* : je *toi* (tacui), je *ploi* (placui), je *soi* (sapui), je *poi* (paui), des verbes *taire*, *plaire*, *savoir*, *paître*[1].

Le prétérit des verbes dont la voyelle radicale était *e* ou *i* (ou *a* précédé d'une palatale, **cadui*, *jacui*) se conjuguait comme je *dui* : je *reçui* (*recepui), je *crui* (*credui et creui), je *bui* (bibi, devenu biui), je *lui* (*legui), des verbes *recevoir*, *croire* et *croître*, *boire*, *lire*.

Quand la voyelle radicale est *o*, on a tantôt la forme en *-oi*, tantôt la forme en *-ui* : je *poi* (potui), de *pouvoir*, § 95, 2° ; je *nui* (nocui), je *conui* (cognoui), de *nuire*, *connaître*[1].

Les troisièmes personnes en *-ut*, *-urent*, existent encore aujourd'hui (sauf pour *nuire* dont le prétérit a été entièrement refait), les autres formes ont été rem-

il *volst*, *voust*, il *volstrent*, *voustrent* ; 2° des formes analogiques : je *volis*, tu *volis*, etc.

1. *Paître* et *connaître* sont des formes inchoatives d'infinitif (§ 195, *d*). Le prétérit n'a pas la syllabe inchoative, le participe passé non plus.

placées par des formes analogiques d'après les personnes accentuées sur la flexion, dont il nous reste à parler.

b. — A la 2e personne du singulier et aux 1re et 2e du pluriel, la différence entre le type *oi* et le type *dui* disparaît (§ 42 *b* et *e*); on trouve d'abord *o* ou *e*, comme voyelle du radical semi-tonique, puis on a *e* partout : *eüs*, *eümes*, *eüstes*; *deüs*, *teüs*, *pleüs*, *seüs*, *cheüs*, *receüs*, *creüs*, *beüs*, *peüs*, *coneüs*, etc. Les consonnes palatales, labiales et dentales, qui précédaient la flexion, se trouvant intervocaliques, ont disparu (§ 95, 1°, 2°, 3°).

La contraction ultérieure de *eü* en *u*, comme celle de *eï* en *i* (§ 239), aboutit à réduire le radical à la consonne ou aux consonnes initiales : tu *plus*, nous *plumes*, vous *plutes*; tu *dus*, tu *sus*, tu *bus*, etc. Comme le verbe *avoir* n'a pas de consonne initiale, il ne reste plus au prétérit que les flexions : tu *us*, etc., mais on a conservé le radical *e* dans l'orthographe : tu *eus*.

Toutes les premières personnes en *-oi* ou *-ui*, et les troisièmes personnes en *-ot* et en *-orent*, ont été refaites d'après les formes accentuées sur la flexion : je *plus*, il *plut*, ils *plurent*, — au lieu de *ploi*, *plot*, *plorent*; j'*(e)us*, il *(e)ut*, ils *(e)urent*, etc.

CONCLUSION. — LES PRÉTÉRITS DE « NAÎTRE » ET DE « VIVRE ».

241. Un bon nombre de prétérits ont été partiellement ou complètement refaits. D'après *je vin*(s), on a eu « tu *vins*, nous *vinmes*, vous *vintes* », au lieu de *venis, venimes,*

venistes. On a coutume de dire que les prétérits *je conduis* [1] (de conduxi), *je destruis* (de destruxi) ont été refaits sur la seconde personne *conduisis*, *détruisis*, mais en réalité la seconde personne du prétérit primitif était *conduissis*, *détruissis* (comparez *laxare* = *laisser* et non *laiser*) ; on a simplement ajouté les flexions dérivées de la conjugaison en *-īre* (§ 232) au radical *conduis-*, *destruis-*, tel qu'on le trouvait au participe présent (et à l'imparfait). De même la 2e personne *coxisti* donnait régulièrement *coissis*, *cuissis*, et *scripsisti* : *escrissis*, puis *escresis*, par analogie ; on a refait les prétérits je *cuis* (coxi), j'*escris* (scripsi) sur les radicaux *cuis-*, *escriv-*, de *cuisant*, *escrivant*. — Le verbe *plaindre* faisait : je *plains* (planxi, § 105), tu *plainsis*, il *plainst*, nous *plainsimes*, vous *plainsistes*, il *plainstrent* ; et tous les verbes en *-aindre*, *-eindre*, *-oindre*, avaient des prétérits semblables, on les a refaits sur le radical du participe présent, terminé par *n* mouillé, toujours avec les flexions de la conjugaison en *-īre*.

242. Par suite de ces refontes et des contractions signalées §§ 239 et 240 *b*, tous les prétérits ont aujourd'hui l'accent sur la même syllabe à toutes les personnes. Les *irréguliers* se distinguent donc de ceux que nous avons appelés *réguliers* (§ 231) [2] non plus par le déplacement de l'accent, mais par la contraction des formes précédemment accentuées sur la flexion ; on peut les appeler aujourd'hui des prétérits *contractés*.

Remarque. Parmi les prétérits non contractés, il y en a deux qui s'éloignent beaucoup du radical normal du verbe,

1. Il n'y avait pas de confusion avec la 1re personne du présent de l'indicatif qui était *condu* (§ 222, *b*).

2. Ces termes nous paraissent préférables à ceux de prétérits *forts*, prétérits *faibles*, qui reposent sur une métaphore éminemment contestable.

ce sont *naqu*-it, de *naître*, radical normal *naiss-*, et *véc*-ut, d'abord *véqu*-it, de *vivre*, radical normal *viv-*.

D'après l'explication généralement adoptée, *véquit* serait une forme savante, mais vraiment barbare, tirée du prétérit latin *vixit*, et *naquit* en serait une imitation. Bien qu'on n'ait pas jusqu'à présent rencontré d'exemples de *naquit* antérieurs à ceux de *véquit*, il est très vraisemblable que c'est au contraire *naquit* qui a servi de modèle à *véquit*, devenu ensuite *vécut* sous l'influence de *mourut*. Car il est plus facile de rendre compte de la forme *nasquit* que de la forme *vesquit*.

Naître et *mourir* étaient en latin classique des verbes déponents, qui n'avaient qu'un passé composé (§ 189). Le latin populaire leur a donné un passé simple en *-ui* accentué sur la flexion (§ 231) : **nasc*ui et **mor*ui, d'où en vieux français je *nasqui*[1], je *morui ;* dans le premier mot, l'*u* s'est consonnifié après le *c*, et a disparu de la prononciation comme dans les relatifs *qui* et *cui*, et c'est ainsi que l'*i* s'est maintenu seul à toutes les personnes du prétérit *nasqui*, tandis que cet *i* s'est effacé, après avoir perdu l'accent quand il en était frappé, dans les autres personnes de *morui*, *valui*, etc., entre l'*u* non consonnifié et les consonnes *s*, *t*, *m*, *r* (§ 232, *a*). Notre prétérit *naquis*, jadis *nasqui*, a donc conservé tel quel, parce que le *c* s'y trouvait devant *ui*, le radical *nasc-* du latin *nasci* [2], qui est devenu régulièrement *naiss* dans d'autres formes (§ 102). On peut admettre pour le prétérit de *vivere*, dès le latin populaire, une forme analogique **vĭscui*, qui explique l'*é* de *véquis*.

1. On trouve en vieux français *vous nasquesistes* (au lieu de *vous nasquistes*), qui provient d'une analogie avec les prétérits en *-si*.

2. *Nasc-* est le radical « inchoatif » du verbe (§ 195, *d*). On a le radical non inchoatif dans le participe passé *nato*, français *né*. Le participe à forme inchoative *nascu* se rencontre aussi, et nous avons conservé *vécu*, fait sur le radical analogique *vesc-* du prétérit de *vivre*.

L'imparfait du subjonctif.

243. Comme nous l'avons expliqué § 191, l'imparfait français du subjonctif vient du plus-que-parfait latin. Il est donc en rapport étroit avec le prétérit (parfait de l'indicatif), puisque le plus-que-parfait du subjonctif latin se formait sur le parfait de l'indicatif.

A *cantavi* (*cantai* du latin populaire) correspondait *cantavissem*, contracté en *cantassem* comme *cantavisti* se contractait en *cantasti* ; à *audivi*, *audii*, correspondait *audivissem*, *audissem* ; à *volui*: *voluissem*. On avait donc les flexions suivantes :

-assem	-issem	-uissem
-asses	-isses	-uisses
-asset	-isset	-uisset
-assemus	-issemus	-uissemus
-assetis	-issetis	-uissetis
-assent	-issent	-uissent

Les flexions françaises sont *-asse, -isse, -usse.*

On a eu à l'origine une flexion française *-esse* correspondant à ĭ*ssem* par *i* bref (dans les verbes n'appartenant pas à la conjugaison en *-īre*) ; mais *perdesse* est devenu *perdisse* sous l'influence de *tu perdis* (§ 235, *a*).

A côté des flexions françaises *-asse* pour tous les verbes en *-er*, *-isse* pour tous les inchoatifs, on a, pour les verbes des autres conjugaisons, la même répartition de flexions qu'au prétérit. Ainsi, aux deux prétérits de *vouloir*, tu *voulus* et tu *vousis* (§ 240, n. 1), correspondent les imparfaits du subjonctif *que je voulusse* et *que je vousisse*. On a eu successivement, pour l'imparfait du subjonctif de

tordre, de *plaindre*, etc. : que *je torsisse* et que je *tordisse* (prétérits : tu torsis, tu tordis), que *je plainsisse* et que je *plaignisse* (prétérits : tu *plainsis*, tu *plaignis*), que *je traississe*, de *traire*, et que je *traisisse* (prétérits : tu *traissis*, tu *traisis*), que *j'escrississe*, que *j'escresisse* et que *j'écrivisse* (prétérits : tu *escrissis*, tu *escresis*, tu *écrivis*).

De même qu'au prétérit on a eu successivement *tu veïs* et *tu vis*, *tu presis* et *tu preïs*, *tu pris* (§ 238), *tu deüs* et *tu dus* (§ 240, *b*), on a eu à l'imparfait du subjonctif : que je *veïsse* et que je *visse ; presisse, preïsse, prisse ; deüsse, dusse ; coneüsse, conusse*, etc.

244. Les flexions *-asset*, *-isset* et *-uisset* ont donné très régulièrement *-ast*, *-ist*, *-ust*. Mais les premières et secondes personnes du singulier auraient dû donner aussi des formes sans *e* labial, *-as*, *-is*, *-us*, qui se seraient confondues avec la seconde personne du prétérit. Nos formes *-asse*, *-isse*, *-usse*, et *-asses*, etc., proviennent d'une analogie avec les flexions *-e*, *-es*, du subjonctif présent.

245. Aux 1[re] et 2[e] personnes du pluriel, *ēmus* devait donner *eins*, et *ētis* : *eiz*, *oiz*. Mais, dès l'origine on a eu *-ons* au lieu de *-eins*, comme au pluriel des présents (§§ 198, 217), et plus tard *-ez* s'est substitué à *-oiz*. On disait donc : que nous *ouïssons*, que vous *ouïssez* ; que nous *voulussons*, que vous *voulussez*. Puis les flexions *-ions*, *-iez*, du présent du subjonctif, se sont introduites à l'imparfait.

246. Les voyelles protoniques de -issemus, -uissemus, se sont conservées comme entravées dans ou*ï*ssions, dans voul*u*ssions (après la syncope de l'*i* de *ui*,

§ 232, *a*). Quant aux formes chant*a*ssions, chant*a*ssiez, elles paraissent normales, et cependant elles sont récentes. On a employé pendant tout le moyen âge et on trouve encore au commencement du XVIIe siècle des formes en *i* : chantissions, chantissiez. Faut-il admettre que la 1re conjugaison avait emprunté aux verbes en *-ir* les deux premières personnes du pluriel ? C'est bien invraisemblable. Mais le latin populaire qui disait *cantai* au lieu de *cantavi*, *cantaisti* avant *cantasti*, a dû dire aussi *cantaiss*e*mus*[1], où nous avons un *a* atone qui doit se labialiser, et un *i* entravé (bref à l'origine, mais sans doute assimilé à l'*ī* du type *-īssem*) qui doit se maintenir : la langue a pu passer phonétiquement à *chanteïssons*, puis à *chantissons* ; cf. § 7, *a*, 2°.

Le participe passé.

247. Le latin populaire avait les désinences accentuées a*to*, -i*to*, -u*to*[2], et les désinences atones (avec l'accent sur le radical) *-ĭto*, *-to*, ou *-so*. Les désinences accentuées ont donné régulièrement *é*(t), *i*(t), *u*(t), (§ 140),et les désinences atones nous ont laissé les consonnes flexionnelles *s* et *t* des participes *fait*, *dit*, *pris*, etc. ; ici le *t* se maintient parce qu'il était appuyé par la consonne finale du radical (§ 141).

1. Dans l'évolution populaire de *-avissem*, *-aviss*e*mus*, *-aviss-* avec *i* tonique aurait ainsi subi une contraction plus forte (assem) que *-aviss-* avec *i* atone (aïssemus), ce qui n'a rien d'invraisemblable.

2. Les voyelles *a*, *i* et *u* font partie du radical primitif, cf. § 192, note.

248. La désinence accentuée -u*to,* peu fréquente en latin, s'est introduite dans un bon nombre de verbes qui avaient une désinence atone, notamment dans ceux dont le prétérit était en *-ui* (§ 249). Un même verbe a pu avoir ainsi deux et même trois formes successives de participe passé, et les formes anciennes ont pu se maintenir jusqu'à nos jours avec la valeur de substantifs participiaux. C'est ainsi que *dette* (latin debita) est un ancien participe passé féminin de *devoir* ; debita a été refait en *debuta, d'où *deüe,* masculin *deü, dû. Perte* (latin perdita) est semblable à *dette* ; notre participe *perdu* vient de *perduto. De *torto,* p. p. de *torquere,* il nous est resté le substantif *tort* ; une autre forme, **torso,* nous a laissé l'adjectif *tors*, et *retors* est originairement un participe passé de *retordre ;* le participe de ces verbes est aujourd'hui *tordu, retordu.* Les substantifs *répons* et *réponse* sont originairement le masculin et le féminin du participe passé de *répondre,* refait en *répondu.* Le p. p. de *mordre* a été *mors* (morso), refait en *mordu,* il nous reste du composé *remordre* le substantif participial *remors*, où le *d* n'a pas plus de raison d'être que dans « mors » de cheval. Le verbe *tendere* avait deux formes de participe en latin classique, *te*(*n*)*so* et *tento,* dont le féminin a produit les substantifs *toise* et *tente* ; une troisième forme, **tenduto,* nous a donné *tendu.* Comparez encore : *rente* (*rendita) et *rendu* (*renduto) ; *fesse* (fissa, pour finsa), *fente* (*findita) et le participe actuel *fendu,* de **finduto.*

A *quaesĭto*, dont il nous reste le substantif *quête,* a été substitué un praticipe en *-so,* **quaeso* (voy. § 249). Le participe en *-uto* de *solvere,* représenté par la vieille forme *assolu,* avait été refait en **solso* et en **solto* ; dans *absous, absoute, dissous, dissoute,* nous avons la forme dérivée de **solto,* avec l'orthographe, au masculin, de la forme dérivée de **solso.*

249. Les participes *prē*(*n*)*so* de *prendere*, *mĭsso* de *mittere*, *dĭcto* de *dīcere,* et *maledĭcto, benedĭcto,* sont devenus

pris, mis, dit et maudit, bénit[1] (au lieu de *prois*, *mes*, *doit*)[2] sous l'influence des formes en *i* du prétérit (cf. §§ 235, *b*, et 238). On a eu aussi *quis*, au lieu de « quiés » (latin **quĕso*), *sis*, au lieu de « sès » (latin *sesso*). Le participe féminin de *mettre* et de *seoir* est en *ze* par analogie (forme primitive du part. féminin de *mettre* : *messe*). Le participe *prins*, à côté de *pris*, est tiré du prétérit analogique *print* (§ 235, *b*).

L'*ŭ* des verbes en *-ŭngere* était *ū* au participe passé, mais il était devenu bref en latin populaire : juncto, *joint* et non *juint*.

Un bon nombre de participes passés avaient été refaits en latin populaire d'après la flexion *-ui* du prétérit : **debuto*, **habuto*, **placuto*, **tacuto*, **tenuto*, d'après debuisti, habuisti, placuisti. tacuisti, tenuisti (*venire* a formé son participe sur celui de *tenere*, et *tenere* son infinitif et son prétérit sur ceux de *venire*).

250. Tout comme devant les flexions *-s* et *-t* des modes personnels (§§ 201, et 215, note), la consonne finale du radical tombait ou se vocalisait devant les consonnes flexionnelles du participe passé : *scripto*, escrit ; *facto*, fait ; *juncto*, joint.

Ridere, *claudere* et ses composés tels que *concludere*, avaient le participe passé en *-so*, d'où les participes français *ris*, *clos*, *conclus* ; on a ensuite assimilé *ris* et *-clus* (où l'*i* et l'*u* appartiennent au radical) aux participes terminés par les flexions *-i* et *-u* ; mais Racine emploie encore

1. *Bénit*, moins voisin de *dit* que *maudit*, a été refait en *béni*, sauf dans la locution « eau bénite » (on maintient aussi quelquefois l'orthographe *bénit* au masculin).

2. *Mes* est resté dans « un mès », écrit *mets* sans raison, (ce qui est « mis » sur la table), et dans le dérivé *message* ; on a régulièrement la diphtongue *oi*, provenant de l'*ĭ* de *dĭcto*, dans *Benoît* = benedicto.

le féminin régulier *exclus**e*, comparez : *écluse*[1] substantif, et *recluse*.

251. Devant l'*u* tonique de la flexion *-uto*, les palatales, labiales et dentales non appuyées sont exactement traitées comme devant l'*u* tonique de l'imparfait du subjonctif en *-uissem* (§ 243) et des flexions du prétérit en *-uisti*, *-uistis*, *-uimus* (§ 240, *b*).

tu eüs, (e)us ; qu'il eüst, (e)ût ; *eü*, (*e*)*u*[2] (*habuto)
tu seüs, sus ; qu'il seüst, sût ; *seü, su* (*saputo)
tu beüs, bus ; qu'il beüst, bût ; *beü, bu* (*bibuto).

On a eu de même : leü, lu (*leguto), substitué à *lit*, qui correspond à **lĕcto*, et qui est conservé dans le substantif participial *élite*, du composé *élire* ; *veü*, *vu* (*viduto), etc.

Sur les participes de *paître* et de *connaître*, voy. § 240, *a*, note.

252. Si le radical a deux syllabes et se termine par une consonne, cette consonne, jointe à *-s* ou à *-t* des flexions *-so*, *-to*, entrave la voyelle de la seconde syllabe et l'empêche de tomber (en la rendant tonique) quand elle est brève et disparaît ailleurs comme atone. Ainsi *copĕrire*, n'étant plus compris comme un composé, avait un radicat *copĕr-* qu'on ne décomposait plus en préfixe et syllabe radicale semi-tonique, dès lors l'*e* disparaissait comme atone dans *couvrir*, *couvrant*, *cou-*

1. L'*x* dans *exclure* est dû à une influence savante.
2. La prononciation *eü* a persisté jusqu'au XVII[e] siècle.

vrait, *couvre*, *couvrons*, mais il a persisté dans *couvert* parce que la seconde syllabe de ce radical devenait tonique dans coperto. A côté du radical français ordinaire *couvr-*, ce verbe a donc un radical spécial *couver-* au participe passé. De même : *ouvert*, *souffert*, *offert*.

Dans le vieux participe passé de *cueillir*, « coleit, coloit », qui vient de *collĕcto*, on a considéré *-eit* comme un suffixe, qu'on pouvait ajouter à d'autres radicaux (cf. ce qui s'est passé pour le pseudo-suffixe *-iet* du prétérit, § 233). Ainsi s'explique le participe passé *chaeit*, *cheoit*, du verbe *cheoir*, à côté de *cheü* ; le vieux féminin *cheüte*, de « chape chute », est un mélange des deux formes.

252 *bis*. La voyelle radicale peut prendre un timbre spécial au participe passé.

L'*ǒ* ouvert du radical de **mŏrire* est entravé dans le participe passé *mortuo*, et doit par conséquent y rester *o*, tandis qu'il devient *eu*, *ou*, dans les autres formes du verbe, où il était libre. Le verbe *devoir* offrait une particularité semblable lorsqu'on avait le radical *dè-* au participe passé (cf. le substantif participial *dette*), et aussi *rompre*, *desrompre*, quand on n'avait pas encore substitué les formes *rompu*, *desrompu*, aux anciens participes *rout* (cf. le substantif *route*), *desrout* (cf. le substantif *déroute*) ; l'*ŭ* de *rupto* donnait en effet régulièrement *ou*, § 15, III, tandis que dans *rŭmpere* il aboutissait à *o nasal* sous l'influence de *m*.

Sur les participes *vécu* et *né*, si différents du radical normal des verbes *vivre* et *naître*, voy. § 242, *Rem.*, note.

Le participe présent et le gérondif.

253. Sur la fusion des formes du participe présent et du gérondif, voy. § 191. Ce que nous dirons du participe présent dans ce chapitre s'appliquera aussi au gérondif, à l'exception de ce qui concerne la déclinaison, le gérondif étant indéclinable en français.

Les flexions du participe présent étaient en latin : *-ante*, *-ente*, *-iente*. Le cas sujet singulier en *-ans*, *-ens*, *-iens*, avait été refait sur le cas régime (§ 178). *Canta(n)s* aurait donné *chantes*, comme *infa(n)s* a donné *enfes*, cas sujet singulier de *enfant* ; le nominatif singulier des participes présents aurait été ainsi identique à la seconde personne de l'indicatif présent.

Les participes présents n'avaient pas d'*e* au féminin (§ 180), mais on rencontre de bonne heure des féminins analogiques.

254. Depuis nos textes les plus anciens, le participe présent des verbes français se termine par *-ant*, même de ceux qui avaient *-ente* en latin. Mais la substitution d'une désinence à l'autre ne s'est produite qu'après la transformation en *'s*, *z*, du *c* final du radical devant *-ente* : *placente* a donné plaisent, puis *plaisant* ; **placante* aurait donné *playant*.

255. Les verbes qui avaient *-io, -iam,* aux deux présents de l'indicatif et du subjonctif, avaient *-iente* au participe présent, et le *ye* a ici produit, en principe, les mêmes effets qu'au subjonctif :

bulliam : *bouille*	bulliente : *bouill*ant
audiam : *oie*	audiente : *oy*ant
sapiam : *sache*	sapiente : *sach*ant

Le participe *sapiente* a été refait en **sapente,* d'où *savant* qui est resté participe jusqu'au XVIe siècle concurremment avec *sachant ;* mais, contrairement à ce qui se passe d'habitude, c'est la forme avec le radical ordinaire qui est devenue exclusivement adjectif et substantif, et la forme à radical spécial qui est restée participe. Bien qu'on n'ait pas rencontré d'exemples très anciens de *sachant,* il est extrêmement probable que cette forme remonte à *sapiente* et n'a pas été tirée du subjonctif français.

Au subj. *serge,* de *servir* (§ 221, *b*), correspond *sergent,* de *serviente*, que nous écririons aujourd'hui *sergeant* si le mot était resté comme participe ; mais on a refait le participe sur le radical ordinaire *serv-*. La plupart des participes se rattachant à la désinence *-iente* ont été ainsi refaits dès l'origine ; nous disons *faisant* (*facente) et non *fassant* (faciente), *mourant* et non *moirant* (moriente), etc.

256. Les verbes qui avaient *-eo*, *-eam,* aux deux présents de l'indicatif et du subjonctif (y compris **voleo*), avaient *-ente,* sans *i*, au participe présent ; leur participe doit donc avoir le radical normal : *habente* a donné *avant,* comme *debente : devant.* Mais le participe présent d'*avoir* a été refait sur le radical du subjonctif et de la 1re personne de l'indicatif présent : *ayant.* Et pareillement on a eu *vaillant*[1] à côté de *valant* (valente), *veuillant* (conservé dans *bienveillant, malveillant*, cf. § 23, *b*) à côté de *voulant* (volente), *puissant* (d'après *je puis*, que je *puisse*) à côté de *pouvant* (potente). Sauf pour *ayant,* c'est la forme normale qui a prévalu comme participe, les formes refaites sont restées avec une valeur adjective, mais *puissant* avait

1. Dont la valeur participiale se voit encore dans la locution « n'avoir pas un sou vaillant » = n'avoir pas la valeur d'un sou.

la valeur participiale dans la locution « tout puissant » (= pouvant tout, *omnipotens*), que nous interprétons aujourd'hui par « tout à fait puissant ».

257. La flexion du participe présent commençant par une voyelle, c'est à ce temps (et à l'imparfait, qui offre la même particularité)[1], que le radical du verbe se trouvera sous sa forme la plus complète, car la consonne finale du radical est tombée le plus souvent devant les flexions commençant ou constituée par une consonne. Ainsi la labiale finale du radical d'*écrire*, qui disparaît devant le *s* et le *t* de « tu écris, il écrit » et par analogie devant le *r* de « écrire », se retrouve dans *écriv-ant*. Cette consonne était un *b* en latin, mais elle était régulièrement devenue *v* devant voyelle. A noter que ce *v*, devenu final du mot à la 1re personne de l'indicatif présent, s'était non moins régulièrement assourdi en *f* dans la vieille forme *escrif*.

a. — D'après les participes *faisant*, *distrayant*, — bien que Rousseau ait employé *distraisant*, forme évidemment analogique, — on voit que *faire* et *traire* n'ont pas la même terminaison de radical. En effet, l'un vient de *fac-ere*, l'autre de **trag-ere*, or la consonne *g* ne peut produire qu'un *ye*, tandis que *c* devant *e* donne régulièrement *ye* + *s*[2]. — Même différence, à l'origine, entre les radicaux de *frire* et de *dire* (frigere,

1. Il en est de même au pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif, mais avec des réserves pour les formes telles que *faites, dites, dient*.

2. Cette différence de radical s'efface au participe passé, où l'on a *c* appuyant partout : *facto, tracto*.

dicere), de *conduire*, conducere, et de *détruire*, *distrugere, mais les composés de **strugere* se sont assimilés à *ducere* et à ses composés. — Sur le radical primitif de *essuyer*, voy. § 222, *b*.

b. — Quand le verbe a un double radical, le participe présent ne peut naturellement donner que le radical semi-tonique. Le radical tonique *complet* se trouve devant les flexions vocaliques atones : *meuv-* dans ils *meuvent*, qu'il *meuve*, à côté du radical semi-tonique *mouv-*, qu'on a dans *mouvant*.

258. Lorsque, par l'application des lois phonétiques, le radical semi-tonique arrive à se terminer par un *e* comme *cre-* de *credente*, creant, *ve-* de *videre*, veoir, *se-* de *sedere*, seoir, *che-* de *cadere*, cheoir, nous avons vu (§§ 209, *c*, et 211) qu'au pluriel de l'indicatif présent la diphtongue *oi* s'est substituée à *e* dans *croyons*, *voyons*, *assoyons*, *déchoyons*. La même substitution s'est opérée partout où on doit avoir le radical semi-tonique, et notamment au participe présent, sauf dans *échéant*, où l'*e* en hiatus s'est changé en *é* comme dans l'ancien participe de *croire*, « créant », conservé par le composé *mécréant*. L'*e* aurait pu aussi s'élider, comme devant les flexions *-oir* et *-u* et dans *méchant*, jadis *mescheant*, participe présent de *mescheoir*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

§ 7, *b*. — Les exemples les plus anciens du suffixe *-aison* par *ai* sont dus à l'analogie des mots tels que *raison*, forme régulière de *ratione*.

§ 11. — Une voyelle entravée est assimilée à une longue dans la versification latine ; mais elle peut être par nature longue ou brève. L'alphabet grec permettait de marquer graphiquement cette distinction pour plusieurs voyelles ; dans les mots latins, elle ressort de l'évolution différente de la voyelle entravée, suivant qu'elle était longue ou brève par nature.

§§ 15, I, *exc.* de l'*è* ; 15, II, *exc.*, et 18, *exc.* — Le changement de la voyelle semi-tonique en *a*, dans **sélvatico, mèrcatu*, **trépalio*, et dans quelques autres exemples, pourrait être attribué à l'action assimilatrice de l'*a* tonique.

§§ 33 et 33 *bis*. — En dehors des flexions verbales, *ui*, quelle que fût son origine, particulièrement *ui* semi-tonique, est devenu ultérieurement *u* dans quelques mots : le diminutif de *buire* est *burette ;* curée a été *cuirée* (fait sur *cuir*); charcutier : *charcuitier*; usine : *uisine*. Au XVII[e] siècle on disait encore *luiter* (lat. *luctari*), devenu lutter, d'où lutte. *Augurium* a dû être *e-uir*, mais les trois voyelles consécutives se sont réduites de très bonne heure à deux : eür (§ 42, *c*) ; le mot rut est encore *ruit* (lat. **rugĭtum*) chez d'Aubigné.

§ 42, *a*. — Dans quelques mots, où l'on a *ou* semi-tonique en hiatus avec *è* atone entravé, l'*è* s'est effacé :

rouèlète, puis roulette ; rouèler, puis rouler (d'où *il roule*)[1] ; esbouèler, puis ébouler. Cf. ce qui s'est passé pour *ou* et *o* devant *è* tonique, § 42, *e* : maintien de l'hiatus dans le subst. *rouelle*, fusion avec *-eau* dans *boyau*.

§ **58**, III. — Sur l'amuissement ou le maintien de l'*e* labial, particulièrement après consonne initiale et dans plusieurs syllabes consécutives, on trouvera des remarques intéressantes dans un livre récent de Maurice Grammont : *Traité pratique de prononciation française*.

§ **89**. — Le changement de l'*u* consonne (initial et appuyé) en *b* dans *ueruecem*, qui nous a donné *berbis*, *brebis*, appartient à la phonétique latine ; c'est une prononciation dialectale, dont on disait plaisamment : *Felices populi quibus vivere est bibere* ! Cf. **curbum*, **corbum*, d'où les mots français *courbe* et *corbeau*.

Le changement de l'*u* consonne initial en *f*, dans *uices* donnant *fois*, est peut-être dû à l'action assimilatrice du *s* sourd final des adjectifs numéraux qui précédaient ce mot, tels que *duas*, *tres*, *totas*, etc. — Le *f* initial de *foris* a pu disparaître, comme intervocalique devant labiale (§ 96, *a*), dans le composé *de-foris* : *dewors*, *deors*, écrit *dehors*, d'où serait tiré *hors*.

§ **134**. — Sans doute en raison du voisinage de la voyelle labiale tonique, *-ago* a été traité dans *sarcofago* autrement que dans *asparago*. On a eu probablement sarcowaw (cf. § 96, n.), contracté en *sarcow*, *sarcou*, *sarqueu* (cf. *pauco* donnant *pow*, *pou*, *peu*, § 39) ; sur les autres particularités phonétiques de ce mot, voy. §§ 15, I, *exc.* de l'*a* ; 23, *c* ; 147, *a*. — Dans les désinences -o*mago* de certains noms de lieux, *-ago* a aussi produit une diphtongue *aw* qui s'est effacée comme atone, et la voyelle tonique a été nasalisée par *m* : Noviomago, Noyon.

1. Il y a deux verbes *rouler* : rouler sur roues ou comme une roue, et rouler en rouleau ; sur le second, voy. § 112.

INDEX

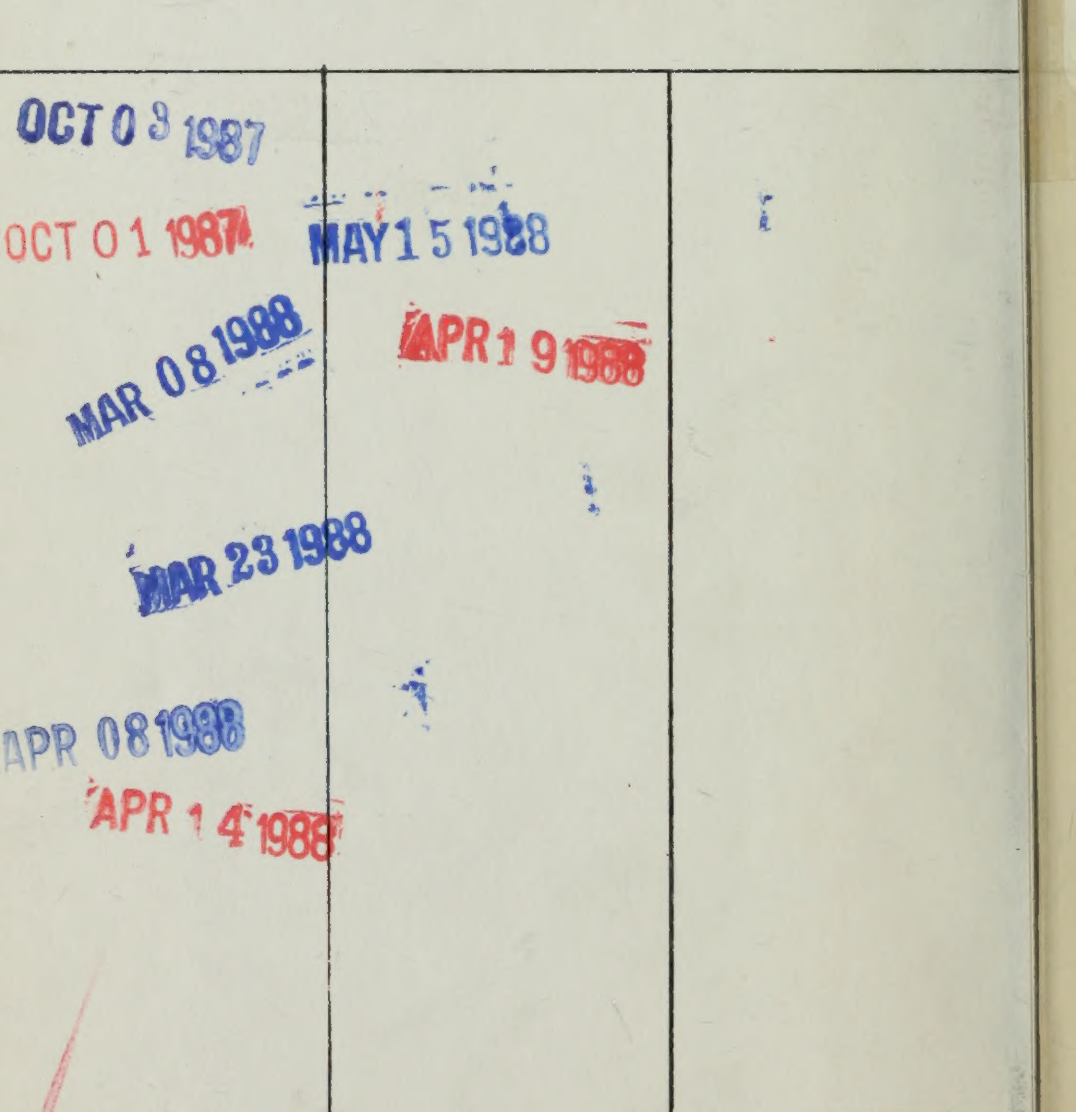
Les chiffres renvoient aux paragraphes.

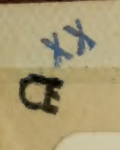
TABLE DES MATIÈRES

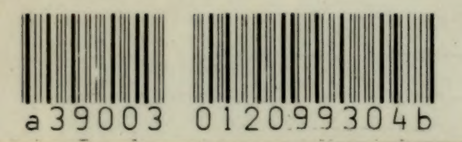
PHONÉTIQUE

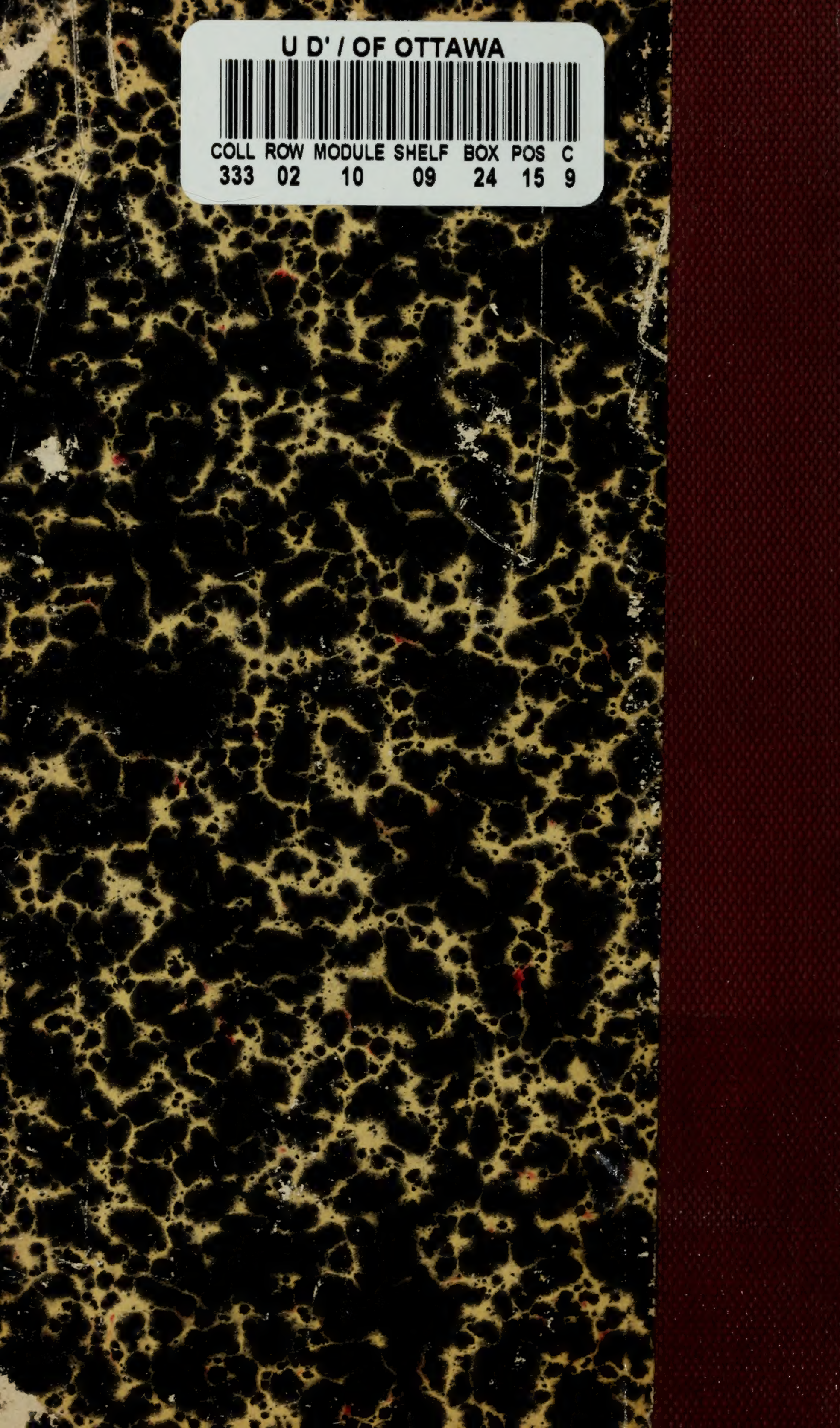
CONSÉQUENCES MORPHOLOGIQUES DES LOIS PHONÉTIQUES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


OCT 03 1987
OCT 01 1987
MAY 15 1988
MAR 08 1988
APR 19 1988
MAR 23 1988
APR 08 1988
APR 14 1988




a39003 012099304b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 10 09 24 15 9